
N
1835
A3
année 5

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

CINQUIÈME ANNÉE — 1905-1906



VROMANT & Cº, 3, RUE DE LA CHAPELLE, 3, BRUXELLES

BULLETIN DES MUSÉES ROYAUX

DES

ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

Tiré sur les Presses de



VROMANT & C°

3, rue de la Chapelle, 3

Bruxelles

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

CINQUIÈME ANNÉE — 1905-1906



VROMANT & C°, 3, RUE DE LA CHAPELLE, 3, BRUXELLES

TABLE DES MATIÈRES.

CHRONIQUES.

ARTICLES DIVERS.

DONS.

NOUVELLES ACQUISITIONS.

INFORMATIONS.

NOS FOUILLES.

NOS EXPOSITIONS.

DONS DE PHOTOGRAPHIES ET DOCUMENTS GRAPHIQUES.

NÉCROLOGIE.

VARIA.



TABLE DES ILLUSTRATIONS.



BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . . . . . 5 francs. | Pour l'Étranger . . . . 6 fr. 50.

Le numéro : 50 centimes.

EXPOSITION D'ART ANCIEN BRUXELLOIS.

ELLE a eu lieu dans les locaux du Cercle artistique, pendant les mois de l'été ; elle offrait un intérêt tout particulier pour les amateurs d'art. Il m'a paru qu'il convenait d'en rappeler le souvenir dans le *Bulletin des Musées Royaux*, ceux-ci ayant été représentés, en cette circonstance, par quelques œuvres incomparables [1].

Jamais cité ne pourra se vanter d'avoir possédé une industrie d'art plus féconde et plus glorieuse que l'ancienne capitale du Brabant. MM. Pinchart et Alphonse Wauters ont mis suffisamment en évidence ce fait historique pour que je doive y revenir. Seulement, que de questions restent encore à élucider : ici, ce sont des marques de tapissiers à déterminer, là les auteurs des modèles qu'il faudrait découvrir. On pourrait dire que tout l'art décoratif de nos provinces se trouve, en quelque manière, réuni dans les suites de tapisseries. En effet, les fresques en ont disparu, ou bien, on n'en retrouve que des lambeaux souvent perdus par une restauration audacieuse ; on compte aussi, sans grand' peine, les quelques vitraux qui ont échappé à des destructions systématiques ou bien à des remaniements.

La tapisserie n'est pas que de l'art appliqué, pour me servir d'un vocable admis; la plupart du temps, elle appartient au grand art, par la fonction qui lui est assignée, par la valeur artistique et esthétique du modèle dont on s'est servi pour l'exécuter. Aussi a-t-on peine à comprendre le dédain de certains critiques et de certains amateurs pour les anciennes tentures. Il provient, nous n'en doutons nullement, d'un manque d'initiation et d'éducation artistique. Nous nous plaisons à croire, à cet égard, que l'exposition du Cercle artistique qui a été close au début d'octobre aura exercé une action bienfaisante sur certains esprits prévenus ou distraits. Il est regrettable que la clôture du salon ait dû avoir lieu si tôt, avant le retour complet des villégiatures, les organisateurs devant se conformer au désir des propriétaires des objets.

Bien qu'on ait pu donner une idée complète de l'art bruxellois, l'exposition démontrait néanmoins d'une manière très éloquente la vitalité manifestée par les artistes brabançons du XVe, du XVIe et du XVIIe siècle. A vrai dire, la tentative n'était pas nouvelle ; déjà en 1880, lors du cinquantième anniversaire de l'Indépendance nationale, on organisa au Parc du Cinquantenaire une exposition d'art ancien, où les tapisseries avaient été réunies en très grand nombre. Seulement, la présentation, à quelques exceptions près, en était tellement lamentable que l'effet produit sur le grand public fut assez restreint.

(1) Nous renvoyons nos lecteurs à notre catalogue de l'Exposition d'art ancien bruxellois ; Bruxelles, G. Van Oest et Cie. Dans les introductions et les descriptions, il s'est glissé de-ci de-là certaines inexactitudes qui seront rectifiées dans un article qui paraîtra incessamment dans la *Revue de l'Art flamand et hollandais* et dans un autre travail sur la même exposition édité par MM. Van Oest et Cie. Celui-ci comportera de nombreuses planches.



LA GLORIFICATION DU CHRIST (?) *Tapisserie appartenant aux Musées royaux.*

M. Alph. Wauters sut mettre à profit la réunion de tant d'œuvres de valeur pour en publier un recueil important, mais dont l'exécution laissa beaucoup à désirer [1].

Au Cercle artistique, l'érudit et l'amateur furent favorisés, grâce à la distribution des tentures dans les salles, habilement aménagées, et n'était la lumière venant du haut, que nos ancêtres n'ont pas connue, maintes tapisseries furent produites dans des conditions tout à fait satisfaisantes. Notons rapidement, au point de vue des collections des Musées, quelques rapprochements importants.

Dans la tapisserie prêtée par M. Pierpont Morgan, on a été frappé non seulement de l'éclat de l'or, mais aussi de l'imitation des brocarts et des tonalités ivoirines des carnations. L'œuvre est d'une valeur exceptionnelle, mais la surabondance de l'or constituait-elle, de fait, un avantage au point de vue décoratif? Dans l'état actuel de ce tableau textile, je ne le crois pas : les fils d'or ont perdu leur éclat primitif, et, fait intéressant à relever, ils n'arrivent à produire leur véritable effet que dans une pénombre discrète. On n'est pas renseigné sur l'auteur du carton et sur l'atelier où il a été interprété. Le maître anonyme possède à son actif une création célèbre, la tenture de l'*Histoire de la Vierge*, qui avait appartenu à Jeanne la Folle et que Charles-Quint emporta dans sa retraite de Saint-Just en Estramadure. Les figures des personnages ont de la distinction, de la noblesse, de la majesté même ; mais ce serait en vain qu'on y chercherait des représentations connues : empereur, roi et reine, Octave, Assuérus, Esther, ne rappellent aucun personnage connu.

Seule, une tête d'aspect trivial et grossier, détonne dans tout cet ensemble d'une exécution précieuse. C'est cette tête d'homme d'âge que l'on voit en haut, à gauche, dans le panneau médian.

1. H.-F. Keuhler et A. Wauters, *les Tapisseries historiées à l'Exposition nationale belge de 1880*. Bruxelles, 1881, in-folio.

A. Wauters, *les Tapisseries historiées de Bruxelles* dans l'*Art ancien à l'Exposition nationale belge de 1880*.

Dans l'*Art ancien*, publié en 1882, sous la direction de M. de Roddaz.

La légende dont Alexandre Lenoir s'était fait l'organe, à savoir : que la tapisserie contenait les portraits de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, n'est nullement fondée (1). Quel titre faut-il donner à cette page : Le triomphe du Christ ? Mais est-ce bien un triomphe ? — N'est ce pas plutôt la royauté du Christ ou le royaume des cieux, que l'artiste a eu mission d'évoquer ? (2) — Deux scènes rappellent précisément deux paraboles du Nouveau Testament. On voit, d'une part, un personnage adressant la parole à un homme occupé à bêcher la terre ; d'autre part, un riche bourgeois allant faire une acquisition chez un joaillier.

La tapisserie de Pierpont Morgan se retrouve, au point de vue du sujet, de l'ordonnance générale, dans une tapisserie appartenant aux Musées royaux du Cinquantenaire. On y voit donc le Christ dominant du haut du ciel la société religieuse et civile, Esther et Assuérus, Octave et la Sibylle et enfin la représentation des deux paraboles du Nouveau Testament : « Le trésor des cieux est un trésor enfoui dans un champ ; l'homme qui le trouve le cache et, tout heureux de sa trouvaille, il s'en va, vend tout ce qu'il a et achète ce champ. — On peut encore comparer le royaume des cieux à un marchand qui cherche des perles précieuses ; en ayant trouvé une d'un grand prix, il s'en va, vend tout ce qu'il possède et l'achète. » La scène qui se passe chez le joaillier a pris, dans la tapisserie des Musées royaux, un tout autre aspect. Au lieu de joyaux, de perles, on ne met en vente que des étoffes. Cette circonstance nous empêcha longtemps d'aboutir à une interprétation quelconque. L'auteur du carton de la tapisserie a dû connaître la tapisserie de M. Pierpont Morgan, et, sans y prendre garde, il a introduit dans la seconde scène une modification qui en altérait le sens véritable. Ce n'est pas la seule modification de détail qu'il a apportée : Adam et Ève, de petites statuettes mises dans une niche qu'elles étaient, sont devenus deux personnages où l'on reconnaît, sans peine, les copies des figures appartenant au polyptyque de l'Adoration de l'Agneau.

La figure du Rex-Regum, longue et triste dans la tapisserie de M. Pierpont Morgan, rappelle, dans celle des Musées, le type du Christ propre à Quentin Metsys. Il y a encore un point important qu'il importe de signaler : s'il règne des incertitudes sur la provenance de la première tapisserie, on pourrait se considérer comme fixé quant à la seconde, appartenant à l'Etat : elle est d'origine brabançonne. Quant au cartonnier, il a produit certainement beaucoup d'œuvres. Notamment, pour prendre le point de comparaison le plus proche, la *Glorification de la Vierge* (3), qui a fait partie des collections de Somzée, et la série de l'ancienne collection Berwick d'Albe, où l'on voit toujours figurer au premier plan deux prophètes assis : la pièce la plus connue de cette suite est le *Combat des Vices et des Vertus*, dont on voyait un autre exemplaire à l'exposition, appartenant à MM. Goldschmidt, de Francfort. Du même cartonnier émane encore l'*Histoire de l'Enfant prodigue*, de M. Nardus ; mais cette œuvre doit être classée parmi une des œuvres les plus anciennes de sa carrière, tandis que nous pencherions à considérer la *Présentation*, de M. Martin-Leroy, comme une production de l'apogée de cet ingénieux et habile anonyme.

La *Légende de Notre-Dame du Sablon*. La tapisserie a été maintes fois reproduite : dans le grand catalogue de la collection Spitzer, dans le catalogue de vente de la même collection, dans l'ouvrage : *La Tapisserie*, de Müntz. Jusqu'à présent, aucune donnée nouvelle n'a été produite sur les tapissiers ou l'auteur des modèles. Seulement quand on étudie toute la suite, on est bien forcé de convenir qu'il y a eu au moins deux auteurs qui y ont travaillé. L'un a une tendance à exagérer les têtes des personnages, tandis que celui qui a fait la *Procession du Sablon* a de la mesure et il s'attache à rendre exactement les physionomies ; il se distingue par plus de goût que son émule, qui doit avoir, semble-t-il, voisiné avec Bernard Van Orley.

Étant donné la conscience qu'il est permis de reconnaître au cartonnier, ne serait-on pas en droit de considérer comme exacte l'image de la Vierge portée par le futur empereur Charles et son frère Ferdinand ? On sait que la Vierge du Sablon fut anéantie lors des troubles du XVIe siècle, et la restitution qui en a été faite il y a quelques années pour l'église même de Notre-Dame du Sablon est sans nul doute de la plus haute fantaisie.

Pour les colorations, la tapisserie dont il s'agit ne s'écarte pas des données à la mode au début du XVIe siècle. Le sujet, les souvenirs historiques qui s'y rattachent et l'exécution en font une page pré-

1. *Description d'une tapisserie rare et curieuse faite à Bruges, représentant sous les formes allégoriques le mariage du Roi de France Charles VIII avec la princesse Anne de Bretagne* ; Paris, 1819.

2. Si l'on tient compte des attributs, on pourrait peut-être voir dans cette figure celle du Père Éternel, mais l'auteur des modèles ayant servi à tisser la grande suite allégorique de la collection Berwick d'Albe donne les mêmes aspects et les mêmes attributs aux trois personnes de la Sainte Trinité.

3. Voir *Catalogue des tapisseries, antiquités de la collection de Somzée* ; 1901, pl. XXI.

cieuse et d'un aspect très agréable. Les tapissiers n'ont eu recours qu'à un nombre restreint de teintes.

Le Kensington Museum avait envoyé à l'Exposition une œuvre d'une extrême délicatesse. Cette tapisserie, représentant l'*Adoration des Bergers*, tissée de laine, de soie, d'or et d'argent, est, à n'en pas douter, le travail le plus fin de ceux qui étaient réunis ; seulement, par suite d'un regrettable abus de fils d'argent, en partie oxydés, ce tableau a perdu beaucoup de son effet décoratif. Je ne fais d'exception que pour la bordure, consistant en branches de rosier couvertes de boutons entr'ouverts et de fleurs épanouies. La composition mérite de retenir notre attention par la beauté et la noblesse de l'idée, par l'heureux éclectisme qui y ont présidé. L'auteur du carton, dans les anges chanteurs et musiciens, s'est souvenu des groupes du même genre qui constituent l'une des principales beautés de l'Adoration de l'Agneau mystique, des frères Van Eyck, mais c'est à l'art italien qu'il a demandé la figure de la Vierge, qui adore, les mains jointes, l'Enfant qui repose sur ses genoux dans sa nudité native. Plusieurs quatrocenti ont connu ce thème charmant, où le sentiment de la dévotion vient se fondre avec tant d'harmonie avec celui de la tendresse maternelle.

C'est de la madone d'Andrea de Sienne appartenant au Musée des conservateurs, de Rome, que l'artiste belge s'est le plus rapproché. Ce n'est pas la première fois, qu'à propos de tapisseries, que j'ai relevé l'influence exercée par les maîtres de la péninsule sur les artistes de nos contrées Précédemment, j'avais déjà signalé cet intéressant phénomène dans la tapisserie de la *Descente de Croix* des Musées royaux : je prouvais que maître Philippe avait manifestement imité une composition du Pérugin conservée dans la Galerie de l'Art antique et moderne de Florence [1]. Il y aurait de grandes chances que ce soit le même cartonnier qui ait livré le modèle de cette ravissante composition. On rencontre encore des traces de cette même influence italienne dans des groupes de *Bethsabée a la fontaine*, tapisserie appartenant à la Ville de Bruxelles, dans le *Mariage de Mestra*, dans le *Sacrilège d'Ercsichton*, qui se trouvent actuellement dans le Musée royal de Peinture et de Sculpture de Bruxelles.

La première de ces trois pièces a reparu à l'exposition, discrètement et habilement restaurée par la maison Braquenié, de Paris. Naguères nous avons noté les affinités de style et de facture entre cette tapisserie et celle de la *Communion d'Herkenbald*, dont le carton a été fait par le maître Philippe. Aujourd'hui, il ne sera pas hors de propos de faire remarquer les analogies qui existent entre la tenture de la cathédrale d'Aix et *Bethsabée à la fontaine*. Ce sont, de part et d'autre, les mêmes plis dont le caractère et le système ont été signalés dans mes recherches sur la sculpture brabançonne. On y reconnaît une tendance manifeste à faire prédominer deux éléments des lignes droites, perpendiculaires et des creux ayant la forme d'angles assez profondément fouillés.

(A suivre.) J. DESTRÉE.

1 Voir *Maître Philippe, auteur de cartons de tapisseries. Étude suivie d'une note à propos de Jean de Bruxelles et van Room.*

LES STATIONS PRÉHISTORIQUES DES ENVIRONS DE COUVIN.

M. EUGÈNE MAILLIEUX, qui était déjà pour nous un correspondant dévoué et un collaborateur précieux, a tenu à concourir plus directement encore à l'accroissement de nos collections en nous faisant don d'une très belle série de silex taillés recueillis sur les plateaux calcaires des environs de Couvin, où les peuplades néolithiques ont laissé des traces importantes de leur séjour. Il nous tarde de l'en remercier par l'organe de notre *Bulletin*.

La plupart des stations d'où proviennent ces silex ont été découvertes par lui [1].

C'est d'abord la *station de l'Ermitage*, la plus importante à tous égards, s'étendant en partie sur le territoire de Couvin et en partie sûr celui de Boussu-en-Fagne. On y trouve, mélangées, les industries tardenoisienne et robenhausienne.

C'est ensuite la *station de Nieumont*, entièrement située sur le territoire de Couvin et remarquable par l'aire de dispersion assez considérable, quoique nettement délimitée, des silex que l'on y rencontre. Là, l'industrie est plutôt robenhausienne.

Puis la *station d'Hanouet*, sur le territoire de Couvin également, au sommet d'un promontoire facile à défendre et dominant les vallées de l'Eau-Noire et du Ruisseau d'Aine. Ce lieu a été fortifié dans la suite par l'adjonction, à ses défenses naturelles, d'un double retranchement en terre et en pierres, d'allure assez régulière, orienté à peu près du nord au sud et barrant complètement le plateau. On constate sur ce point le mélange des industries tardenoisienne et robenhausienne.

Enfin la *station de Gilminmont*, sise entre Dailly et Pesches et occupant, comme la précédente, un

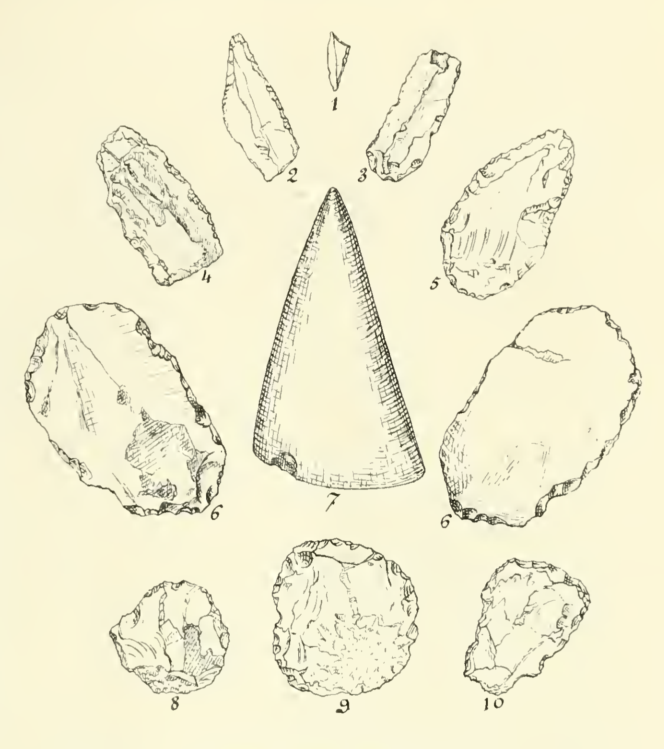
1. E. MAILLIEUX, *Vestiges des âges anciens aux environs de Couvin*. (*Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XIX, 1905, p. 79.)

petit promontoire rocheux dominant une partie de la vallée du Ruisseau d'Aine. L'industrie y est exclusivement robenhausienne, du moins jusqu'à présent.

A mentionner encore les *stations* déjà connues d'*Olloy* et de *Lompret*, à industries mélangées tardenoisienne et robenhausienne.

Les pièces recueillies à l'emplacement de ces six stations sont de petits nucleus, de petites lames, de petits grattoirs de forme discoïde, de petits éclats à retaille dorsale, des grattoirs beaucoup plus grands et de forme allongée, des percuteurs, des fragments de lames épaisses et fortement retouchées, des pointes de flèche, des haches polies, des éclats diversement retouchés et des déchets de taille.

Elles sont pour la plupart excessivement patinées, recouvertes d'une épaisse couche de cacholong et très altérées par des mousses lithophages.



Signalons spécialement : Un instrument minuscule, de forme géométrique, à retaille dorsale, type tardenoisien. Couvin, station de l'Ermitage (n° 1). — Un éclat pointu très retouché sur les bords. Station de Lompret (n° 2). — Une petite lame. (n° 3). — L'extrémité d'une lame épaisse, très retouchée sur les bords, type robenhausien. (n° 4). — Une grande pointe de flèche en forme d'amande, faite d'un éclat de hache polie. (n° 5). — Un grand grattoir allongé, épais, à tête arrondie, type classique robenhausien. (n° 6-6). — Une hachette en chloromélanite entièrement polie. Elle a une longueur de 0m080 et son tranchant, très oblique et soigneusement affilé, mesure 0m047 de largeur. Elle pèse 95 grammes environ. Station de l'Ermitage, territoire de Boussu-en-Fagne (n° 7). — Un petit grattoir discoïde, station de l'Ermitage, territoire de Couvin (n° 8). — Un petit percuteur sphérique, criblé d'étoilures de percussion. Station de Lompret (n° 9). — Un petit grattoir de forme allongée. Couvin, station de Nieumont (n° 10).

M. Maillieux publiera prochainement dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles* un article très complet sur les stations néolithiques des environs de Couvin. Ce sera une nouvelle et excellente « contribution » à l'étude de la préhistoire de cette région.

Bon ALFRED DE LOË.

PLAQUE EN LAITON GRAVÉ RECOUVRANT LE CŒUR DU CHEVALIER CHARLES DE COAESMES.

La pièce que nous publions aujourd'hui provient de la collection de feu le comte de Nédonchel. Elle est en laiton gravé et présente la forme d'un carré plus ou moins régulier. A vrai dire, elle n'offre qu'un mérite artistique très relatif. Elle est, en effet, d'une exécution dépourvue d'élégance, ne rappelant en rien ces magnifiques plaques de laiton qui ornent maintes églises de la Flandre et de Bruges, en particulier. Au point de

vue historique, il ne sera pas oiseux cependant de la faire connaître.

La plaque funéraire n'a pas fait partie d'un tombeau proprement dit ; elle a recouvert uniquement le cœur du défunt. Suivant un usage dont on voit de fréquents exemples en France, même pendant le moyen âge, on conservait le corps d'un personnage dans un sanctuaire et son cœur dans un autre. C'était une occasion pour les princes, amis du faste, de se faire ériger plusieurs tombeaux. En gens avisés, ils réglaient souvent de leur vivant tout ce qui avait trait à l'érection de ces monuments destinés à perpétuer leur souvenir.

Que la plaque ait recouvert uniquement le cœur du personnage dénommé ci-dessus, cela résulte, à la fois, du texte et du schéma minuscule d'un cœur qui se trouve intercalé dans l'inscription transcrite ci-après :

Considerez (humains) que touz mortelz
Soient roys seigneurs ou de grande prélature
Seront ung iour par commune mort telz
Que les petits de ville géniture
Et deviendront vers cendre pourriture
Mais l'esprit est Immortel sans finprendre
Or si ie suys de malfaict a reprendre
Lhasmes amys de ce vers vous conspire
Veuillez pour moy aprières entendre
Que Dieu me doint du ciel le sainct empire
Luce, luce, gratieux territoire
Ces mots piteux partent de l'oratoire
De voustre bon et droicturier seigneur
Que paix et guerre ont jugé gouverneur
Loyal partout. car par mars fut trouvé
En France et hors chevalier si prouvé
Qu'il ne doubta rencontrer assaulx effors
Joustes, tournois, mais vainquit les plus forts
En paix il fut zélateur de justice
Trèsvertueux y faisant tout office
Combien qu'il fust de haulte parenté
Hault et puissant très richement renté
Baron dicy (et seigneur de maint bourg
Orte, Amentray, Chantenay et Neufbourg
Coesmes, Cambon, rabestan et vicomte
De sainct Nazier et qui fut bien a compte
Grant gentilhomme en la chambre du roy
Il a laisse tout ce mondain arroy
Et datropos ne peu estre vainqueur
Dont cy davant gist le trèsnoble cueur
Le consōmant entre les morts et blesmes
Cestoit le bon chevalier Charles de Coaesmes
Deceda 7 mai 1543.
Dormiat in pace. Amen

Ces vers tristes, mais d'une tristesse pittoresque, si on peut ainsi parler à propos d'un sujet si lugubre, sont disposés entre des grotesques, d'une facture très rude ; les angles, sauf un qui n'existe plus, sont pris par les armoiries représentant un lion armé et couronné. Il se peut que les creux de la gravure, et ils sont assez profonds, contenaient autrefois des émaux de couleur.

Le « seigneur d'icy » est évidemment, comme me le fait remarquer obligeamment M. R. Richebé, Charles de Coesmes, baron de Luce et de Neubourg, vicomte de Saint-Nazaire, seigneur d'Orbe et de Cambon, fils de Nicolas de Coesmes, » qui épousa, en premières noces, Jeanne de Harcourt, dame de Bonnestable, l'an 1526, par dispense du pape Clément VII ; et en secondes noces, Gabrielle de Harcourt, dame et héritière de Bonnestable, après sa sœur, de Tilly. Dont il eut deux enfants : Renée et Louis, tous deux mariés sans postérité.

Au nom de Coesmes, dans l'*Armorial général* de Rietstap, on trouve les données suivantes :

Brabant. *D'or au lieu d'azur, armé et lampassé de gueules.* — France. *De sable à quatre fusées d'or, accolées en fasce et accompagnées de six besans du même.*

Peut-être a-t-il fait une interversion. La preuve s'en trouve dans l'inventaire des sceaux de la collection Clairambault par Demay ; on voit sous les n°s 2645 et 2646 deux sceaux variés, tous deux armoriés d'un lion couronné. Nous n'avons trouvé aucun renseignement quant à l'origine brabançonne qu'indique Rietstap.

J. Destrée.

ARSENAL DE BRUXELLES.

Copie d'un document communiqué par M. Félix Beckers, et écrit par son arrière-grand-père, M. Georges Gérard, secrétaire de Marie-Thérèse.

On le nomme improprement arsenal, puisque ce n'est qu'un cabinet, qui renferme quelques anciennes armures et quelques autres curiosités.

Ce cabinet a été autrefois plus considérable qu'il l'est à présent ; l'on en a tiré, dit-on, des pièces pour les envoyer à Madrid et à Vienne.

Pendant que les Français occupoient Bruxelles en 1746 et 1747, ils enlevèrent de cet arsenal, les drapeaux qui avaient été pris sur les François à la bataille de Pavie.

Voici les pièces qui restent actuellement (en 1782), dans cet arsenal :

1. Les armes de parades de l'empereur Charles Quint avec ses dépendances.

2. Les armes et le drapeau du prince de Bavière.

3. Les armes de l'archiduc Albert avec un bouclier, la tête de cheval et neuf pièces servant au cheval.

4. La cuirasse de l'archiduc Ernest et autres armures.

5. La cuirasse du prince de Parme.

6. La cuirasse du prince Maximilien.

7. La cuirasse du duc d'Albe.

8. La pique de l'archiduc Albert, cette pique est de bois d'ébène, d'une longueur extraordinaire.

9. Un casque de fer du duc d'Albe.

10. Le berceau de l'empereur Charles Quint.

11. Les quatre piliers du lit de l'empereur Charles Quint.

12. La cuirasse forte de l'archiduc Albert.

13. La cuirasse de l'archiduc Mathias.

14. Les armes fortes de l'empereur Charles Quint.

15. Les armes fortes du prince de Parme.

16. Les armes du roi des Romains Maximilien.

17. Les armes fortes du duc d'Albe.

18. Les armes de Don Jean d'Autriche.

19. Les armes de Ferdinand, cardinal infant.

20. Les armes de l'archiduc Léopold.

21. Les armes du prince Antoine de Lorraine.

22. La cuirasse de Don Jean d'Autriche.

23. Les armes de l'empereur Rodolphe.

24. Quatre pièces d'armes à l'indienne.

25. Deux paires de bottines d'écaille.

26. Des flèches des Indiens.

27. Un carquois indien.

28. Un arc indien.

29. La selle de Philippe le Bon.

30. Des bottines de fer blanc de Philippe le Bon.

31. Une épée servant au tournois.

32. L'épée de l'empereur Charles Quint.

33. La lanterne de l'empereur Charles Quint.

34. L'épée du duc d'Albe.

35. L'épée d'Henri IV roi de France.

36. Le cheval de l'archiduc Albert.

37. Le cheval de l'infante Isabelle.

38. Le drapeau de Don Jean d'Autriche.

39. Des banderolles du vaisseau sur lequel étoit don Jean d'Autriche à la bataille de Lépante.

40. Un casque de Charles Quint.

41. La chemise de maille du dit empereur.

42. La lance du même empereur.

43. Un petit pistolet avec son poignard.

44. Le bouclier de Charles Quint.

45. Une culotte de maille de l'empereur Charles V.

46. La pique de Philippe le Bon.

47. L'étendard de François Ier, roi de France.

48. Le bouclier du duc de Parme.

49. Un bouclier gravé et un casque en fer noir.

50. Un bouclier représentant la conquête de la Toison d'Or par Jason.

51. Deux pièces d'une armure représentant le duc Jean et son frère.

52. Une cuirasse à jour.

53. Quelques anciennes armures complètes

54. Un petit canon avec lequel on peut tirer six petites balles.

Outre ces pièces, il y a encore quelques autres anciennes armes. Entre les boucliers, il y en a un qu'on dit avoir été enlevé à Rome, lorsque cette ville fut prise d'assaut par l'armée du connétable de Bourbon. Il représente la bataille entre Constantin et Maxence, il est très finement gravé.

Il y a un autre bouclier ciselé supérieurement qui représente un trait de l'histoire romaine.

Ces deux boucliers, avec quelques armures ciselées, sont ce qu'il y a de plus remarquable dans ledit arsenal.

Toutes ces antiquités se conservoient avant l'incendie de la Cour, dans une des salles de ladite Cour, elles furent ensuite déposées dans une chambre du bâtiment où Marie-Elisabeth, Gouvernante Générale des Pays-Bas, fit bâtir une écurie pour les chevaux de sa Cour; elles furent ensuite transportées dans le collège des ci-devants Jésuites, et finalement, à la chambre héraldique, où elles sont présentement. Avant qu'on transportât au collège des ci-devants Jésuites, les pièces qui composoient l'arsenal, l'on vendit publiquement quantité d'anciennes armures qui ne furent vendues qu'au poids du fer, parce qu'on avoit négligé de rassembler les pièces qui composoient une armure complète. J'en vis faire la vente.

A l'approche des troupes françoises, le premier héraut d'armes Beydaels, qui avoit la garde de toutes les antiquités qui composoient l'arsenal, les fit emballer et transporter (en 1796) à Vienne, ainsi que tous les manuscrits qui se trouvoient dans la Chambre héraldique.

DONS.

Mme LEFÈVRE-GIRON a fait don aux Musées royaux d'une cruche de 0^m^20 de haut, en grès cérame blanc. Cet objet, de forme sphérique, est pourvu d'une anse s'adaptant au col cylindrique de médiocre hauteur, sur le pourtour duquel on remarque de petits ornements moulurés tels que feuillages, têtes de femmes, etc. La panse est décorée de feuillages de fantaisie affectant les formes de palmette, d'évantail, etc. Ces motifs moulés sont adaptés à de longues tiges flexibles tracées à la pointe.

Au point de vue de la facture, la pièce dont il s'agit s'éloigne assez bien des types connus et, en particulier de ceux conservés dans la collection des Musées. Apparemment, le travail ne remonte

pas à une époque de brillante fabrication, mais il ne laisse pas que d'être intéressant par l'emploi simultané du moulage et de la pointe. A l'encontre de certains amateurs qui hésitaient à se prononcer sur l'authenticité, M. von Falke, directeur du *Kunstgewerbe Museum* de Cologne, y voit un produit de Höhr, dans le Westerwald, où depuis l'immigration des familles Knützen de Siegebourg, on a fabriqué des grès blancs jusqu'au XIXe siècle.

La cruche donnée par Mme Lefèvre est ancienne et date de 1700 environ. Rappelons, en passant, qu'à Höhr on a fabriqué aussi des grès avec des émaux gris rehaussés d'émaux bleu et manganèse.

Jh. D.



On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

BIBLIOTHÈQUE

Dans le courant du mois d'octobre dernier, notre bibliothèque a reçu les accroissements suivants :

MENSUELS :

Académie roy. de Belgique. — Bulletin de la classe des lettres, des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts.
Architectural Review.
Archives belges.
Art décoratif.
Art et décoration.
Art moderne.
Art pratique.
Art et la vie.
Artist (The).
Biblia.
Bibliographie de Belgique.
Bibliographie de la France.
Bulletin des Métiers d'art.
Chronique des arts et de la curiosité.
Correspondance historique et archéologique.
Deutsche Kunst und Dekoration.
Dietsche Warande en Belfort.
Durendal.
Fédération artistique.
Gazette des beaux-arts.
Intermédiaire des chercheurs et des curieux.
Kunstgewerbe in Elsass-Lothringen.
La Belgique coloniale.
L'Armurerie liégeoise.
La Ligue artistique.
Les Arts.
L'Homme préhistorique.
Man.
Miscellanea d'Arte.
Orientalistische Litteraturzeitung.
Petite Revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre.
Rassegna d'Arte.
Revue bibliographique belge.
Revue de l'Université de Bruxelles.
Revue des industries du bâtiment.
Revue universelle.
Société centrale d'architecture en Belgique. — Bulletin.
Studio.
Touring Club de Belgique.
Trésors d'art en Russie.
Wallonia.
Zeitschrift für christliche Kunst.

Depuis le 1er novembre, les Musées royaux des Arts décoratifs et industriels, Parc du Cinquantenaire, sont ouverts au public de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

La bibliothèque est ouverte au public tous les jours, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

IMP. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES.

5e ANNÉE. No 2 PARAISSANT TOUS LES MOIS NOVEMBRE 1905

BULLETIN
DES MUSÉES ROYAUX
DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . . . . . 5 francs. | Pour l'Etranger . . . . 6 fr. 50.

Le numéro : 50 centimes.

CHRONIQUE.

LE premier devoir du chroniqueur d'un journal paraissant, en fait, deux mois après la date qu'il annonce, est de présenter les excuses de la rédaction pour un pareil retard.

Les fêtes nationales ont déjà, sans nul doute, été souvent invoquées pour les besoins de causes semblables. Néanmoins c'est derrière elles encore que nous venons nous abriter en cette circonstance, le concours que nos musées se sont efforcés d'y apporter étant, en effet, pour beaucoup dans le retard en question.

L'Exposition de Liége a pris tout spécialement une bonne part de notre activité.

Le baron de Loë, notre conservateur, avait été chargé par le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique d'organiser, dans le compartiment des sciences, la partie relative aux études préhistoriques. C'est sous sa direction que furent, notamment, exécutées ces restitutions de monuments mégalithiques (dolmen de Wéris, menhir de Velaine-sur-Sambre, etc. .
qui excitèrent, à juste titre, l'attention du public au milieu de tant d'objets intéressants qui firent, de cette division des sciences, un des endroits les plus admirés de toute l'Exposition.

Le concours de notre zélé conservateur a trouvé, du reste, sa récompense dans le fait que les intéressantes maquettes dues à ses soins ont été gracieusement attribuées à nos musées par M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à qui nous sommes heureux de pouvoir exprimer publiquement ici notre gratitude.

Un autre de nos conservateurs, M. Destrée, a pris une large part à l'organisation de l'Exposition proprement dite, dans la section de l'art ancien.

Nos musées avaient, du reste, fait apport à cette dernière d'un certain nombre d'objets intéressants, parmi lesquels nous nous bornerons à citer le précieux antependium en broderie, provenant de l'église Saint-Martin à Liége, ainsi que la belle grille de clôture en fer forgé, qui se dressait en travers d'une des grandes salles, et que, faute de place ici, nous exposions là-bas pour la première fois.

Notre section de l'art monumental avait, en outre, du consentement de la Commission des échanges, prêté quelques-unes de ses plus belles reproductions de grandes dinanderies.

Notre intention n'est évidemment pas de souligner les services que nous avons pu rendre en cette circonstance. Il n'est que juste que chacun paie plus ou moins de sa personne dans de pareils moments. Mais ces explications, que nous devions à nos lecteurs, nous obligent pourtant à faire valoir, à ce sujet, que cette seule section de l'art ancien a réclamé pendant deux mois la présence, à Liége, de notre conservateur, non seulement pour le placement des objets, mais encore pour la confection du catalogue.

Le commissaire spécial du Gouvernement, M. le baron de Selys-Fanson, voulut bien reconnaître, d'ailleurs, l'importance de ce concours en chargeant M. Destrée, lors de la visite des représentants de la presse belge et étrangère, de faire, à ces Messieurs, les honneurs de l'Exposition.

J'ajouterai que notre service photographique, rouage également indispensable à la publication

regulière de notre *Bulletin*, est intervenu à son tour dans cette exposition d'art ancien, en y exécutant plus de 500 clichés, destinés en partie à la publication de l'album annoncé pour les premiers jours de l'an prochain, en partie à la simple conservation de tant de documents précieux, qu'il avait été si laborieux de réunir et dont nous allons pouvoir fournir, à peu de frais, des reproductions à tous ceux qui voudraient les acquérir.

L'Exposition des arts anciens bruxellois amena, de notre part, une intervention du même genre.

Nos musées y furent représentés par leurs tapisseries les plus précieuses : la *Descente de Croix*, le *Baptême du Christ*, la *Vierge et sainte Anne avec l'Enfant Jésus*, le triptyque de la Vierge du Sablon, la *Bataille de Nieuport*.

Il n'était pas très indiqué, semblait-il, de nous priver de ces trésors au moment même où l'affluence des étrangers allait nous amener un surcroit de visiteurs. Mais la collection des tapisseries réunies au Cercle artistique était tellement remarquable que nous devions tenir à honneur d'y figurer avec un contingent digne de notre pays. Les expositions spéciales de l'espèce sont, d'ailleurs, toujours fécondes en enseignements. La démonstration en a été suffisamment faite à Bruges dans cette exposition des primitifs flamands, que Paris s'empressa d'imiter pour la France.

Le côte à côte dans lequel on y retrouve des pièces capitales, apparentées comme œuvres, mais généralement dispersées sur tous les points de l'Europe, ce côte à côte, dis-je, permet des comparaisons et des rapprochements impossibles sans cela. C'est une ressource inappréciable pour faire la lumière sur les ouvrages principalement où la facture, le mode de travail suit la principale source d'où elle puisse jaillir. Tel est le cas certainement pour les tapisseries et il en résultait pour nous le devoir de tenir notre partie dans le merveilleux concert que fut l'exposition en question. Personne ne s'en est plaint d'ailleurs, tout amateur prenant quelque intérêt à la tapisserie n'ayant pas manqué naturellement d'aller admirer nos tapisseries avec les autres dans l'endroit qui s'indiquait pour cela.

Il en fut de même pour nos retables. Nos grandes pièces, telles que le retable de Saint-Georges, celui de la Famille de sainte Anne, ont certainement été remarquées et appréciées au Cercle artistique beaucoup plus et dans de meilleures conditions qu'elles ne l'eussent été dans nos propres galeries.

M. le conservateur Destrée a pris de nouveau une notable part à cette artistique entreprise, dont le catalogue est, du reste, son œuvre.

Je n'ai, d'autre part, pas besoin de dire le rôle qu'a joué dans l'organisation de cette même Exposition M. Jean De Mot, attaché des musées royaux. Tous ceux qui l'ont suivie quelque peu connaissent l'activité qu'il y a déployée pendant des mois.

Il faut bien que j'ajoute à cette énumération, que d'aucuns peut-être trouveront plutôt complaisante, mais qui n'est, au fond, que justice rendue, que j'ajoute, dis je, un tertio : l'Exposition rétrospective de l'art belge. Là, sans doute, notre contribution en objets ne fut pas bien importante, bien que nous fussions également représentés à cet égard, notamment par la jolie maquette du monument Breydel et de Coninck, par Paul de Vigne. Mais notre personnel fut appelé à donner là encore une aide sérieuse. M. Georges Macoir, attaché des musées, a secondé activement, en qualité de secrétaire adjoint de l'Exposition, le distingué secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts, M. Paul Lambotte, dont l'éloge n'est plus à faire. C'était une rude tâche assurément que l'entreprise de cette remarquable exhibition. On sait à quel point elle a réussi et nous sommes heureux d'avoir pu, par la présence d'un de nos membres, y contribuer dans une mesure qu'il ne nous appartient pas de qualifier.

D'autre part notre service de photographies exécutait pour la Commission organisatrice, sous la direction de M. l'architecte Acker, les clichés de monuments et constructions diverses, disséminés en Belgique qui formèrent le fond de l'intéressante galerie des architectes belges, représentés pour la première fois, je pense, par des ensembles « nature » autrement compréhensibles et attrayants pour le public que ces plans arides et ces coupes énigmatiques qui lui ont fait prendre l'habitude de fuir, dans les Expositions, les locaux dans lesquels il les aperçoit.

Toutes les vues ainsi exposées ont été gracieusement offertes à nos musées. Nous sommes donc loin de nous plaindre d'avoir été amenés à les exécuter. Ce que nous en disons n'a d'autre but, comme tout ce qui précède d'ailleurs, que d'expliquer une fois de plus comment, durant plus de six mois, l'activité de notre personnel, s'est trouvée déplacée, et comment aussi l'apparition régulière du *Bulletin* s'en est totalement ressentie. Nous aimons à croire que, loin d'y trouver un grief à notre charge, on nous fera peut-être quelque honneur d'avoir, partout où nous l'avons pu, mis notre ardeur et nos soins à rehausser ces belles fêtes, dont la nation a si justement le droit de s'enorgueillir.

E. van Overloop.



FIG. 1.

LES « RECONSTITUTIONS » DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE DE LA CLASSE DES SCIENCES DE L'EXPOSITION DE LIÉGE... AUX MUSÉES DU CINQUANTENAIRE.

PAR suite d'une entente entre l'administration de l'enseignement supérieur des Sciences et des Lettres et la direction des Beaux-Arts, nous sommes entrés en possession de toutes les reconstitutions qui figuraient dans la section d'archéologie de la classe des Sciences de l'Exposition de Liége.

Quatre d'entre elles : *le dolmen de Wéris*, *l'oppidum d'Hastedon*, *le guerrier romain* et *le guerrier franc*, ont déjà trouvé place dans notre galerie de la Belgique ancienne.

Disons quelques mots de chacune de celles-ci, en commençant par :

LE DOLMEN DE WÉRIS. — Les néolithiques, comme on le sait, pratiquaient le culte des morts et déposaient les ossements des leurs soit dans des grottes naturelles, soit dans des cavernes artificielles, appelées *dolmens*, construites avec de gros blocs de pierre brute de forme tabulaire recouverts le plus souvent de terre.

Nous possédons encore en Belgique deux bons spécimens de ces monuments, situés l'un et l'autre à Wéris, près de Barvaux-sur-Ourthe.

Celui qui est maintenant représenté dans notre section par une superbe maquette au 1/4 de grandeur naturelle, en staff façonné et peint, est le plus anciennement connu des deux. Il fut signalé à l'attention des archéologues par Geubel d'abord, puis par Daufresne de la Chevalerie, voilà déjà bien des années.

Complètement à découvert aujourd'hui, il s'élève au centre d'une immense plaine et est formé de pierres énormes en un poudingue provenant de la localité. Il mesure environ 10 mètres de longueur. (Fig. 1.)

Propriété de l'État depuis 1882, il a été relevé de ses ruines et entouré d'une grille du plus mauvais effet.

La découverte du second dolmen de Wéris date de 1888 [1].

Les données de l'archéologie comparée permettent d'assigner à ces monuments une antiquité d'environ 4,000 ans.

Nos deux dolmens ou allées couvertes seraient, d'après Montelius, les équivalents des coffres de pierre du quatrième âge scandinave, qu'il place entre 2100 et 1700 avant l'ère chrétienne.

L'OPPIDUM D'HASTEDON, situé à Saint-Servais,

1. DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE. *Les antiquités du village de Wéris* (*Revue catholique*, t. XXI, nouvelle série, 1879, pp. 505 et 506). — *Annales de l'Institut archéologique de la province de Luxembourg*, t. XIV, 1882, p. 315 ; t. XX, 1888, pp. 203 207, et t. XXVI, 1892, pp. 307-313. — Bon A. DE LOË. *Etude sur les mégalithes ou monuments de pierres brutes existant ou ayant existé sur le territoire de la Belgique actuelle.* (Compte rendu du congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, 4e session, Charleroi, 1888.) — HENRI DUBOIS, *Découverte d'un second dolmen à Wéris.* (Fédération archéologique et historique de Belgique, 4e session, Charleroi, 1888, 1re section, séance du 6 août.) — L. MOREELS. *Les dolmens de Wéris et d'Oppagne.* (*Annales de la Société géologique de Belgique*, t. XV, Bulletin, 1888.) — Dr N. CLOQUET. *Des dolmens en Belgique et spécialement des dolmens de Wéris et de Forrières.* (*Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. IX. 1890.)— CHARNEUX. *Découverte, description et fouille du second dolmen de Wéris.* (*Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, 6e session, Liége, 1890, t. IV, 2e fascicule, p. 174.) — G. DE MORTILLET. *Excursion en Belgique.* (*Revue de l'Ecole d'anthropologie* de Paris. I, juillet 1891.)

près de Namur, est représenté, lui aussi, par une jolie maquette au 1/1000e en plan et au 1/500e en hauteur.

Hastedon est un superbe emplacement, qui fut



Fig. 2.

occupé dès l'époque néolithique et devint, dans la suite, un *oppidum* des Belges.

Les fouilles importantes qui y ont été exécutées, en 1872, par MM. Arnould et de Radiguès ont fourni les renseignements les plus précis sur le mode de construction des retranchements entourant le plateau : ceux ci étaient constitués de pièces de bois et de pierres sans mortier [1].

Hastedon — en tant qu'oppidum, bien entendu, — est-il de beaucoup antérieur à l'ère chrétienne? Nous ne le pensons pas et nous croyons que M. Salomon Reinach est dans le vrai lorsqu'il suppose que le fait de l'habitation dans de véritables forteresses pourrait avoir un rapport direct avec un événement historique très important : l'invasion des Cimbres et des Teutons, que l'on peut placer vers l'an 100 avant Jésus-Christ.

Sous la menace ou à la suite de cette invasion, les Gaulois et les Belges, dont les habitations étaient jusque-là disséminées, commencèrent à s'agglomérer dans des emplacements fortifiés, comme Bibracte (Mont-Beuvray), Titelberg, Camp de Bonne, Hastedon, etc. Ainsi s'expliquerait l'uniformité de civilisation constatée dans les oppidums, comme aussi l'uniformité technique des méthodes mises en usage pour les fortifier [2].

Le guerrier romain est figuré par une statue en plâtre peint, de grandeur réelle. C'est un robuste légionnaire du temps de l'Empire, portant le casque à couvre-joues, la cuirasse, les épaulières, le tablier en lanières plaquées de métal et le grand bouclier rectangulaire et oblong orné de l'emblème distinctif de la légion. Il est armé de l'épée suspendue par un baudrier au côté droit, du *parazonium* attaché à un ceinturon au côté gauche — ce qui fait de notre légionnaire un officier — et du *pilum*, l'arme nationale de l'infanterie romaine. (Fig. 2.)

Cette reconstitution a été exécutée à Mayence, par les ateliers du Musée central Romano-Germanique, sous la direction du Dr Lindenschmit et d'après le monument funéraire de Valerius Crispus, soldat de la VIIIe légion. (Fig. 3.) Ce monument, trouvé en 1841 dans la Kranz-platz, à Wiesbade, et actuellement conservé au



Fig. 3

1. Limelette. *Le camp d'Hastedon.* (*Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1865, II, p. 74.) — G. Arnould et de Radiguès. *Notices sur Hastedon.* (Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, 6e session, Bruxelles 1872, p. 318 et planches 80, 81 et 81*bis*.) — *De Bello Gallico*, lib. VII, c. XXIII.

2. *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, 12e session, Paris, 1900, p. 427.

Musée du pays de Nassau, a déjà été publié plusieurs fois [1].

Le fourreau de l'épée est la reproduction d'un fourreau richement décoré trouvé près de Mayence et conservé au British Museum. Le parazonium est la copie de celui qui est figuré sur le monument de Flavoleius, du Musée de Mayence. Le pilum a été exécuté d'après le spécimen que l'on voit sur le monument de Valerius Crispus et qui correspond parfaitement à la description que Polybe donne de cette arme. Le ceinturon, le tablier et le bouclier sont tirés du même monument et le modèle de l'umbo a été pris dans la collection Greenwell, à Durham (Angleterre).

Le guerrier franc, qui ne pouvait le céder en robustesse au légionnaire romain, est représenté lui aussi par une statue en plâtre peint, mais de grandeur plus que réelle. C'est un Franc du VIIe ou du VIIIe siècle, et un chef, sans aucun doute, car il est armé de la *spatha* et porte un casque.

Les détails du costume et de l'équipement ont été très étudiés, car cet essai de reconstitution, exécuté comme le précédent, par les ateliers du Musée de Mayence, est basé uniquement sur les découvertes faites dans les nombreux cimetières barbares des bords du Rhin et sur les textes anciens.

Malgré leur aspect « colossal » et un peu neuf, nos deux guerriers font cependant bonne figure et ne laissent pas de constituer, avec les maquettes de Wéris et d'Hastedon, d'excellentes « leçons de choses » attrayantes et sérieuses à la fois.

Bon Alfred de Loë.

ART MONUMENTAL.

UNE SÉRIE DE FONTS BAPTISMAUX.

Nous avons enregistré naguère [2] l'entrée dans nos collections d'un certain nombre de moulages métallisés, acquis par la section artistique de la Commission royale des Echanges internationaux à l'exposition de dinanderies (Dinant, 1903).

Plusieurs de ces moulages sont venus fort à point combler de regrettables lacunes ; grâce à eux, nous sommes en mesure, aujourd'hui, de présenter à nos visiteurs une série de fac-similés de fonts baptismaux en métal — laiton, cuivre ou bronze — dont les plus anciens remontent au début du XIIe siècle, les plus récents au milieu du XVIe ; dans cette longue suite d'années, le XIVe siècle seul n'est pas encore représenté.

Les doyens d'âge de la série sont les célèbres fonts de l'église Saint-Barthélemy, à Liége, exécutés en 1112. Il en a été parlé dans ce *Bulletin* assez longuement pour que nous n'ayons plus à les décrire [3]. Nous en possédons actuellement deux modèles ; l'un (n° 725) reproduit exactement l'original, tel qu'il fut installé dans l'église en 1803, avec les lacunes et les maladresses que nous avons signalées et qui sont dues aux tribulations qu'a éprouvées ce précieux objet d'art ; l'autre modèle (n° 2487) le montre reconstitué suivant nos indications : les bœufs, au nombre de douze, sont quelque peu reculés au-dessous de la cuve qu'ils supportent. La comparaison est édifiante.

* * *

Après les fonts baptismaux de Liége viennent ceux qui appartinrent jadis à l'église Saint-Germain, à Tirlemont, et sont aujourd'hui conservés dans notre section des anciennes industries d'art et antiquités. La cuve, sorte de chaudière de bronze aux parois évasées, a été posée sur un pied — tout hypothétique d'ailleurs — figurant une sorte de cippe autour de la base duquel on a disposé, en les répétant deux fois, deux curieuses figurines d'hommes chevauchant des lions, qui semblent bien avoir appartenu à la pièce originale.

L'extérieur de la cuve est divisé, par une plate-bande circulaire, en deux zones superposées ; celle du bas, que d'autres plates-bandes répartissent en quatre compartiments, est ornée d'inscriptions et de dessins gravés au trait. L'autre présente une suite de quatorze petites arcades portées par de maigres colonnettes torses ; sous chacune d'elles sont des sujets en relief, d'une exécution des plus naïves. On y voit : le baptême de Jésus dans les eaux du Jourdain ; le Christ en croix, entre deux soldats dont un lui présente, au bout d'une hampe, l'éponge imbibée de vinaigre, tandis que l'autre lui perce le flanc d'un coup de lance ; saint Pierre, saint Paul, saint André, saint Germain l'Auxerrois ; le Christ bénissant, foulant aux pieds l'aspic et le basilic ; puis les Évangélistes, sous leur figuration emblématique ordinaire.

Les inscriptions gravées sur les plates-bandes

1. von Cohausen. *Antiquar. technischer Führer durch das Alterthümer Museum zu Wiesbaden*, p. 7. — *Corpus Inscript. Rhenanarum* Brambach, n° 1515. — Habel. *Nassauische Annalen*, III, 2, p. 237. — Lindenschmit. *Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, Band III, VI, Tafel 5.

2. 4e année, n° 4.

3. 3e année, n°s 3, 9 et 10 ; 4e année, n° 1.

et le bas de la cuve sont en latin ; elles apprennent que ce travail fut exécuté en 1149, sous le règne de Conrad, Henri II étant évêque de Liége.

L'exécution des lions de la base est tout aussi naïve que celle du bassin ; il n'est pas sans intérêt de comparer ces animaux avec certaines des aquamaniles du musée de Copenhague, dont les fac-similés sont exposés dans une vitrine, au fond du grand hall (nos 2451 à 2479).

* * *

Les fonts en laiton de la cathédrale d'Hildesheim (n° 2443) représentent la dinanderie au XIIIe siècle.

La cuve, de forme circulaire, légèrement évasée vers le haut, est supportée par quatre figures d'hommes dont trois ont un genou en terre ; ils personnifient les quatre fleuves du Paradis terrestre : Géon, Phison, Tigre et Euphrate ; chacun de ces personnages tient un vase à long goulot, duquel s'échappe de l'eau. L'un de ces hommes, un guerrier vêtu de mailles des pieds à la tête et armé d'une dague, est complètement agenouillé ; il ne porte ni barbe ni moustache ; son voisin de droite, au contraire, est un homme barbu, aux longs cheveux ondulés tombant sur les épaules ; le troisième est un jeune homme imberbe, à la chevelure ondulée aussi, mais courte ; le dernier a le visage glabre et les cheveux pendant en longues mèches.

On trouve assez fréquemment, dans les fonts baptismaux d'époque romane, quatre chefs humains au tour de la cuve ; nous avons jadis eu l'occasion d'étudier spécialement les fonts en pierre de l'église de Saint-Séverin-en-Condroz [1] et de signaler les différences que l'on constate entre les visages de ces têtes.

Outre ces quatre personnages, les fonts d'Hildesheim possèdent un support central, en forme de petit pilier cylindrique duquel sortent quatre griffes saisissant chacune une sphère. Le dessous du bassin est légèrement bombé, comme à celui de Liége.

La décoration extérieure de la cuve comporte quatre compositions, en relief très prononcé, abritées chacune sous un grand arc trilobé et séparées l'une de l'autre par une minuscule colonnette, correspondant aux personnages du support ; au-dessous et au-dessus de chacune de ces colonnettes se trouve un personnage vu à mi-corps, dans un cadre rond ; plus haut, entre les retombées des arcs trilobés, les Évangélistes sont figurés par leurs emblèmes ordinaires.

Les compositions ont pour sujets : 1° La Vierge, assise, tenant sur les genoux l'Enfant Jésus, qui lui caresse le menton ; de chaque côté de son siège se tient un évêque debout ; 2° Le passage de la mer Rouge ; 3° Les Israélites traversant le Jourdain pour entrer dans la terre de Chanaan ; 4° Le baptême du Christ.

On peut trouver une certaine analogie entre cette composition et celle qui représente le même sujet sur les fonts de Liége : dans toutes deux saint Jean, placé à la gauche du spectateur, porte la main gauche à sa ceinture et, de l'autre, ondoie Jésus, sur la tête duquel descend la colombe symbolique ; du côté opposé, des anges entièrement drapés présentent, en s'inclinant, les vêtements du Christ ; mais toute la ressemblance se borne à la disposition des personnages et à l'action de chacun d'eux ; les attitudes ne sont pas semblables et la composition d'Hildesheim est loin d'égaler à la noble simplicité des fonts liégeois. Remarquons, d'autre part, que, sur la cuve d'Hildesheim, le Jourdain est figuré par un monticule de flots tracés obliquement [1] ; sur celle de Liége, les ondulations suivent une direction horizontale, montrant les flots entourant le Christ, ce qui est infiniment plus rationnel.

Le couvercle, en forme de pyramide circulaire avec un gros fleuron comme amortissement, porte les mêmes divisions que le pourtour du bassin : quatre arcs trilobés retombant sur de grêles colonnettes que surmontent des bustes. Les compositions en relief ont pour sujets : la Verge d'Aaron, le Massacre des Innocents, la Madeleine aux pieds de Jésus-Christ, la Charité chrétienne.

Les archivoltes des arcs, les encadrements des bustes, les plates-bandes qui bordent le couvercle et le bassin, et d'autres parties encore portent de nombreuses inscriptions en latin.

(A continuer.) HENRY ROUSSEAU.



DONS.

LA SECTION DES ANTIQUITÉS ORIENTALES vient de s'enrichir de deux bronzes égyptiens intéressants, offerts par M. Van Bellingen.

L'un des deux est une tête d'ibis d'un beau caractère. Les yeux qui y étaient incrustés font défaut.

L'autre est un buste d'Isis, d'époque romaine. L'intérêt de cette pièce réside surtout dans le collier, composé d'amulettes, qu'elle porte sur a

1. *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 31e année (1892), p. 27 et 455. — Planches.

poitrine et qui offre d'intéressants points de comparaison avec les amulettes réelles, dont le musée possède une bonne série.

* * *

En exécution d'un legs fait à nos musées par M. CHARLES WARNANT, ancien secrétaire général du Sénat, M. Albert Warnant, son fils, nous a fait remettre les objets suivants, qui ont pris place dans nos collections :

1° Une statuette de la Vierge portant l'Enfant Jésus, en ivoire sculpté (XVIIe siècle);

2° Deux râpes à tabac, en ivoire sculpté XVIIIe siècle) ;

3° Une boîte à jeu, pour le jeu de whist, avec jetons en nacre gravée (XVIIIe siècle).

Devons-nous ajouter avec quels sentiments de reconnaissance nous avons reçu ces objets, qui, en dehors de leur très réelle valeur artistique et documentaire, nous apportent comme un dernier écho de l'encourageante bonté et de la délicatesse d'esprit de celui qui voulut bien les tenir en réserve à notre intention?

DON DE PHOTOGRAPHIES.

LE docteur Arthur Tacquin, qui fut attaché à la mission belge envoyée à Fez, en 1904, auprès du Sultan du Maroc, vient de nous faire don de quatre-vingt-quatre photographies du Maroc (format 24 × 30), absolument inédites et très remarquables, dont il est l'auteur.

Le docteur Tacquin nous met ainsi en possession de documents de réelle valeur, choisis judicieusement aussi bien au point de vue instructif qu'au point de vue artistique ; nous ne saurions donc assez le remercier de ce qu'il a bien voulu enrichir nos collections d'un nouvel élément intéressant tout spécialement l'art monumental arabe et mauresque. Dans cette collection, signalons plus particulièrement ici la superbe série des portes de Fez en arc mauresque presque toutes ornées de mosaïques aux dessins variés; les beaux intérieurs d'habitations richement décorés de mosaïques et appartenant soit à des ministres marocains, soit à des notabilités de la ville; les types divers, berbères, arabes, nègres, juifs, montrant la variété des races qui occupent le pays, la Mauritanie d'autrefois.

Le docteur Tacquin, en ce moment au Maroc, recueillera, sans aucun doute, de sa deuxième expédition en ce pays, si intéressant par sa nature, presque vierge de modernisation, une nouvelle moisson d'instructifs documents photographiques dont nous espérons pouvoir profiter, de manière à compléter sa première et si remarquable série, que nous venons d'exposer. E. RAHIR.

CURIOSITEZ QUI SONT DANS LA SALLE DES ARMES A BRUXELLES.

Manuscrit II (2e série), n° 878 (Bibliothèque Royale, Section des Manuscrits). L'écriture est du XVIIIe siècle; porte comme pagination actuelle de 6 à 9 (verso).

LES armes de Parade esmasquinés en or de feu Sa Majesté L'Empereur Charle Quint de glorieuse memoire armés de pieds jusques à la Tête, ainsi que son cheval fut armés. Le tout tres beau à voir.

Les armes de Parade du jeun Prince de Bavière et son etandart avec quoy il fit l'exercice, tres beaux a voir.

Les armes de Parade de feu l'archiduc Albert et les armes, esmaquines en or, de feu son frere l'archiduc Ernest sont tres beau à voir.

Les armes mémorables de feu l'empereur Charle Quint, servant pour le tournoy et carouselle, aussy sont a l'épreuve du musquet.

Les armes de feu Philippe le Bon, duc de Bourgogne, la selle dacier et sa lance de la longeur de 22 pieds, cordonné d'un cercle de fer, à le preuve du musquet.

L'étandart de feu Francois premier Roy de France qui fut pris a la bataille de Pavie par larmée de l'Emp^r C. Quint.

Deux Etandars gagné à la bataille de Landen, pres de Tirlemont, par les curassiers de son Altesse Electorale de Bavière sur la maison de France.

Les armes de feu dom Jean d'Autriche fils de l'empereur Charles Quint qui gagna la fameuse bataille de Lepante sur les turcs. 7 doctobre 1571.

Suit la transcription du texte latin figurant sur le panneau qui accompagne le cheval de l'Archiduc Albert, panneau qui existe encore au musée de la Porte de Hal.

Les armes de Parade de feu le Prince cardinal frere de feu Philippe 4e Roy d'Espagne, gouverneur de ce pays, et battit larmée d'hollande devant Louvain.

Quatre piesces à lindienne à le preuve des fleches empoisonnées, la construction etant des baleines. On y voit des arcs tant des Indiens, Polonois, Tartares et Turcs.

Trente 6 piesces darmes de plusieurs princes sont tres beau à voir.

Une rondasse et une casque rempli des belles figures et postures, tres curieux à voir et estimé 10 mille florins.

Une lance y tenant deux pistolets rayez qui donnent en tirant 5 blessures differantes servant pour la Chasse du Sanglier, de l. Charle Quint.

Une musquet de bois debeine travaillé en argent

qui tire de la longeur de 600 pas, pour la chasse du Sanglier et du heron, de l'Infante Isabelle.

Une chemise de maille et une rondasse aiant pour se defendre, deux poignards et une lanterne, contre 10 personnes, de lr Charle Quint.

Une rondasse dacier gravé dun diamant rempli des belles figures et postures representant le siege de Rome. Tres beaux à voir.

Le cheval de feu l'Infante Isabelle sur le quel elle etoit assis quand elle fit son entrée dans Bruxelles. Le dt cheval a porté une selle de 800 mille florins.

Le premier modelle de canon qui tire 7 fois en particulier ou tout à la fois.

Le cheval de feu larchiduc Albert qui lui sauva la vie au siege dostende, on y voit lepitaph en latin du dt cheval dont cy derrière est joint copie.

L'espée de feu Henry Quatre roy de France qu'il envoia a larchiduc Albert avec quoy il lui declara la guerre.

L'espée de feu Sa Majesté l'empr Charle Quint avec quoy on crée les chevalliers de lordre de la Toison qu'on garde pour une memoire.

Les etandars de Dom Jean Daustriche que lon a porté durant ces guerres que lon garde pour une mémoire.

Trois grandes bandrolles et le 17 etandars de 17 Provinces le tout aiant servi aux vaissaux de guerres de l'Empr C, Qt quand il fit la guerre contre les Infidelles.

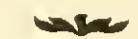
Le tout se voit dans la grande ecurie royale de la Cour à larcenal à Bruxelles.

AVIS.

Un grand nombre de nos abonnés se sont plaints de l'état fâcheux dans lequel leur parviennent les numéros de notre *Bulletin*, envoyés sous bande, par la poste, et qui n'arrivent très souvent à destination qu'endommagés, ce qui n'en permet pas la conservation. Pour remédier à cet inconvénient, nous offrons à nos lecteurs, moyennant un supplément de 50 centimes sur le prix d'abonnement, de leur faire parvenir mensuellement le *Bulletin* dans des rouleaux en carton.



Désireux de favoriser la propagation de notre *Bulletin*, nous consentons, à la demande de plusieurs instituteurs et institutrices, à accorder une diminution de 50 % sur le prix de l'abonnement à tous les membres du personnel enseignant qui se présenteront par groupe de dix, pour en faire la demande.



On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

BIBLIOTHÈQUE

DANS le courant du mois d'octobre dernier, notre bibliothèque a reçu les accroissements suivants :

Principaux ouvrages entrés pendant le mois d'octobre.

PUBLICATIONS RÉCENTES :

DÉCHELETTE (J.). L'oppidum de Bibracte. Paris-Autun, s. d.

Id. Les fouilles du Mont-Beuvray de 1897 à 1901. Paris, 1904.

DE DECKER (Josué). Contribution à l'étude des vies de Paul de Thèbes. Gand, 1905. (Envoi du ministère de l'Intérieur.)

DE MORTILLET (Adr.). Les monuments mégalithiques de la Lozère. Paris, 1905.

DUVERNOY (Em.) et HARMAND (René). Le tournoi de Chauvency en 1285. Paris, 1905.

FIERENS-GEVAERT. La renaissance septentrionale et les premiers maîtres des Flandres. Bruxelles, 1905.

GARDINER (A.-H.). The Inscription of Mes. Leipzig, 1905.

Hieratische Papyrus aus den Koniglichen Museen zu Berlin Leipzig, 1905.

HUELSEN (Ch.). Das Forum romanorum, seine Geschichte und seine Denkmäler. Rome, 1905.

Manuel de recherches préhistoriques, publié par la Société préhistorique de France. Paris, 1906.

PAZAUREK. Marques des céramiques de Bohême. 1905. (Don de l'auteur.)

Depuis le 1er novembre, les Musées royaux des Arts décoratifs et industriels, Parc du Cinquantenaire, sont ouverts au public de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

La bibliothèque est ouverte au public tous les jours, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

IMP. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES.

5e ANNÉE. N° 3 PARAISSANT TOUS LES MOIS DÉCEMBRE 1905

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . . . 5 francs. | Pour l'Étranger . . . . 6 fr. 50.

Le numéro : 50 centimes.

UN MUSÉE D'ARCHITECTURE.

CONVIÉ par la Société centrale d'architecture à lui donner une causerie lors de son assemblée générale du 10 décembre dernier, M. van Overloop, conservateur en chef de nos musées, prit pour sujet : *Les architectes et le Musée d'architecture au Cinquantenaire.*

La première partie de ce discours traitait du degré de considération qui s'attache, en Belgique, à la profession d'architecte. Nous n'avons point à nous en occuper ici, semblable question ne rentrant nullement dans le cadre de ce journal.

Mais il n'en est pas de même de la deuxième partie, dans laquelle l'auteur essaya d'esquisser pour l'architecture les grandes lignes du Musée dont les locaux actuellement en construction permettraient la réalisation.

Nos lecteurs apprendront avec intérêt, pensons-nous, ce qui se prépare à ce sujet. Les passages suivants de la causerie de M. van Overloop en donnent une idée assez complète :

« Un Musée d'architecture, tel que je le comprends, doit répondre à deux ordres d'exigences : celles qui concernent spécialement les architectes à l'exclusion du public, peut-on dire, et celles qui regardent le public aussi bien que les architectes eux-mêmes.

Les objets de la première catégorie sont ceux d'un caractère directement professionnel et technique, études, plans, coupés, etc. J'estime qu'ils devraient se trouver dans un local *ad hoc*, à proximité de la bibliothèque, sans être confondus avec le reste des collections, et cela tout aussi bien pour permettre aux spécialistes de les consulter dans le recueillement que pour en épargner la vue au commun des mortels, que l'idée de regarder des plans éloigne, en général, beaucoup plus qu'elle n'attire...

J'ai demandé qu'on prévoie semblable local dans les installations nouvelles qu'on nous prépare. Quant à ce qu'il devra contenir, ce local, c'est vous-mêmes, Messieurs, qui aurez à y pourvoir, en y faisant affluer d'abord les documents intéressants dont vous pourriez nous ménager la possession, puis en orientant, comme il faut, les démarches que nous ferions, de notre côté, pour nous en procurer.

C'est un travail de patience et de temps. Si vous voulez m'en croire, nous ne tarderons pas à nous y mettre et à concerter nos efforts en vue de réaliser cette partie de l'œuvre. Deux ans au moins nous séparent du moment où nos services seront transportés dans l'aile gauche du Cinquantenaire. Si nous savons les mettre à profit, nous débuterons là-bas avec un ensemble de documents déjà bien important et qu'il ne s'agira plus que de développer peu à peu pour arriver à en faire un véritable trésor national.

La seconde partie du programme sera naturellement plus complexe.

La bibliothèque d'architecture y tiendra, bien entendu, une première place.

Viendront ensuite les documents de toute espèce se rapportant à l'histoire de l'art monumental. Ces documents seront plastiques ou graphiques.

Les moulages devront bien, en général, être exposés dans la salle des plâtres. Il serait matériel-

lement impossible de faire autrement. Mais la disjonction de ces documents plastiques d'avec les documents graphiques ne sera pas bien grande, puisque les uns et les autres seront logés sous le même toit. Le grand hall dans lequel seront installés les plâtres renferme, en effet, à hauteur d'étage, une vaste galerie de 10 mètres de large, qui fait le tour du bâtiment. C'est dans cette galerie que j'ai l'intention d'établir notre service des photographies. La conservation de celles-ci, de même que le service de vente, s'opéreraient dans l'emplacement du fond, vers Etterbeek, exactement au-dessus de la bibliothèque située au rez-de-chaussée. Les deux longues galeries latérales serviraient de local d'exposition, l'une pour l'art monumental national, l'autre pour l'art de l'étranger. Ces galeries seraient subdivisées, au moyen de cloisons, en un certain nombre de salles, consacrées à deux genres d'expositions : les unes permanentes, les autres temporaires.

Les expositions permanentes doivent représenter ce que j'appellerai l'enseignement de fond, à savoir : le déroulement de l'histoire de l'art monumental, présenté avec une méthode et une précision suffisantes pour donner une idée exacte de l'évolution de l'architecture à toutes époques et dans tous les pays.

La division de la galerie en compartiments, au moyen de cloisons, facilitera ce résultat.

Les objets qui garnissent ces compartiments seront principalement des photographies. Mais celles-ci pourront être complétées par toute espèce d'autres documents graphiques ou parfois même plastiques.

Dans le compartiment de l'architecture grecque, par exemple, nous placerions d'abord de belles photographies des principaux temples dont les restes subsistent encore, en les classant suivant leurs types, et en les accompagnant d'explications suffisantes pour en faire comprendre l'économie et les traits caractéristiques. Pour certains de ces sanctuaires, tels qu'Olympie, Delphes, Pergame, on joindrait des plans d'ensemble d'après les reconstitutions opérées par les écoles allemande et française d'Athènes. Enfin, pour compléter cet aperçu des temples, on placerait au centre de la salle quelques modèles, tels que l'ensemble de l'Acropole que nous possédons au Cinquantenaire ou la jolie réduction du temple de Pæstum, qui nous a été donnée par Mme Errera.

Le reste des parois serait occupé par les œuvres les plus importantes, en d'autres genres, que possèdent la Grèce, l'Italie ou l'Asie : théâtres, mausolées, monuments choragiques, etc. Ces représentations tendraient à faire saisir en même temps les relations intimes qui, dans l'art grec, unissaient l'architecture et la sculpture dans une action commune.

Le décor proprement dit y tiendrait sa place également, et l'on pourrait fort bien consacrer à cet article du programme la partie des parois située au-dessus des photographies dont nous venons de parler.

On obtiendrait, de la sorte, un ensemble à la fois instructif et attrayant, qui, se reproduisant, avec des variantes appropriées, dans les divers salonnets, en feraient la succession d'autant de chapitres de l'histoire de l'architecture.

Les expositions temporaires, pour lesquelles nous réserverions quelques salles, permettraient, à côté de ces ensembles, de présenter dans tous leurs détails certains sujets spéciaux.

J'en citerai comme exemple les expositions retraçant la visite d'une ville. Les deux ou trois essais que j'en ai fait ont démontré que de telles exhibitions pourraient être à la fois d'un grand intérêt et d'un sérieux profit.

Lorsque nous visitons une ville, c'est d'ordinaire sans méthode aucune, pour la bonne raison que des curiosités ou des œuvres d'art d'un même genre, qu'il faudrait voir à la suite l'une de l'autre, pour pouvoir les comparer entre elles et en faire la synthèse, se trouvent disséminées dans les divers quartiers et n'arrivent sous nos yeux qu'entremêlées de choses tout à fait hétérogènes. Il en résulte fatalement un certain chaos et une diminution notable de profit. Je voudrais y obvier plus ou moins en réunissant, pour certaines villes, de nombreux documents photographiques qui, sans plus avoir à compter avec la topographie locale, seraient classés méthodiquement et présentés au public, avec les notices nécessaires, dans leur ordre d'évolution.

De telles expositions, j'ai pu m'en convaincre, sont pour le voyageur la meilleure récapitulation de ses impressions de route. Elles constituent aussi une excellente préparation avant le départ, sans compter qu'elles ménagent un pis-aller, déjà précieux, à ceux qui sont forcés de rester au logis.

Il faut, pour en arriver là, de très nombreux documents, c'est évident. Mais j'ai foi, pour les obtenir, dans l'attrayante chose que sera le fait de les réunir et de nous les apporter sous forme d'une œuvre personnelle.

Je viens encore d'en faire l'expérience tout récemment. Une personne de Bruxelles, une Demoiselle, m'ayant un jour parlé de Ravenne avec grande admiration, je lui proposai de donner à ses souvenirs un corps plus tangible et plus définitif en réunissant à notre intention les reproductions photographiques des monuments de l'antique cité. Ma demande fut accueillie, et l'intelligente

voyageuse vient de nous faire don d'environ trois cents photographies, que nous exposerons prochainement suivant son classement fort bien compris et avec l'accompagnement d'une courte notice, dans laquelle elle se fait obligeamment le cicérone de ce voyage en chambre.

N'est-ce pas là un charmant couronnement du voyage, et l'intérêt de celui-ci ne serait-il pas décuplé si l'on substituait à son habituelle stérilité, à son égoïsme obligé, cette consécration généreuse et féconde ?

Je voudrais voir d'ailleurs un pareil principe appliqué non seulement aux cités de l'étranger, mais encore à tant de villes de Belgique qu'on ne va guère voir et qu'on visiterait sans doute davantage si les beautés en étaient signalées au public de meilleure façon.

L'entreprise dont je parle mériterait donc aussi de recevoir un concours sympathique de la province, qui ne peut qu'y gagner.

Nous avons déjà, dans ce sens, réuni pour les monuments de la Belgique une série d'environ six mille cartes postales que nous devons également à la générosité d'une amie du Musée. Nous les possédons même en deux exemplaires, l'un pour le répertoire par localités, l'autre pour le classement méthodique. Toutes ces cartes, montées sur bristol, avec désignation nette du sujet, se trouvent rangées comme des fiches dans un meuble *ad hoc*, où le public peut les consulter directement. C'est une source excellente en tant que première indication. Mais elle réclame évidemment des compléments pour lesquels nous osons compter sur l'aide du pays tout entier.

En dehors des expositions proprement dites, notre bureau des photographies, notre « photographothèque », mettrait à la disposition des visiteurs les documents conservés en portefeuille; ceci sans parler des appareils stéréoscopiques qui vont constituer, à leur tour, un mode d'exposition très goûté du public. Nous possédons, dès à présent, trois bornes stéréoscopiques, dont la première nous a été offerte par M. Buls, en même temps qu'une excellente série de cinquante vues des fouilles du Forum. Une autre borne, plus grande, a été installée récemment par les soins du comte Adrien van der Burch. Celui-ci s'occupe, de plus, de nous procurer cinq cents vues se rapportant à des voyages en Sicile, en Asie Mineure et en Extrême-Orient. Le comte Albéric du Chastel, un des plus habiles opérateurs en ce genre, nous a fait don également d'une belle série de plaques reproduisant les salles de l'Art ancien à l'Exposition de Liége, et l'électricien Léon Gérard nous prépare, de son côté, une suite de vues pour vérascope, recueillies au cours de ses voyages. Espérons que ces généreuses initiatives trouveront de nombreux imitateurs, car il y a moyen d'aller vraiment très loin dans cette voie.

Je me suis étendu longuement sur les expositions de photographies parce qu'elles feront certainement le fond de l'enseignement que nous devons réaliser par l'image.

Ce serait cependant une erreur de croire qu'elles constituent à elles seules tout le musée d'architecture, même dans sa partie commune aux architectes et au public.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, n'ignorent pas qu'il y a quelques années déjà j'ai signalé la nécessité de créer une Galerie des architectes, dans laquelle nos principaux maîtres apparaîtraient entourés de leurs œuvres les plus remarquables, représentées par des vues d'ensemble, des plans, des croquis, des maquettes, suivant les cas.

C'est encore là un mode d'exhibition que le public sera capable de comprendre et qui lui fera, de plus, rendre justice à tant d'artistes dont il contemple les productions chaque jour sans se douter seulement du nom de leurs auteurs.

L'exposition des œuvres de Beyaert fut une première manifestation de ce projet. L'exposition rétrospective belge vient de nous en procurer une seconde, grâce à l'heureuse intervention d'un de vos plus éminents confrères, qui, appelé à mettre en lumière les œuvres saillantes de l'architecture belge pendant les soixante-quinze ans de notre indépendance, eut la bonne idée de laisser là les présentations de plans, toujours arides et partant délaissées, pour nous montrer plutôt des groupes de photographies permettant d'embrasser d'un coup d'œil l'œuvre de chaque maître.

Ces photographies se trouvent actuellement au Cinquantenaire, où je vous annonce leur entrée, Messieurs, comme un excellent appoint pour cette partie de notre programme.

Mais toutes ces œuvres-là sont celles des disparus; or, il ne faut cependant pas non plus qu'il n'y en ait que pour eux.

Je ne voudrais pas être macabre au point de vous recommander la préparation par vous-mêmes du contingent qui vous représentera quelque jour dans la galerie en question. Et cependant rien ne serait plus sage !

Mais, ne considérant que le présent, ne serait-il pas vraiment souhaitable que nos architectes actuels (pas ceux dont je parlais tout à l'heure, bien entendu) eussent dans nos Musées leur dossier de documents, dans lequel on puisse également suivre le déroulement de leur œuvre ? Ce serait toute une digression que d'en développer les motifs. Ceux-ci sautent aux yeux, d'ailleurs. Malheureusement, tout le monde en convient, mais personne ne

s'exécute. De tous les architectes, assez nombreux, auxquels j'ai cru pouvoir adresser mon appel, un seul m'a répondu. Puisse son exemple trouver finalement des imitateurs! Et, de nouveau, Messieurs, ne croyez pas que ce seront peines et temps perdus que ceux donnés par vous à servir un tel vœu.

Le musée d'architecture appelle bien d'autres choses encore. C'est ainsi que je voudrais y donner une place spéciale aux travaux que j'appellerai d'actualité.

Que de fois ne voyons-nous pas, en matière d'édifices publics, la presse s'emparer d'une question et se faire l'écho de polémiques prolongées, sans que le public puisse seulement se douter de la façon dont se présente, en fait, le point dont on a l'air de le faire juge !

Nous devrions combler cette lacune en exposant, au moment voulu, les vues et documents nécessaires, tout au moins, pour fixer un peu mieux les idées sur la question en cause.

De même, encore, nous devrions pouvoir retracer couramment en images la chronique de l'art monumental, dans ses détails pour ce qui concerne notre pays, dans ses grandes lignes seulement pour le reste du monde. Ce seraient les « monuments du jour ».

Aucun édifice public important ne devrait s'achever en Belgique sans qu'à ce moment même on en place l'image sous nos yeux. Pour les entreprises de longue haleine, qu'il s'agisse de constructions nouvelles ou de restaurations, il importerait même de renseigner le public sur les travaux en cours. Le palais du Roi, le Mont des Arts, où veut-on que les gens en prennent quelque idée si on ne leur en montre aucun plan, aucun projet ? De même pour les restaurations, telles que le château des Comtes, à Gand, ou les ruines de Villers, il est impossible de peser l'intérêt de l'œuvre et la somme de travail qu'elle représente si l'on n'arrive pas à exposer quelque part, en même temps qu'une sorte d'état des lieux initial, les diverses phases d'avancement de l'entreprise. Ce serait le moyen que le public prit intérêt à des travaux qui aujourd'hui le laissent froid, quand ils n'excitent pas son impatience, grâce au manque d'informations contre lequel je voudrais réagir.

En ce qui concerne l'étranger, nous devrons nécessairement nous borner aux œuvres tout à fait marquantes, qu'il s'agisse de montrer des constructions nouvelles, de rappeler des édifices disparus dans quelque catastrophe, ou bien encore de suivre de grandes restitutions archéologiques, telles que les fouilles du Forum ou l'exhumation du palais de Minos. Enfin, j'ajouterais volontiers à cette liste les constructions très typiques ou d'une formule absolument nouvelle.

Cette partie de notre œuvre, Messieurs, est d'une grande importance. Elle ne vise pas seulement à satisfaire une curiosité, très légitime d'ailleurs : son principal effet doit être d'exciter, à l'endroit des choses de l'architecture, un public assez peu mis en appétit pour qu'il faille assaisonner du sel de l'actualité la nourriture qu'on lui présente.

Nous pourrions être encore ici demain si je continuais à détailler le contenu de notre futur Musée d'architecture. Qu'il nous suffise de retenir pour l'instant que les multiples exhibitions dont il sera le siège doivent revêtir un tour plutôt familier, assimilable sans fatigue, dont la portée pratique apparaisse nettement.

C'est ainsi que, pour en donner un dernier trait, je voudrais y voir figurer, sous une forme qui sera, je vous l'assure, très appréciée, ce que Viollet-Le-Duc appelle l'Histoire d'une maison. L'édification de celle-ci, et partant aussi le travail de l'architecte, y seraient représentés de manière à bien frapper les yeux.

Il importe que le public sache ce que cela représente, et le seul moyen d'y arriver est de faire défiler devant lui, sous une forme schématique et familière, les diverses phases de la genèse d'une construction ; l'examen du sol et les travaux préliminaires qui peuvent en être la conséquence, les fondations, l'appareil lapidaire, la coupe des pierres, les travaux d'hygiène, la charpente, la menuiserie, avec ses plans d'exécution, que sais-je encore !

Tout le monde profiterait d'une telle leçon de choses : l'architecte en serait apprécié davantage et le client verrait son attention attirée sur des points dont l'ignorance ou la négligence lui ménage souvent plus d'un mécompte irréparable. »

NOS RECHERCHES ET NOS FOUILLES DURANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1905.

FOUILLES A BIEZ (BRABANT). — Ces fouilles constituent l'opération la plus importante de notre campagne, non seulement par leur durée, mais aussi par leur résultat.

Au mois de janvier dernier, des ouvriers occupés à extraire des souches de sapins dans une propriété appartenant à M. le sénateur Roberti mirent au jour des silex taillés et des urnes cinéraires. Aussitôt averti, notre service des fouilles s'empressa de se rendre sur les lieux et de solliciter



Fig. 1

occupait l'emplacement d'une station néolithique importante qui, elle-même, avait succédé à une station paléolithique. Enfin, en un point du plateau, à la suite des tombes protohistoriques, ont été rencontrées quelques sépultures belgo-romaines. C'était donc là encore un bel exemple de cette loi ethnographique que l'on sait.

La fréquentation de ce lieu par l'homme paléolithique était attestée par la présence d'un certain nombre de pièces se rapportant à l'industrie *éburnéenne*.

De très nombreux silex taillés et polis ainsi que des fragments de meules en grès et des grattoirs et des lames en quartzite landenien supérieur de Wommersom ont été recueillis durant nos travaux, tant à la surface du terrain que dans le sol même, jusqu'à 0m20 ou 0m25 de profondeur.

A signaler, parmi les instruments en silex les plus remarquables : un ciseau poli, pièce excessivement rare, une très belle pointe de flèche, une grande hache polie et de magnifiques grattoirs.

Nous avons rencontré également deux *fonds de cabanes* néolithiques, dont un assez important. Il mesurait 1 m 00 de profondeur et s'étendait sur une surface de 1 m 50 de côté.

l'autorisation de surveiller les travaux en cours et d'entreprendre en même temps des recherches méthodiques.

Le meilleur accueil nous fut réservé par M. Roberti, qui, de suite, nous accorda l'autorisation que nous demandions et nous fit don des urnes et des autres objets trouvés par ses ouvriers. Ces objets figureront en bonne place dans nos nouveaux locaux, sous le nom de l'aimable châtelain de Beausart auquel nous adressons à nouveau, ici, nos plus sincères remerciements.

L'endroit où les trouvailles ont été faites est situé au lieu dit *Bruyère Marion*, au sommet d'un coteau sablonneux exposé au midi, en face du hameau de Cocroux, sur la rive droite du Petit-Train.

Le sol était partout également uni et n'offrait, par conséquent, aucune trace, aucune apparence même de *tombelles* qui auraient pu jadis recouvrir ces sépultures à incinération. Les vases funéraires gisaient donc en pleine terre, où rien ne les annonçait. C'était un de ces *champs d'urnes* ou cimetière banal renfermant les restes d'une tribu. Cette nécropole est postérieure à l'âge de la pierre polie et antérieure à l'époque romaine, et tous ses caractères la rattachent à l'âge du fer. Elle était très étendue et



Fig. 2

Nous y avons trouvé des morceaux de poterie très grossière, des lames et des éclats de silex, et une molette en grès.

Les sépultures de l'âge du fer, que l'on rencontrait à une profondeur variant entre 0 m 20 et 0 m 80 et qui nous ont donné un grand nombre d'urnes et de vases d'offrande divers, dont plusieurs ornementés (fig. 1 et 2), étaient aussi très riches, relativement, en métal. C'étaient de menus objets de bronze, tels qu'un petit bracelet (fig. 3, n° 3), des fragments d'autres bracelets (n° 4), des spirales (n°s 1, 2, 8 et 9), des épingles à cheveux (n°s 10 et 12), un petit instrument dont la destination ne nous est pas connue (n° 7), une pince épilatoire (n° 5), un manche de rasoir ou de couteau de sacrifice (n° 6), etc. Ces petits objets avaient été mis à l'intérieur des urnes avec les débris des ossements humains calcinés. Souvent les urnes cinéraires renfermaient aussi un vase minuscule contenant lui-même quelques parcelles d'ossements humains calcinés.

Parfois on avait placé ce petit vase le fond en l'air.

CONTINUATION DES FOUILLES DANS LA GROTTE DE SPY. — La grotte de Spy, quoique saccagée à maintes reprises par des amateurs de toute sorte, est encore d'une richesse vraiment extraordinaire et le tamisage des déblais de la salle principale, dont nous avons maintenant achevé complètement l'exploration, nous a donné des quantités d'objets. Nous estimons à environ 13,000 le nombre des silex recueillis durant cette dernière campagne. De plus, nous avons eu la chance de retrouver encore certaines parties de couches non bouleversées par nos devanciers. En un point, en effet, à environ 1 m 20 de profondeur, nous avons rencontré le terrain non remanié, avec quelques débris de repas (os fendus), un certain nombre de silex et quelques éléments de parure, le tout parfaitement en place, et, à 2 m 50 de profondeur, nous avons atteint le niveau du mammouth, avec foyer bien intact et rempli de silex [1] et de débris de repas, parmi lesquels plusieurs morceaux de molaires d'*E. primigenius*.

Cette couche, d'où provient une magnifique pièce amygdaloïde en silex, paraît s'étendre dans un des couloirs latéraux de la grotte et sous la terrasse.

Les objets suivants ont été recueillis dans le terrain bouleversé :

Ruban de bronze enroulé en spirale. (Age du bronze.) Deux fragments de poterie appartenant à des vases non faits au tour, mais bien lissés. (Id.) Quelques ossements humains et quelques grains de collier en pierre. (Epoque néolithique.)

ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE, NIVEAU SUPÉRIEUR [2]. — Lames et éclats de silex, par milliers. Sorte de scie en silex. Instruments en pointe taillés sur une seule face. Ossements d'animaux appartenant aux

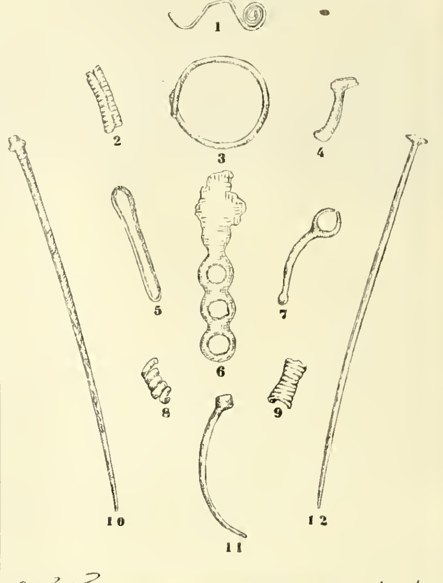


FIG. 3

espèces suivantes : *Elephas primigenius*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Ursus spelœus*, *Hyena spelœa*, *Cervus canadensis*, *Rangifer tarandus*, *Bos primigenius*, *Equus caballus*, *Cervus elaphus*, *Sus scrofa*, *Ovis aries*, *Meles taxus*, *Canis vulpes*, *Canis lupus*, *Felis lynx*, *Felis cattus*, *Mustella fouina*, etc. A signaler particulièrement quelques dents de lait de mammouth, de belles et grandes canines d'*U. spelœus* et la moitié d'une mâchoire inférieure de *R. tichorhinus*, avec les dents. Débris de repas (os fendus) en quantité énorme. Grand nombre de poinçons en os. Petits morceaux d'oli-

1. Notre fouilleur Collard en a recueilli 900 en une seule journée.

2. Nous avons tâché de reconstituer les niveaux de la grotte en nous aidant de la coupe de la terrasse, figurée et décrite dans le travail de MM. De Puydt et Lhoest.

giste oolithique provenant vraisemblablement des environs de Namur. Objets en ivoire et déchets de taille de l'ivoire.

Les objets en ivoire sont des éléments de parure que l'on fabriquait sur place, car on les rencontre à tous les états, depuis le bâtonnet de matière première jusqu'à l'anneau, la perle et la pendeloque entièrement terminés. Nous reproduisons ici quelques pièces intéressantes à cet égard (fig. 4) :

I. A et B. Bâtonnets plats en ivoire.
C. Bâtonnet plat, en ivoire, fortement entaillé de chaque côté. C'est là, sans doute, la première étape de la fabrication des anneaux-perles.
D. Anneau-perle ébauché.
E. Anneau-perle terminé.

II. A. Bâtonnet d'ivoire probablement destiné à être débité en perles.
B. Deux perles tenant encore ensemble, découpées hors d'un bâtonnet d'ivoire.
C. Perle dont il ne reste plus qu'à effectuer la perforation.

III. A. Bâtonnet d'ivoire préparé en vue de la fabrication des pendeloques.
B. Morceau de bâtonnet coupé à dimension.
C. Ebauche de pendeloque.
D. Pendeloque presque terminée, mais non encore perforée.
E. Pendeloque complètement achevée.

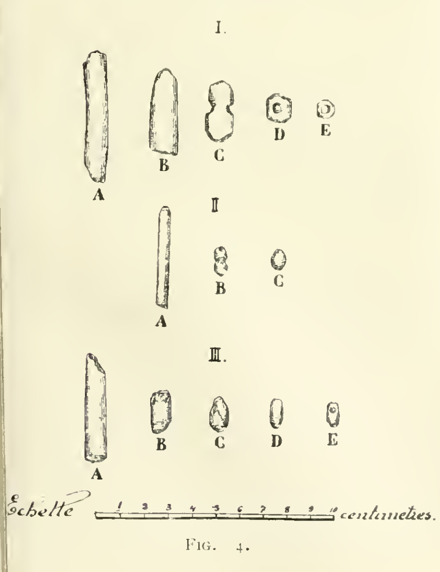


Fig. 4.

Niveau inférieur. — Débris de repas (os fendus) en quantité considérable. Ossements d'animaux appartenant aux espèces suivantes : *Rhinoceros tichorhinus, Equus caballus, Bos primigenius, Ursus spelæus, Elephas primigenius, Hyena spelœa.* A noter spécialement quelques belles molaires de mammouth adulte. Eclats de silex, par milliers. Pièces amygdaloïdes en silex et en phtanite. Pointe taillée sur une seule face.

DÉCOUVERTE DE PRÉTENDUS « MÉGALITHES » A DIEPENBEEK (province de Limbourg). — Conformément au vœu exprimé par le Comité des monuments de la province de Limbourg, M. le Ministre a chargé notre service des fouilles de déterminer la nature et l'importance d'une découverte de mégalithes que l'on avait faite sur le territoire de la commune de Diepenbeek.

La Campine limbourgeoise est, pour ainsi dire, parsemée de blocs de grès cristallin de l'étage landenien, d'un volume parfois colossal, enfoncés profondément dans les dépôts meubles de transport et perçant, de distance en distance, la surface du sol. La présence de ces « roches volantes » est due à des actions purement naturelles : *Elles ont été arrachées,* nous dit le géologue Delvaux, *par les eaux d'amont, à l'assise supérieure de l'étage landenien, entraînées, puis déposées au milieu des autres éléments pondéreux de transport que la Meuse et ses tributaires enlevaient à leurs rives et charriaient pour les déposer au loin dans la plaine, aux premiers âges de l'époque quaternaire* [1].

Les paysans ont coutume de déchausser ces blocs, qui gênent la culture, et de les enfouir plus profondément.

Ce sont des pierres de ce genre qu'un archéologue trop zélé a prises pour des « mégalithes » et — ce qui, en tout cas, est un non-sens — a fait transporter à Hasselt, où elles n'excitent, du reste, aucune admiration

SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DÉRIVATION DE LA DYLE, A MALINES. — Nous avons continué à surveiller les travaux de dérivation de la Dyle, à Malines. Ceux du « *Neckerspoel* » peuvent être considérés comme terminés en ce qui concerne les découvertes, mais les terrassements exécutés entre la « *Porte d'Anvers* » et la « *Porte de Gand* » nous ont donné de nombreux objets : un percuteur en silex, des

1. *Annales de la Société géologique de Belgique,* t. XIV, pp. 117 et 118.

essons de poteries et des pots plus ou moins intacts (XIVe, XVe et XVIe siècles), le fond d'un vase en verre couvert de superbes irisations (XVIe siècle), des cuillères en bronze, dont une est marquée d'un joli fleuron gothique, des ciseaux de tondeur, en fer, des fusaïoles en poterie et une grande quantité de monnaies, de méreaux et de jetons en bronze et en argent du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes.

⁂

DÉCOUVERTE D'OSSEMENTS DE MAMMOUTH DANS LES TRAVAUX D'APPROFONDISSEMENT DU CANAL DE GAND A TERNEUZEN. — A la hauteur de Terdonck et des stations préhistoriques de Winkel, de Mendonck et de Saffelaere, les travaux d'approfondissement du canal ont révélé la présence d'un squelette probablement complet de mammouth, gisant à la profondeur de 8 m 50 sous le niveau supérieur de l'eau et de 10 m 50 sous la surface du sol, les berges ayant à cet endroit une hauteur de 2 mètres.

Les pièces, ramenées par le dragueur et recueillies et conservées par nos soins, consistent en un sacrum, en un morceau de maxillaire, en plusieurs fragments du bassin, en un fémur et en une défense mesurant environ 1 mètre de longueur. Le point exact où la découverte à été faite est situé à 75 mètres en amont du triangle de garde du nouveau pont tournant en construction, en face de la nouvelle gare de Terdonck.

Conditions de gisement : les ossements ont été trouvés dans une couche de sable jaunâtre, grisâtre, graveleux, avec quelques rares cailloux, avoisinant ou faisant partie du gravier base des alluvions. Vers 11 mètres de profondeur sous la surface de l'eau, la drague a raboté une puissante couche d'argile grisâtre, dure, tassée, avec rognons de pyrite, d'âge tertiaire. C'est cette couche qui sert de soubassement aux caissons du nouveau pont.

Nous avons rencontré le meilleur accueil et la plus grande obligeance chez MM. Detilloux, Vossaert et Neyt, les entrepreneurs des travaux. Nous les en remercions bien vivement, de même que notre dévoué correspondant de Gand, M. le docteur D. Raeymaeckers, à qui nous avons dû la connaissance de cette découverte.

Bon ALFRED DE LOË.

DONS.

HACHE taillée à petits éclats, en silex gris de Spiennes, trouvée à Ottignies. (Don de M. Paul Verhaegen, vice-président au tribunal de première instance, à Bruxelles.)

⁂

SILEX taillés, parmi lesquels un superbe grattoir de type robenhausien, recueillis à Boitsfort, station de la Pointe. (Récolte et don de M. Roger de Prelle de la Nieppe, à Bruxelles.)

Nous adressons à MM. Verhaegen et de Prelle nos bien sincères remerciements.

A. L.

AVIS.

Un grand nombre de nos abonnés se sont plaints de l'état fâcheux dans lequel leur parviennent les numéros de notre *Bulletin*, envoyés sous bande, par la poste, et qui n'arrivent très souvent à destination qu'endommagés, ce qui n'en permet pas la conservation. Pour remédier à cet inconvénient, nous offrons à nos lecteurs, moyennant un supplément de 50 centimes sur le prix d'abonnement, de leur faire parvenir mensuellement le *Bulletin* dans des rouleaux en carton.

Désireux de favoriser la propagation de notre *Bulletin*, nous consentons, à la demande de plusieurs instituteurs et institutrices, à accorder une diminution de 50 % sur le prix de l'abonnement à tous les membres du personnel enseignant qui se présenteront par groupe de cinq, pour en faire la demande.

On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

Depuis le 1er février, les Musées royaux des Arts décoratifs et industriels, Parc du Cinquantenaire, sont ouverts au public de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

La bibliothèque est ouverte au public tous les jours, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

IMP. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES.

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . . . . . 5 francs. | Pour l'Étranger . . . . 6 fr. 50.

Le numéro : 50 centimes.

CHRONIQUE.

JANVIER ! c'est le regard ouvert, curieux, interrogateur sur ce mystérieux horizon de douze mois subitement découvert du seuil de l'année nouvelle.

Qu'est-ce là-bas, devant nous ? Sera-ce bien ; sera-ce mal ; sera-ce quelconque ? Faut-il espérer ; faut-il craindre ? Faut-il se croiser les bras ? Non, cela jamais. C'est la seule chose, hélas ! dont nous puissions répondre. Répondons-en donc aussitôt, et si tant de bonnes choses à faire doivent, de nouveau, rester en route, que, du moins, ce ne soit pas de notre fait à nous.

De toutes nos espérances, la plus considérable et, malheureusement aussi, la plus rudement mise à l'épreuve, est celle qui tient aux installations nouvelles qu'on nous prépare, dit-on, dans l'aile gauche du Cinquantenaire.

Il y a nombre d'années que ces installations sont affaire décidée, nombre d'années que la Législature a voté d'importants crédits pour les mener à bien. Or, qu'en est-il advenu jusqu'à présent ? Le compte en sera vite dressé. En fait de transfert effectif, nous avons pu, depuis quelques mois, installer l'Antiquité dans l'ancienne Salle des Fêtes, mise « provisoirement » à notre disposition dans ce but. C'est tout !

Les constructions nouvelles sont représentées dans ce bilan par le long bâtiment qui va de la Salle des Fêtes à l'avenue des Nerviens et que couronnera, vers ce dernier endroit, la massive coupole, dont, en ce moment même, on pose les suprêmes assises. Un grand pas, à coup sûr, qu'un bâtiment pareil ! Sans doute, si le dit bâtiment ne se réduisait pas, comme c'est le cas, à une simple façade et si, à deux mètres de celle-ci, isolé d'elle par une muraille temporaire, l'emplacement destiné à recevoir nos collections n'était demeuré absolument dans le même état que ci-devant.

Les résultats acquis de ce côté se bornent donc à un fond de tableau gracieusement offert aux promeneurs du Parc et, en ce qui nous concerne, à l'état de bourbier souvent infranchissable dans lequel les charrois, nécessités par ces travaux « externes », ont mis, Dieu sait pour quel temps encore, les abords du Pavillon de l'Antiquité.

Pour le surplus, pas une brique n'a été bougée jusqu'à présent. Il existe des plans, c'est bien certain. Il nous a même été donné de les apercevoir. Nous les avons vu partir, l'an dernier pour ce ce voyage laborieux, dont ils doivent revenir approuvés, consacrés, mûris par les ardeurs administratives... à point. Seulement, reviendront-ils à Pâques... ou à la Trinité ? *Chi lo sa ?*

Nous ne voudrions pas commettre l'imprudence de dire qu'il devrait en être autrement. Mais l'attente semble toujours longue et ce n'est pas sans mélancolie que nous continuons à contempler ce que nous avons appelé déjà notre terre promise, de l'endroit qui peut s'appeler tout aussi bien notre désert.

Pour être tout à fait de bon compte, il nous faut ajouter cependant que, faute de pouvoir (par suite des travaux de l'arcade, notamment) nous mettre dans nos meubles, comme il avait été promis, on a trouvé des utilisations provisoires pour une partie de nos locaux. C'est ainsi que nous avons vu

s'élever à l'intérieur du futur hall des moulages, les blanches constructions qui, durant nos fêtes nationales, procurèrent un abri, très heureux d'ailleurs, à l'Exposition rétrospective de l'Art belge.

C'est fort bien, assurément, mais on songe malgré soi à ces pâtres de la Grèce et d'ailleurs qui n'hésitent pas à dresser leurs huttes dans le lit même des torrents, sachant, par expérience, qu'il n'y passera pas d'eau avant longtemps.

L'Exposition a plié bagage et, étant donné que nous ne voyons pas encore, nous autres non plus, monter le flot qui emportera ces architectures éphémères, nous avons demandé de pouvoir, à notre tour, nous y installer, pour un temps.

L'Administration des Beaux-Arts a donc obtenu que tout cet ensemble de salonnets serait loué pour une année de plus à l'entrepreneur et qu'il serait mis à notre disposition pour y ouvrir, dans le courant d'avril, une exposition plénière des collections japonaises acquises récemment de M. Michotte.

Cela, du moins, c'est un « tiens », ou à peu près.

La collection Michotte ne comprend pas seulement un grand nombre d'objets précieux, ivoires, laques, bronzes, bois sculptés, cloisonnés, devant être exposés sous vitrines, et qui ne manqueront pas de trouver tous une bonne place dans nos locaux à venir ; elle se compose, en outre (et c'est peut-être sa principale richesse) d'un choix nombreux et tout à fait distingué de ces délicates estampes qui firent la gloire de l'École japonaise depuis le XVII[e] siècle jusque dans le courant du siècle dernier. M. Michotte ne s'est pas seulement attaché, comme la plupart des collectionneurs, à réunir des séries de types représentant les principaux maîtres ou, plus spécialement, tels maîtres en particulier. Il s'est efforcé de donner à cette recherche une sorte de cadre idéologique en groupant, du même coup, les productions se rapportant à des ordres d'idées déterminés d'avance : les jeux de l'enfance, les soins maternels, les fêtes publiques, les acteurs, les courtisanes, etc. A côté de l'art japonais, c'est donc la vie du Japon qui se révèle là dans ses manifestations les plus originales et les plus piquantes, classée, en quelque sorte, par chapitres, et rendue naturellement sous une forme exquise.

Ce n'est évidemment pas en feuilletant les cartons d'estampes qu'on peut se rendre compte d'ensembles de ce genre. On n'y arrivera même pas par l'étalage successif de ces divers sujets qui se tiennent, en somme, se pénètrent réciproquement et appellent finalement une synthèse que peut seule permettre une exposition générale.

D'autre part, elles sont plus de 4,000, ces estampes, et l'on ne pourra jamais songer à en exposer, dans le musée définitif, disons plus d'un dixième à la fois.

Il n'y avait donc pas à laisser échapper l'occasion qui s'offrait d'en faire d'un seul coup une exhibition beaucoup plus importante. C'est le travail qui se prépare en ce moment et que nous espérons pouvoir terminer pour la deuxième quinzaine d'avril.

Le local proposé s'y prête d'autant mieux que sa division en un assez grand nombre de salles, nettement séparées, permettra précisément d'exposer plus nettement aussi les chapitres divers dont nous avons parlé.

Nous aurons, en outre, par là-même, la bonne fortune de pouvoir présenter au public les autres pièces de la collection, que l'exiguïté de nos locaux actuels nous oblige de lui dérober encore pour l'instant.

Tout ceci fera d'ailleurs l'objet d'une notice détaillée, sur laquelle nous aurions mauvaise grâce de vouloir anticiper et dont s'occupe activement notre attaché, M. Jules Bommer, chargé spécialement de cette partie de nos collections.

Peut-être pourrons-nous, dans le courant de cette année, organiser ailleurs encore un genre d'exhibition qui, pour être très différent, n'en sera pas moins bien goûté, nous en sommes convaincus. Il s'agit du Musée de la Porte de Hal, resté toujours l'élément le plus populaire et, partant, le plus visité, de ce groupe complexe qui s'abrite sous notre titre hautement hospitalier.

En 1889 (il y a donc plus de quinze ans aujourd'hui) l'arrêté royal qui instituait les Musées royaux des arts Décoratifs et Industriels stipulait le transfert au Cinquantenaire non seulement des objets d'antiquité, mais encore des collections ethnographiques. Cette dernière clause n'avait jamais été remplie, faute toujours de ces malheureux emplacements, qui existent, en somme, mais que nous ne parvenons pas à obtenir.

Bref, nous sommes heureusement parvenus, dans ces derniers temps, à faire transporter au Cinquantenaire les collections dont il s'agit et nous les avons rangées momentanément dans les bas-côtés du pavillon de l'antiquité. La stipulation de l'arrêté royal se trouve donc observée, jusque-là du moins. Mais, de plus, et aux yeux du public ce sera sans doute l'essentiel, le départ de ces collections de la Porte de Hal va rendre possible le développement de nos collections d'armes et d'armures, dont, aux termes de l'arrêté royal précité, cet édifice doit demeurer le local exclusif. Nous comptons ainsi pouvoir exposer assez prochainement diverses collections que nous préparons dans ce but, depuis un certain temps déjà, et sur les-

quelles nous nous proposons de revenir auprès de nos lecteurs dans un article ultérieur.

LE FRONTON ORIENTAL DU PARTHÉNON AU MUSÉE DU CINQUANTENAIRE.

LA collection de moulages des Musées du Cinquantenaire, si elle n'est pas très riche en reproductions de sculptures grecques, a au moins l'avantage, bien en rapport avec son titre de section d'art monumental, de posséder des reconstitutions en grandeur d'original des plus beaux monuments d'Athènes : le monument de Lysicrate, la tribune des Caryatides, et enfin le fronton oriental du Parthénon, suspendu à sa hauteur véritable, mais que, par manque de place, l'on n'a pu faire reposer sur les colonnes complètes.

En effet, dans ce grand hall, jadis arrangé par l'architecte Balat, les monuments d'époques les plus diverses s'accumulent, au fur et à mesure des acquisitions, en une promiscuité un peu déconcertante, mais non dépourvue de grandeur. L'on songe à ces tableaux où l'on a représenté côte à côte des édifices de styles différents pour en faire apprécier la hauteur relative.

L'intérêt primordial de cette reconstitution du fronton du Parthénon ne réside pas dans le piquant contraste que ses lignes pures font avec la silhouette tourmentée des constructions gothiques : elle nous fait voir les sculptures dans la situation pour laquelle elles ont été conçues et exécutées. Aucun autre musée ne présente un pareil avantage qui met singulièrement en valeur les qualités décoratives de ces figures dont on apprécie le plus souvent la beauté qu'en tant que sculptures isolées.

La photographie que nous reproduisons ici (fig. 1), a été exécutée, d'après les conseils de M. Furtwaengler, que cet ensemble avait frappé lors d'une visite à Bruxelles. Elle a été prise, l'opérateur se plaçant à une quinzaine de mètres de l'endroit où devrait se trouver le stylobate, environ à la distance de laquelle on peut le plus aisément examiner les sculptures. C'est à peu près le point de vue du dessinateur flamand [1] qui exécuta, en 1674, pour le marquis de Nointel, les dessins qui sont les plus précieux documents que nous possédions sur le Parthénon antérieurement au bombardement de Morosini (1687).

Notre photographie, sauf, bien entendu, la restauration de la partie architecturale et les métopes, qui ont été choisies parmi les mieux conservées pour donner une impression d'ensemble, nous montre l'état et l'aspect du fronton oriental avant la spoliation de Lord Elgin.

Notons, en passant, que la seule mutilation sérieuse que les sculptures de ce fronton aient subie entre la visite de l'ambassadeur de France et celle, plus intéressée, du Lord anglais, est la disparition de la tête de deux Parques.

Un coup d'œil jeté sur les dessins Nointel (fig. 2 et 3) fera ressortir aussitôt un défaut capital de la reconstitution de Bruxelles, défaut qu'il sera aisé de faire disparaître, le jour où on compte transporter les moulages dans un local plus spacieux et compléter l'ensemble par l'érection du stylobate et des colonnes : les figures sont trop espacées et ne sont pas assez rapprochées des extrémités du fronton.

Les auteurs de la reconstitution étaient si habitués à considérer chacune des figures isolément, qu'après les avoir hissées là-haut, ils se sont naturellement efforcés de les mettre bien en lumière par un placement qui ferait valoir chaque statue.

En réalité, le fronton est conçu comme un ensemble décoratif, comme un haut-relief qui enserre toutes les figures dans le cadre de l'architecture. Le dessin Nointel nous montre que le fronton devait être extrêmement rempli, sans « *trous* », et qu'il devait donner l'impression d'avoir été taillé, avec le reste de l'édifice, dont les blocs étaient appareillés avec tant de soin qu'on n'en voyait pas les joints, dans un seul et immense bloc de marbre.

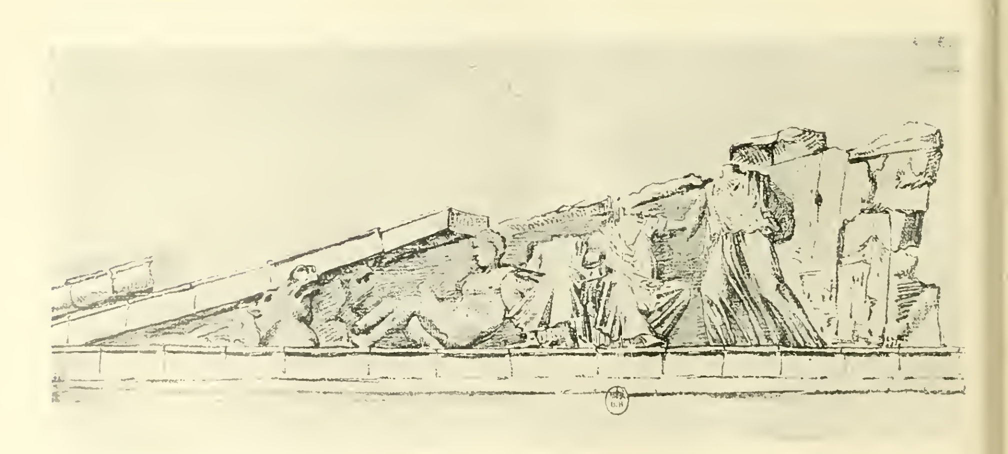
Les têtes des personnages touchaient les rampants. Les Parques ne parviennent à être logées dans le fronton que grâce à leur attitude ramassée. La première est penchée en avant, attitude qui concorde avec le motif ; elle se penche pour regarder le prodige (la naissance d'Athena) qui vient de se produire au centre du fronton.

Les dessins ne sont d'ailleurs pas les seuls guides dont il puisse être fait usage pour la remise en place des figures : celles-ci ont laissé, sur les plaques horizontales du fronton, des traces de leur séjour séculaire. Des trous de scellement s'y rencontrent. Parfois c'est le sol qui a légèrement été entaillé pour loger les plinthes des statues. Mais les signes les plus clairs sont ceux laissés par les plinthes elles-mêmes qui, protégeant la corniche contre les intempéries, ont empêché le marbre de se détériorer et de se patiner et ont même laissé subsister le piquetage original aux endroits où elles repo-

1. Ces dessins n'ont pas été exécutés par le peintre français Carrey, mais par un peintre flamand (peut-être Rombaut Faydherbe, de Malines) qui accompagnait l'ambassadeur français. Voir H. OMONT, *Athènes au XVIIe siècle*, Paris, 1898. Les dessins sont également reproduits par DE LABORDE et PACCARD, *Le Parthénon*, Paris, 1848, et en partie dans les *Antike Denkmaeler*, I, pl. 6 et 6*a*.



FIG. 1. — LE FRONTON ORIENTAL DU PARTHÉ[NON]

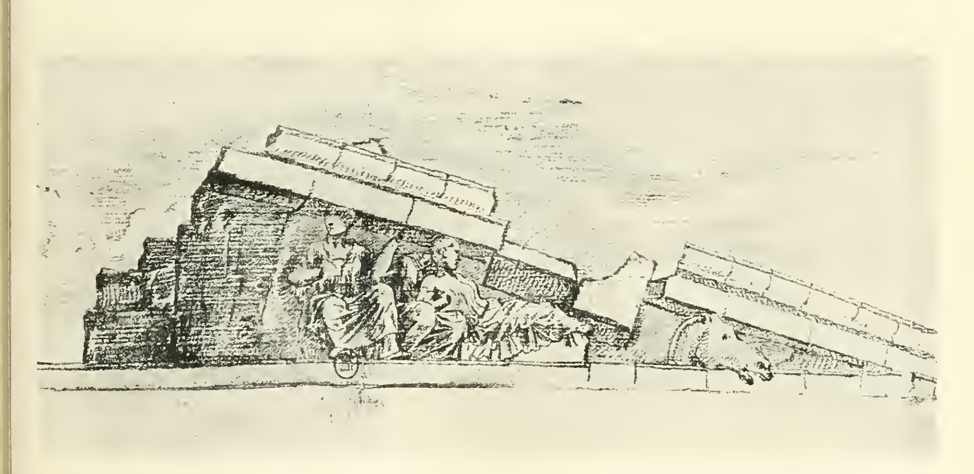


(D'après les Antike Denkmaeler.)

FIG. 2. — DESSIN EXÉCUTÉ POUR LE MARQUIS DE NOINTEL



LE MOULAGE DU MUSÉE DU CINQUANTENAIRE



(D'après les Antike Denkmaeler.)

FIG. 3. — DESSIN EXÉCUTÉ POUR LE MARQUIS DE NOINTEL

saient. On a donc ainsi un décalque, en quelque sorte photographique, qui reproduit leurs contours extérieurs et qui permet de remettre exactement en place les diverses figures.

Ces vestiges, peu perceptibles, ont été relevés entièrement par un archéologue aussi patient que hardi, qui, insoucieux du vertige, n'a pas craint de se promener sur la corniche du fronton et d'y noter les moindres indices [1].

Il est donc facile de remédier à l'inexactitude partielle de notre reconstitution du Parthénon. Elle n'en n'est pas moins précieuse, car, ces réserves étant faites, elle seule permet de se rendre compte des qualités décoratives des sculptures. Il y a là un enseignement perpétuel dont les artistes, autant que les archéologues, peuvent faire leur profit.

Un édifice récent a fourni une preuve éclatante de ce que certains de nos meilleurs sculpteurs ne se rendaient pas un juste compte des nécessités décoratives.

Si nous sommes heureux de pouvoir regarder de près les figures du Parthénon, il est évident que nous ne parviendrons à les juger à leur juste valeur que vues à la distance et dans l'axe pour lesquels l'artiste les avait conçues.

Nous avons déjà dit que l'attitude ramassée et courbée des figures s'explique par la nécessité de les loger dans le fronton, mais que le sculpteur avait eu bien soin de mettre cette attitude d'accord avec le motif exprimé.

De plus, la plupart des figures sont penchées en avant (l'Ilyssus du fronton occidental, les Parques du fronton oriental), anomalie frappante lorsque l'on se trouve de plein-pied avec elles, mais qui disparaît dès qu'on les examine d'en bas. Leur silhouette gagne, au contraire, une clarté que n'aurait jamais eue celle de figures conçues normalement.

Que l'on n'aille pas déduire de ces paroles que nous préconiserions la remise en place des originaux.

L'affaire Elgin a pris force de chose jugée, et il en est résulté de trop grands avantages au point de vue de l'étude des sculptures et de leur conservation pour que nous fassions entendre de nouveau d'inutiles lamentations.

On peut expérimentalement, comme on l'a fait à Bruxelles, arriver à se rendre plus ou moins compte de l'effet qu'elles devaient faire.

Les musées de moulages, scientifiquement compris, peuvent devenir de merveilleux laboratoires archéologiques. M. Treu, à Dresde, a indiqué la voie à suivre. Ici l'on peut tenter des restaurations qui doivent être rigoureusement bannies des originaux. Ces restaurations en plâtre peuvent être, d'ailleurs, exposées à côté des originaux eux-mêmes, comme l'a fait M. Homolle au Musée de Delphes, qui est un modèle dans ce genre et un des plus suggestifs que l'on puisse voir. On y assiste à la résurrection des monuments dont les débris ont été exhumés au cours des fouilles.

Pourquoi ne tenterait-on pas, en s'entourant de toutes les garanties scientifiques, pour d'autres sculptures monumentales ce qui a été essayé à Bruxelles pour celles du Parthénon ? Une remise en place, en grandeur, des sculptures d'Olympie [1] permettrait d'apprécier à sa juste valeur cet ensemble qui peut être rangé parmi les plus grandioses œuvres décoratives qui existent.

L'espace dont disposeront nos collections de moulages dans nos installations futures nous fait espérer que l'on persévèrera dans la voie de reconstitution monumentale dans laquelle on était entré jadis, non sans bonheur.

JEAN DE MOT.

P. S. — M. Michaelis a procédé, au Musée archéologique de l'Université de Strasbourg, à une expérience analogue à celle dont il a été question au cours de cet article, en ce qui concerne la Frise du Parthénon. On sait que celle-ci, placée au haut du mur du pourtour du temple, à un niveau supérieur à l'architrave de la colonnade, ne recevait pas un jour direct et était éclairée par en bas — et vue fortement en raccourci. On a cherché à reproduire ces conditions dans une salle du musée de Strasbourg et, comme on devait s'y attendre, il paraît que la frise y a considérablement gagné. (Voir MICHAELIS, *Strassburger Antiken*. Cf. *Compte rendu du 1er Congrès archéologique d'Athènes*, 1905.)

TAPISSERIE D'ENGHIEN.

TAPIS de table tissé de laine et de soie, décoré de fleurs, de médaillons avec figures, paysages et des armoiries d'Albert de Tamison. Il porte la marque d'Enghien et le monogramme d'Henri

1. BRUNO SAUER, *Athenische Mittheilungen*, XVI, 1891, p. 59 et suiv., pl. III. *Antike Denkmaeler*, I, 1890, pl. 58 A et B.

1. Une semblable tentative fut faite à Berlin, il y a quelques années, lors d'une exposition des Beaux-Arts. Elle présentait un vif intérêt, d'autant plus que l'on avait tenté de rétablir la polychromie ancienne.

Van der Cammen, XVIIe siècle. Hauteur 3^m10, longueur 3^m20 (fig. 1).



Fig. 1

Ce tissu qui, à 10 centimètres près, affecte la forme d'un rectangle, est décoré au milieu par un duodécagone curviligne où l'on voit un amas de fruits et de légumes, depuis le melon jusqu'aux asperges. Des fleurs détachées servent d'entourage à ce motif, qui ne manque pas de pittoresque ni d'effet décoratif ; les écoinçons formés par le motif médian sont occupés par des rinceaux jaune-doré, modelés en rouge brun et animés par des têtes de chérubins. Le tout s'enlève sur un fond bleu de ciel. La bordure havane pâle est ornée aux quatre coins de médaillons renfermant des bustes représentant le Christ, un vieillard, le front ceint d'une couronne laurée, et une femme âgée : cette dernière figure intervient deux fois. Des guirlandes de fleurs et de fruits relient entre eux quatre cartouches tenus par des amours et où se trouvent deux paysages alternant avec des armoiries : *d'argent à une bande de sable accostée d'une double cotice de sable* : surmonté d'un casque avec couronne ; cimier : *un lévrier colleté issant : lambrequins de sable et d'argent.*

Ces armes appartiennent à M. de Tamison, gentilhomme wallon qui, après avoir été échevin à



Fig. 2.



Fig. 3.

Namur, avait été nommé gouverneur de la ville et de la seigneurie d'Enghien, où il est mort le 23 septembre 1657.

Ce tapis porte dans la lisière d'abord la marque de la corporation : un écu gironné de dix pièces d'argent et de sable (fig. 2) et le monogramme ci-dessus (fig. 3). Le lis n'y semble intervenir qu'à titre d'ornement ; le 4 se présente ici, comme la plupart du temps, associé aux marques de fabrique ; les lettres H, V, C, et les M M renversés et réunis par la partie supérieure constituent les éléments du nom et du prénom d'un hautelisseur enghiennois : Henri Van der Cammen [1].

NOUVELLES ACQUISITIONS.

La Section de l'Art ancien vient de s'enrichir d'un insigne de l'Ordre de la Toison d'Or.

Cet insigne, la toison en or d'un bélier, a été trouvé par un ouvrier dans un égout en ruines, à

1. Voir J. Destrée, *Une Tapisserie d'Enghien*, dans les *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. IV, p. 462 et suiv.
— Voir notre notice, *L'Industrie de la tapisserie à Enghien et dans la seigneurie de ce nom*, p. 46 à 49.

Esclaibes, petit village situé à environ 5 kilomètres au sud-ouest de Maubeuge, en juin 1905.

Fondé à Bruges, en 1429, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, le célèbre Ordre de la Toison d'Or passa à la maison d'Autriche après la mort de Charles le Téméraire, puis à l'Espagne avec Charles-Quint. C'est le premier des ordres de chevalerie d'Espagne et d'Autriche. Le collier d'or, composé des fusils (communément appelés briquets) de Bourgogne, d'où pend une toison de bélier, se portait primitivement sur le costume spécial aux chevaliers de cet ordre : robe et chaperon rouges.

Plus tard, on abandonna le costume, et le collier se porta, dans les grandes cérémonies, sur le costume d'apparat.

On avait, sans doute, pour les cérémonies d'un ordre plus intime, une réduction de l'insigne, et c'est ce bijou dont viennent de s'enrichir nos collections.

On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

BIBLIOTHÈQUE

Principaux ouvrages entrés pendant le mois de décembre.

PUBLICATIONS RÉCENTES :

Destrée (J.). L'orfévrerie sur les bords de la Meuse Bruxelles, 1905.

Forrer (R.). Die Schwerter und Schwertknäufe der Sammlung Carl von Schwerzenbach. Bregenz. Leipzig, 1905.

Halkin (J.). Questionnaire ethnographique et sociologique. Bruxelles, 1905. (Don de M. J. Capart.)

Klein (W.). Geschichte der Griechischen Kunst. Leipzig, 1904-1905.

OUVRAGES DIVERS

DONS

Fierens-Gevaert. Le rôle des maitres wallons dans la première renaissance des Valois. Jean-Pepin de Huy, Jean de Liége, André Beauneveu (XIVe siècle).

Dillon. Arms and Armour abroad.

Id. The Rack.

Verhaegen (P.). La coopération ouvrière en Angleterre.

de Raadt (Th.) et de Munck (Em.). Les Micault belges, leurs portraits et leur histoire.

de Maere d'Aertrycke (Baron). Mémoire sur la guerre de Flandre de 1302 à 1304.

Gossart (M.). Un des peintres peu connus de l'École flamande de transition, Jean Gossart de Maubeuge, sa vie et son œuvre.

De M. A.-J. Wauters :

Wauters (A.-J.). Le Caire et les bords du Nil.

Wauters (A.-J.). Denis van Alsloot, peintre des archiducs Albert et Isabelle.

Id. La Grand'Place de Bruxelles.

Id. Tableau synoptique des maîtres de l'art moderne du XIIIe au XIXe siècle.

Id. Études, recherches et notes sur l'art flamand.

Id. Jean-Cornelisz Vermeyen, peintre de Charles-Quint.

Id. Étude sur le lieu de naissance et le nom de Memling.

Id. Anvers ou Bruxelles ? Étude sur l'origine des écoles d'art en Belgique et sur l'évolution des artistes belges vers les milieux nationaux.

Id. Les Van Orley, Valentin, Bernard, Pierre, Richard, Jean. — Cinq notices biographiques.

De Mlle Marie Mali :

Puissant (Abbé Edm.). Herchies, son ancien château-fort. Mons, 1904.

De M. le docteur J. Bommer :

Wauters (Alph.). Les gildes communales au XIe siècle, fragment de l'histoire des institutions de nos communes.

Id. Notice sur la famille de Ligne.

Id. Roger Vander Weyden, ses œuvres, ses élèves et ses descendants, étude sur l'histoire de la peinture au XVe siècle.

Id. Homère a-t-il existé ?

Pinchart (Alex.). Roger de Le Pasture dit Vander Weyden.

Gallet-Miry. Faut-il restaurer les monuments ?

Mathieu (A.). Roland de Lattre, sa vie, ses ouvrages.

Depuis le 1er février, les Musées royaux des Arts décoratifs et industriels, Parc du Cinquantenaire, sont ouverts au public de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

La bibliothèque est ouverte au public tous les jours, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

IMP. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES.

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . . . . . 5 francs. Pour l'Etranger . . . . 6 fr. 50.

Le numéro : 50 centimes.

CHRONIQUE.

LA Porte de Hal, disions-nous le mois dernier, représente la fraction la plus populaire de l'ensemble de nos musées. Elle doit certainement ce succès à sa situation moins excentrique, au carrefour de quartiers populeux, dont la circulation, se croisant précisément à cet endroit, en fait un des points les plus animés de la ville.

L'aspect moyenâgeux du local lui attire, d'autre part, la prédilection de tous ceux dont le bon sens s'insurge avec raison contre l'envahissante uniformité moderne, que nous voyons sévir de toutes parts, démarquant notre passé et noyant dans son vaste baquet les originalités et les choses de terroir

Enfin, comme corollaire de ceci, et par une autre application de ce même bon sens, ce que les gens (sans parfois s'en rendre bien compte) aiment par-dessus tout à la Porte de Hal, c'est d'y trouver un contenu en harmonie avec le contenant. La maison, c'est un adage, doit être faite pour l'habitant; elle doit « rimer » avec lui. Or, Dieu sait si la rime est peu riche, en ce qui nous concerne, au Cinquantenaire ! On ne s'imagine pas le nombre de gens qui, cherchant l'exposition d'art culinaire ou quelque concours de poules ou de chiens, trompés par l'architecture, entrent tout droit chez nous.

A la Porte de Hal, du moins, l'adaptation existe et ces massives murailles, à la tournure militaire, font, de loin, comme une enseigne à l'armeria nationale qu'elle abrite. L'arrêté royal de 1889 eut donc bien raison de stipuler que cet édifice serait entièrement réservé à nos collections d'armes et c'était, à tous égards, un devoir pour nous de nous y conformer comme nous venons de le faire.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le départ des objets d'ethnographie, qui occupaient le troisième étage, a laissé libre un emplacement assez vaste dont nous nous disposons à tirer bon parti.

Malheureusement, c'est bien haut le troisième étage et il faudra chez nos visiteurs une conviction robuste pour les décider à gravir les 129 marches qui y conduisent. En outre, cet étage tout entier est encore trop peu vaste pour la quantité de choses à faire, intéressantes, instructives et amusantes à la fois. Enfin, si les gens ont quelque peine à gagner de telles hauteurs, les objets en ont souvent bien davantage à y parvenir. Ce n'est raisonnablement pas à l'étage qu'on devrait exposer des canons de 1500 kilogr., comme nous fûmes amenés à le faire, ni des pièces d'un tel volume qu'il faille les démonter pour les faire passer par l'étroit escalier.

L'idée qui, dès lors, vient naturellement à l'esprit est de développer plutôt le rez-de-chaussée, presque inexistant aujourd'hui, tant il y fait sombre.

Beyaert, qui refit la Porte de Hal en 1870, y avait songé peu après. A cette époque, les musées du Cinquantenaire n'étaient pas créés et le vieil édifice donnait asile non seulement aux armes et armures, mais encore à toutes nos collections d'antiquités. L'extension certaine de ces dernières obligeait de prévoir une extension correspondante de leurs locaux et Beyaert en fit la matière d'un projet très remarquable, dont les plans, aujour-

d'hui la propriété de M. l'architecte A.-D.-C. Capronnier, figurèrent dans l'exposition des œuvres du maître qui se fit au Cinquantenaire il y a trois ans.

C'était un beau travail, dont l'exécution eût singulièrement embelli ce côté de la ville et retenu sur ce point les étrangers qui, bien souvent, n'y passent à présent que parce qu'il est sur le chemin de la gare.

La mort de Beyaert, survenue en 1894, arrêta le projet, et le transfert d'une partie des collections au Cinquantenaire acheva de le mettre à l'écart. Mais il paraîtrait assez indiqué de lui rendre quelque actualité aujourd'hui que les armes et armures, avec leurs accroissements en vue, se trouvent, pour leur propre compte, déjà trop à l'étroit. L'idée couve toujours d'ailleurs, n'attendant que l'étincelle qui la ferait reprendre. Nous avons eu notamment l'occasion de jeter un coup d'œil sur une étude exécutée dans ce sens par M. l'architecte Engels, le distingué conservateur du Palais de Justice, qui, de par ses fonctions administratives, a également dans ses attributions le service des bâtiments de la Porte de Hal et qui se trouve, par conséquent, mieux placé que tout autre pour apprécier ce qu'il est possible d'en tirer.

Il nous pardonnera certainement d'en dire un mot ici, d'autant plus que, jusqu'à présent, ce travail demeure le fruit de son initiative toute personnelle et que l'indiscrétion, s'il y en a une, ne touche donc pas, à vrai dire, son service.

Ce projet, de proportions très réduites naturellement en comparaison de ce qu'avait rêvé Beyaert, développe le rez-de-chaussée en n'élargissant guère le front de la façade au boulevard, mais en utilisant principalement pour les extensions le terrain qui s'étend derrière, vers Saint-Gilles. Ces locaux, sans étage, supporteraient une sorte de chemin de ronde, que rien n'empêcherait d'ériger en promenoir, et la masse entière resterait surmontée des robustes constructions de l'édifice actuel qui, plus étoffé du pied, surgirait de façon moins adventive du pavé de la place publique.

Les arrivants de Saint-Gilles n'auraient pas seulement devant eux une silhouette d'ensemble plus complète et mieux à point : ils y gagneraient encore, en pratique, au point de vue de la facilité des communications.

Nous disions à l'instant que la façade principale ne serait guère élargie, l'agrandissement devant se faire surtout dans le sens de la profondeur. D'autre part, les nouveaux emplacements permettraient de ramener à l'intérieur toute une série d'objets disposés actuellement sans autre profit que celui des gamins, dans le jardinet qui forme l'extension du musée voisin.

Que pourrait-on faire dès lors ? A gauche, en venant de Saint-Gilles, un chemin pour piétons longerait le musée, respectant, pour le surplus, la plus grande partie du jardinet située vers la gare du Midi, tandis qu'à droite le jardinet disparaîtrait complètement. Un large trottoir, longeant le musée de ce côté également, fournirait un nouveau passage direct aux piétons, le surplus du terrain demeurant entièrement libre pour la circulation des voitures et des tramways.

Nous ne croyons pas nous tromper en avançant que, s'il fallait instituer un referendum sur un projet de ce genre, celui-ci aurait certainement pour lui la grande masse des passants.

Malheureusement, les habitants de Saint-Gilles, qui naturellement n'ont pas attendu ce moment pour réclamer une traversée leur épargnant le fastidieux contournement du square actuel, les habitants de Saint-Gilles, disons-nous, ont à peu près tué d'avance l'idée d'ensemble que nous venons d'esquisser, en émettant le vœu de voir couper simplement un chemin des deux côtés, le long du bâtiment actuel, isolant de ce dernier les jardinets qui en forment cependant une véritable dépendance. Si cela devait se faire, on passerait tout droit, c'est certain, les piétons du moins ; mais l'effet serait déplorable. L'isolement du vieil édifice, en plein boulevard, n'en serait que plus accentué et, chose plus grave, si les gens à pied peuvent s'en déclarer satisfaits, que diront les cochers, les watmen et les chauffeurs de ce qu'on ne leur ait pas supprimé, par la même occasion, le casse-cou véritable des courbes et des pentes qui s'additionnent en cet endroit ?

L'extension si désirable de nos locaux au rez-de-chaussée nous permettrait de donner au musée de la Porte de Hal une vie nouvelle et d'en faire décidément une attraction dont le Comité qui veille à cet égard sur les destinées de la capitale aurait bien tort de ne pas s'occuper.

Elle mettrait fin, d'autre part au point de vue des besoins de nos services, à un état de choses dont les lacunes paraîtraient invraisemblables à tout ami d'une organisation rationnelle et prudente.

Mais elle ne nous dispenserait pas d'affecter toujours le troisième étage aux collections d'études et aux documents nombreux que nous tenons en réserve pour cet emplacement.

Qu'est-ce donc finalement, nous dira-t-on, que ces collections d'études dont vous avez parlé plusieurs fois déjà, sans les préciser autrement ?

Nous ne pourrions répondre à la question avec l'ampleur qu'il faudrait sans abuser de la place qu'on nous laisse prendre ici ; mais nous pouvons facilement tracer en quelques mots les grandes lignes de ce que nous avons en vue.

Le premier point (sans contredit le plus important quant aux résultats d'enseignement), consistera dans le rattachement de nos collections à l'ensemble des connaissances en matière d'armes et d'armures.

Nos séries, bien que très convenablement fournies, renferment nécessairement encore de nombreux vides, présentant autant de lacunes dans le tracé d'une évolution complète. De plus, si nous possédons, pour certains numéros, des spécimens tout à fait remarquables, il en est d'autres pour lesquels divers musées de l'étranger détiennent certainement le record au point de vue de la richesse de l'arme ou de la plénitude de son caractère.

On se proposerait, dès lors, à l'aide de reproductions, soit en fac-similé, soit simplement en photographies, des pièces les plus remarquables existant dans les musées étrangers, de retracer, pour chaque genre en particulier, les phases souvent multiples de son évolution. La représentation de nos propres objets prendrait également place dans ce défilé, renvoyant aux étages en dessous pour l'examen direct des objets ; ceux-ci joindraient, de la sorte, à l'intérêt qu'ils présentent par eux-mêmes, celui de former des « illustrations » en nature d'une genèse générale, dont ils ne font, en somme, que marquer des moments.

Nous n'avons pas besoin, pensons-nous, de souligner l'intérêt d'une pareille entreprise, non plus que la vivante action qu'elle pourrait exercer sur le développement des connaissances d'ensemble.

La série de ces reconstitutions serait sans doute inaugurée par celle de l'épée, dont les documents sont actuellement déjà rassemblés par M. l'attaché Macoir, assistant de M. le conservateur E. de Prelle de la Nieppe.

Les souvenirs historiques se rattachant aux armes et aux armures et auxquels il y aurait lieu de faire une place à part, convenablement isolée du reste des collections, trouveraient également là l'espace voulu pour se développer. Ils pourraient même devenir pour nos musées une source précieuse de richesse et d'intérêt si, à l'exemple de la Famille Royale, les familles en possession d'objets de ce genre (sujets de fréquentes difficultés lors des partages) prenaient l'habitude de déposer de tels trophées dans le musée de l'État plutôt que d'en tenir l'éclat sous le boisseau de leurs logis privés.

En tout cas, il y aurait lieu d'organiser également là, sur une échelle en rapport avec nos moyens, bien entendu, cette division qui constitue la *great attraction* de tous les musées d'armes et d'armures, la division du costume militaire historique. A ce nom seul, nous voyons l'étage tout entier se remplir et au delà !...

Nous tenons donc pour amplement justifié l'emploi des locaux dont nous avons parlé et laisserons là pour aujourd'hui cette chronique déjà trop longue. Mais nous devons nous réserver de revenir un autre jour sur cette question du costume dont l'intérêt, très accusé, sans doute, dans le « militaire », n'est pas moindre dans le « civil », où malheureusement nous ne l'avons que trop longtemps négligé.

E. v. O.

ART MONUMENTAL.

UNE SÉRIE DE FONTS BAPTISMAUX.

(Suite [1].)

Le XIVe siècle, nous l'avons dit, n'est point représenté jusqu'à présent dans notre collection de fonts baptismaux ; par contre, nous avons d'importantes pièces du siècle suivant.



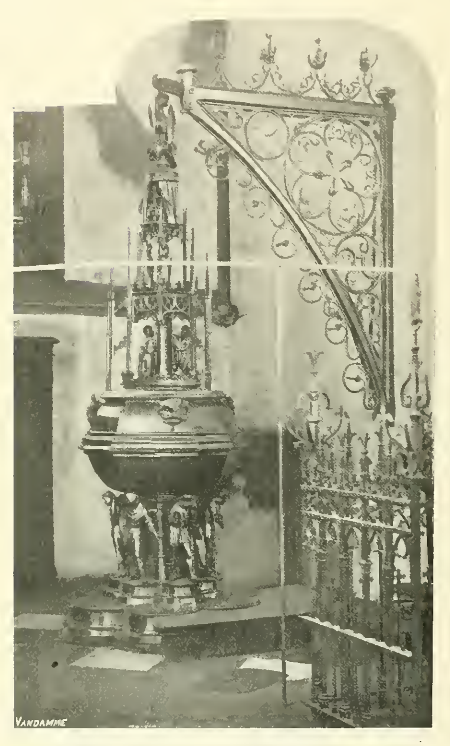
ÉGLISE SAINT-MARTIN, A HAL. (XVe SIÈCLE.)

1. Voir *Bulletin des Musées Royaux*, 1905-1906, n° 2, p. 13.

L'une des plus connues est l'œuvre de Guillaume Le Febvre, de Tournai, que possède l'église de Hal (n° 1231).

Une inscription, gravée sur le pied, donne le nom de l'auteur et la date de l'exécution : 1446. Un peu plus haut, dans des niches contournant la tige de la cuve, quatre statuettes figurent les Évangélistes.

Le couvercle est tout un monument : au bas



CATHÉDRALE ST-JEAN, A BOIS LE-DUC. (XVe SIÈCLE.)

sont placés les douze apôtres, séparés l'un de l'autre par des colonnettes qui portent de petits dais saillants formés de deux gâbles à crochets, percés d'arcs brisés.

Sur cette architecture règne une plate-forme circulaire où se promènent trois cavaliers : saint Martin, saint Georges et saint Hubert. On y voit aussi une figurine de femme agenouillée — sans doute la jeune fille arrachée par saint Georges au dragon.

Une autre plate-forme, plus petite, sert de couronnement ; trois personnages debout y représentent le baptême du Christ dans le Jourdain.

C'est une œuvre en tous points admirable. L'original se complète d'une superbe potence en fer forgé, dont la Commission des échanges possède aussi la reproduction ; mais celle-ci ne peut être utilisée, pour le moment, eu égard à la place isolée que les fonts occupent dans le grand hall des musées ; le projet de nouveau placement prévoit son emploi.

De la même époque à peu près est l'ancien bénitier (n° 1235) qui sert maintenant de fonts baptismaux dans l'église Saint-Jacques, à Louvain. Sa simplicité est exemplaire : un bassin hémisphérique, sans autre ornement qu'une inscription contournant son bord, est posé sur une colonnette cylindrique à base octogonale ; la plinthe de cette base porte aussi une inscription gravée, qui fait connaître le nom du donateur : Jean Pynnock, et la date : 1467. Un petit lion couché se détache en haut relief sur la partie inférieure de la cuve.

Nous citons ce moulage à la fois pour la beauté du type et à cause de sa destination actuelle ; à la rigueur, il ne devrait pas prendre place dans cette notice, puisque sa destination primitive était de servir de bénitier.

Au XVe siècle encore — mais à son dernier décennaire — appartiennent les beaux fonts de Bois-le-Duc (n° 2441). Dessinés par l'architecte Alaert Duhamel, ils ont été fondus par Aert van Tricht (Arnould de Maestricht), en 1492. Il n'y a donc entre ces fonts et ceux de Hal qu'une différence de quarante-six années, écart insignifiant dans la suite des siècles, énorme lorsque l'on envisage les changements accomplis.

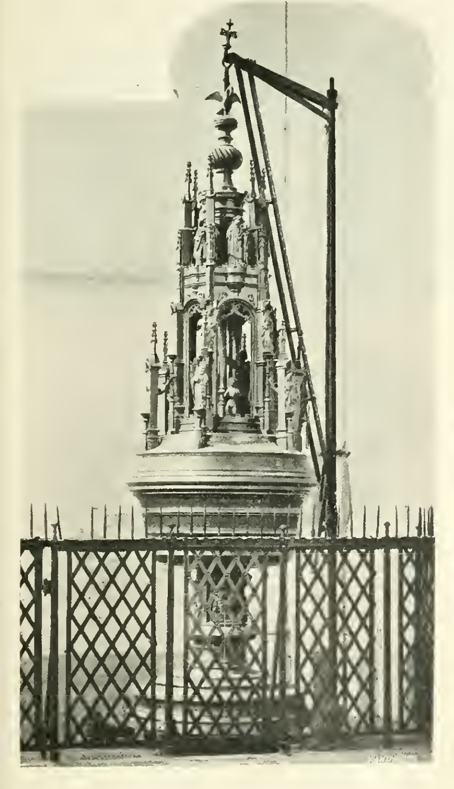
Il serait bien long — et peut-être superflu — d'entrer ici dans une analyse minutieuse de ces deux œuvres ; un coup d'œil suffit pour se rendre compte du caractère plus franchement « gothique » des fonts de Hal. L'auteur de ceux de Bois-le-Duc y a introduit notamment un support (au moins apparent) : les personnages debout, qui sont bien de l'époque où Borman créait son admirable retable du martyre de saint Georges [1] ; avec cette puissance de vie, cette intensité d'expression, ce réalisme et cette vérité d'attitudes, on sent un art tout vibrant de sève malgré la décadence d'un style, et fortement armé pour entrer dans les phases d'une évolution nouvelle.

Deux autres fonts baptismaux viennent montrer encore de combien peuvent différer deux œuvres

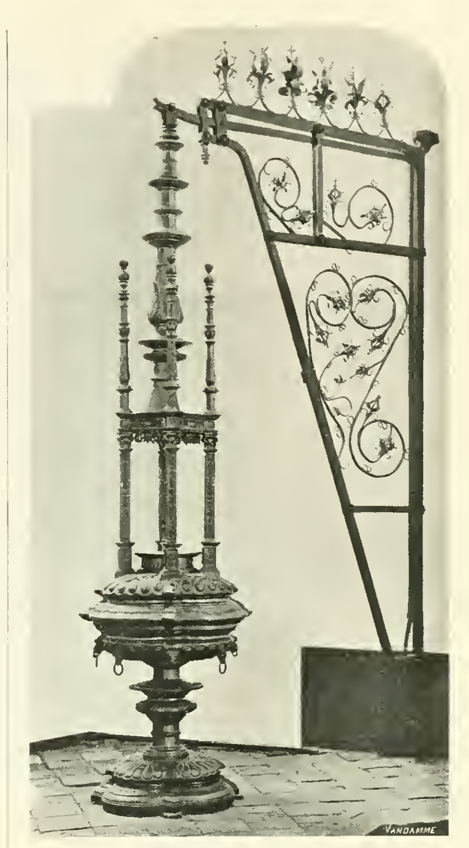
1. Dans la Section des Anciennes Industries d'Art et Antiquités.

d'une destination identique, exécutées à bien peu d'années d'intervalle : ceux de Sainte-Walburge, à Zutphen (n° 2442), coulés en 1527, et ceux de l'église réformée de Bréda (n° 2443), que fondit à Malines, treize années seulement plus tard, l'Anversois Josse de Backer.

L'édicule à double étage qui forme le couvercle de la cuve de Zutphen est fait encore d'éléments puisés dans l'architecture gothique à sa toute dernière période : ses contreforts carrés portent des pinacles en aiguilles pyramidales effilées, hérissées de crochets ; ceux de la rangée supérieure se bordent de petites corniches incurvées, comme on en remarque au tabernacle de Saint-Martin à Courtrai, élevé en 1585, et qui évoquent le souvenir des toitures de pagodes chinoises; par contre, ses pseudo-arcs boutants et les dentelures de ses arcs de plein cintre sont faits de ces ornements à bouts en volutes, tantôt recouverts de feuillages, tantôt



ÉGLISE STE-WALBURGE, A ZUTPHEN. (XVIe SIECLE.)



ÉGLISE RÉFORMÉE DE BRÉDA. (XVIe SIÈCLE.)

bracelés et renflés en balustres, parfois agrémentés de têtes de chimères, comme on en voit aux dais du retable de Liessies [1]. D'autres détails, telles les colonnettes en balustres tors qui supportent la deuxième rangée des figurines d'apôtres, n'ont plus rien qui rappelle l'art du siècle précédent.

Les élégants fonts baptismaux de l'église de Bréda représentent toute l'influence exercée sur nos artistes par les guerres de François Ier en Italie.

La cuve godronnée, au couvercle bordé de jolis feuillages, les quatre pilastres aux faces décorées, les balustres avec leurs renflements embrassés de feuilles d'acanthe font un ensemble sur lequel on

1. Section des Anciennes Industries d'Art et Antiquités.

trouverait sans surprise la signature d'un fondeur italien.

Si l'on peut être un peu choqué de l'énormité apparente du grand balustre central par rapport aux autres éléments, il ne faut pas perdre de vue que, dans le monument original, ce balustre ne repose pas, comme dans le moulage, sur l'édicule qu'il surmonte ; bien au contraire, il a pour mission de supporter tout le poids du couvercle, suspendu à une jolie potence de fer forgé ; cela justifie ses proportions un peu fortes.

Au total, nos achats de fac-similés à l'Exposition de Dinant ont eu ce très grand avantage, entre autres, de nous procurer une série continue de types d'un même objet à différentes époques et d'en permettre une instructive et intéressante étude comparative — ce qui répond bien au but que doit poursuivre notre musée d'art monumental.

Henry Rousseau.





AU MUSÉE DE LA PORTE DE HAL.

DANS le courant de ce mois, il a été procédé au placement, dans la Salle d'armes du Musée de la Porte de Hal, d'un monument destiné à commémorer le souvenir du comte Amédée de Beauffort. Le comte de Beauffort contribua puissamment, comme on le verra plus en détail dans la suite de cet article, à faire renaître de ses cendres notre collection nationale d'armes et d'armures, que des circonstances fâcheuses avaient fait aboutir à un quasi-anéantissement.

Nous ne pouvons songer à refaire ici l'historique des collections de notre *armeria*. Disons cependant que leur origine remonte au XVe siècle et que les souverains qui se sont succédé dans les Pays-Bas depuis cette époque se sont plu à réunir dans le château de Caudenberg, à Bruxelles, diverses armes et armures, ainsi que les souvenirs relatifs à leurs règnes.

Fondé, vers 1406, par Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, l'*Arsenal*, connu plus tard sous le nom d'*Arsenal royal*, eut des péripéties diverses.

Lorsque les Pays-Bas passèrent sous la domination espagnole, notre arsenal fut, en partie et à différentes reprises, dépouillé des joyaux historiques de nos provinces.

Plus tard, il devint, et sur une grande échelle cette fois, l'objet de la convoitise des Autrichiens, qui emportèrent, après leur défaite de Fleurus, en 1794, la plus grande partie de nos collections.

Il ne fallut rien moins que dix-sept voitures pour enlever ce précieux dépôt contenant, entre autres, de nombreuses armures de tout genre. Seuls quelques objets précieux échappèrent à ce pillage et furent cachés pendant l'occupation de notre pays par les Français.

Jusqu'en 1835, il n'y eut plus de musée d'antiquités et d'armures à Bruxelles. Un arrêté royal du 8 août de cette année y institua, dans l'intérêt des études historiques, un musée d'armes anciennes, d'armures, d'objets d'art et de numismatique.

Deux ans plus tard, en 1837, le Gouvernement

résolut d'y joindre les collections du Musée d'artillerie dépendant du Ministère de la Guerre.

Pendant les dix premières années qui suivirent sa fondation, le Cabinet d'antiquités et d'armures reçut de notables accroissements, grâce à la sollicitude inlassable et aux dons généreux de M. le comte Amédée de Beauffort, inspecteur général des Beaux-Arts et directeur du Musée d'armes, grâce aussi à l'active impulsion de M. le major Donny, directeur du Musée d'artillerie, qui devint par la suite lieutenant général.

MM. le comte de Beauffort et le lieutenant général Donny furent donc en vérité les créateurs de l'établissement qui constitue aujourd'hui un des plus importants et des plus riches dépôts de la capitale du Royaume.

C'est la participation du comte de Beauffort à la renaissance de notre musée que le monument dont nous parlons est destiné à rappeler.

La maison de Beauffort, l'une des plus anciennes de la province d'Artois, s'est illustrée par ses services militaires et par les hautes charges de l'État dont la plupart de ses membres ont été revêtus : elle compte, en effet, parmi ses membres, nous dit le baron de Stein, des gouverneurs d'Arras, de Bapaume, de Béthune, de Renty ; des capitaines des gardes de l'empereur Charles de Luxembourg et de Philippe IV, roi d'Espagne, un capitaine des arbalétriers du comte de Flandre ; des chambellans des ducs de Bourgogne, des rois de France et de l'empereur Charles-Quint, etc.

Fidèle aux traditions familiales de dévouement à la chose publique, le comte A. de Beauffort, bien que comblé des faveurs de la haute naissance et de la fortune, ne voulut pas borner son horizon à la vie facile que sa situation lui eût permis d'adopter. Il consacra tous ses moments et toute son activité à la mise en lumière de nos trésors artistiques et à l'organisation des musées appelés à les renfermer.

Le monument dont nous parlons, qui répond à une pieuse pensée filiale, a été placé par les soins de M. le marquis de Beauffort, sénateur, ancien gouverneur de la province de Namur et président du comité d'une des sections de nos musées. Il consiste en un médaillon en bronze, de forme ronde, au milieu duquel se détache en bas-relief le buste du comte de Beauffort, vu de profil. Ce médaillon a été coulé d'après l'original, œuvre de Léopold Wiener, portant le millésime de 1852. Posé sur une palme, il est entouré de branches de laurier de même métal qui l'encadrent gracieusement. Cet ensemble, fort artistique, est fixé sur une plaque de marbre rouge.

Nous nous associons de tout cœur à la pensée qui guida M. le marquis de Beauffort et saisissons avec empressement cette occasion de rendre un hommage public à la mémoire de l'un de ceux à qui nous devons certainement de posséder, à Bruxelles, un musée d'armes et d'armures.

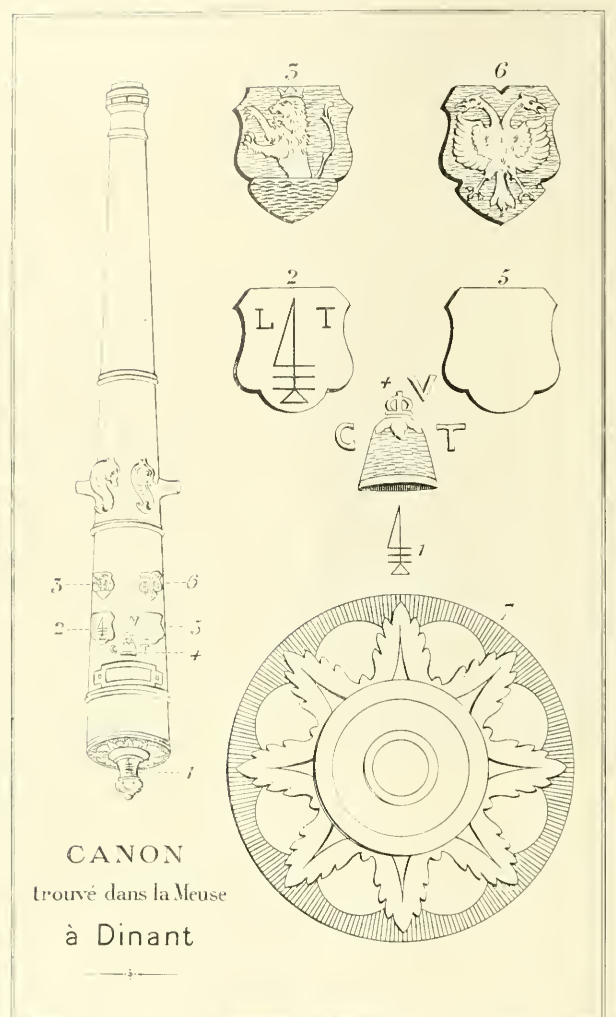
E. de Prelle de la Nieppe.

CANON TROUVÉ DANS LA MEUSE A DINANT.

A dater de Charles-Quint, c'est à Malines qu'on a fondu le plus grand nombre de bouches à feu. Aussi bien est-il intéressant de faire connaître une bouche à feu exécutée à Dinant dans le courant du XVIe siècle. Il est vrai que cette pièce d'artillerie était destinée au service même de la défense de la ville. Et de ce fait il se déduit cette conclusion que les maîtres dinantais abordaient indistinctement les objets relatifs à l'emploi de ceux-ci : bouches à feu, mortiers, cloches à feu, objets divers de fonte ou de repoussé appartenant au mobilier ecclésiastique.

Le canon, présenté en batterie, lors de l'Exposition, vis-à-vis de l'Hôtel de Ville, fut retrouvé dans les fouilles pratiquées à Dinant, en 1869, à l'occasion de la construction du pont établi sur la Meuse. Il était enterré à peu près verticalement, la bouche en dessous, sous les ruines d'un pont construit au XIe siècle, de loin antérieur à celui démoli il y a une trentaine d'années. Il nous souvient d'avoir assisté à l'enlèvement de cette intéressante bouche à feu ; l'emplacement correspondait assez bien à la façade de l'église Notre-Dame. Au témoignage de témoins oculaires, l'affût tenait encore au canon et était enfoui sous des débris de pierre.

Le canon, comme on le verra plus loin, qui a été fondu à Dinant, faisait partie des moyens de défense qui mettaient à l'abri d'un coup de main le vieux pont, mais ce travail d'art, qui comptait près de cinq cents ans d'existence, fut, au commencement de l'année 1573, ruiné par une violente crue d'eau. En présence de la ruine de ce pont et du boulevard de la Meuse, on demanda, en date du 20 janvier, à Gérard de Groesbeck, évêque de Liége, de fonder un collège de Jésuites et d'exempter la cité du payement de sa part dans les aides et dons gratuits. Voici, du reste, un passage de la requête qui a trait directement à notre sujet : « Comme ces jours passés, par les grandes et incrédibles impétuosités d'eawes et des bris survenans, la maison et clocheporte de vostre ville de Dynant estante sur le pont de Meuze avec les archures d'icelluy et l'artillerie sont esté ruynées et tombées en la rivière de Moeze, exceptées deux archures seulement qui sont demorées, tendantes encor à



CANON
trouvé dans la Meuse
à Dinant

fleuve. Il résulte d'ailleurs de la forme des écussons et de la forme même du canon qu'il appartient bien au XVIe siècle. En voici les dimensions exactes : longueur : 2^m43 ; avec la queue : 2^m65 ; calibre : 0^m06. Il est pourvu de deux tourillons, d'anses en forme de dauphins et orné d'écussons et de marques : 1° les armes de la ville proprement dites, *un lion couronné issant* ; 2° la double aigle apparaissant sur des contre-sceaux du magistrat de Dinant ; 3° les marques 1, 2, se rapportant à la fabrication ou au métier des batteurs. Pour la marque, consistant en une cloche accompagnée des lettres C. V. T., ne s'agirait-il pas d'un Vespin ou Wespin, dit Tabaguet ?

Cette pièce d'artillerie, qui était pour la ville de Dinant toute une histoire, comme s'exprimait feu Remacle, le zélé secrétaire communal, fut remise à l'État, en vertu du cahier des charges relatif à l'entreprise du pont actuel. On comprend le crèvecœur des Dinantais en l'occurrence ; seulement, l'expérience apprend que, si l'exécution des cahiers des charges était plus fidèlement suivie, une foule d'objets anciens n'eussent pas été dispersés au détriment de l'intérêt public, comme le cas s'est présenté lors de la rectification de l'Escaut, à Anvers.

J. Destrée.

decadence et ruyne avec la capelle n'est que de brieff y soit remédié. Item, la bolvereque du coste de Moeze a esté totalement ruynée, avec plusieurs murailles, portes et maisons parmy vostre ville etc. [1] » Nul doute que le canon n'ait fait partie de l'artillerie qui avait dévalé dans le lit du

1. Lahaye, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. IV, p. 131. Il résulte d'une note de M. Lahaye, ouvrage cité, p. 181, que l'évêque répondit le 26 du même mois ; il déclara avoir l'intention d'envoyer des députés pour s'entendre avec ceux de Dinant sur les moyens à employer pour redresser les dites ruines. L'évêque consentit à intervenir dans la fondation et la dotation d'un collège de Jésuites ; mais, faute de ressources, les Jésuites n'établirent leur maison d'éducation qu'en 1608.

Les Musées sont ouverts au public gratuitement tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusqu'à 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES.

BULLETIN DES MUSÉES ROYAUX DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . . . . . 5 francs. Pour l'Étranger . . . . 6 fr. 50.

Le numéro : 50 centimes.

CHRONIQUE.

NOUS nous sommes promis, à propos du Musée de la Porte de Hal, de revenir à la question du Costume, qui arrivera quelque jour, espérons-le, à former l'un de ses éléments les plus intéressants.

Et, tout d'abord, ces collections de costumes ont-elles donc vraiment bien leur utilité pratique ?

La réponse affirmative découlerait déjà du fait que nous les voyons se réaliser, souvent au prix de dépenses et d'efforts considérables, dans tous les pays convenablement outillés à cette fin.

Mais, en dehors de cet argument de l'exemple, et sans aller jusqu'à vouloir entamer une dissertation de fond, nous n'aurions pas de peine à donner d'un semblable objectif des justifications facilement appréciables de tout le monde.

Ne se rend-on pas de suite compte des services que de telles collections peuvent rendre, notamment au point de vue de l'enseignement populaire de l'histoire ?

L'introduction copieuse de l'image dans l'enseignement en général a, en quelque sorte, « démomifié » ce dernier depuis cinquante ans.

L'enfant, l'homme du peuple, le « peu savant » ne voient plus seulement les bandelettes imprimées ne leur donnant qu'une idée plutôt vague du corps qu'elles laissent transparaître. Grâce aux illustrations, aux projections, c'est le corps même qu'on leur montre dans son entière précision, dans sa réalité.

Plus on approchera de cette réalité, plus sera grand le service rendu.

La présentation de costumes vrais ne constitue-t-elle pas, dès lors, dans cet ordre d'idées, un sérieux pas en avant ?

Ils ne sont, à vrai dire, eux non plus, que des images, mais ce sont des images à l'échelle humaine, des images plus saisissantes, où le drap est du vrai drap, le cuir du vrai cuir, l'acier de l'acier véritable, reluisant et sonore ; ce sont des images autour desquelles on peut tourner, qu'on observe sous tous les angles, dont la synthèse, au lieu de s'offrir toute faite, figée, stéréotypée, telle que l'a saisie le dessinateur, devient l'œuvre de l'observateur lui-même, dans l'esprit duquel elle se gravera d'autant mieux qu'il y aura mis non seulement son effort, mais encore son sentiment personnel.

Ajoutons que, si le malheur des temps ne permet pas aux finances du Musée de surmonter chaque costume d'une tête appropriée, en cire ou en bois, (d'ordinaire moins vraie que tout le reste), le malheur n'est pas bien grand, l'imagination du visiteur pouvant y substituer le type de ses rêves et faire d'autant plus sienne la vision finale qu'il emportera.

Du reste, le peuple, en général, aime le costume. Celui-ci l'intéresse parce qu'il le comprend et il le comprend parce que c'est une chose de sa vie quotidienne, une chose qu'il pratique lui-même et dont le principe, éternellement vrai, ne comporte, pour le surplus, que des nuances.

Aussi l'année dernière fut-elle pour lui, sous ce rapport, une année bénie.

D'instinct et d'expérience, d'ailleurs, les organisateurs de nos fêtes nationales avaient estimé que, de toutes les réjouissances pouvant charmer la foule, nulles ne seraient mieux goûtées que les

par de belles cavalcades ressuscitant quelque fête d'antan avec ses déploiements de costumes, étincelants ou pittoresques, et dans lesquels le militaire devait naturellement tenir le premier rôle. Cortèges historiques, processions de gildes, tournois, scènes militaires, retraites aux flambeaux, nous avons eu toute la lyre, et cela non seulement dans la capitale, mais partout en province et jusque dans des endroits vraiment assez inattendus.

La démonstration est probante pour notre thèse et tout le monde reconnaîtra que, dans un pays aimant à ce point l'uniforme à travers les âges, c'est bien le moins que le public puisse, en dehors de ces moments spéciaux, en retrouver quelque chose encore dans les musées de l'État.

Sans doute, il ne nous viendra pas à l'esprit de comparer nos futures séries de costumes, méthodiquement rangées dans le silence et l'immobilité, à ces chevauchées empoignantes de nos dernières fêtes, avec leurs piaffements, leurs cris, leurs musiques, leurs bannières flottant au vent et tout ce déroulement onduleux et chatoyant dont la vision est encore dans nos yeux.

Mais il n'en demeure pas moins vrai que les costumes ont, par leur intérêt propre, constitué l'un des éléments de ce succès et l'on aurait mauvaise grâce, sous prétexte qu'il était impossible de perpétuer l'ensemble, de n'en pas vouloir conserver, tout au moins, des parties isolées.

Il n'y a d'ailleurs pas que le « populaire » à satisfaire en ceci ; l'artiste, l'archéologue, l'historien ne trouveront-ils pas dans la mise en présence de costumes vrais, susceptibles d'être portés, une source d'informations qui leur épargnera souvent bien des recherches ? Nous savons tous ce que valent les simples descriptions au point de vue des représentations qu'elles suggèrent : autant de lecteurs, peut-on dire, autant d'images différentes. Quant aux gravures, dont les dimensions déjà ne permettent guère de descendre dans le dernier menu, elles sont souvent bien trompeuses ; l'aspect général plaît à l'œil et il semble qu'il n'y ait plus qu'à s'y abandonner. Mais qu'un artiste, par exemple, s'avise de traduire, en grandeur nature ce qu'il a sous les yeux, avec les tons exacts et l'aspect des matières premières constitutives de l'habillement, il n'ira certes pas loin sans reconnaître l'insuffisance de son guide, si même il n'arrive à découvrir que celui-ci n'est qu'un habile escamoteur.

Nous en appelons, au sujet de cette question, aux savants évocateurs de costumes à qui nous devons d'avoir vu défiler devant nous, l'an dernier, les brillants cortèges dont nous parlions à l'instant. On ne se doutait guère, dans la foule, de la somme de recherches ardues qu'avait coûtées parfois chacune des unités de ces groupes nombreux, passant joyeux et faciles comme s'ils avaient coulé de source ; on n'y soupçonnait pas davantage l'angélique patience qu'il avait fallu pour arriver à tailler en réalité et à faire porter avec vraisemblance des costumes dont le signalement, voire même la figuration, se trouvaient bien dans les bouquins, mais comme des feuilles mortes auxquelles il fallait, ni plus ni moins, rendre le suc, la couleur et la vie.

Le miracle s'est opéré ; les feuilles jaunies ont reverdi pour un jour et nous ont fait, avec elles, revivre le passé. Fallait-il, après cela, laisser le vent les disperser sans qu'il en demeurât seulement trace ? La réponse n'est point douteuse.

Forts, à l'avance, du jugement de l'opinion publique, nous nous sommes, dès le lendemain du Tournoi, adressés à la Commission organisatrice pour lui demander de réserver aux musées de l'Etat un exemplaire des costumes les plus importants.

Cette proposition fut accueillie avec grande bienveillance et sympathie par la Commission, au nom de laquelle M. le lieutenant-colonel De Witte nous promit tout son appui.

Nous recourûmes de même, en ce qui concernait les costumes du Cortège historique, à l'obligeante entremise de M. Alfred Mabille, son grand organisateur, et nous n'étonnerons personne en disant que son concours dévoué nous fut acquis sur l'heure.

Avec de tels défenseurs notre cause était gagnée à l'avance. M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique s'empressa, d'ailleurs, de faire cause commune avec nos avocats et nous eûmes l'honneur de recevoir de sa main l'autorisation de choisir, parmi les costumes dont on préparait la vente, un exemplaire de tous ceux qui pouvaient nous convenir.

Nous ne nous le fîmes pas dire deux fois et, sous la conduite d'un administrateur des domaines, nos fonctionnaires directement intéressés allèrent faire choix d'une série de costumes et uniformes, dont les principaux sont énumérés dans la liste dressée par M. Macoir, assistant de notre conservateur M. de Prelle de la Nieppe :

TOURNOI.

Juge diseur (l'un des quatre arbitres chargés de désigner le vainqueur).

Roi d'armes (Jean Lefèvre de Saint-Remy, roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or, créé par Philippe le Bon).

Poursuivant d'armes du Charolais, etc.

CORTÈGE.

Période communale (XIVe siècle) :

Amman de Bruxelles.

Sergent de l'amman de Bruxelles.

Période bourguignonne (XVe siècle) :

Jean Lefèvre de Saint-Remy (déjà cité).
Juge diseur (déjà cité).
Arbalétrier des bandes d'ordonnance de Charles le Téméraire.
Piquier des bandes d'ordonnance de Charles le Téméraire.
Hacquebusier des bandes d'ordonnance de Charles le Téméraire.

Période espagnole (XVIe et XVIIe siècles) :

Mousquetaire des gardes wallonnes.
Arquebusier des gardes wallonnes.

Période autrichienne (XVIIIe siècle) :

Dragon de Latour (officier).
Dragon de Latour.
Tambour.

Période française :

Tambour du 112e de ligne.
Soldats —
Voltigeur —
Officier —

Période hollandaise :

Officier du 8e hussards.
Hussard.

Période de l'Indépendance nationale (1830) :

Cavaliers et fantassins des régiments belges.
Cosaque de la Meuse (corps franc qui devint dans la suite le 1er régiment de Guides).

Notre récolte n'était pas au bout. La fête militaire organisée, à Anvers, sous la présidence directe de M. le lieutenant-colonel Tinne, si bien secondé, en cette circonstance, par le commandant Charles de Castres de Tersac et le lieutenant adjoint d'état-major Rodolphe Maton, la fête militaire d'Anvers, disons-nous, ne pouvait, elle non plus, nous laisser insensibles. Une demande analogue aux précédentes nous valut aussitôt l'aide des organisateurs et, à la suite de leur intervention, la Commission militaire des Fêtes jubilaires de la circonscription militaire d'Anvers nous fit don de plusieurs pièces très intéressantes pour l'histoire du costume militaire en Belgique depuis 1830.

Ce sont :

1° Un habit, un pantalon blanc et un shako de 1er soldat d'infanterie (7e régiment de ligne) en 1831, avec les buffleteries *ad hoc;*

2° Une tunique et shako de soldat d'infanterie du 7e régiment de ligne, en 1859 ;

3° Un shako d'artilleur (canonnier servant) 1831.

Nous sommes heureux d'avoir cette nouvelle occasion non seulement de remercier de ces bonnes aubaines les hommes distingués et dévoués dont les noms viennent d'être cités, mais encore de célébrer, une fois de plus, l'excellence de leurs efforts.

Nous exprimons d'ailleurs le vœu de voir l'un d'entre eux, M. l'archiviste Cuvelier, dont les savantes recherches ont été si décisives pour le succès archéologique de la Fête chevaleresque, nous continuer son obligeant concours pour arriver à présenter de notre mieux, dans leur nouvelle fonction, les fidèles restitutions dont il fut, en grande partie, l'auteur.

Bien entendu, nous ne regardons pas, de ce moment, notre Musée du Costume comme réalisé. Les éléments que nous en possédons ne constituent encore qu'une amorce sérieuse. Nous avons maintenant à les mettre en valeur. Il n'y a que le premier pas qui coûte, dit-on. Notre premier pas, à nous, n'a pas coûté bien cher. Seulement, gare au second ! Il va falloir, en effet, faire un peu la toilette à ces précieux débris de nos fêtes passées, dont le sort, pour ceux-là du moins, ne sera pas de finir dans un cirque ou sur la scène de la Monnaie. Il s'agit de les présenter, de les dresser, de les faire se tenir en posture convenable dans les locaux qui les attendent. Or, tout cela ne se fera pas sans quelque argent, denrée rare et fuyante... Mais on nous aidera, nous en avons la conviction et, tant que le vent est aux choses militaires, on risquera bien de prendre quelques francs de ces masses d'argent consacrées à détruire, pour nous aider, nous, à conserver ! EUG. VAN OVERLOOP.

A PROPOS DE QUELQUES BOULETS EN PIERRE PROVENANT DU SIÈGE DU CHATEAU D'ARCHE-EN-RENDARCHE, EN 1430.

M. le baron Léopold de Woelmont a bien voulu, il y a quelque temps déjà, faire don au Musée de la Porte de Hal d'un certain nombre de boulets en pierre trouvés auprès du château d'Arche-en-Rendarche, commune de Maillen, province de Namur. Ce château, comme on le sait, fut assiégé et pris par les milices de Huy, en juillet 1430.

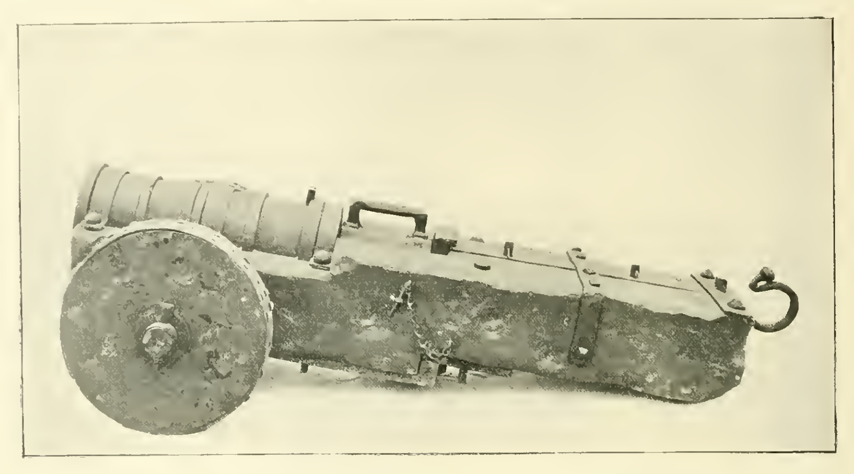
Il s'agit, en l'espèce, de trois boulets entiers en pierre calcaire et de neuf fragments plus ou moins gros de boulets de même matière qui, au XVe siècle, servaient de projectiles pour les pièces d'artillerie, telles que gros canons, mortiers, bombardes, bombardelles et veuglaires.

L'un de ces boulets entiers, d'un contour assez irrégulier, a dû, étant donné ses dimensions, — il mesure 0^m40 de circonférence dans sa partie la plus large, — être employé au service d'une petite bom-

barde ou plutôt d'un gros veuglaire. Les deux autres boulets entiers ont dû servir au chargement de veuglaires de petites dimensions.

En ce qui concerne le don qui nous occupe, il est avéré, au point de vue historique, que [1], « vers la mi-juillet 1430, les milices de Huy sortirent de leur ville pour mettre à feu et à sang le Condroz namurois. A Ohey, leur première étape, elles reçurent la soumission de Jean Burekin de Juppleu, qui offrit de leur ouvrir son manoir de Gesves, et celle des dames d'Emptinne et de Spontin. Le lendemain, les Hutois se dirigèrent vers Assesse : à la soirée, ils rencontrèrent un corps de Namurois commandés par les sires de Croy et de Mamynes. Ils se disposaient à le combattre, à la lueur des torches; mais ces adversaires se retirèrent sans engager la lutte. Après être restés un jour à Assesse, les métiers de Huy vinrent investir Arche-en-Rendarche. Ils voyaient, au haut d'une colline voisine, les feux de l'armée namuroise, qui les observait et qui n'osa pas en venir aux mains. Quand ils se furent emparés d'Arche, ils parcoururent toute la région environnante et s'arrêtèrent dans les campagnes de Purnode. De leur côté, les Dinantais s'étaient mis en marche vers Poilvache pour en entreprendre le siège : les Hutois les rejoignirent, le blocus commença et, de part et d'autre, les canons se mirent à gronder [2]. »

Les boulets qui nous ont été donnés par le baron de Woelmont et qui constituent d'intéressants documents pour nos collections datent bien de la prise du château d'Arche-en-Rendarche par les milices de Huy, en 1430, car ce château ne fut plus attaqué que longtemps après, par le baron de Schœnfeld, à la Révolution brabançonne, ainsi que cela est attesté dans les archives de famille des Woelmont [3].



VEUGLAIRE DU XV[e] SIÈCLE TROUVÉ A BOUVIGNES. *(Musée de la Porte de Hal.)*

Avant de passer à l'examen de la question des projectiles employés aux XIV[e] et XV[e] siècles pour le service des pièces d'artillerie à poudre alors en usage, nous dirons un mot de celles-ci.

Si l'invention de la poudre est bien antérieure, comme on le sait, à l'invention de l'artillerie à poudre, cette dernière, en tout cas, ne remonte pas au delà des premières années du XIV[e] siècle. Les premières pièces d'artillerie à poudre, si l'on en excepte les mortiers, qui étaient fermés à la culasse, étaient ordinairement des tubes en fer forgé,

1. LÉON LAHAYE, *Poilvache* (Ex. *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXI, 1[re] livraison, pp. 157-158). Namur, Wesmael Charlier, 1895.

2. JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, publiée par J. Borgnet, 251, 252. L'éditeur interprète *Geive* par Gives, près de Huy. Il s'agit évidemment de Gesves. *Es*, employé par le chroniqueur, désigne Arche, qui s'écrivait communément Ais au XV[e] siècle.

Cf. Chronique de ZANTFLIET, dans l'Ampliss. Collectio de MARTÈNE et DURAND, t. V. — LÉON LAHAYE, *loc. cit.*, p. 158, note 1.

3. En nous donnant les boulets dont il est question dans cette étude, M. le baron de Woelmont nous a gratifiés, en même temps, de quatre fers de chevaux trouvés également auprès du château d'Arche et qui doivent provenir des petits chevaux hongrois de l'armée autrichienne qui prit part au combat d'Assesse, en 1790.

ouverts aux deux extrémités, à la *bouche* et à la *culasse*. Cette dernière, après avoir reçu la charge, se fermait au moyen d'un coin en bois ou en métal.

Il est possible aussi que, outre les mortiers, les premières pièces d'artillerie à poudre, ou tout au moins bon nombre d'entre elles, aient consisté en un seul tube fermé à l'un de ses bouts, comme les premières armes à feu portatives ou coulevrines à main.

Les pièces de l'époque portaient les noms divers de canons, bombardes, mortiers, bombardelles, etc. Toutes ces premières pièces d'artillerie, celles datant des débuts de l'invention, ont dû être, en général, de petit calibre et elles ne lançaient guère que des projectiles appelés *carreaux* ou quelquefois aussi des projectiles de métal, en fer [1], ou en plomb. Ceux-ci portaient le nom de *plommées*. Les plommées ne furent guère employées d'une façon courante que dans la seconde moitié du XIVe siècle.

Les pièces d'artillerie de gros calibre, qui certainement ne se sont rencontrées que rarement avant cette époque, tiraient des boulets de pierre. Nous allons, du reste, revenir sur ce sujet un peu plus loin.

Au XVe siècle, les pièces d'artillerie se composent, en général, de deux parties : *la volée*, dans laquelle on introduit le projectile, et la *chambre à feu mobile* ou *boîte à poudre* qui contenait la charge.

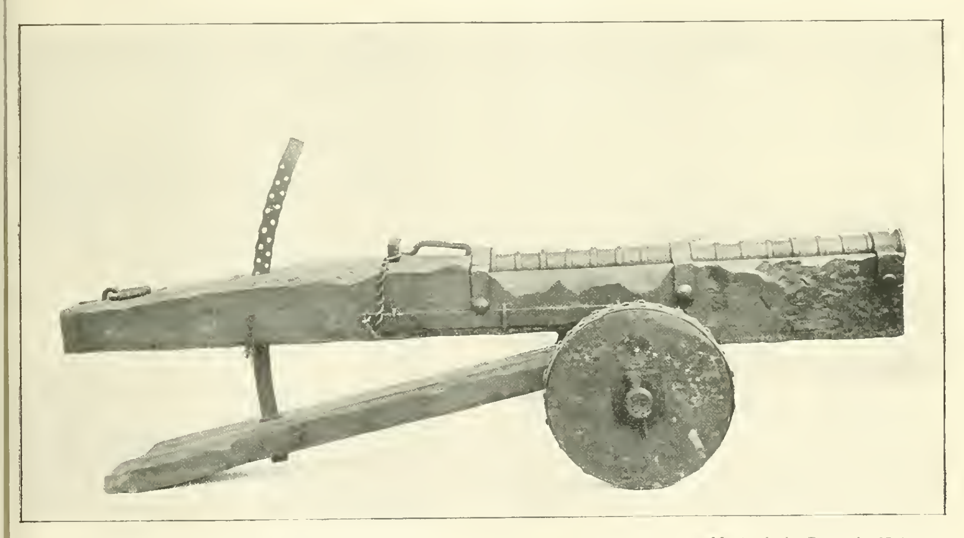
La *volée* était composée de barres de fer forgé soudées entre elles, à chaud, sur un mandrin ; elles étaient ensuite maintenues par des manchons jointifs ou frettes, également en fer, dont les joints étaient eux-mêmes recouverts par des anneaux de même métal.

La *chambre à feu mobile*, ou *boîte à poudre*, était, le plus souvent, en fer fondu, parfois en fer forgé. De forme ordinairement cylindrique, elle était munie d'une anse rendant sa manœuvre plus aisée.

L'une de ses extrémités, ouverte, était terminée par un cylindre d'un diamètre plus étroit et pouvant pénétrer dans l'âme du canon.

Pour le tir, la chambre à feu, une fois chargée, était maintenue par un coin de serrage que l'on introduisait entre elle et l'affût de la pièce.

La lumière était pratiquée vers la culasse de la chambre à feu, au fond d'un petit auget qui recevait la poudre d'amorce, mise ainsi en communication avec la charge et qui devait provoquer, par sa propre inflammation, la déflagration de cette dernière.



COULEVRINE DU XVe SIÈCLE TROUVÉE A BOUVIGNES. (*Musée de la Porte de Hal.*)

1. Un acte du Gouvernement de la république de Florence, dont l'original existe encore, constate, dès 1326, l'emploi de balles en fer de petit calibre

Cf. Riformagioni de Florence, vol. XXIII, distinction II, classe II, p. 65. — Cité et reproduit en partie dans l'ouvrage du colonel FAVÉ, *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. III, p. 72 (ouvrage continué à l'aide des notes de l'empereur Napoléon III).

Une pièce était généralement servie par plusieurs chambres à feu [1].

Les pièces d'artillerie de xve siècle, nombreuses et diverses, étaient appelées, suivant leur longueur et leur calibre : courteaux, bombardelles, coulevrines, bombardes, veuglaires, serpentines : celles-ci étaient les plus longues.

Le mot *bombarde*, qui, jusqu'alors, avait servi à désigner les bouches à feu de gros calibre, s'appliqua, à partir xve siècle, plus particulièrement aux bouches à feu destinées à lancer de gros projectiles en pierre, mais qui étaient à chambre fixe.

Le nom de *veuglaire* fut réservé, par contre, aux pièces d'artillerie munies d'une ou de plusieurs chambres à feu mobiles [2]. Ces pièces lançaient des boulets en pierre.

Les *serpentines* et les *coulevrines* [3], qui étaient des pièces d'une longueur d'âme considérable, proportionnellement à leur calibre, tiraient des projectiles en plomb ou en fer forgé.

Il est à noter, comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, que les projectiles en fer ont été employés, tout au moins passagèrement, dès les débuts de l'invention de l'artillerie à poudre [4].

Les projectiles en plomb, employés au xve siècle, l'étaient déjà au siècle précédent. Ils portaient le nom de *plombés* [5], *plommés* ou *plommées*.

C'est en 1368, établit M. de La Fons Melicocq, que les plommés se trouvent mentionnés pour la première fois dans les comptes de la ville de Lille, l'argentier portant en dépense LXI s XI d. payés à la veuve de Jehan Orghet, potier d'estain, *pour CXII plommés de canon, pes. CXXXVII l. et demie* [6].

En 1452, deux livres de plommés, à l'usage des cinq coulevriniers et de leurs cinq aides, qui accompagnent les quarante archers envoyés au duc de Bourgogne, qui marchait sur Rupelmonde, coûtent III s. [7]

En 1414, IIII c. X grands plommés de plomb servans as canons gettans plommés pesaient IIII c.

1 *Cf.* pour toutes ces généralités sur les premières pièces d'artillerie à poudre, notre étude parue dans le *Bulletin des Musées royaux*, 4e année, n°s 2, 3 et 6 (fig.).

2. Les veuglaires se trouvent signalés, pour la première fois, dans un inventaire de l'artillerie de Mons, de 1406, qui mentionne « 7 petits canons nommés *veuglaires* à 2 chambres, jetant pierres ».

Cf. Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III, p. 234.

Un compte communal de Malines, des années 1409-1410, mentionne également les veuglaires : — « It. à Jean de Hever, alors que la ville se rendait au siège de Paris avec le duc de Bourgogne, pour achat de trois veuglaires (Vogheleers) chacun avec trois chambres, et six affûts (cordewaghen) chacun avec trois canons (bussen) le tout ensemble... 48^1-18 escalins gros de Flandre. »

Cf. HENRARD, *Histoire de l'artillerie en Belgique*, Bruxelles, Muquardt, 1865, p. 37 (note 1).

3 C'est en 1433 que les registres de la ville de Lille mentionnent, pour la première fois, les coulevrines. *Cf.* DE LA FONS MELICOCQ, *De l'artillerie de la ville de Lille aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, Lille, imprimerie de Lefebvre-Ducrocq, 1854, et Paris, librairie archéologique de Victor Didron, 1855, p. 18.

On lit, en effet, dans ce compte de 1433, mentionné par de La Fons Melicocq : « A Jehan des Godaux, fevre, XII l., pour l'accat à lui fait par eschevins *d'une grande culevrine à deux cambres avoec deux petis culevrins sans cambre :* puis à Willaume Vrete, aussi fèvre, XXXII l. pour VI *culevrins enfustés, chescun à trois cambres, et VI petis culevrins emmanchiés.* » Ces dernières armes, qui sont des coulevrines emmanchées, sont des armes à feu portatives qui, au xive siècle, portaient aussi le nom de canons à main ; les autres coulevrines, celles avec chambres, sont des pièces d'artillerie. Le texte est parfaitement explicite et ne permet aucune confusion entre ces deux espèces d'armes.

Deux textes, au contraire, cités par Victor Gay (*Glossaire*, p. 458) et qui pourraient permettre d'assigner une date d'emploi antérieure aux pièces d'artillerie nommées coulevrines, ne sont pas assez explicites pour permettre de conclure

Voici ces textes : l'un, de 1411, mentionne : « Et bien 4.000 que canons que coulevrines (Juvénal des Ursins, p. 463) ; l'autre, de 1429, mentionne : « Devant nous Michiel Durant, vicomte de Rouen, le 15e jour de mars 1429, Thiebault Lemercher, fèvre, et Robin Desvaux, estaymier, demourans en ceste ville de Rouen... confesserent avoir receu... Thiebault, pour la vente et bail de 3 queuleuvres à getter plommées 10 l. t. — Robin Desvaux, 70 s. t. pour 70 l. de plonc... dont il a fait les plommées pour lesd. queuleuvres. Pour le fait du siège estant à présent devant Chasteau-Gaillart. » (Fragm. de Cptes rec. par Monteil, Arch. k. k. 1339, p. 22.) Il n'est pas possible de décider ici si ces *coulevrines* ou ces *queuleuvres* sont des pièces d'artillerie *(coulevrines)* ou des armes à feu portatives *(coulevrines emmanchées) :* les unes et les autres, à cette époque, tiraient en effet des *plommées*.

Il est certain, en tout cas, que les pièces d'artillerie dites *coulevrines* datent du premier tiers du xve siècle.

4. Voir p. 45, note 1.

5. *Cf.* citation, à la note 17.

6. DE LA FONS MELICOCQ, *loc cit.*, p. 11.

Nous avons tenu à donner dans cette notice de nombreuses citations d'après les comptes communaux de Lille, qui intéressent tout particulièrement notre pays.

Nous avons extrait, à cet effet, de l'ouvrage de M. de La Fons Melicocq, si difficile à se procurer en tiré à part, toutes les citations concernant le sujet particulier qui nous occupe.

7. DE LA FONS MELICOCQ, *Ibidem*, p. 19.

XXVI l., et coûtaient XII d. la livre ; que, en 1443, les plommés d'une livre et demie valaient deux sous ; les moyens plommés, deux deniers, et les petits, un denier.

En 1465, les plommés de serpentines, culevrines et *crappaudiaulx* sont mentionnés. Ceux de serpentines, de hacquebuttes et culevrines reviennent à XII d. la livre, en 1476. Ils variaient, au reste, à l'infini, car en 1489, l'argentier, après avoir parlé des plommés, des bastons, des serpentines et *hacquebuttes à quevallet* porte en compte XXVIII douzaines d'autres sortes de plommés de hacquebuttes à main.

En 1492, il faut III c. V l. de plomb pour faire VII c. XV plommés d'hacquebuttes à main [1].

Ces plommés ou plommées tirent leur origine des premiers projectiles employés pour le service des premières pièces d'artillerie à poudre et aussi des premières armes à feu portatives, qui étaient les traits à poudre, coulevrines emmanchées ou canons à main.

Ces projectiles primitifs ne différaient guère de ceux employés précédemment pour les armes de jet de grandes dimensions, qui étaient les arbalètes à tour et à moufle, les espringales, etc. [2].

Seulement ces projectiles, qui étaient primitivement des traits portant le nom de quarriaux [3], garros [4], ou carreaux [5], avaient été modifiés dans le courant de la première moitié du XIVe siècle, pour pouvoir être employés dans le tir au moyen de la poudre.

Ainsi, au XIVe siècle, leur fût était en bois, et ferré aux deux bouts [6] ; ou bien le fût était tout en fer [7] ; ou bien encore le fût en bois était traversé, d'outre en outre, suivant son axe, par une tige de fer rivée au talon et munie, à l'autre bout, d'une pointe quadrangulaire [8].

Le fût était empenné au moyen de barbes en tôle de fer ou de cuivre [9].

Pour empêcher que le fer ne dévie, on mettait à ses extrémités une garniture de deux tampons de cuir entrant à frottement dans l'âme de la pièce [10].

L'extrémité antérieure de ces nouveaux projec-

---

1. DE LA FONS MELICOCQ, *loc. cit.*, p. 25.

2 et 3. *Ibidem*, p. 5. En 1365-66, l'arsenal de Lille renfermait *LXX m. de quarriaux pour ars, tant a 1 piet, comme à tour et à cauque..... II m. de quarriaux d'espringales.*

4. 1302. *Pour 2 garros et les quarriaux et pour 2 tours à tenare arbalestes*, 9 s. 9 d. *Comptes de Hesdin, Arch. du Pas-de-Calais*, A, 180^{3}, extr. J. M. Richard, cité par VICTOR GAY, *Glossaire archéologique*, p. 768

5. 1382. « Carriaux empennés de fer. » FROISSART, t. II, p. 235. *Cf.* V. GAY, *Glossaire*, p. 282.

6. *Comptes communaux de Lille* (1350) : X s. fors sont alloues à Jaqmart le fèvre pour XL *grans clous pour fierer les garriaus des canons as debous*, etc. *Cf.* DE LA FONS MELICOCQ, *op. cit.*, p. 9.

7. En 1358, Mikiel le Fèvre obtenait LX gros de XXXIII s. II d. pour I c. *de grans fiers de quarriaus de canons*. Comptes comm. de Lille. *Cf.* DE LA FONS MELICOCQ, *op. cit.*, p. 9.

8. *Cf.* VICTOR GAY, *Glossaire archéologique*, p. 767.

9. *Comptes des baillis de Saint-Omer* (originaux).

1342. A. Bernart le caudronnier, pour l'acat de une vielle caudière pour taillier en pennes à empener les dis fus de garros..... XX s. A Pierre de Wavrans coroyer pour XVI l. et 1 quart d'arain pour faire pennes a ce que dit est empenner, acatée à luy, cascune livre II s. VI d. montent..... XL s. VII d. ob.

A Jehan Patin et Bernart le caudronnier pour les dites caudières arain et 11 vielles caudières qui estoient à nos seigneur, li une pour la cuisine du castel de Saint-Aumer et l'autre du castel d'Espeleque, taillier en pennes et empener les dis garros, de cascun ouvrier li un par l'autre, XII jornées, à cascun II s. par jour, montent pour les deux..... XLVIII s.

A Andrieu le fèvre, pour VI m. et demi de cleus à cleuer les dites pennes, III s. VI d. le millier, montent..... XXII s. IX dens.

Item Au dit Andrieu pour IIII c. de cleus pour cleuer les debous desdis garros..... IIII s. VIII den.

Cf. ALEX. HERMAND, *Notice sur le château de Rihoult*, pièces justificatives ; n° 4 : « Eèvres et mises pour ledit castel de Ruhout ».

Ex. *Annales de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. V, 1839-40, p. 276.

1358. A Petit Perrin, de Dijon, chaudronnier, pour un quarteron d'arain, pour faire et empanner 200 fuez de canon, 4 1/2 flor. — A Jocerant, le cloutier, pour un cent et demi de clous et pour 2 milliers de petites pintates (pennes) pour empanner lesd. fuez de canons 5 1/2 gr.

Arch. municip. de la Côte d'or, ap. J. GARNIER, *Artill. de la comm. de Dijon*, p. 5.

1359. Pour empener de 3 penes d'arain cascun grant garrot, de 300 garros pour les 2 grans canons du chastel de Hesdin, pour cascun cent, 2 escus et demi Johannes et un cent de menres garros pour le petit canon et pour les tous entester bien et souffisamment, 2 esc.

Arch. du Pas-de-Calais, quitt. du 20 octobre.

1380. Pour faire 2 milliers de menu trait et les 50 garros de canon et empener les petis de plumes d'aue et les granz d'araing, 117 s, 6 d.

Arch. du Pas-de-Calais, quitt. du 28 avril.

Cf. VICTOR GAY, *Glossaire*, p. 768. FAVÉ, *op. cit.*, p. 77 et 78.

10. 1342. *Comptes des baillis de Saint-Omer*. A Jehan le Boursier pour quir acaté à luy a enveloper les bous des dis garros IIII s.

Cf. Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, t. V, p. 277. *Etude citée, cf.* note 11.

Cf. FAVÉ, *op. cit.*, t. III, p. 77, Voir V. GAY, *Glossaire*, p. 767.

tiles, qui portaient également le nom de quarriaux, garriaus, garros ou carreaux [1], était garnie le plus souvent d'une pièce de plomb qui, elle aussi, entrait à frottement dans l'âme de la pièce [2].

(A suivre.) GEORGE MACOIR.

DONS.

M. L'ARCHITECTE EUGÈNE DHUICQUE vient de nous faire don pour le « Musée d'Architecture », en formation, d'une série de fort beaux dessins d'Henri Beyaert. Ces dessins se rapportent pour la plupart au château de Wespelaer, une des importantes créations de l'éminent artiste.

Ils comprennent, d'une part, des plans d'ensembles, où la largeur des vues laisse transparaître déjà le souci de l'exécution minutieuse et soignée ; d'autre part, des dessins de détail dans lesquels le maître caresse vraiment son œuvre, et en revêt chaque trait d'une élégance ne laissant rien à l'imprévu.

Un autre dessin nous présente un projet de chapelle votive au château de Londerzeel, œuvre intéressante à la fois par son charme et par le fait qu'elle constitue tout ce qui existât jamais de la chapelle en question.

M. Dhuicque nous a offert, de plus, une série de photographies inédites de diverses œuvres de Beyaert, notamment de la Banque nationale (rue de Berlaymont) et du château de Bornhem. Les clichés, dont il est lui-même l'auteur, sont des plus réussis, et dignes en tous points du beau tirage au platine sous forme duquel ils nous sont parvenus.

Tous nos remerciements à M. Dhuicque, pour sa généreuse initiative et en même temps pour l'excellent exemple qu'il donne à ses confrères.

E. v. O.

M. LOUIS CAVENS, à la générosité duquel nos musées sont redevables de tant de pièces remarquables, vient de faire don au Musée de la Porte de Hal d'une belle série d'armes et d'objets d'équipement militaire modernes.

Le don qui vient de nous être fait par M. L. Cavens comprend environ 180 pièces d'intérêt divers, dont un bon nombre de tout premier choix, — et se répartissant comme suit : 16 casques, 9 cuirasses, 42 sabres et épées, 11 coupe-choux, 13 yatagans, 23 bayonnettes, 19 fusils et mousquetons, 25 pistolets, 5 lances, plus un lot d'objets divers, intéressants pour nos collections documentaires.

Cette belle série d'armes qui vient enrichir nos collections comprend un certain nombre de pièces de valeur et d'un haut intérêt pour notre Musée. Nous aurons l'occasion du reste de consacrer dans notre *Bulletin* des études détaillées à certaines de ces pièces.

Pour le moment, nous nous bornerons à mentionner ici quelques-unes des pièces les plus intéressantes des diverses séries.

Ainsi, dans la série des casques, nous citerons : un casque de cuirassier prussien (Leib Kür), un casque de cuirassier belge (ancien modèle) et un casque de cuirassier belge (dernier modèle).

La série des cuirasses renferme notamment deux belles cuirasses de carabinier français (modèle 1855), une cuirasse de Leib Kür, une cuirasse d'officier de gardes du corps (Allemagne).

La série des sabres renferme un beau choix de pièces, parmi lesquelles un sabre français de cavalerie légère (Ier Empire), pièce très remarquable, avec fourreau en cuivre ; un très beau sabre de garde d'honneur (Ier Empire), ayant appartenu à M. J.-H. Cavens, et un sabre-lance du mousqueton (modèle 1854) des Cent gardes (France) avec son fourreau.

La série des fusils et mousquetons contient également diverses pièces fort intéressantes et notamment un fusil de garde d'honneur (Ier Empire) avec sa bayonnette, ayant appartenu à M. J. H Cavens.

Parmi les pistolets, nous mentionnerons, entre autres, une belle paire de pistolets d'officier supérieur (Ier Empire).

Il nous est particulièrement agréable de pouvoir adresser ici à M. L. Cavens l'expression de nos vifs remerciements pour ce don nouveau qu'il a bien voulu faire au Musée de la Porte de Hal et qui vient combler d'une manière heureuse bien des lacunes dans nos séries d'armes modernes.

G. M.

M. MAURICE BEELI, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, nous a fait don d'une tombe belgo-romaine complète et d'un type très curieux provenant de ses fouilles du *Shuerhaf* (Angelsberg, Grand-Duché de Luxembourg). Nous l'en remercions bien vivement. A. L.

1. Les comptes communaux de Lille mentionnent en 1348, le *canon* : « *pour 1 canon dont on giete garos acatè III escus, val. LVII s.* » (DE LA FONS MELICOCQ, *op. cit.*, p. 8). *Cf.* aussi ci-dessus, notes 6 et 7.

1340. « On les fit retraire, car ceux du Quesnoy descliguerent canons et bombardes qui jetoient grands carreaux » (Froissart)

Cf. V. GAY, *Glossaire*, p. 272.

2. *Registre de cuir noir de Tournai* (1346)..... *j quariel auquel avait au bout devant une pièche de plonch pesant II lib. u. environ* ». Cité par HENRARD, *op. cit.*, p. 184. *Cf.* VICTOR GAY, *Glossaire*, p. 768.

IMP. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES.

5e ANNÉE. N° 7 PARAISSANT TOUS LES MOIS AVRIL 1906

BULLETIN DES MUSÉES ROYAUX DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . . . 5 francs. | Pour l'Étranger . . . . 6 fr. 50.

Le numéro : 50 centimes.

CHRONIQUE.

LES vieux s'en vont ! En vain, le temps travaille chaque jour à en fabriquer de nouveaux ; ce ne sont plus les anciens, les vrais, ceux qui, plongeant dans le passé par toutes leurs racines, en ramenaient les sucs à la surface et le faisaient fleurir dans leurs usages, leurs demeures, leurs vêtements, leur atours. L'hiver se fait maintenant sur tout cela et les fleurs tombent une à une, jonchant le sol : hiver mondain, brillant, toujours en fête, mais dont les chaleurs factices remplacent mal le bon soleil de la nature et dont les artificielles floraisons demeurent, au fond, sans fraicheur, ni parfum !

N'allons pas toutefois tourner à l'élégie. Soyons pratiques et ne songeons pas surtout à remonter des courants trop rudes pour nos bras.

Il est triste, sans doute, de voir nos grandes villes prendre, pour la plupart, cet uniforme international, dont l'élégance ne rachète pas toujours la raideur de coupe et qui fait que, dans certaines rues, les mêmes partout, n'étaient les enseignes, on pourrait se croire à Berlin, tout aussi bien qu'à Paris ou à Rome.

Seulement il est juste de mettre, en regard de cet envahissement de la banalité, les nécessités de la vie moderne, que les formules nouvelles servent, sans contredit, beaucoup mieux que toutes autres : les communications rapides, par exemple, avec leurs tramways et leurs autos, ou bien encore les canalisations de toutes sortes, que rendent seuls possibles les alignements droits de nos grandes artères et les renversements de quartiers qu'ils nécessitent... Et puis l'hygiène, qui ne fut souvent, à vrai dire, qu'un masque de spéculateurs et de vandales, mais qui souvent aussi, reconnaissons-le, a réellement le droit de parler plus haut que l'amour du pittoresque ou de l'antiquaille.

Le cœur se serre un peu quand on découvre à Naples le vaste champ de bricaillons, où grouillait, il y a peu d'années, la célèbre Santa-Lucia, bercée de loques flottantes et de guitares emplissant l'air. Mais le quartier était hanté et, pour en déloger le spectre tenace, l'horrible choléra, il fallut bien tout démolir.

De même un peu partout, et sans chercher plus loin que le vieux Bruxelles, il est certain, par exemple, que le fait, pour nos concitoyens, de n'avoir plus à traverser la scène de misère qu'accentuait de son contraste la poésie de Notre-Dame-aux-Neiges, doit, dans une certaine mesure, les consoler de la rue de l'Enseignement et de ce qui est au bout.

Ne pleurons donc vraiment qu'à bon escient et puisqu'une partie des vieilles bâtisses doit s'en aller, sachons apprécier du moins celles qui ont la permission de rester et appliquons-nous à les conserver de notre mieux.

Notre philosophie sera plus dure à se faire en ce qui concerne les usages et les pratiques du bon vieux temps. L'unification y sévit tout comme dans les briques, mais, hélas ! sans les mêmes excuses.

Nos villages ne sont plus guère que les faubourgs des villes voisines, autour desquelles ils rêvent de bourdonner, comme autour de la ruche, à laquelle se ramène toute leur activité. C'est à la ville qu'on

va pour tout, c'est la ville qu'on copie, et étant donné que la ville, à son tour, se fasse moderne à outrance, qu'elle se défende, comme de faiblesses, de tout relent familial et bourgeois, pouvant sentir quelque peu la province ou le terroir, le village emboîte le pas : il contrefait nos modes, parie aux courses et joue du piano !

On devine ce que peuvent devenir dans tout cela les légendes et les traditions des anciens : objet de suprême indifférence, voire, bien souvent, de moquerie.

Que faire devant de tels symptômes ? Essayer de réagir et de persuader à ces gens qu'ils feraient mille fois mieux de continuer tout simplement les mœurs de leurs devanciers ? Peine inutile. Mieux vaut encore les suivre à la piste, tandis qu'ils se dépouillent ainsi, et ramasser tranquillement, pour en garder du moins le souvenir, les épaves dont ils sèment leur marche vers le « progrès ». C'est la mission du Folklore, mission pieuse, délicate, de sauveteurs, qui, retenant les vieilles choses prêtes à sombrer, les recueillent pour les serrer chez eux ou, mieux encore, pour les concentrer en quelque endroit public, où ils puissent demeurer comme un salutaire memento à l'adresse des nouvelles couches.

Si nous parlons du Folklore, ce n'est nullement pour prétendre l'accaparer. Nous estimons, au contraire, qu'en matière de Folklore, un musée national, comme le nôtre, doit se montrer particulièrement discret et mesuré. Pour avoir leur saveur, ces reliques du passé doivent, autant que possible, demeurer à l'ombre du clocher. C'est là seulement, dans l'atmosphère qui en a fatalement retenu quelque chose, qu'elles seront bien comprises et qu'elles ont chance d'exciter, par-dessus la simple curiosité, un sentiment plus ému, refaisant comme une attache d'un moment avec ce passé dont on ne va que trop se séparant.

Mais s'il convient de conserver ainsi, dans leurs atmosphères locales, les souvenirs du passé, jusqu'aux plus menus, jusqu'aux plus humbles, ce n'est pas à dire qu'il faille en rester là. Un tel éparpillement, parfait pour l'analyse, ne vaudrait rien pour la synthèse et cette synthèse a bien ses droits aussi, puisqu'elle vise la Nation même.

Notre pays, comme tel, a ses traits ethniques, à l'instar de ses provinces ou de ses districts. L'ancienne division politique de son territoire ou, plus fort que cela, son partage en nombreuses régions contrastant par leur race, leur langage, leurs habitudes, toute cette bigarrure, disons-nous, n'empêche pas qu'il existe entre ces éléments divers un rapport de groupement ayant sa valeur propre. C'est un habit d'arlequin, si l'on veut, mais c'est un habit tout de même, et nous avons à le montrer lui aussi, après avoir mis en lumière les morceaux dont il est fait.

Il est donc nécessaire qu'indépendamment des très louables efforts ayant pour but d'instituer un peu partout des sortes de reliquaires du passé, on reprenne ce soin, dans les grandes lignes du moins, pour le pays dans son ensemble et qu'après avoir mis en vedette ce que chacun de nos groupes présente de plus significatif, on en opère le rapprochement dans un côte à côte qui permette d'en saisir sur-le-champ les analogies et les oppositions.

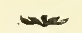
C'est de ce rôle-là que nous revendiquons une partie pour les Musées de l'État et spécialement pour les nôtres puisqu'ils comptent l'ethnographie au nombre de leurs objets.

Il ne faut pas, en effet, que ce nom d'ethnographie éveille seulement en nous une idée de sauvages plus ou moins cannibales. Nos mœurs à nous, notre vie de tous les jours en sont aussi, de l'ethnographie, tout comme le langage de M. Jourdain se trouvait être de la prose. Laissons-nous donc tenter, charmer même, à cet égard, par les choses exotiques, mais que ce ne soit pas en délaissant pour elles les correspondances et les échos que ces mêmes choses ont dans notre pays.

Tout est encore à faire chez nous sous ce rapport. Mais nous ne demandons pas mieux que de nous y mettre, surtout si le public lui-même veut bien nous aider à réunir nos éléments.

Certains concours nous sont déjà venus d'ailleurs. Nous en reparlerons prochainement et d'autant plus volontiers que ces exemples précis et suggestifs feront surgir, espérons-le, de nombreux imitateurs.

E. VAN OVERLOOP.



UN APPEL ENTENDU.

L'APPEL dont nous parlons est celui que nous adressions, voilà bientôt deux ans, aux Dames étrangères pour nous aider à représenter leurs pays respectifs dans nos collections de dentelles en formation. Sans vouloir mettre dans ces choses plus de sentiment qu'elles ne comportent, il nous avait semblé que ces contingents étrangers seraient plus intéressants encore, plus suggestifs et plus vivants, si l'apport nous en venait directement des endroits d'origine, comme une sorte d'hommage local à l'œuvre d'ensemble dont nous nous efforçons de réunir les éléments. De plus, considération pratique celle-là, c'était encore à ces endroits d'origine qu'on était le mieux en mesure d'authentiquer, en quelque sorte, la provenance des diverses dentelles et d'en réunir, à notre intention, quelques échantillons bien avérés.

Notre appel n'est donc pas demeuré sans écho,

et de divers côtés nous sont venus des appoints sérieux, dont nous aurons soin d'entretenir les lecteurs du *Bulletin*.

Nous parlerons aujourd'hui d'une première contribution, de celle des pays scandinaves.

Nous nous étions adressés, pour l'obtenir, à Mme Sara Rasmussen, devenue, par ses écrits bien connus sur la dentelle, la représentante attitrée de cette industrie d'art à Copenhague. Bien nous en prit. Touchée de notre confiance envers les dames danoises, séduite d'ailleurs par la pensée de servir une fois de plus des intérêts artistiques auxquels elle n'avait cessé de se dévouer durant toute sa vie, Mme Rasmussen se mit à l'œuvre avec une ardeur vraiment touchante, s'enquérant de ce qui pouvait nous être utile, réunissant des données de toutes sortes, multipliant ses démarches auprès des dames de Copenhague et se rendant enfin jusqu'en Suède et dans le Schleswig pour nous procurer des séries de pièces susceptibles de donner une idée générale, mais précise, du genre de dentelle qui s'exécute dans ces pays.

Les envois de Mme Rasmussen, accompagnés d'une notice rédigée par elle, occupent dix grands cadres dans notre compartiment de la dentelle, où ils sont actuellement exposés.

Ils comprennent d'abord des broderies de linge, dites Hedebosygning, ayant un caractère tout à fait national en Danemark et qu'il convient de rapprocher de la dentelle, au même titre que le point coupé, dont elles sont d'ailleurs issues. Ce genre de travail s'exécute actuellement encore à Copenhague et dans tout le Danemark. Nous en possédons un fort beau spécimen, ouvrage de Mme Rasmussen elle-même, qui sait joindre, on le voit, la pratique à la théorie, en excellant vraiment dans l'une comme dans l'autre.

Cette pièce est d'ailleurs la reproduction d'un morceau ancien.

Nous devons un autre type de ce genre à la générosité de Mme la chambellane Cederfelt, à Copenhague.

Quant à la dentelle proprement dite, bien qu'on en ait fait autrefois dans tout le Danemark, la fabrication en était localisée surtout dans le Schleswig, où la petite ville de Tondern en devint le centre, comme il en fut de Malines pour notre province d'Anvers. Ce n'est pas d'ailleurs le seul point de rapprochement avec Malines, dont Tondern fut manifestement une colonie au point de vue de la dentelle, ce qui ne rend que plus piquante l'assistance que ses produits viennent prêter aujourd'hui à la mère-patrie.

L'industrie de la dentelle a d'ailleurs complètement cessé dans le Schleswig. Mme Rasmussen n'est parvenue à y rencontrer que deux ouvrières, âgées, l'une de 92 et l'autre de 83 ans ! Celles-ci lui ont cédé, à notre intention, leurs derniers fuseaux, datant du XVIIIe siècle, et un peu de fil de lin fin qui leur venait encore de leur grand'mère ! Elles ne possédaient plus ni modèles, ni piqûres.

Il n'a donc plus été possible de recueillir de spécimens dans le pays même, que chez des fermières et des paysannes.

Heureusement, Mme Rasmussen a pu se rabattre sur Copenhague, où la dentelle de Tondern, très à la mode autrefois, se retrouve naturellement encore dans maint tiroir de chiffonnière. Nous ne pourrions donner une meilleure idée de ses efforts et de leur succès qu'en énumérant ici les principales pièces que cette dévouée collaboratrice est parvenue à recueillir pour nous.

Mme la comtesse de Rantzau a bien voulu nous offrir quinze spécimens de dentelle de Tondern, comprenant notamment un mouchoir et des manchettes, puis encore un superbe col, brodé par une dame suédoise et garni également d'une jolie dentelle.

Nous avons reçu ensuite :

De Mlle Thérèse Aurich, un mouchoir, datant de la fin du XVIIIe siècle et orné d'une dentelle de Tondern ;

De Mme la chambellane de Beuzon, un mouchoir de batiste, dont le bord, à fil tiré, est garni d'une dentelle de Tondern, plus un autre spécimen de la même dentelle ;

De Mlle Wimpfen, dame d'honneur de S. M. la Reine de Danemark, diverses pièces en dentelle de Tondern, comprenant notamment une fanchon, un col et des manchettes ;

De Mme la comtesse Frijs, à Copenhague, un bel échantillon de dentelle, genre Tondern ;

De Mme l'amirale Uldall, deux spécimens analogues ;

De Mme la générale de Bulow, également deux spécimens de Tondern, ainsi qu'une manchette garnie de la même dentelle ;

De Fröken Quaade, à Copenhague, deux jolis spécimens, même genre ;

De Mme la comtesse Brockenhuis Schack, également un spécimen ;

De Mme la chambellane Cederfelt, à qui nous devons déjà un morceau de Hedebosygning, trois pièces de Tondern, dont une garnissant un joli mouchoir de batiste ;

De Mlle Wedel-Heinen, dame d'honneur de S. M. la Reine de Danemark, une pièce de Tondern de près de deux mètres et une paire de manchettes garnies de la même dentelle ;

Enfin, de Mme Rasmussen elle-même, diverses bandes de dentelle de sa propre collection.

Ainsi que nous le disions, Mme Rasmussen ne

s'est pas bornée au Danemark. Elle a poussé ses investigations jusqu'en Suède, où elle a notamment obtenu divers renseignements et documents de Mlle Gertrude Adelborg, directrice de l'Institution Fredrika Bremer, à Stockholm, qui, très obligeamment, s'est mise à sa disposition. Il en ressort d'ailleurs qu'il n'existe, à vrai dire, pas de travail sérieux ou, du moins, définitif sur l'industrie dentellière dans cette partie de la Scandinavie. Les centres de production y sont, du reste, très limités.

Nous possédons de la dentelle de trois régions : de la Scanie, où Mme Rasmussen a pris la peine d'aller chercher elle-même nos échantillons; de la Dalécarlie en général, dont le nom fut presque seul à apparaître jusqu'à ce jour dans les ouvrages spéciaux traitant de cette industrie en Suède, et enfin de Vadstena, petite ville située sur le lac Vettern et qui fut, semble-t-il, le berceau de la fabrication suédoise.

Nous ne parlerons pas ici des produits eux-mêmes, dans la crainte de trop prolonger cet article. Nous ajouterons seulement que ceux qui voudront bien venir les voir leur trouveront non seulement un grand intérêt, mais encore une réelle beauté.

Quant à la Norwège, elle ne produit pas de dentelle. Celle-ci s'y trouve remplacée par un agencement de fils noués, nommé Bregding et qui rappelle assez bien le filet.

Tels sont, en résumé, les résultats que nous visions par ces mots : Un appel entendu. Nos lecteurs peuvent juger maintenant à quel point un tel titre était en situation. En tout cas, ils ne manqueront pas, en leur qualité d'amis de nos musées, de s'associer à nous pour remercier profondément les personnes dont nous avons cité les noms et qui, de loin, sans autre but que de marquer leur sympathie aux gens de bonne volonté, nous ont prêté leur aide si généreuse; ils ne manqueront pas davantage de remercier spécialement, avec nous, celle qui fut l'âme de ce noble mouvement et dont l'exemple rencontrera, souhaitons-le, la plus belle récompense qu'il puisse ambitionner : le fait d'être suivi.

Nous ne pouvons nous dispenser d'ajouter qu'indépendamment des personnes déjà citées, plusieurs dames de Stockholm veulent bien s'intéresser, elles aussi, à nous procurer les documents qui nous font défaut pour la Suède. C'est ainsi que Mme Petrelli nous a fait remettre, par l'entremise de Mme Rasmussen des photographies de diverses pièces ayant figuré, en partie, à l'Exposition de dentelles qui eut lieu, à Stockholm, il y a peu d'années. De son côté, Mlle Starck, fille de l'honorable consul général de Belgique à Stockholm et qui fut l'âme de cette même exposition, nous a remis déjà une série de photographies reproduisant des dentelles de Vadstena et de Dalécarlie, également exposées en ce moment, avec celles de Mme Petrelli. Mlle Starck a d'ailleurs la bienfaisante pensée de s'employer, pour sa part, au relèvement de l'industrie dentellière en Suède. Ce ne sont donc pas seulement des remerciements que nous avons à lui adresser, mais aussi des vœux bien sincères pour la réussite de sa généreuse entreprise. E. v. O.

DONS.

S. A. R. Madame la Comtesse de Flandre et S. A. R. Mgr le Prince Albert de Belgique ont bien voulu faire don au Musée de la Porte de Hal de divers objets ayant appartenu à S. A. R. Mgr le Comte de Flandre.

Ces objets, que nous avons fait figurer à côté des souvenirs historiques de S. M. Léopold Ier, consistent en un chapeau claque, un képi, une paire d'épaulettes, une paire de tresses, une écharpe et un sabre de lieutenant général. Cette dernière pièce est un très beau spécimen de sabre de cavalerie transformé, richement monté.

L'on sait que S. A. R. Mgr le Comte de Flandre portait le titre de lieutenant général, commandant honoraire du 1er régiment de guides.

Nous adressons à LL. AA. RR. Madame la Comtesse de Flandre et Mgr le Prince Albert nos respectueux remerciements pour la nouvelle marque de sympathie qu'Elles ont bien voulu donner à notre Musée d'armes. G. M.

La station néolithique de Pessoux

(Province de Namur).

M. LOUIS CAVENS vient d'acquérir à notre intention une collection importante de silex taillés et de haches polies, formée, durant ces dernières années, par M. Joseph Bastin, fermier à Pessoux.

Presque toutes les pièces sont en silex provenant du Hainaut, de la Hesbaye et des environs de Maestricht. Il y a de très belles et de très grandes lames retouchées, des lames simples, des perçoirs, des poinçons, de petits grattoirs discoïdes, des grattoirs plus ou moins allongés et des lames-grattoirs. Les pointes de flèche sont nombreuses et présentent les formes les plus variées : triangulaires à pédoncule et à barbelures (fig. I, no 2), triangulaires et presque équilatérales (no 24), à base rectiligne (nos 17, 23 et 25), à base échancrée (no 13), à pédoncule allongé (no 8), à pédoncule allongé et à barbelures horizontales (nos 1 et 3), à pédoncule allongé et à barbelures retroussées (no 18), etc. A mentioner aussi, des haches polies

retaillées en silex de Spiennes et en silex maestrichtien, une hachette polie en phtanite noir

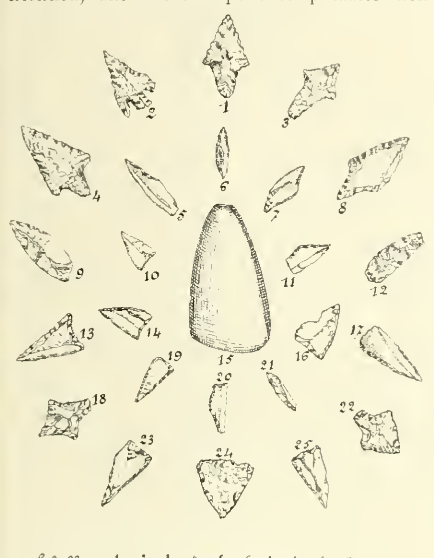


FIG. 1.

retaillée sur une des faces et une autre en une sorte de phtanite brunâtre.

On y trouve également, et en assez grand nombre, de ces instruments minuscules de forme parfois plus au moins géométrique et à retaille dorsale (n°s 5, 6, 7, 10, 11, 14, 16, 19, 20 et 21) et une remarquable petite hachette polie en jadéite, du poids de 48 grammes, plutôt plate, équarrie des deux côtés et à tranchant bien intact.

La présence de rognons de silex brut, de nucleus et d'innombrables « éclats de débitage » prouve, ainsi que les déchets, que les néolithiques de Pessoux taillaient souvent aussi leurs instruments sur place.

Tous les objets qui constituent cette belle collection ont été recueillis sur divers points du territoire de la commune de Pessoux, mais surtout au lieu dit *Le Solin du bois du Priesse*, dans le voisinage de deux sources.

Cette station, où se rencontrent mélangées les industries *tardenoisienne* et *robenhausienne*, est connue depuis longtemps, mais sous le nom de station de Linciaux.

M. Bequet lui a consacré quelques lignes dans le volume des actes du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques tenu à Bruxelles en 1872 [1].

Nous remercions cordialement M. Louis Cavens de cette nouvelle libéralité.

La nécropole de Grobbendonck

(Province d'Anvers).

M. LE COMTE ADRIEN D'URSEL a bien voulu nous faire don d'une fort belle série d'urnes cinéraires et de vases d'offrande trouvés, en 1904, dans ses propriétés de Grobbendonck, en enlevant des souches au lieu dit *Scheidhaag*. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de lui témoigner à nouveau ici nos sentiments de vive reconnaissance pour cette marque de bienveillant intérêt à l'égard de nos musées.

Ces urnes, faites entièrement à la main, c'est-à-dire sans nul intervention du tour, en contenaient d'autres plus petites, suivant une pratique des Belges d'avant la conquête romaine (fig. 2).

1. *Sur la station de l'âge de la pierre polie de Linciaux (Ciney)*, p. 326.



FIG. 2.

La nécropole de Grobbendonck appartient à l'âge du fer. Elle était située en un des points les plus élevés de la vallée de la Nèthe et s'étendait sur environ deux hectares.

M. Louis Stroobant, notre dévoué correspondant de Merxplas, a publié, dans le *Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie d'Anvers*, un rapport très circonstancié sur la découverte toute fortuite de ce cimetière [1].

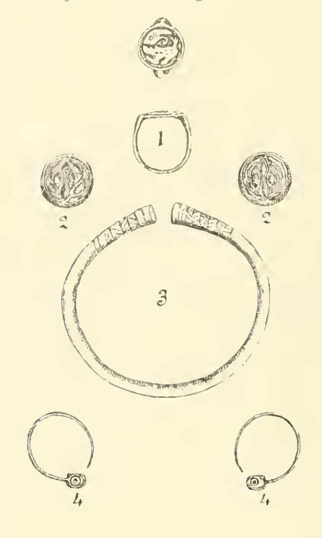


FIG. 3.

♣

Bijoux barbares trouvés aux environs de Chimay.

M. LE BARON RAYMOND DE ZEREZO DE TEJADA nous a fait parvenir, en mémoire de feu Albert Carron, ancien rédacteur au *Nord*, de qui il les avait reçus en don, quelques bijoux barbares très intéressants, provenant de tombes franques découvertes aux environs de Chimay, en 1880:

Une bague en bronze à chaton plat orné d'une figure ciselée en creux, représentant un animal fantastique à pose rétrospective, qui semble vouloir saisir l'extrémité de sa queue (fig. III, n° 1). Motif fréquent que nous connaissons fort bien pour l'avoir rencontré déjà sur des bagues trouvées à Moxhe [2], à Revogne [3], à Fontaine-Valmont [4], à Thuillies [5] et à Harmignies [6], et sur des boutons à La Buissière [7] et à La Roche-à-Fresne [8].

Deux boutons d'ornement de fourreau de scramasaxe, en bronze, portant, l'un et l'autre, une gravure en creux représentant, à première vue, une plante arborescente (n° 2). Mais il convient, croyons-nous, de reconnaître dans ce motif bizarre une dégénérescence de l'ornementation en serpents enroulés d'origine scandinave.

Un bracelet en bronze, ouvert, et plus épais aux deux bouts qu'au centre. Les extrémités renflées présentent comme ornements quelques traits ciselés (n° 3).

Une paire de boucles d'oreilles composées d'un fil de bronze avec pendant polyédrique de même nature, orné de ronds cintrés ou *œils-de-perdrix* (n° 4).

Nous remercions infiniment le baron de Zerezo de la délicate pensée qu'il a eue de déposer ces objets dans nos collections pour qu'ils y figurent sous le nom de son ami défunt.

Bon ALFRED DE LOË.

♣

Nous avons reçu de Mme Sara Rasmussen, à Copenhague, outre les dentelles faisant l'objet d'un article spécial, un autre morceau fort intéressant. C'est un fragment de bas d'aube, donné à Mme Rasmussen par Mme Jeanne Schreiber, supérieure des Dames Anglaises de Hongrie, à Buda-Pesth. Il date de Marie-Thérèse, fondatrice de la congrégation, qui en avait fait don à cette dernière. Mme Rasmussen estime que c'est une dentelle genre Flandre, mais exécutée, sans doute, en Bohême.

E. v. O.

1. *Bulletin cité*, 1905, I, p. 36, *La nécropole par incinération de Grobbendonck (Campine anversoise)*.

2. Cte G. DE LOOZ-CORSWAREM, *Sur les antiquités franques découvertes à Moxhe* (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVII, 1884), p. 5 et pl. I, n°s 9 et 10 du tirage à part.

3. A. BEQUET, *Les bagues franques et mérovingiennes du musée de Namur (Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XX), p. 16 du tirage à part.

4. D. A. VAN BASTELAER, *Le cimetière franc de Fontaine-Valmont*, p. 60 et pl. II, fig. 26.

5. *Ibidem*, p. 61 et pl. II, fig. 31.

6. Musées royaux du Cinquantenaire, donation Cavens.

7. C. DENS et J. POILS, *Le cimetière franc de La Buissière (Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XX, 1906.)

8. *Bulletin des Musées royaux des arts décoratifs et industriels*, 1re année, n° 9, juin 1902, p. 68.

A PROPOS DE QUELQUES BOULETS EN PIERRE PROVENANT DU SIÈGE DU CHATEAU D'ARCHE-EN-RENDARCHE, EN 1430. *(Suite.)*

Bientôt, du projectile primitif ainsi transformé, il ne resta que cette pièce de plomb, à laquelle on donna la forme d'une balle sphérique qui prit le nom de plombé, plommé ou plommée [1].

Les plommés étaient coulés dans des moules en cuivre [2], en laiton [3], en bronze ou en pierre [4] On se servait aussi pour cela de *hunelles* (lunettes) [5].

Les plommés étaient ensuite limés et ébarbés [6].

Ces projectiles étaient introduits dans l'âme des bouches à feu, où on les forçait au moyen d'un marteau [7] et d'un refouloir ou chasse en fer [8], ce qui supprimait le vent [9].

Si les *plommés,* comme tels, sont mentionnés pour la première fois en 1368, dans les comptes de la ville de Lille, toutefois, dès 1359, un texte cité par V. Gay signale déjà l'emploi de *galès de plonc* comme projectiles pour les canons.

Voici le texte en question, qui est extrait des Archives du Pas-de-Calais (Extr. J.-M. Richard) : « Pour un cent de *galès de plonc* pour canon pour led. castel (de Tournehem), 33 gros I esterl. — ... — Pour 3 boutefues pour lesd. canons et pour 6 bendes de fer pour lesd. canons loier et I *bougon de fer pour caichier ens les galès,* pour tout 12 gros. »

L'on sait que le bougon, arme contondante, consistait en une flèche se terminant par une tête plate ou à quatre pointes obtuses et émoussées (en bois, en fer ou en cuivre) et qui était destinée non à percer, mais à assommer. Le bougon était employé surtout en chasse dans le but de tuer le gibier en l'assommant et d'éviter ainsi l'effusion du sang.

Le texte cité ci-dessus nous prouve donc que, dès 1359, tout au moins, l'on employait pour le service des canons des *galès de plonc,* qui étaient des masses de plomb analogues, ou à peu près, aux plommés, qui les remplacèrent. Pour introduire ces *galès de plonc* dans l'âme du canon, on se servait d'un *bougon de fer* qui remplissait l'office du refouloir, des *caces* ou *caches* dont nous entretiennent les textes.

Ces *galès de plonc,* comme aussi *les pièches de plonch,* que l'on mettait *au bout devant* des quariels, garros ou carreaux, ont donc précédé les plommés, auxquels ils donnèrent naissance.

Une différence qui, plus que probablement, a dû exister entre ces *galès de plonc* et les *plommés,* c'est que ceux-ci, qui étaient de forme sphérique, coulés dans des moules, ensuite limés et ébarbés, avaient un contour arrondi et régulier, tandis qu'au contraire il est à supposer que les *galès de plonc* étaient tout simplement des galets, des pièces de plomb, de contour plus ou moins irrégulier et qu'on employait tels quels, en les forçant dans l'âme du canon comme on le fit également du reste, plus tard, pour les plommés.

Quant aux boulets en pierre, quoiqu'il semble bien qu'ils aient été employés dès les débuts de l'invention de l'artillerie à poudre, ce n'est qu'en 1382 que nous en trouvons la première mention, du moins dans les comptes de la ville de Lille.

« Cette année, en effet, écrivait M. de La Fons Melicocq, Colart de Mouret, marbrier à Tournai, fournissait II c. XVI pierres de bombardes, moitié grandes et l'autre petites qui, à XII l. le cent, l'une pour l'autre, revenaient à XXV l. XVIII s. V. d. Il fallut, en outre, donner vingt sous pour la carité de l'accat, et douze sous pour, à le volenté d'eschevin, avoir se seanche de tenir ou laisser le marquiet. Quant aux huit baustes (caisses) de hierenhier

---

1. *Comptes comm. de Lille.* En 1368, l'argentier portait en dépense LXI s. XI d. payés à la veuve de Jehan Orghet, potier d'estain, *pour CXII plommès de canon, pes. CXXXVII l. et demie. Cf.* de La Fons Melicocq, *loc. cit.*, p. 11. *Cf.* aussi notes 3 et 4.

2. *Comptes comm. de Lille.* En 1478, Bertran Tournemine faisait payer XX s. un *moule en cuivre* servant à faire plommés *aux rouges serpentines. Cf.* de La Fons Melicocq, *op. cit.*, p. 25.

3. *Comptes comm. de Lille.* En 1478, Hubert de Millens, *fondeur de layton,* demande XXXVI s. pour la façon d'*un molle à faire plombes. Cf.* de La Fons Melicocq, *op. cit.*, p. 19.

4. *Comptes comm. de Lille.* En 1480, l'ouvrier qui fait un *moule de francque pierre,* pour jetter plombés servans à une longhe serpentine de fer, exige huit sous pour la façon seulement. *Cf.* de La Fons Melicocq, *op. cit.*, p. 26.

5. de La Fons Melicocq, *op. cit.*, p. 25.

6. *Comptes comm. de Lille.* Ces plombés étaient ensuite soumis à la lime, puisque les registres mentionnent *la rufile* qui servait à les limer. *Cf.* de La Fons Melicocq, *op. cit.*, p. 26.

7. *Comptes comm. de Lille,* 1382, *ung martiel à cachier plommès de canons,* livré par Demileville, était payé huit sous, et huit autres *martiauls acherés,* cascun pesant cinq livres, étaient vendus LXX s par Gillot de Tournay. *Cf.* de La Fons Melicocq, *op. cit.*, p. 11.

8. *Comptes comm. de Lille.* 1349-1350. X s. fors sont alloués à Jacqmart le fèvre pour... pour *II cace de fier pour chacier les quarriaux ens...*

Ibidem. 1383. *II caches à cachier plommès* sont estimées III s.

Cf. de La Fons Melicocq, *op. cit.*, p. 9 et 11.

9. *Cf.* V. Gay, *Glossaire,* p. 273.

esquelles furent amenées lesdites pierres, elles coûtèrent VII s. »

« Nous voyons ailleurs que LXXIX de ces pierres pesaient XVI c. XXVIII l. »

« De Mouret livrait encore d'autres boulets de pierre, du poids de douze livres et un quart chacun, à raison de treize livres le cent ; alors que ceux qui n'en pesaient que sept étaient payés douze livres [1]. »

Jusqu'au milieu du XIVe siècle, tout au moins, comme nous l'avons déjà dit, les canons en usage paraissent avoir été, en général, de petit calibre et ils ne lançaient que des carreaux ou des projectiles en métal, comme les plommés, ou ces balles de fer dont nous avons eu l'occasion de dire un mot. Ce n'est, semble-t-il, qu'à partir de la seconde moitié du XIVe siècle et au XVe que l'on commença à fabriquer et à employer d'une façon plus courante des pièces d'artillerie de gros calibre. Celles-ci tiraient des boulets en pierre.

Les boulets en pierre atteignaient parfois des dimensions énormes. Nous citerons, pour mémoire, ceux qui devaient servir pour cette fameuse bombarde du XVe siècle, la *Dulle Griete*, qui se trouve sur la place du Marché du Vendredi, à Gand.

Cette pièce, qui, avec sa chambre à feu, mesure 5m025 de longueur, pèse 16,400 kilogrammes, et son projectile en pierre devait en peser environ 340 [2].

Tiraient également des boulets en pierre, — outre les bombardes, — les bombardelles, les mortiers, les veuglaires et les courteaux ou crapeaudaux, qui étaient des pièces appartenant à la famille des veuglaires.

Le Musée de la Porte de Hal possède plusieurs centaines de boulets en pierre, de divers calibres, depuis les petits boulets employés pour les veuglaires de petits calibres, jusqu'à de gros boulets de 0m42 de diamètre, employés pour le tir des grosses bombardes. Ces derniers projectiles (série X, n° 107) ont été trouvés dans les démolitions de la Porte d'Eau, à Malines.

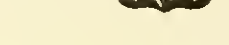
Parmi les boulets rassemblés au Musée de la Porte de Hal, il en est également un certain nombre (série X, n° 111), donnés à notre musée par M. Alex. Amand (1862), qui proviennent des fouilles du château de Bouvignes, et qui sont du calibre des veuglaires trouvés au même endroit (série X, nos 17 et 18).

Les boulets en pierre, qui étaient fabriqués de pierre calcaire, de marbre ou de grès gris, étaient taillés et arrondis avec le plus de soin possible.

Les habiles tailleurs de grès de Béthune étaient particulièrement réputés pour la fabrication de ces boulets.

(A suivre.) GEORGE MACOIR.

1. DE LA FONS MELICOCQ, *loc. cit.*, p. 11.
2. Cf. HENRARD, *op. cit.*, p. 151.



NÉCROLOGIE.

Nous recevons, au moment de paraître, la triste nouvelle de la mort de M. Montéfiore-Lévy. Aux sentiments d'estime et de profond respect dont était universellement entouré cet homme de bien, se joint spécialement chez nous une pensée de vive reconnaissance à son égard.

M. Montéfiore, qui fit autrefois partie de la Commission de nos Musées, ne cessa jamais de nous marquer une sympathie qui se traduisit maintes fois par d'importantes libéralités.

En ce moment encore il nous aidait puissamment à développer notre bibliothèque dentellière, et nous comptions bien lui dédier, dans peu de jours, le catalogue de celle-ci, actuellement sous presse.

Sa mort nous privera du bonheur de le lui offrir, et nous en serons malheureusement réduits à inscrire sur le premier feuillet :

« A la mémoire de M. Georges Montéfiore-Lévy qui, fidèle continuateur d'une œuvre bénie, nous a généreusement aidés à compléter par la réunion d'ouvrages spéciaux, la collection de dentelles fondée dans nos Musées par Mme Montéfiore. »



On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

Les Musées sont ouverts au public gratuitement tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusqu'à 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET C., 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES.

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . . . . . 5 francs. | Pour l'Etranger . . . . 6 fr. 50.

Le numéro : 50 centimes.

LES MUSÉES DE PROVINCE ET L'ÉTAT.

C'EST toujours une besogne ingrate que de prêcher pour sa chapelle. Ce qu'on en est suspect, je renonce à le dire. On vous traite d'égoïste, de jaloux, d'esprit étroit et autres aménités, dont le concert me tinte d'avance aux oreilles. Un carillon complet !

Et cependant, quand on a foi dans sa chapelle, quand on se rend si bien compte que, loin de vouloir en faire un sanctuaire fermé, ayant l'égoïsme pour autel, on n'a d'autre souci que de l'ouvrir à tous pour y servir un culte commun, comment ne pas prêcher un peu pour elle ?

Si d'avance je me justifie de la sorte, c'est que je vais toucher un point particulièrement délicat, à savoir : la concurrence véritable qui s'élève parfois entre les Musées de l'Etat et les Musées locaux, provinciaux ou communaux, au sujet des pièces qu'ils revendiquent de part et d'autre pour leurs collections.

Sujet épineux, terrain brûlant, lièvre qu'il vaudrait mieux ne pas lever, j'entends dire tout cela ; mais question, dirai-je à mon tour, sur laquelle il vaut mieux qu'on s'explique franchement, du moment qu'on n'apporte à le faire que des vues conciliantes et le désir sincère de subordonner ses convenances particulières à l'intérêt général de la Science et du Public.

Nous avons vu parfois, dans des Congrès aux campagnes faciles, des orateurs du moment décrocher certains vœux de localisation à outrance et arriver à mettre ainsi, sous le couvert apparent du sentiment public, des aspirations qui ne représentent, au fond, que des manières de voir toutes personnelles. Ce danger-là n'est qu'éphémère et pas bien redoutable.

Le vrai danger, celui qui menace en permanence une entente qui ne devrait jamais être troublée, c'est l'attitude d'un groupe, assez nombreux, d'institutions fixes, représentant non seulement certains Musées proprement dits, mais encore les Sociétés d'art et d'archéologie qui alimentent ces derniers et décident presque toujours de leur orientation.

Ne considérant dans leur patriotisme que son aspect local, bon nombre de personnes faisant partie des groupes que je vise se sont mis dans l'esprit, comme une sorte de dogme, que tout objet ancien trouvé dans leur province revenait de droit au musée du chef-lieu.

Une telle conception n'est ni rationnelle, ni juste. Elle est, de plus, incompatible avec l'objectif final dont s'anime tout effort louable en cette matière, à savoir : le progrès des connaissances et la restitution aussi complète que possible de l'ensemble de notre passé national.

Les objets que nous avons en vue sont ceux qu'on désigne communément sous le nom d'objets de fouille. Ce ne sont donc guère des pièces du beau moyen âge, de la renaissance ou des temps plus modernes, mais presque toujours des documents se rapportant au haut moyen âge, à la période franque, à l'époque belgo-romaine, ou même aux âges préhistoriques. Or, à ces moments-là, on ne songeait pas encore, cela va sans dire, aux provinces dont on se réclame et celles-ci sont, en réalité, sans

équation avec les territoires d'alors, définis avant tout par des frontières naturelles. Le chef-lieu, très souvent, existait bien moins encore à ces époques. Le rôle qu'on veut lui faire jouer comme tel est donc, pour ces âges-là bien entendu, tout à fait de convention.

On répondra qu'il faut bien centraliser en des endroits déterminés les vestiges du passé épars dans le pays, et qu'à cette fin le chef-lieu reste, en définitive, le point le plus indiqué pour les objets découverts dans la province correspondante. Etant donné qu'il faille les réunir quelque part, c'est encore là qu'ils seront le mieux, à proximité des populations qui, de par leur race et leurs coutumes, ont un intérêt direct à les posséder près d'elles.

Ce que nous avons dit du folklore dans un précédent article montre à quel point nous sommes, nous aussi, respectueux des milieux évocateurs de souvenirs, baignant les vieilles choses d'une atmosphère susceptible de leur rendre encore quelque tressaillement.

Mais, autant nous sommes partisans d'entretenir par de tels contacts la tradition dans les endroits où celle-ci peut subsister encore, autant nous sommes d'avis que ces contacts sont sans raison d'être dès que le renouvellement des civilisations a rompu toute attache formelle entre les vivants d'aujourd'hui et les disparus, dont le sol, jadis foulé par eux, a gardé seul quelque trace.

Si l'on se rabattait, d'autre part, de ces droits périmés sur les prérogatives d'une situation matérielle, qui naturellement subsiste toujours celle-là, nous demanderions pourquoi s'arrêter en si bonne voie et ne pas localiser aussi bien les objets dans leurs chefs-lieux d'arrondissement, par exemple, chaque fois, du moins, qu'il s'y rencontrerait un noyau d'hommes suffisamment éclairés pour se soucier de pareilles choses ?

C'est ce qui nous amenait à dire que la théorie du chef-lieu, déjà peu rationnelle, conduisait, en outre, à se montrer injuste vis-à-vis des villes de moindre importance.

Celles-ci l'ont bien compris d'ailleurs et plusieurs se sont insurgées contre l'injustice en question. Des centres administratifs, tels que Charleroi, Verviers, Malines, Tongres, Turnhout, Tournai, Soignies, Nivelles, Enghien, Ypres, Courtrai, Saint-Nicolas, Termonde, sièges de sociétés savantes, dont plusieurs ont même, pour les âges anciens, qui nous occupent, témoigné d'efforts plus suivis et plus féconds que leurs consœurs du chef-lieu ; de tels centres, disons-nous, ont soutenu, vis-à-vis de leur capitale provinciale, cette même théorie de localisation que soutiennent, vis-à-vis de leur capitale nationale, les chefs-lieux de province. Que peuvent répondre ceux-ci ? Rien ; et il en sera de même si, l'extension des goûts archéologiques gagnant encore de nouveaux centres, ceux-ci en viennent à revendiquer, à leur tour, tous les objets trouvés dans leur rayon.

Mais alors c'est l'éparpillement, c'est l'émiettement de nos archives archéologiques nationales, avec toutes les conséquences qui s'attachent à ces mots. C'est, comme je le disais tout à l'heure, la perte de toute vue d'ensemble de notre passé le plus lointain. Où veut-on, en effet, qu'un tel ensemble soit encore offert au public ? Si chaque chef-lieu seulement attirait dans son orbite la totalité des objets de fouille trouvés dans la province, que resterait-il, je le demande, pour les musées de l'Etat, où cependant la présentation générale d'un état de choses commun à tout le pays pourrait seulement, de par le même principe, avoir sa place logique ? Mais il ne resterait rien du tout ! pas même le Brabant, où la ville de Bruxelles, tout aussi bien chef-lieu de province que Liége ou que Namur, tout aussi bien également siège d'une importante société d'archéologie portant son nom, aurait grand tort de ne pas revendiquer pour son musée communal les objets de l'âge du bronze, par exemple, ou de l'époque franque, découverts dans la province et qualifiés désormais non plus de belges, mais de brabançons.

Est-ce à dire que en ce qui concerne les périodes anciennes dont je parle, et qu'on pourrait arrêter à l'époque du IX[e] siècle, j'entende réclamer un monopole au profit de l'État et de ses musées, au profit de ce que j'appelais, en commençant, notre chapelle ? Point du tout. Je voudrais simplement ne pas voir se prolonger un malentendu rappelant quelque peu l'apologue : *Les membres et l'estomac*. Je ne dis certes pas que les membres ici songent à « vivre en gentilhomme, sans rien faire » ; mais ils voient court quand ils ne prétendent travailler que pour eux seuls, sans souci de l'organisme général qui les conjugue et en fait un corps.

Ce leur fut une erreur dont ils se repentirent :
Bientôt les pauvres gens tombèrent en langueur ;
Il ne se forma plus de nouveau sang au cœur ;
Chaque membre en souffrit : les forces se perdirent.

Entendons-nous bien. Le premier principe est et doit demeurer le principe de la liberté. Nonobstant la légitimité des vues que nous défendons, nonobstant l'intérêt général en cause, nous n'entendons en rien faire la loi à personne. Ce serait tuer les initiatives, glacer les enthousiasmes que de vouloir, en quelque sorte, les enrégimenter. Ajoutons que ce serait, de plus, peine perdue, et cette raison-là dispense à elle seule de toutes autres.

Nous ne pouvons donc que formuler des vœux,

mais ceux-là, du moins, nous tenons à les rendre aussi nets et aussi instants que possible.

Le corps de la Nation qui foule le sol de la Belgique actuelle s'est métamorphosé plusieurs fois d'une façon presque complète. Sans parler des renouvellements de populations remontant aux âges de la pierre et dus, en partie, aux agents naturels, en partie à l'arrivée de races mieux douées et mieux outillées, il est certain que les premiers âges du métal amenèrent, à leur tour, des changements radicaux dans notre ethnologie. L'occupation romaine engendra des effets analogues au point de vue sinon des êtres physiques, du moins de l'esprit et des mœurs des Belges d'alors. Sous la pression de la civilisation romaine, un même niveau moral s'étendit à peu près également sur le pays et, à ne considérer que les vestiges demeurés de cette époque, il semble que jamais peut-être, autant qu'alors, les diverses régions de notre patrie ne se sont trouvées confondues dans une semblable uniformité de régime et de vie sociale. Les invasions franques apportèrent dans la population les derniers bouleversements vraiment profonds, bouleversements tels que, sans tout détruire de fond en comble, comme on le croyait jadis, ils ont néanmoins changé de rechef la face du pays en le recouvrant du manteau d'une civilisation nouvelle. C'est depuis lors seulement, depuis l'établissement définitif des Francs, que les populations se sont assises et que les établissements durables se sont fondés en des endroits qui n'ont plus guère varié depuis. C'est donc de ce moment, tout au plus, que sont nés les intérêts locaux qui pourraient être encore invoqués de nos jours.

Le passé de la Belgique peut dès lors, au point de vue archéologique spécial qui nous occupe en ce moment, se diviser en deux parties : le passé en quelque sorte localisé, le passé de clocher, que peuvent revendiquer comme leur « propre » nos communes ou nos provinces actuelles ; et cet autre passé plus lointain, plus diffus, répandu sur tous les points du pays, sans que personne puisse, pour le revendiquer, invoquer autre chose qu'une coïncidence géographique, sans portée véritable.

C'est sur ce dernier passé que je fais porter, en ce moment, les vœux que j'exprime. Sa valeur est, avant tout, nationale. Il a franchi ce degré d'éloignement, au delà duquel les attaches de famille deviennent si faibles qu'on cesse d'hériter. C'est, en réalité, une succession vacante, qui, logiquement et en droit, devrait toujours revenir de préférence à l'État. Droit surtout moral, faut-il l'ajouter, mais qu'il est d'autant plus du devoir de chacun de respecter et de servir.

Ce passé-là, nous devrions tous, au lieu de chercher à en posséder chacun quelques parcelles plus ou moins rares, travailler à en concentrer sur un point les éléments caractéristiques, de manière à substituer à cette foule d'aperçus de détail, menus et rapetissants, une vue d'ensemble réellement impressionnante et parlante.

Quiconque est en mesure de le faire devrait tenir à honneur d'ajouter un anneau à cette chaîne, un trait à ce tableau, et de figurer ainsi dans l'œuvre commune pour une part de collaboration dont il retirera d'ordinaire plus de mérite et de renom que s'il avait tenu pour lui, dans son isolement, l'objet de son apport.

La question ne peut faire de doute pour les particuliers et nous avons eu déjà le bonheur d'en voir un bon nombre diriger généreusement vers les collections nationales les trouvailles précieuses tombées entre leurs mains. Mais pourquoi les sociétés d'archéologie et d'autres institutions, même celles qui possèdent un musée ou des collections, n'accepteraient-elles pas d'en faire autant, elles qui, par leur éducation spéciale, sont mieux encore en situation de saisir l'importance de l'œuvre commune à accomplir ?

De ce côté également, le bon exemple a déjà été donné, entre autres par le Musée communal d'Ixelles, dont la conduite, vraiment typique, mérite d'être signalée. Le musée possédait quelques bonnes pièces de l'époque franque découvertes dans une briqueterie à Anderlecht. Il comprit la stérilité d'une telle possession dans des collections orientées d'un tout autre côté. Les pièces réclamaient d'ailleurs des soins pour lesquels on n'était guère outillé. Elles nous furent offertes et, grâce à ce don intelligent, nos séries se sont enrichies de deux objets notamment, une paire d'agrafes en argent et un peigne en os dans son étui, qui, remis en parfait état par notre préparateur, ont trouvé dans nos vitrines une place occupée précédemment d'une façon bien moins heureuse.

Il arrivera, sans doute, que telle société, possédant des collections plus générales, n'aimera pas à se dessaisir définitivement de certaines pièces du genre visé par le présent appel. Elle pourra fort bien, dans ce cas, les faire figurer néanmoins dans la série nationale, en les y introduisant à titre de prêt ou de dépôt. C'est ce que fait notamment la Société d'archéologie de Bruxelles, à qui nous devons de pouvoir ainsi montrer au public une des plus belles épées du premier âge du fer découvertes dans notre pays.

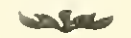
Pourquoi nos provinces ne feraient-elles pas de même et ne seraient-elles pas représentées chacune dans la grande collection de l'État par un certain nombre d'objets dont la propriété pourrait même leur rester? Une telle prétention est-elle exorbi-

tante ? Mais voyez, en Allemagne, le Musée germanique : est-il autre chose ? Nos provinces formeraient-elles un faisceau national moins uni que celui des États, si différents de race, d'esprit et de mœurs, qui composent l'empire d'outre-Rhin ? Ne pouvons-nous donc trouver dans notre patriotisme assez de générosité pour élever à la Patrie belge le monument qui se dresse, à Nuremberg, à la Patrie allemande ?

En tout cas, l'État belge a, lui, le devoir de faire son premier soin de l'édification d'un monument de l'espèce. Il peut certainement encourager les efforts archéologiques qui se manifestent en dehors de sa propre sphère d'action ; il pourra même abandonner parfois à des musées autres que les siens les objets dont il lui arrive d'avoir la disposition. Mais il est tout indiqué qu'il demeure libre d'en décider par lui-même, libre surtout de réserver, aux collections, qu'il organise et soutient dans l'intérêt de tous les pièces que, sans autre argument que le lieu de l'invention, les représentants de la région correspondante viendraient à solliciter pour leurs musées locaux.

Telle est la manière de voir que j'ai cru devoir exprimer aussi nettement que je le pouvais. Puissé-je avoir ainsi fait progresser quelque peu l'association des efforts dont dépend tout à fait le résultat proposé !

L'accord ne sera pas de sitôt complet je m'en doute. La confiance à nous accorder trouvera plus d'un dissident. Il se rencontrera toujours des gens hors d'état de comprendre que nous puissions demander de pareilles choses sans obéir, avant tout, à des mobiles personnels et intéressés. Mais ceux-là, je renonce à les convaincre et je me borne à leur faire la seule réponse qui convienne en ce cas : Honni soit qui mal y pense ! E. v. O.



A PROPOS DE QUELQUES BOULETS EN PIERRE PROVENANT DU SIÈGE DU CHATEAU D'ARCHE-EN-RENDARCHE, EN 1430. *(Suite.)*

On donnait aux boulets en pierre les dimensions voulues au moyen de *lunettes* ou *gabarits* en bois.

Ainsi, en 1414, « Lolieur, échevin, qui fut envoyé à cet effet à Bethune, dut faire façonner le millier de boulets qu'il y commanda *de la grosseur de trois traux rons, à compas, qu'un escriugnier avait pratiqués dans une aissielle de danemarche, de la grandeur que on voloit avoir les dites pierres* ».

« Jehan Malaquin, autre tailleur de grès de Béthune, en fournissait aussi VIII c. IIII xx, à VIII l. febles le cent, et CXXXIX autres, de menre sorte, à IIII l. febles le cent. Quant au maçon Jehan Warnier, il faisait payer XLIX l. VII s. febles les III c. XXIX *pierres rondes, tant grosses que petites, pour les canons et veuglares*, qu'on lui avait commandées. En 1416, Nicaise Cambier livre VIII c. LXII *pierres rondes pour traire de veuglares*, à VI l. X s. le cent. On se procure aussi un grand nombre de *rondes pierres d'Escaursures*, dites aussi *d'Escaursures* (pierres d'Escossine), à raison de VI l. le cent.

» Les pierres d'Escossine avaient acquis une grande réputation en 1478, car nous voyons qu'à cette époque Pierre Baillet, tailleur de pierres, obtenait L l. par chaque millier de pierres d'Escossine pour servir *aux petis veughelaires*, à cent sous le cent, et exigeait V s. pour chacun de ces mêmes boulets ayant XIIII pouces de tour, et III s. pour ceux qui n'en avaient que onze. Quant aux vingt-cinq autres, de XXVIII pouces de tour, pour servir à trois ou quatre gros bastons, il les faisait payer VIII l. XV s. [1]. »

Pour calibrer les boulets en pierre, on se servait également d'un compas, au moyen duquel on mesurait le diamètre de l'âme de la bouche à feu, à l'endroit où devait se trouver le projectile, et on appliquait cette mesure au boulet à confectionner [2]. Même quand ces boulets en pierre étaient taillés et arrondis avec soin, ils ne parvenaient pas à obturer complètement l'âme des bouches à feu et il se produisait donc toujours cet inconvénient qu'en termes d'artillerie on appelle le *vent* [3].

Pour éviter la perte de tension des gaz produits par la déflagration de la charge de poudre, amenée par le vent, on avait recours à divers moyens.

L'un d'eux, et c'était le plus ordinairement employé, consistait à fermer la chambre à feu mobile

---

1. *Cf.* DE LA FONS MÉLICOCQ, *op. cit.*, pp. 24 et 25.

« En 1476, les bourles de grès pour *veughelaires et autres bastons* ne vallent plus que IIII l. le cent. — En 1480, les bourles de grès sont payées XXX s. le cent. »

Escossine = Ecaussines (Hainaut).

2. *Le livre du secret de l'art de l'artillerie et canonnerie.* — MS. du XVe siècle, de la Bibliothèque Impériale.

Cf. Colonel FAVÉ, *loc. cit.*, p. 149.

3. Le *vent*, c'est, à proprement parler, l'espace qui se trouve entre un projectile et la partie supérieure de la paroi de l'âme d'une bouche à feu.

Il est égal à la différence entre le diamètre de ce projectile et celui de l'âme de la pièce.

Cf. Encyclopédie méthodique — Dictionnaire de l'artillerie, par le colonel H. COTTY, p. 482.

au moyen d'un tampon en bois, légèrement conique, que l'on enfonçait à coups de maillet [1].

Le bois le plus communément employé pour ces tampons était celui de frêne [2] ou celui d'aulne [3], de peuplier [4] ou de néflier [5].

Le tampon devait être enfoncé à fond dans la chambre à feu, de manière à ce que son extrémité vienne affleurer au col de la chambre, sans la dépasser.

Le boulet en pierre devait être placé dans l'âme de la pièce, de façon à venir reposer sur le col de la chambre à feu et le tampon de bois. Celui-ci devait être un peu brûlé du côté qui était derrière le boulet, afin qu'il repose mieux sur le tampon [6].

On avait l'habitude de fixer le boulet dans l'âme de la pièce au moyen d'un certain nombre de coins, en bois d'aulne ou de peuplier [7], que l'on enfonçait entre le projectile et la paroi intérieure de la pièce.



BOULET EN PIERRE
trouvé près du château d'Arche-en-Rendarche.

Un autre moyen employé pour éviter le vent consistait à prendre de l'étoupe, du drap ou du linge, que l'on plongeait dans de la cire ou du suif fondu.

Ce drap ou ce linge, ainsi suiffé ou ciré, était ensuite tordu à la façon d'une corde et introduit, au moyen d'un instrument en fer, entre le boulet et la paroi intérieure du canon, sur les petits coins dont nous avons parlé plus haut et qui servaient à maintenir le boulet dans l'âme de la pièce [8].

Le plus gros des boulets en pierre qui nous ont été donnés par M. le baron de Woelmont, celui qui a dû être employé pour le service d'une bombarde ou d'un gros veuglaire, présente une particularité digne d'attirer l'attention.

Plusieurs sillons assez larges, circulant sur une partie de son pourtour, indiquent que ce boulet avait été renforcé autrefois au moyen d'une armature en fer, qui a malheureusement disparu.

C'était, du reste, un usage assez fréquent dès le début du xv[e] siècle de renforcer les boulets en pierre au moyen soit d'une bande de fer unique formant ceinture, soit de bandes de fer se recroisant.

Ce procédé donnait plus de solidité aux boulets en pierre et, notamment, à ceux qui devaient servir pour le tir en brèche.

Un texte fort intéressant constate, au reste, en

1. *Comptes de Valenciennes*, 1414 : « ... *A Jacquemar le Carlier pr. cinq cens copons de fraisne à estouper cambres de canons et vingt mailliès à cachier ains les dits copons.* »

Al. Monteil, xv[e] siècle. *Histoire XXIII*, cité par Henrard, *loc. cit.*, p. 186, note 3.

Compte comm. de Lille. — En 1414, des Godaux exige X l. XVIII s. pour XXIIII *martiaux de fier acherés servans à cachier tampons au quierquier des veuglares et canons.*

Cf. de la Fons Mélicocq, *op. cit.*, p. 26.

2. Voir ci-dessus, note 4, *cinq cens copons de fraisne.*

3 et 4. *Cf. Le livre du secret de l'art de l'artillerie et canonnerie*, MS du xv[e] siècle, de la Bibliothèque Impériale. — *Cf.* colonel Favé, *loc. cit.*, pp. 147-148.

5. Les comptes communaux de la ville de Lille mentionnent que, en 1382, « *cinquante tampons de mesplier* (néflier) *faits par le tourneur Pierre Poitevin, pour trere de bombarde, coûtent L. s.* ».

Cf. de La Fons Mélicocq, *op. cit.*, p. 10.

En 1404, les tampons pour traire pierres de canons sont payés XXV s. le cent ; alors que, en 1475, ils ne coûtent plus que XVI s. VIII d., et que ceux de serpentines reviennent à XVI s. le cent, en 1479, ceux de *courtaux*, à XXXII s. En 1489, ils ne valent plus que VIII s. le cent. — *Ibidem* p. 26.

6. A propos de la façon dont on chargeait les chambres à feu mobiles, nous rappellerons qu'on procédait de la manière suivante : on remplissait de poudre les trois cinquièmes de la chambre : un cinquième restait vide, parce qu'on avait remarqué que la chambre remplie entièrement de poudre ne donnait pas autant de portée que lorsqu'il y avait un vide. Le dernier cinquième de la chambre recevait le tampon en bois.

Cf. Le livre du secret de l'art de l'artillerie et canonnerie. Cf. colonel Favé, *loc. cit.*, pp. 147 et 152.

7. *Ibidem*, pp. 147 et 148.

8. *Ibidem*, p. 152.

l'année 1406, l'emploi de ces projectiles cerclés de fer [1].

Quoique le Musée de la Porte de Hal possède une belle collection de boulets en pierre de tailles diverses, il ne possédait cependant pas encore de boulet présentant, comme celui donné par M. le baron de Woelmont, la particularité d'avoir été renforcé au moyen de bandes de fer. Le boulet qui nous a été donné constitue donc un précieux document pour notre Musée et nous tenons à remercier encore ici M. le baron de Woelmont d'avoir bien voulu nous le réserver.

Il est de toute évidence que ce boulet a été anciennement renforcé au moyen de bandes de fer. Les sillons particuliers que l'on aperçoit en certains endroits de son pourtour ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

Des textes certains témoignent, du reste, comme nous l'avons dit, de la réalité et de la fréquence de cet usage à partir déjà du commencement du XV[e] siècle.

Voici notamment, à ce propos, une règle curieuse du tir en brèche : « Pour destruire et faire cheoir une tour à peu de traiz, chargez votre bombarde d'un bon tampon qui soit fait de boys par avant bien trempé en eaue et abrevé, *et la pierre qui soict liée de cercles de fer tout à l'entour en croix,* puys ayez une bonne, esgale et juste mesure et prenez bien vostre visée à tirer ou jecter contre la tour. Tirez à la hauteur de deux hommes et faictes tous vos traiz collatairement et à costé l'un de l'aute, non pas l'un bas et l'autre hault, mais de pareille hauteur, telle que dict est, et en tirant de ceste manière comme de tirer puys hault, puys bas et est bien expérimentée ceste manière [2]. »

Quand on voulait utiliser des projectiles en pierre irréguliers ou d'un diamètre beaucoup moindre que celui des grosses pièces qu'on avait à sa disposition, on interposait, entre eux et la charge, un plateau en fer ou en bois [3].

Les projectiles en fer forgé étaient déjà employés, nous l'avons dit, dès les premières années du XV[e] siècle, mais cela pour les petits calibres [4].

Bientôt les progrès qui furent réalisés dans la métallurgie du fer permirent de confectionner des projectiles en fonte de fer ou de bronze et de les employer pour les pièces de calibres moyens.

Au commencement du règne de Charles le Téméraire, on en trouve la mention [5]. Mais l'invention n'acquit une réelle importance qu'à la fin du XV[e] siècle.

Au reste, ces projectiles coûtaient cher ; mais, d'un autre côté, les boulets en pierre présentaient l'inconvénient d'être d'une densité notablement inférieure à celle de ces nouveaux projectiles en métal.

Aussi, par esprit d'économie, et *pour remédier à la légèreté des boulets de grès, on les recouvrait de plomb,* puisque Jehan Renier, potier d'étain, réclame le prix de celui qu'il a livré *pour feurer plusieurs bourles de pierre qui estoient trop légières* [6].

En 1487, les registres de la ville de Lille nous révèlent une autre invention, qui consistait à *recouvrir de plomb des esclas de grès, que l'on nommait pieres farsies de ploncq* [7].

En 1491, on parle d'un manouvrier occupé durant trois jours (à V s. le jour) *à copper ploncq, et à livrer esclas de grès pour farsir une sorte de plommés* [8].

Il importe de ne pas confondre cette invention qui consistait à recouvrir de plomb des éclats de grès ou de pierre de manière à en former un boulet régulier du calibre de la pièce à tirer, avec le procédé mentionné plus haut et qui consistait à recouvrir d'une feuille de plomb un boulet en pierre à contour régulier, dans le but d'augmenter sa densité.

On avait l'habitude, à partir du XV[e] siècle tout au moins, de peindre, en rouge ordinairement, à l'huile et au vernis, les bouches à feu en fer pour

1. Ce document est reproduit dans les *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie,* t. III, p. 121 : « ...III[c] de fer pour forgier chevilles, bendes, clouz et liens pour lier les pierres des dis canons et faire autres choses nécessaires pour yceulx canons. » (Inventaire d'objets achetés pour l'armée du duc de Bourgogne agissant contre les Anglais, sur la frontière de Picardie, en 1406.)

2. Cf. *Le livre du secret de l'art de l'artillerie et canonnerie.* — Cf. Colonel FAVÉ, *op. cit.,* t. III, p. 154.

3. Les comptes de Lille en 1382 mentionnent : *Un grant fons de fer servant à cele bombarde pour faire jecter petites pierres* — DE LA FONS MÉLICOCQ, *loc. cit.,* p. 11. — HENRARD, *op. cit.,* p. 186-187.

4. *Comptes de Gand* (1488), fol. 253 v°: *A Colard Grevon de Maubeuge, pr. 7200 boulets de fer à 10 escalins 6 deniers le mille ..3 l. 15 esc. 8 den.* — *Cf.* HENRARD, *op. cit.,* p. 187 (et note 4).

5. *Comptes de l'artillerie* (1473). *Payé à Beauduin d'Alvain, bombardier de Monseigneur, pr. 9099 livres de fer fondu à 36 sols les cents livres et destinées à la confection de 1313 boulets pr. grosses serpentines. (Arch. du royaume,* V. GUILLAUME, p. 145). — *Cf.* HENRARD, *loc. cit.,* p. 188, note 1.

6. *Comptes de Lille* (1478), DE LA FONS MÉLICOCQ, *loc. cit.,* p. 25.

7. DE LA FONS MÉLICOCQ, *op. cit.,* p. 25.

8. *Ibidem,* p. 25. M. de Saulcy regarde cette innovation comme remarquable (*Bulletin des Sociétés savantes,* fév. 1854, p. 48). — Voy. aussi le *Bulletin du Comité de la langue,* an. 1853-54, t. II, p. 139.

les préserver de la rouille. On y peignait également des lettres, des chiffres ou des armoiries, celles de la ville à laquelle elles appartenaient, par exemple.

Ce sont là, du reste, des renseignements qui sont confirmés par la lecture de nombreux textes.

Les comptes communaux de Gand, notamment, mentionnaient cet usage en 1479 : « ... It. à Liévin Vandenbossche, peintre, pour repeindre les engins de la ville avec de la peinture à l'huile rouge, savoir : 19 veuglaires (veugheleers), 15 grandes serpentines, 53 grands canons, etc. [1]. »

Les comptes de la ville de Lille sont tout aussi explicites à cet égard [2]. Ces comptes mentionnent, en effet, qu'en 1513, il a été payé X l. à Mark Tournemine, peintre, pour son salaire *d'avoir paint de vermillon fin, à olle, et verny, semé de fleurs de lys blanches, fuzées et Croix Saint-Andrieu, une bombarde et ung mortier de fer, afin de les garder de porriture* [3].

Ce dernier texte ainsi que ceux mentionnés en note indiquent assez clairement que, si l'on peignait les parties en fer des pièces d'artillerie pour les préserver de la rouille, nul doute que celles en bois, telles que les affûts et les roues, ne reçussent pareil badigeon préservatif.

Mais ce n'est pas tout : au XVI[e] siècle, en 1576, les comptes de la ville de Lille mentionnent qu'il est ordonné que *les pieches d'artillerie seront marquées chascune de une lettre de fer blancq, et attachié à icelle, et les boulletz marqués de la mesme lettre que les pieches auxquelles iceulx boulletz serviront* [4].

« Cet usage était déjà ancien, ajoute M. de La Fons Mélicocq, car, en 1534, nous voyons qu'il est ordonné de adviser aux boulletz qui sont es artillerie et fors de la ville, à quelz bastons ils sont servans, et les *marquier chascun de la marque du baston* [5]. »

(A suivre.) George Macoir.

1. *Comptes comm. de Gand*, 1479, fol. 127, v°. — *Cf.* Henrard, *op. cit.*, p. 152, note 2.

2. En 1460, le peintre Rollant Le Roy obtenait XX l. *pour avoir verny les engiens, tant veughelaires, gros engiens, comme culevrines*. Un autre qui, en 1465, avait besoigné *à enseignier de certaines lettres les canons et veughelaires*, exigeait XXXVI s.

« A Jehan des Bones, peintre, qui avait peint (1471), trois serpentines et les sept chambres servans à icelles, on allouait XXIIII s.; tandis que son confrère Jehan Pillot recevait LXXII s. *pour avoir imprimé couleur à olle et paint, aux armes de la ville, neuf serpentins, et ce de fin vermillon à olle, et vernit, et, sur chescune, fait de fin blancq une fleur de lys*.

Observons que Pasquier Le Cat, fèvre, *avait gravé sur leurs affûts la même marcque*.

Longtemps après (1478), Baltazart Dupire ornait des mêmes armoiries *un gros veughelaire*.

Les couleuvrines et les arquebuses étaient aussi peintes, puisque le même artiste obtenait (1483) « XII s. pour avoir paint de coulleur vermeil deux haquebutes et deux cullevrines achetées LXI s. à l'inventaire de Grard de Hocron, jadis bailli de Lille ». *Cf.* de la Fons Mélicocq, *op. cit.*, p. 24.

En 1519, Tournemine exigeait X l. XVI s. *pour avoir paint à olle, et vernis dix huit bastons à pouldre et les chambres y servans*. L'année suivante, il en peint douze autres, « si comme serpentines, courtaux, etc. ». En 1522, enfin, il peint encore, à raison de VI s chaque, XX pieches d'artillerie.

Il est bon d'observer que la ville possédait alors *une serpentine marquée d'une raisne*, et une autre *à gheulle de serpent*. *Ibidem*, p. 35.

3, 4, 5. *Ibidem*, p. 35.



DONS.

Dans plusieurs pays, et notamment en Allemagne, et, pour citer un exemple tout à fait typique, au *Kunstgewerbe-Museum* d'Hambourg, on recueille avec grand soin les « bijoux campagnards » présentant un intérêt spécial au point de vue ethnique. Ce sont les témoins de mœurs qui tendent de plus en plus à disparaître ; ils acquerront dans un avenir qui n'est pas si éloigné, une véritable valeur documentaire.

Jusqu'à présent, on n'avait pas pu, au Parc du Cinquantenaire, songer à réunir ce genre d'objets souvent trop dédaignés de l'amateur d'art. Aussi faut-il savoir particulièrement gré à M. Louis Cavens d'avoir contribué à combler cette lacune. Ces bijoux campagnards viendront prendre place près des dentelles. Ce sera la meilleure manière de présenter les objets en les faisant valoir par un voisinage vraiment sympathique. Il n'entre pas dans nos intentions de décrire, pour le moment, ces objets par le menu, mais il ne sera pas hors de propos d'en donner un rapide aperçu. Nous citons donc : quatre croix en argent avec diamants, une autre du même genre, mais dorée; broche avec pendant en forme de croix avec chaînette ; broche avec pendant en argent doré, décorée de délicats filigranes ; petite broche imitant un serpent en or; petite broche avec diamants; une paire de boucles d'oreilles en or avec filigranes et grenats, trois autres en argent, en partie doré, avec petits diamants ; quatre bagues avec diamants, une cinquième décorée de rubis et de petites émeraudes ; broche en onyx ; broche avec pendants décorés d'émaux représentant des fleurs. Tous ces bijoux sont caractéristiques des environs de Bruges

et d'Anvers. Citons encore un collier formé de boules de corail, un collier formé de boules d'ambre, un collier en sautoir en perles de grenat et une délicate ferronnière en or, dont le pendant est agrémenté d'un petit oiseau ; une broche et deux pendants d'oreilles en argent, décorés de plaques en argent émaillé représentant des bouquets de fleurs.

A cette liste nous devons ajouter : une montre en argent signée Graham, London, avec chaînes courtes et grosse breloque ; une montre en or avec personnages costumés à l'antique frappant des cloches ; une montre en argent avec cadran émaillé représentant un couple amoureux en promenade, chaîne en argent, breloque décorée de filigranes.

M. Louis Cavens a complété son envoi en y joignant une jolie truelle en argent ciselé de l'époque de l'Empire, trois verres en cristal délicatement taillés et gravés; deux compotiers et une corbeille à fruits en cristal taillé à facettes, de fabrication belge; une corbeille en porcelaine ; un groupe représentant un Bacchus, et des figurines telles qu'un jardinier, un soldat, une petite tasse avec sa soucoupe en porcelaine de Chine, décor brun dit capucin, avec des bouquets fleurs polychromes.

Joseph Destrée.

M. l'architecte Paul Demany a bien voulu nous offrir une série de cinq planches gravées, 0.70 × 0.50, reproduisant, de très heureuse façon, des détails de la belle œuvre que l'Exposition de Liége à rendue familière aux yeux de tant d'entre nous, le Pont de Fragnée. Il serait vraiment fort désirable que tout architecte de valeur nous fît ainsi parvenir successivement, sous forme de dessin, de gravure ou même d'une simple photographie, l'image des œuvres qu'il considérerait comme particulièrement importantes, réussies ou caractéristiques de sa manière. Un tel effort collectif pourrait, en peu de temps, doter notre Musée national d'une source de documents, vraiment précieuse, se rapportant à notre architecture contemporaine. Nous en avons précédemment déjà fait ressortir les avantages. Ceux-ci ne sont d'ailleurs mis en doute par personne. Il ne reste donc qu'à s'exécuter! M. l'architecte Demany vient, après M. l'architecte Brunfaut, de prêcher d'exemple et nous l'en remercions. Puissent ces artistes distingués trouver de nombreux imitateurs ! E. v. O.

Haches polies, lames-grattoirs, etc., trouvées à Uccle, à Rhode-Saint-Genèse et à Boitsfort. (Don de MM. Louis Cavens et Roger de Prelle de la Nieppe.)

Nous avons reçu également de M. Pierre Bure, consul général de Belgique à San Francisco, quelques documents relatifs au préhistorique du Japon : fragments de roche qui paraissent avoir été utilisés, tronçon de hache polie en diorite (?) et débris de poteries ornementées.

Nous adressons à ces donateurs nos bien sincères remerciements. A. L.

NOS EXPOSITIONS.

Nous exposons en ce moment, dans notre salle des photographies, cinquante vues d'œuvres de sculpture existant dans les parcs et jardins publics de Bruxelles. La série comprend notamment plusieurs des statues de l'Arcade du Cinquantenaire, les grandes figures du square du Petit-Sablon, divers groupes et statues du Parc, du jardin du Palais des Académies, etc., dont il ne serait pas aisé de trouver ailleurs une reproduction.

Nous devons cette intéressante collection à l'obligeante collaboration de M. L. Devaivre, fonctionnaire attaché au service géologique de l'État. M. Devaivre a voulu simplement, dit-il, faire œuvre d'amateur. Mais ce n'en est pas moins une preuve de la façon dont ses confrères en photographie pourraient, en se traçant ainsi un programme à l'avance, utiliser, dans l'intérêt général et avec bien plus de satisfaction personnelle, les loisirs qu'ils consacrent le dimanche à promener leur objectif, au petit bonheur, un peu partout.

Les Musées sont ouverts au public gratuitement tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusqu'à 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES.

5e ANNÉE. N° 9 PARAISSANT TOUS LES MOIS JUIN 1906

BULLETIN DES MUSÉES ROYAUX DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . . . . . 5 francs. | Pour l'Etranger . . . . 6 fr. 50.

Le numéro : 50 centimes.

CHRONIQUE.

Le mois de mai détiendra longtemps, sans doute, le record de nos entrées d'objets, tout au moins sous le rapport du volume et du poids. Dans le courant de ce mois, en effet, nous n'avons pas reçu moins de 330 caisses, d'un poids total de 45,000 kilos, dont 150 nous amenant, tout droit du désert, les pierres sculptées et teintes composant le mastaba dont il a souvent été question dans ces derniers temps, et 180 caisses renfermant des objets qui ont figuré à Liége, dans le compartiment de la Chine et que le Gouvernement chinois offre gracieusement à la Belgique.

M. Capart a parlé récemment à la Société d'archéologie de Bruxelles de l'important mastaba que nous devons à la superbe générosité de M. Edouard Empain. Il se propose d'en entretenir également les lecteurs du *Bulletin* et de leur relater les diverses phases de l'établissement définitif dans nos collections de cet élément vraiment capital, que, en dehors du Caire, les très grands musées seulement, le Louvre, le British Museum, les musées de Leyde, Berlin et Philadelphie, sont en mesure de montrer comme nous. Nous nous bornons donc à signaler son arrivée « dans nos murs ».

Scellées sur place par les soins du service khédivial des fouilles, les lourdes caisses sont parvenues directement chez nous, ce qu'il était intéressant d'obtenir pour le cas où la fragmentation de certaines pierres, en cours de route, aurait nécessité un recolement et des soins immédiats, peu praticables à l'étape de l'Entrepôt. Nous exprimons à l'administration des douanes tous nos remerciements pour ses obligeants offices en cette circonstance.

Disons, du reste, que la nature du transport mettait la douane assez à l'aise pour nous dispenser de la visite. On sait que, pour entrer en franchise dans notre pays, les objets d'antiquités doivent être antérieurs au XVIIIe siècle. Or, Dieu sait si les nôtres se trouvaient dans ces conditions ! Ils l'étaient même trois fois, antérieurs au XVIIIe siècle, une fois après Jésus-Christ et deux fois avant.

Quant aux objets de Chine, ils ne représentent certainement pas l'entièreté de l'exposition chinoise de Liége. Celle-ci comprenait des pièces dont les propriétaires ne purent, pour des motifs divers, consentir à se dessaisir et qui ont repris le chemin de l'Extrême-Orient, en passant par Milan, pour certains d'entre eux. Ce qui en est demeuré n'en constitue pas moins cependant non seulement le lot volumineux dont il était question à l'instant, mais encore une réunion d'objets tout à fait intéressants, dont l'arrivée chez nous n'était guère possible en dehors de l'occasion exceptionnelle d'une grande exposition du genre de celle qui vient de finir. Tout n'est pas pour nous, d'ailleurs, dans cette bonne aubaine : le musée commercial, notamment, de même que le musée du Conservatoire y trouveront également leur part. Le partage terminé, nous aurons l'occasion de revenir sur ce point. Nous n'attendons néanmoins pas ce moment pour marquer ici notre gratitude envers S. Exc. le Ministre de Chine à Bruxelles, auteur direct de ce présent, puis aussi envers le haut personnage sino-belge, M. van Aalst, qui, en cette circonstance encore, s'est affirmé comme le pré-

cieux trait d'union, que l'on sait, entre les deux pays.

Nous tenons à honneur d'ajouter que, toujours en ce mois de mai, nous avons reçu non seulement des objets de la Chine, mais encore les Chinois de haute qualité qui viennent de quitter notre sol.

Le mauvais temps qu'il faisait le 27 mai avait donné tort aux spectacles extérieurs que Bruxelles pouvait offrir ce jour là à S. A. I. le Duc Tsaï-Tche et fait substituer aux courses de Boitsfort la visite des musées du Cinquantenaire. Nous en demandons pardon au monde sportif, mais nous avons eu, grâce à cette circonstance, le plaisir de constater que nos collections étaient susceptibles, elles aussi, d'exciter la curiosité et l'intérêt des Célestes.

Les tapisseries et les bois sculptés eurent spécialement le don d'attirer leur attention, de même d'ailleurs que les antiquités égyptiennes, parmi lesquelles certains spécimens d'écriture hiéroglyphique les charmèrent au point qu'ils demandèrent de pouvoir en prendre eux-mêmes des estampages. Les porcelaines les laissèrent plutôt indifférents, et pour cause. N'y sont-ils pas nos maîtres ? Comme nous leur montrions une série de grands plats de Chine, à décor héraldique occidental, rentrant dans la catégorie dite « Chine de commande », ils les déclarèrent franchement de qualité médiocre. Je veux le croire : c'était pour l'Europe !

Un autre rappel de la Chine, bien plus inattendu pour nos visiteurs, fut la découverte, dans nos vitrines de Préhistorique belge, des deux belles haches en jadéite, qui en sont une des gloires et dont la matière première, tout au moins, ne peut guère être venue d'ailleurs que des confins de l'Extrême-Orient. Chacun sait le rôle important que joue le jade dans l'art industriel des chinois et il existe, dans notre pays même, des collections magnifiques d'objets taillés dans la précieuse substance. Découvrir chez nous des objets d'art de cette espèce eût été moins surprenant que de n'en pas trouver du tout, comme ce fut le cas, hélas ! Mais l'imprévu consistait (et nos hôtes parurent le goûter) dans le fait d'y rencontrer, par contre, les pièces vénérables que nous venons d'indiquer et qui font remonter les exportations de la Chine vers nos régions à une époque plus ancienne non seulement que notre nation belge, mais que le Céleste Empire lui-même, tout vieux qu'il soit.

Il eût été assez piquant et peut-être suggestif de pouvoir montrer aux Célestes, dans une notable exposition, telle que celle de la collection Michotte, la façon dont se trouve représenté dans nos musées le savoir-faire de leurs heureux émules, les Japonais. Malheureusement, nous sommes assez loin encore de pouvoir l'ouvrir, cette exposition, annoncée pour le mois de mai et qui devrait, en ce moment même, battre son plein. Des circonstances diverses, en grande partie indépendantes de notre volonté, nous ont mis en retard de quelques semaines et maintenant nous n'osons plus, nonobstant les velums, exposer en permanence à la vive lumière de l'été les délicates estampes dont le soleil pourrait avoir vite fait le déjeuner dont il est coutumier. Nous attendrons donc vraisemblablement la deuxième quinzaine du mois d'août, ce qui permettra de moins précipiter le concours que veut bien nous prêter l'administration des bâtiments civils, tout en nous laissant à nous-mêmes le loisir d'une meilleure préparation.

Pour revenir à nos arrivages de mai et en finir, ou à peu près, ajoutons encore que nous avons obtenu de M. Josse Gihoul le dépôt, pour quelques mois, d'un superbe bahut flamand de la Renaissance, dont les sculptures notamment renferment les plus belles qualités que le statuaire arrive à traduire dans les objets de l'espèce. Il est surmonté comme il l'était dans l'appartement de M. Gihoul, d'une imposante garniture de cinq pièces en vieux Japon, qui le couronnent magnifiquement. Tout cet ensemble fut exposé déjà en 1888, dans le salon royal à l'Exposition de l'art ancien. Mais cette date se fait lointaine ! Bon nombre d'entre nous n'ont jamais vu le meuble en question. Quant à ceux qui l'auraient vu déjà, plus ils s'en souviendront, plus ils auront plaisir à le revoir.

E. v. O.



COTTE DE HÉRAUT D'ARMES.

Au nombre des pièces que possède le Musée de la Porte de Hal et qui sont d'une incontestable rareté, figurent deux numéros se rapportant au costume des hérauts d'armes et composés l'un d'une cotte complète et l'autre d'un plastron de cotte. Ce dernier est armorié aux armes de l'Electorat de Saxe.

Nous ne ferons ici l'analyse que de la première. Cette cotte, ou tabar, de héraut d'armes est peinte aux armoiries d'Espagne, de Portugal, de Flandre et de Brabant.

Mais disons tout d'abord quelques mots au sujet du rôle que furent appelés à remplir les hérauts d'armes, dont l'institution est d'époque fort lointaine.

On peut dire, question de dénomination à part, que tous les peuples civilisés eurent des hérauts, si, par là, nous entendons des officiers publics dont les fonctions étaient de déclarer la guerre, de figurer dans les cérémonies officielles à des titres multiples. Ces fonctionnaires avaient aussi la charge

des publications solennelles. Leur personne était sacrée de par le droit des gens, de même que par le fait qu'ils étaient les émissaires des princes qu'ils personnifiaient dans l'exercice de leur charge.

A Rome, ils portaient le nom de *féciaux*. Le *fécial,* envoyé par la nation romaine pour parlementer avec les habitants d'une contrée ennemie et leur exposer les griefs articulés contre eux, avait le droit de déclaer la guerre dans le cas où, après



COTTE DE HÉRAUT D'ARMES. *(Musée de la Porte de Hal.)*

un laps de temps déterminé, le peuple ennemi n'avait pas fait droit aux réclamations.

C'est sous le nom de héraut que nous voyons plus tard figurer dans les jeux athlétiques celui qui avait pour fonction de promulguer les statuts devant régler ces jeux et, à l'issue des fêtes et des combats, de proclamer les noms des vainqueurs.

On peut voir par ce court aperçu quelle analogie il y a entre les hérauts de l'antiquité et ceux du moyen âge et de la Renaissance.

Au moyen âge, ces officiers se divisaient en trois catégories : le roi d'armes, les hérauts d'armes et les poursuivants. Ces derniers n'étaient, à vrai dire, que des postulants au grade de héraut. Les hérauts d'armes étaient chargés de tous les détails préliminaires des fêtes de chevalerie. Ils assistaient aux cérémonies solennelles : sacres, mariages, obsèques des rois et des princes. C'étaient eux aussi qui, au nom de leurs souverains, déclaraient la guerre ou annonçaient la paix. Pour la France, leur nombre était de trente, d'après certains auteurs, de vingt-huit, d'après d'autres historiens. Le premier d'entre eux, qui portait le nom de roi d'armes, était appelé Montjoie Saint Denis, du nom de l'ancien cri de guerre des chevaliers français.

En Belgique, le roi d'armes portait le nom de Toison d'or.

Les rois d'armes avaient aussi pour mission de tenir registre des noms et des blasons des chevaliers et de dresser sur documents les généalogies des familles nobles et patriciennes. La plus rigoureuse exactitude leur était imposée sur ce dernier point, et l'on sait que, pour s'en être trop systématiquement écarté, l'un des frères de Launay, ces célèbres faussaires, paya de sa tête, le 17 mai 1687, sur la

grand'place de Tournai, les fantaisies généalogiques qu'il avait répandues à foison dans notre pays.

La cotte d'armes des chevaliers différait peu du tabar des hérauts; elle était moins étoffée. Dans son célèbre traité du Tournoi, le roi René nous en donne la raison :« La cotte d'armes doibt estre faicte ne plus ne moins comme celle d'ung herault, réservé qu'elle doibt estre sans ploicts (plis) par le corps, affin que on congnoisse mieulx de quoy sont les armes. »

Tandis que, dès les premières années du XVIe siècle, on cessa de porter la cotte d'armes militaire, les hérauts seuls continuèrent à figurer dans les cérémonies vêtus du tabar armorié.

A la différence dont les cottes étaient portées, on reconnaissait si l'on se trouvait en présence soit d'un héraut, soit d'un poursuivant. Olivier de la Marche, dans son « État du duc de Bourgogne », est formel à cet égard. « Les hérauts, dit-il, lui (au postulant) vestent la cote d'armes le long des bras et non autrement, et le doibt porter ainsi tant qu'il est poursuyvant (7 ans). »

Les armoiries qui ornent le tabar de la Porte de Hal, dont nous donnons ici la reproduction, peuvent se décrire comme suit : Écartelé : au 1er contre-écartelé de Castille et de Léon ; au 2e, parti d'Aragon et de Sicile; au 3e, coupé en chef d'Autriche et en pointe de Bourgogne ancien; au 4e, coupé en chef de Bourgogne moderne et en pointe de Brabant. Sur le coupé des 1er et 2e, un écusson de Portugal, et enté en pointe de Grenade. Sur le coupé des 3e et 4e, un écusson parti de Flandre et de Tyrol.

Il faut remarquer que le peintre héraldiste, faute d'espace sans doute, a fait du lion de Brabant (lion *rampant* sur ses pattes de derrière, la tête de profil) un lion léopardé (lion *passant* la tête de profil).

Nous voyons figurer ces armoiries dans le triptyque dit de Zierickzee, dont les volets seuls font partie des galeries de notre Musée de peinture ancienne. La cotte d'armes de Philippe le Beau et le manteau de Jeanne la Folle y sont armoriés ainsi qu'il vient d'être décrit. Toutefois, les armoiries de Portugal n'y sont pas figurées.

Faisons remarquer, en passant, que, sur la cotte d'armes de Philippe, aussi bien que sur le manteau de Jeanne, le lion des armoiries de Léon est de sable au lieu d'être de gueules.

On peut admirer dans la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, trois belles tapisseries, dont l'une a pour sujet l'abdication de Charles Quint.

Ces tapisseries ont été exécutées à Bruxelles, vers 1700, par Urbain Leyniers et Henri Reydams, sur les dessins du peintre Victor-Honoré Janssens.

Le tabar dont est revêtu le roi d'armes Toison d'or, représenté dans la scène de l'abdication, est armorié exactement comme le tabar du Musée de la Porte de Hal, à l'exception, ici aussi, des armoiries de Portugal, qui n'y figurent pas.

Ce n'est, d'ailleurs, ainsi que nous l'a fait remarquer notre ami, M. Jean Van Malderghem, le savant archiviste de la ville de Bruxelles, qu'à partir de Philippe II que les souverains espagnols ayant régné en Belgique portèrent les armoiries dans lesquelles les armes de Portugal sont représentées. On peut les voir ainsi figurées dans les portraits de tous ces souverains, à partir de Philippe II.

Et ce ne fut même qu'après 1578 que les armoiries de Portugal purent être incorporées dans celles d'Espagne. C'est, en effet, à cette date qu'eut lieu la bataille d'Alcazar-Quivir, qui eut pour effet de placer le Portugal sous la domination de Philippe II.

Une cotte de héraut aux mêmes armoiries fait partie, sous le n° 1117, des collections du Musée archéologique de la ville de Gand, dans l'inventaire duquel elle est qualifiée de « rare et précieux vêtement héraldique ».

Elle est reproduite dans un article sur les travaux d'aiguille, publié par Walter Crane, dans la revue de Londres *the Magazine of Art*, janvier 1898, p. 148, sous le titre : « Needlework as a mode of artistic expression ».

Toutes les armoiries qui figurent sur le tabar de Bruxelles se retrouvent sur celui de Gand.

Des armoiries écartelées, qui peuvent se décrire comme suit, figurent, en plus, sur ce dernier : écartelé aux 1er et 4e fascé de... et de... de huit pièces; aux 2e et 3e de ... au lion de...

La cotte de Gand est brodée de fils de vermeil et d'argent et soutachée de ganses de soie; celle de Bruxelles est peinte.

Notre tabar remonterait donc, au plus tôt, à la seconde moitié du XVIe siècle, mais il est difficile d'en déterminer l'époque bien exacte. Quoi qu'il en soit, il constitue un document précieux, et nous pensons qu'il doit n'en exister, en Belgique, qu'un nombre fort restreint d'exemplaires. Pour notre part, nous n'en connaissons que deux : celui du Musée de Gand et le nôtre.

E. DE PRELLE DE LA NIEPPE.



LE CONGRÈS INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUES DE MONACO.

Le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques a tenu sa XIIIe session à Monaco, sous le haut et très effectif patronage de S. A. S. le Prince Albert Ier, du 16 au 22 avril inclusivement.

Plus de quinze nations y étaient officiellement représentées [1] et le nombre total des adhésions s'est élevé au chiffre énorme de 481, qui n'avait jamais été atteint précédemment.

Le Congrès avait comme présidents d'honneur MM. Albert Gaudry et Capellini ; comme président, M. le Dr E.-T. Hamy, et comme secrétaire général, M. le Dr Verneau.

Les réunions ont eu lieu dans une des vastes salles du monumental musée océanographique en construction, confortablement aménagée pour la circonstance et décorée avec le meilleur goût.

L'ouverture du Congrès s'est faite très solennellement. Malheureusement, par suite d'une indisposition, le Prince Albert n'a pu, comme il l'avait promis, honorer de sa présence cette première séance et c'est le Prince héréditaire Louis qui a donné lecture du beau discours qui devait être prononcé par le Prince souverain. Ce discours, écrit dans un esprit très libéral et empreint des sentiments les plus élevés, a été chaleureusement et unanimement applaudi. Il en a été de même du discours très documenté qu'a prononcé ensuite, avec beaucoup d'éloquence, S. Exc. M. Olivier Ritt, gouverneur général de la Principauté.

Communications.

Une centaine de communications ont été faites au cours des assemblées ordinaires, soit sous forme de résumé oral, soit sous forme de lecture. Nous ne mentionnerons ici que les communications qui nous ont paru présenter un intérêt plus général.

La question des *éolithes*, qui, tout récemment, a fait l'objet d'une ardente polémique [2], était une de celles qui s'imposaient le plus à l'examen des préhistoriens ; aussi figurait-elle en tête de l'ordre du jour de la première séance ordinaire. On pouvait s'attendre à de vives discussions ; mais il n'en a pas été ainsi. Aucun argument nouveau n'ayant été produit pour ou contre, éolithophobes et éolithophiles se sont bornés à lire des déclarations dans lesquelles ils ont maintenu l'entièreté de ce qu'ils avaient avancé précédemment.

En vérité, les éolithes sont loin d'être par terre, comme d'aucuns l'ont pensé, et l'« éolithisme», au contraire, gagne chaque jour du terrain. Ce n'est pas, en effet, parce que, dans des cas tout à fait spéciaux, des actions naturelles ont pu aboutir à la production de pseudo-éolithes — ce qui, du reste, a été admis et écrit [3] bien avant les « sensationnelles révélations des cuves de Mantes » qu'il faille pour cela rejeter indistinctement tous les éolithes.

Personne n'ignore les importantes découvertes faites dans les grottes des *Baoussé-Roussé*, découvertes dont les plus marquantes sont dues au Prince de Monaco lui-même. Elles ont fait l'objet principal des travaux du Congrès.

Les premières explorations de ces grottes ont été effectuées, il y a une trentaine d'années, par M. Em. Rivière. Récemment, le Prince Albert y a ordonné de nouvelles recherches, qui ont été exécutées avec beaucoup de soin et de méthode par M. le chanoine de Villeneuve. Celui-ci a entretenu le Congrès de la façon dont les fouilles avaient été opérées. M. Boule a parlé ensuite de la stratigraphie et de la paléontologie de ces grottes; puis, successivement, M. le Dr Verneau et M. Cartailhac ont fait part du résultat de leurs études sur les restes humains et sur l'industrie.

Les nouvelles fouilles exécutées dans la grotte dite *des Enfants* ont amené la découverte de nombreux et vastes foyers superposés et nettement séparés les uns des autres et de quatre squelettes humains *contemporains des couches dans lesquelles ils gisaient.*

Les deux squelettes les plus inférieurs (vieille femme et adolescent) ont été rencontrés ensemble, côte à côte, à 7^m75 de profondeur. Ils offrent des caractères nigritiques bien accusés dans la face et dans la dentition, de même que dans la proportion des membres, et constituent le type d'une race nouvelle à laquelle on a donné le nom de *race de Grimaldi.* Ce sont des négroïdes, ce qui

1. Les délégués belges étaient MM. E. de Munck, Rutot et de Loë.

2. Laville, *Percuteurs du type reutélien d'origine sénonienne de Mantes (Seine-et-Oise)*, extrait de la *Feuille des Jeunes naturalistes*, 1905. — M. Boule, *L'Origine des éolithes*, dans l'*Anthropologie*, tome XVI, 1905. — Dr Hugo Obermaier, *Zur Eolithenfrage*, dans *Archiv für Anthropologie*, Neue Falge, Band IV, Heft 1. — A. Rutot, *Toujours les Eolithes*, dans *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXIV, 1905. — G. Engerrand, *Les Eolithes et la Logique*, Bruxelles, 1906. — A. Rutot, *Eolithes et pseudo-éolithes* dans *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXV, 1906.

3. Voir G. Engerrand, *Six leçons de préhistoire*, p. 96.

ne veut pas dire cependant qu'ils appartiennent à une race nègre. L'adolescent avait une couronne(?) de coquilles et la femme deux bracelets également en coquilles passés au bras gauche.

Ils ont été exhumés d'une couche qui renfermait aussi des restes d'*Ursus spelœus*, d'*Hyena spelæa*, de *Felis spelœa* et d'un castor d'espèce géante, et qui reposait sur des dépôts contenant *R. Merckii*. On a recueilli plus haut, sur une très grande épaisseur, des instruments magdaléniens.

Le 3e squelette était placé à 0m60 au-dessus des premiers. Il était accompagné des mêmes espèces animales plus *Arctomys primigenia*.

Le 4e squelette gisait à 6 m. au-dessus des premiers, dans des couches renfermant la faune du renne.

Le 3e et le 4e squelette sont de grande taille et appartiennent au même type ethnique que les chasseurs de rennes de la Vézère.

Il ne paraît pas douteux que l'on a affaire aux Baoussé-Roussé, à de véritables sépultures.

On aurait constaté, d'autre part, des survivances de la race de Grimaldi en Bretagne sur deux crânes néolithiques de l'époque des dolmens, en Suisse dans les squelettes néolithiques de Chamblandes, ainsi qu'en Italie parmi les ossements de certains musées, et l'on aurait eu la bonne fortune de retrouver dans un village perdu du Haut-Piémont deux types vivants (deux hommes adultes).

M. Albert Gaudry a essayé de tirer des découvertes et des études actuelles une conclusion sur le berceau de l'humanité, qu'il placerait volontiers sur la côte d'azur ou sur quelque autre point des bords de la Méditerranée.

M. Pigorini a rapporté au Congrès une importante découverte faite dans la vallée de Tragara (île de Capri) d'instruments chelléens en quartzite associés à des ossements de rhinocéros, d'hippopotame et d'éléphant.

M. l'abbé Parat a traité de la classification des temps quaternaires dans les vallées de la Cure et de l'Yonne.

MM. C. Caunielle et Martial Imbert ont émis un vœu en faveur de la revision de la classification de l'époque quaternaire. Ils voudraient voir le Congrès poser des bases de classifications d'après de nouvelles méthodes, les récentes découvertes ayant, à leur sens, profondément modifié les anciennes théories des savants même les plus autorisés.

L'étude de l'art dans les cavernes n'a pas non plus été négligée, et MM. Capitan et Breuil nous ont entretenus de l'évolution de la peinture et de la gravure murale à l'âge du renne, en nous donnant de très curieux exemples de dessins stylisés ou dégénérés à cette époque.

La découverte que, M. Rahir, M. Van den Broeck et nous, nous avons faite dans la grotte de Remouchamps, sur l'Amblève, de l'industrie *Tardenoisienne* accompagnée de la faune du renne, est venue apporter un précieux élément de solution à la question de l'*hiatus* ou des temps intermédiaires entre le paléolithique et le néolithique.

Notre compatriote M. Louis Siret a fait présenter au Congrès un mémoire sur les origines de la civilisation néolithique en Occident.

M. Maurice Hoernes a parlé des premières céramiques de l'Europe centrale et a essayé d'établir, par l'étude des ornements de ces poteries, deux grandes périodes dans l'âge néolithique.

Une communication de M. le comte Costa de Beauregard sur les objets d'or préromains de la Gaule nous a fourni l'occasion de soumettre à l'assemblée le dessin du diadème (?) d'or trouvé récemment à Arlon. Cette pièce, très précieuse, a vivement excité l'intérêt, car on ne connaît pas, jusqu'ici, d'objet similaire.

La question des civilisations protohistoriques dans les deux bassins de la Méditerranée (*Egéen*, *Minoén*, *Mycénien*, etc.) a été traitée par M. Arthur Evans.

Deux autres communications relatives au bronze sont à rappeler également : la première, faite par M. Montelius, était un magistral exposé, avec projections, de l'âge du bronze en Suède ; la deuxième, due à M. Déchelette, montrait la distribution géographique des cachettes de l'âge du bronze en France.

Non seulement les formes, mais la composition même de nos bronzes, avons-nous fait remarquer à ce propos, nous rattachent de la façon la plus absolue au groupe dit Méditerranéen, et particulièrement à la France, d'où nous sont venus presque tous nos types.

Le Congrès a suivi encore avec intérêt la lecture d'un travail de M. Tabariès de Grandsaigues sur la navigation primitive et les procédés de fabrication des pirogues monoxyles.

Enfin, sur la proposition de M. le Dr Papillault, il a été procédé à la nomination d'une commission chargée d'unifier les mesures anthropologiques.

Visites et Excursions.

A l'issue de la séance d'ouverture, les congressistes ont visité, sous la conduite de MM. le chanoine de Villeneuve, Boule et Cartailhac, le Musée d'anthropologie récemment fondé par le Prince Albert et dans lequel se trouvent classées d'une façon méthodique les précieuses collections qu'il a recueillies dans ses fouilles.

Le lendemain a eu lieu une excursion aux

grottes des Baoussé-Roussé. Là, MM. de Villeneuve, Boule, Cartailhac et Verneau ont fait sur place l'exposé de leurs observations.

Le samedi, 21, le Congrès s'est rendu aux travaux que la Société française de fouilles archéologiques a fait exécuter au monument de La Turbie.

Ce monument, appelé vulgairement *Tour d'Auguste*, est un reste du trophée qui fut élevé, l'an 7-6 avant Jésus-Christ, par le Sénat romain en souvenir de la soumission des peuplades des Alpes par Auguste et dont on fit une tour de défense au XIIIe siècle.

Les fouilles ont déja abouti au dégagement du soubassement romain et ont amené la découverte de fragments importants de sculptures architecturales et de débris de l'inscription du monument.

La Société française de fouilles archéologiques espère pouvoir reconstituer au moins la base du Trophée avec les matériaux authentiques, qui n'ont subi qu'un déplacement.

De là, les congressistes ont gagné les sommets, afin de visiter les enceintes à gros blocs de pierre sans mortier des Mules et du Mont Bastide.

Ces enceintes, comme toutes celles qui existent en grand nombre dans les Préalpes Maritimes, sont fort intéressantes; mais à quelle époque exacte doit-on les faire remonter ? Sont-elles toutes contemporaines ? Quelle race les a construites primitivement ? Quelle civilisation y avait-il à ce moment ? Un seul peuple ou plusieurs s'y sont-ils succédé ? Contre qui ont-elles été édifiées ? A quel moment paraissent-elles avoir été abandonnées ? Ce sont-là, dit M. Paul Goby, le meilleur explorateur de cette région avec M. A. Guébhard, autant de questions auxquelles il n'a pas été répondu et qui devront être étudiées sous le triple rapport chronologique, ethnique et industriel [1].

Le programme comportait également deux excursions beaucoup plus longues et qui devaient se faire après la clôture du Congrès, l'une aux environs de Grasse, l'autre aux palafittes du lac de Varèse.

RÉCEPTIONS ET FÊTES.

Les membres du Congrès ont été reçus le lundi soir au Palais de Monaco. Ils ont assisté, le mardi, à une soirée de gala, organisée en leur honneur au théâtre de Monte-Carlo et le lendemain, dans l'après-midi, à un concert au Casino. Tous garderont longtemps le plus agréable souvenir de ces fêtes splendides et de ce pays merveilleux.

La séance de clôture a été attristée par l'absence du Prince Souverain, qui, non encore complètement rétabli, n'avait pu quitter ses appartements privés.

Les regrets ont été unanimes, car c'est au Prince Albert qu'est due non seulement la réussite, mais l'existence même de la XIIIe session qui, déjà en retard de trois années, allait être de nouveau ajournée si Son Altesse Sérénissime n'avait offert spontanément aux anthropologistes et aux archéologues préhistoriens l'hospitalité de la Principauté.

Le sort de la XIVe session semble assuré, les sociétés scientifiques irlandaises ayant offert au conseil permanent de recevoir le Congrès à Dublin, en 1909.

Bon ALFRED DE LOË.



DONS.

Musées du Cinquantenaire.

M. GUILLAUME DESMET, de Bruxelles, a eu l'excellente pensée d'offrir à nos musées un coffret en fer, à secret, d'un mécanisme fort intéressant et qui témoigne de l'ingéniosité avec laquelle l'on s'évertuait anciennement à rendre difficile l'ouverture de ces boites, généralement destinées à renfermer des bijoux.

Le généreux donateur, auquel nous tenons à adresser ici tous nos remerciements, nous a aussi fait don d'une cuiller en bronze affectant la forme d'une coquille de Saint-Jacques, emmanchée d'un caducée, de l'époque du premier Empire.



La section des antiquités a reçu en don :

1° De M. LÉOPOLD DONNY, un bol de verre d'époque romaine, d'une irisation superbe, trouvé sur l'emplacement de l'antique Madytus (Chersonèse de Thrace);

2° De M. EUGÈNE SLOSSE, deux gobelets en terre cuite, d'époque ibérique, trouvés sur l'emplacement de l'antique Numance (Espagne), que des fouilles archéologiques allemandes viennent de remettre au jour.

M. LOUIS CAVENS nous a fait don d'une nouvelle série de silex taillés provenant d'Uccle et de Rhode-Saint-Genèse, parmi lesquels il y a notamment de très beaux grattoirs, des lames finement

1. PAUL GOBY ET A. GUÉBHARD, *Sur les enceintes préhistoriques des Préalpes Maritimes.* Extrait des *Comptes-rendus de l'Association française pour l'avancement des Sciences*, XXXIIIe session, congrès de Grenoble, 1904, p. 1081.

retouchées et une superbe pointe de flèche en forme de feuille.

Nous l'en remercions bien vivement.

A. L.

Musée de la Porte de Hal.

M. OSWALD ALLARD, ancien colonel de la 2e légion de la garde civique de Bruxelles, vient de faire don au Musée de la Porte de Hal d'un fusil Comblain qui mérite une mention particulière.

Le premier fusil Comblain, qui fut fabriqué selon le type adopté pour la garde civique, fut envoyé à M. le lieutenant général Maréchal, inspecteur général des gardes civiques du Royaume.

En témoignage de sa satisfaction, le général Maréchal fit don de ce fusil à M. le colonel Allard, pour être offert, en son nom, aux officiers de la 2e légion de la garde civique de Bruxelles, que commandait alors M. le colonel Allard.

Par suite de la réorganisation de la garde civique, la 2e légion ayant cessé d'exister, le fusil Comblain donné par le général Maréchal rentra en la possession de M. le colonel O. Allard, qui, dernièrement, voulut bien en faire hommage à notre Musée.

Ce fusil Comblain, qui porte, incrustée dans sa crosse, une plaque en argent commémorant le don fait, en 1890, par le lieutenant-général Maréchal, est exposé actuellement au second étage de la Porte de Hal, dans une des vitrines réservées aux armes à feu portatives modernes.

M. LOUIS CAVENS a bien voulu ajouter au don précieux qu'il avait fait à notre musée d'armes en mars dernier, quelques pièces intéressantes.

Ce sont : d'abord un magnifique casque français de Cent Gardes (IIe Empire), pièce rare et vraiment remarquable par sa facture et le fini de l'exécution ; puis un casque de sapeur-mineur du Ier Empire, et enfin un couteau de chasse de la fin du XVIIIe siècle.

Nous adressons à ces généreux donateurs nos vifs remerciements.

GEORGE MACOIR.



AVIS.

Un grand nombre de nos abonnés se sont plaints de l'état fâcheux dans lequel leur parviennent les numéros de notre *Bulletin*, envoyés sous bande, par la poste, et qui n'arrivent très souvent à destination qu'endommagés, ce qui n'en permet pas la conservation. Pour remédier à cet inconvénient, nous offrons à nos lecteurs, moyennant un supplément de 50 centimes sur le prix d'abonnement, de leur faire parvenir mensuellement le *Bulletin* dans des rouleaux en carton.



Désireux de favoriser la propagation de notre *Bulletin*, nous consentons, à la demande de plusieurs instituteurs et institutrices, à accorder une diminution de 50 % sur le prix de l'abonnement à tous les membres du personnel enseignant qui se présenteront par groupe de cinq, pour en faire la demande.



On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

Les Musées sont ouverts au public gratuitement tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusqu'à 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET C, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES.

5e ANNÉE. No 10 PARAISSANT TOUS LES MOIS JUILLET 1906

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . . . . . 5 francs. | Pour l'Etranger . . . . . . 6 fr. 50.

Le numéro : 50 centimes.

CHRONIQUE.

La dentelle est une marchandise assez bien cotée dans l'opinion pour que bien peu de personnes se risquent à avouer qu'elles ne l'aiment pas. Il ne faudrait pas en conclure toutefois que les gens aillent, en général, jusqu'à s'en proclamer des fervents. Il y a les neutres (et nombreux ils sont ceux-là), qui trouvent la dentelle un produit intéressant, sans doute, un hors-d'œuvre ou, si l'on veut, un entremets savoureux dans ce régal du costume dont l'humanité se délecte depuis toujours, sans cependant que la délicate chose les passionne autrement ou prenne même un rang sérieux dans leurs préoccupations.

Nous devons en compter, parmi nos lecteurs, de ces amateurs plutôt modérés. Qui sait même si le fait de voir le *Bulletin* porter, de temps en temps, la « manchette » de Dentelle n'est pas de nature à leur faire tourner la page plus vite qu'il ne faudrait?

Qu'ils nous permettent de le leur dire, ils auraient grand tort !

Nous aurions à leur faire valoir, tout d'abord, que « nous ne sommes pas ici pour nous amuser ». Mais l'argument pourrait tourner mal et notre service d'abonnements s'en ressentir.

Nous préférerions invoquer le « chacun son tour » et leur représenter qu'il en faut pour tous les goûts dans un journal qui se trouve être l'organe d'un assemblage de collections aussi complexe que le nôtre. Mais, encore une fois, cette considération d'altruisme risquerait de n'être pas du goût de tout le monde.

Mieux vaut, finalement, en arriver à cette remarque de fond, que, suivant la façon d'envisager telles choses déterminées, on peut fort bien, tout en ne paraissant viser que ces dernières, atteindre, du même coup, des séries d'autres choses susceptibles de participer, par analogie, des mêmes conclusions.

C'est le cas notamment pour les industries d'art, qui se tiennent toutes si bien entre elles et dont le trait d'union le plus frappant peut-être gît dans la communauté de la méthode suivant laquelle elles doivent être étudiées.

En cette matière, comme en bien d'autres, nous avons encore à progresser beaucoup si nous voulons arriver à faire rendre à nos collections les services que le public peut en attendre, si nous voulons qu'elles deviennent entre les mains de celui-ci non pas un hochet, mais un outil.

Il faut deux choses pour cela : tout d'abord, que les collections soient orientées suivant des directions pratiques et, de plus, que cette orientation apparaisse avec une précision et une clarté telles que le public aille droit à l'objet qu'il lui faut.

Nous nous sommes occupé de tracer, dans ce sens, un programme pour la dentelle. Il renferme certainement des traits spéciaux à cette dernière ; mais, dans les grandes lignes, il s'appliquerait tout aussi bien, pensons-nous, à d'autres industries d'art. Ce n'est donc pas seulement à raison de cette industrie spéciale, mais également à titre d'exemple plus général, que nous engageons nos lecteurs à en prendre connaissance, cette lecture pouvant devenir de quelque profit pour ceux-là mêmes que la dentelle, comme telle, n'intéresserait pas particulièrement.

Le département de la dentelle comprend six divisions :

La technique ou fabrication proprement dite ;
Les documents-dentelles ;
Les pièces de collection ;
La bibliothèque ;
Les documents graphiques ;
Les renseignements et informations.

I. Dans la division technique, viennent prendre place toutes les données susceptibles de définir les éléments qui concourent à la formation d'une dentelle et dont la mise en œuvre représente sa fabrication.

Cette division est assez complexe ; mais ses divers chapitres s'enchaînent d'une façon si naturelle, que l'unité de l'ensemble n'en est nullement altérée.

a) Le *dessin*. Il importe, pour qui veut faire de la Dentelle une étude sérieuse, d'en analyser séparément les deux grands facteurs : le facteur préalable, idéal, l'invention, la création première, en un mot le dessin, et le facteur réel, définitif, c'est-à-dire l'action qui consiste à traduire en fil la conception du dessinateur.

Au point de vue du style, l'isolement du dessin présente une condition d'étude très favorable, en ce qu'il laisse à l'œuvre de l'artiste toute son envolée, la confinant, sans doute, dans la sécheresse relative de sa nature graphique, mais la gardant, par contre, des trahisons que lui réserve peut-être la traduction de la dentellière.

Ces dessins, exposés pour eux-mêmes, comprennent, en premier lieu, les fameux livres de modèles qui s'éditèrent un peu partout au XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe. Viennent ensuite les compositions « pour dentelles » de l'époque qui suivit jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et dont il demeure d'assez nombreux spécimens, disséminés dans les recueils spéciaux. Enfin, l'on pourrait, avec le concours de nos plus anciennes maisons de dentelles, reconstituer, pour les cent dernières années, une série chronologique de dessins d'atelier, dont les inspirations successives offriraient, en même temps, à un point de vue plus général, un champ très utile pour l'observation des styles décoratifs qui se sont déroulés au cours de cette période.

D'autre part, le dessin, tout en ayant sa valeur par lui-même et en méritant d'être considéré comme tel, doit toujours, et avant tout, demeurer un dessin de dentelle, se prêter à la technique spéciale qui va lui donner son corps définitif. Il ne faut pas, comme il arrive si souvent, qu'il soit « intraduisible » en dentelle ou que, pour le traduire, il faille, tout au moins, lui faire subir des remaniements qui le déflorent et lui fassent perdre de son allure. Ce point de vue peut faire l'objet de présentations intéressantes, qu'utiliseront, souhaitons-le, les dessinateurs, de qui dépend, pour une très grande part, le salut, encore espéré, de notre industrie dentellière.

b) Après le dessin, la *matière première*.

Nous ne voudrions certes pas dégénérer en musée industriel. Mais il n'est pas possible d'imaginer une étude de la dentelle, même au point de vue de l'art qu'elle reflète, sans s'arrêter d'abord aux éléments premiers dont elle tire, à coup sûr, une partie de sa beauté.

Est-il besoin de dire le rôle que joua le fil dans l'histoire de la dentelle, les rivalités, les efforts qu'engendra sa production, la suprématie que lui durent en partie les Pays-Bas durant deux siècles, les métamorphoses dentellières qu'engendrèrent ses propres transformations ?

Il importe de rappeler tout cela, en disposant d'abord, dans une série de tableaux ou de vitrines, des spécimens montrant les matières diverses dont sont faites les dentelles ou dont elles furent faites autrefois : les fils d'or, d'argent, de soie, les fibres variées qu'on utilisa dans ce même but, certaines fantaisies peut-être, enfin les fils de lin et de coton, principal objet de notre attention.

Ces fils de lin et de coton, classés d'abord par provenances, méritent d'être examinés, tour à tour, au point de vue de leur beauté intrinsèque, ce que démontreront surtout des spécimens de dentelles dans lesquels ils seraient mis en œuvre ; au point de vue de leur finesse, ce qui rattache à notre exposition tout le domaine de la fileuse ; et, finalement, au point de vue de leur coût, celui-ci n'étant d'ailleurs qu'un corollaire des démonstrations qui précèdent.

Mais il n'y a pas que le fil à considérer comme matière première. Nous avons encore le réseau et les fournitures accessoires.

On a fait, avant d'en arriver au tulle mécanique, du réseau aux fuseaux, remplissant exactement le même office. Nous y trouvons au premier rang le « vrai réseau » de Bruxelles, le drochel, si apprécié anciennement et dont la pratique a maintenant disparu tout à fait. En dépit de la technique dont il procédait, ce n'était point, à proprement parler, de la dentelle, mais seulement un fond uni, fabriqué par bandes étroites, réunies ensuite au point « de raccroc » et destiné à recevoir les fleurs d'application. Nous devons donc le ranger parmi les fournitures, sous le chapitre des matières premières.

L'histoire du tulle lui fait suite. Là, de nouveau, la Belgique tient un rôle prépondérant. Nul pays ne l'a surpassée pour la production du tulle fin, dont la maison Washer tient le drapeau,

« haut et ferme » depuis bientôt trois quarts de siècle.

Ce chapitre des matières premières se compose, en outre, des fournitures diverses qui interviennent soit dans la fabrication même de la dentelle, soit dans son « finissement » : cordonnets, picots, lacets, etc., tous articles se présentant, à l'instar du réseau, sous un forme indépendante de la dentelle, quoique obtenus parfois par les mêmes procédés.

c) L'*outillage* vient ensuite. Celui de la dentellière est bien simple, de la dentellière à l'aiguille surtout. Mais il présente, en même temps, quelque chose d'intime et de poétique, qui ne manquera pas d'en faire un des coins sympathiques de notre collection.

Aiguilles, ciseaux, crochets, picots, parchemins, menus outils, dominés, bien entendu, par les pièces plus importantes et plus connues, les carreaux et les fuseaux : les carreaux variant de forme et de dimension non seulement suivant les régions, mais encore suivant la dentelle qu'ils servent à faire ; les fuseaux, de bois ou d'os, variant eux aussi, mais presque toujours délicats, élégants parfois, ou décorés d'emblèmes et d'inscriptions mettant comme un frémissement de plus au cliquetis dont il semble qu'ils résonnent encore.

En dehors de l'outillage direct, certains accessoires ne manqueront pas, eux aussi, d'exciter vivement l'intérêt : tels sont les appareils d'une ingénieuse simplicité d'où les dentellières tirent un luminaire à la fois économique et puissant ; les pelotes, objets de traditions locales, parfois d'une curieuse originalité ; ou bien encore, les dévidoirs, les pochettes à céruse et bien d'autres choses, peut-être, qui ne nous viennent pas à l'esprit en ce moment.

Nous ne devons, à cet égard, négliger aucun trait. Aussi serons-nous très reconnaissant aux personnes qui voudraient bien nous signaler quelque détail oublié et dont la présence contribuerait à compléter la physionomie de la dentellière à l'ouvrage.

d) L'*exécution* même du travail mérite, à son tour, d'être étudiée dans ses détails. Ce chapitre comprend deux divisions principales : l'organisation du travail et la confection des différents points.

L'organisation du travail s'entend ici de la fabrication seulement, sans empiéter en rien sur les côtés économiques de la question dentellière.

Il arrive qu'une ouvrière, mise en présence d'un simple dessin, en tire une dentelle, sans l'intervention d'aucune autre personne ; mais, pour les pièces quelque peu compliquées, les choses ne se passent guère ainsi. Il faut d'ordinaire, entre le dessinateur et l'exécutante, un intermédiaire pour la mise en train ; de même que les éléments terminés d'une dentelle requièrent très souvent une main tierce pour leur agencement final et le soin de leur bonne présentation. Dans certains cas, l'exécution même de ces éléments est susceptible de partage entre des ouvrières différentes, et, pour tels genres de dentelles, cette division du travail devient de règle absolument. Ce sont d'ailleurs là des faits bien connus ; mais c'est une raison de plus pour leur donner rang dans cette sorte de vue panoramique que nous esquissons en ce moment.

Quant à l'exécution des différents points, il n'est pas besoin, je suppose, de justifier leur présence dans notre plan. Leur connaissance est de première importance pour l'étude des divers genres, spécialement en ce qui concerne les dentelles à fond de réseau. La seule question qui puisse se poser est de savoir où ce chapitre sera le mieux en situation et s'il ne serait pas préférable, peut-être, d'en répartir les éléments, chacun à sa place, en tête des divers genres de dentelles que nous étudierons plus loin et dont ces points sont presque toujours une des caractéristiques.

Nous ne sommes pas de cet avis. Certains points ne sont pas caractéristiques de genres déterminés. D'autres sont communs à plusieurs genres à la fois. Bon nombre d'entre eux ont des traits de ressemblance et ne diffèrent que par des nuances, parfois difficiles à saisir. Il vaut donc infiniment mieux grouper en un même endroit tout ce qui a trait à la technique des points. C'est la seule façon de les comparer entre eux, de juger de leurs similitudes et de leurs dissemblances et d'arriver ainsi à ordonner un sujet dans lequel, sans cela, on risquerait fort de se perdre.

Les points étant étudiés et définis de la sorte, il suffira, plus tard, en ce qui concerne les genres, de renvoyer, pour chacun d'eux, aux points particuliers intervenant dans leur technique.

(A suivre.) E. v. O.

UNE TÊTE ANTIQUE DE MARBRE TROUVÉE EN BELGIQUE.

LA tête de marbre que nous reproduisons ici, et qui mesure actuellement $0^{m}255$ de hauteur, a été découverte, en 1905, à Mousty près d'Ottignies (Brabant), dans les décombres provenant d'un établissement romain qui se trouvait dans le voisinage. Elle a été généreusement offerte au musée par M. Louis Cavens, dont la libéralité a déjà enrichi nos collections de tant d'objets précieux. La trouvaille nous avait été signalée par M. Jean Poils, qui s'est obligeamment entremis pour nous assurer la possession de ce morceau rare.

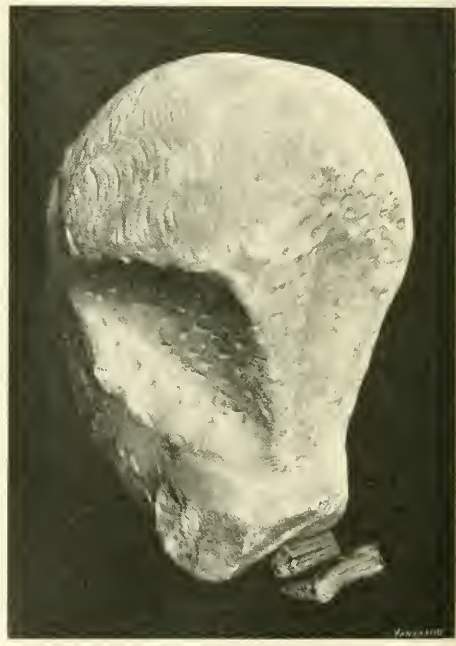
Ce qui rend cette tête particulièrement précieuse, c'est qu'elle est, si je ne me trompe, la seule figure antique de marbre que nous ait conservée le sol de la Belgique. Car si des variétés nombreuses de cette pierre ont parfois été employées comme placage pour revêtir les murailles des villas ou réduites en cubes menus pour composer les mosaïques des pavements, les artistes romains ont presque toujours utilisé les calcaires ou les grès du pays pour y tailler les images des divinités ou les monuments funéraires, comme les lapicides pour y graver les inscriptions. Les sculptures en marbre blanc sont aussi rares dans le Nord de la Gaule que dans l'île de Bretagne, et pour le même motif : c'est que cette matière, si largement mise en œuvre par la statuaire du Midi, devait, dans nos contrées, être importée de très loin et coûter fort cher. Il est caractéristique que les marbres les plus considérables qui aient été mis au jour en Angleterre l'ont été à Londres, port déjà important sous l'Empire, dans lequel ils sont parvenus par la Tamise [1].

Le morceau unique en son genre que vient d'acquérir le musée est malheureusement très mutilé. On y reconnaît cependant le portrait d'une femme dont la chevelure, divisée par une raie sur le sommet de la tête, s'abaisse des deux côtés en longs bandeaux ondulés. C'est la coiffure qui fut en usage durant la seconde moitié du IIe et le IIIe siècle de notre ère, et qu'on peut étudier notamment sur de nombreux bustes d'impératrices. Les détails de son arrangement ne sont malheureusement plus reconnaissables [1]. Les deux côtés de la tête, où les cheveux recouvraient ou contournaient les oreilles, et la nuque, où les mèches se recourbent souvent en boucles formant un bourrelet circulaire, font aujourd'hui défaut. Ils étaient travaillés dans des morceaux séparés, qui avaient été rajustés et dont les raccords étaient sans doute dissimulés sous un stuc polychrome. Manifestement, le sculpteur n'a

1. *Cf.* mes *Monuments relatifs aux Mystères de Mithra*, t. II, p. 390.

1. On trouvera toute la variété de ces coiffures, reproduite d'après les médailles, dans COHEN, *Monnaies des empereurs romains*, t. III, p. 162 et suiv. (Faustine jeune), t. IV et V. Parfois les cheveux sont, par derrière, relevés en chignon, parfois retroussés sur la nuque ou nattés, mais toujours on trouve sur le front les bandeaux ondulés, qui sont encore reconnaissables sur notre marbre.





TÊTE ANTIQUE DE MARBRE TROUVÉE A MOUSTY, PRÈS D'OTTIGNIES.

pu obtenir un bloc de marbre suffisant pour y reproduire son modèle, et il a dû réunir quatre petits morceaux de cette précieuse matière.

Malgré les incertitudes qui résultent de l'état de dégradation de notre fragment, on ne se trompera guère en fixant à l'époque des Sévères la date où il fut exécuté. C'est vraisemblablement le portrait de quelque riche propriétaire, et il était destiné, suivant une habitude très générale, à orner son monument funéraire. La partie postérieure est négligée, ce qui semble indiquer que le buste était placé dans une niche.

F. C.

A PROPOS DE QUELQUES BOULETS EN PIERRE PROVENANT DU SIÈGE DU CHATEAU D'ARCHE-EN-RENDARCHE, EN 1430. *(Suite.)*

Nous pourrions peut-être induire de cette ordonnance que, puisque la coutume de revêtir les pièces d'artillerie — sinon d'une *lettre de fer blancq*, tout au moins de lettres ou de marques peintes à l'huile — remonte au XVe siècle déjà, il est possible également de faire dater de cette époque l'usage de munir les boulets d'une lettre ou d'une marque semblable à celle de la pièce pour laquelle ils servaient.

Fait assez curieux ! ces mêmes comptes de la ville de Lille, si abondants en renseignements précieux sur la question de l'artillerie ancienne, nous apprennent également que, par deux fois, à deux époques fort éloignées l'une de l'autre, lors de la mise à l'épreuve de bombardes et de mortiers, l'on alla rechercher les projectiles (boulets en pierre, en l'occurrence) qui avaient servi à la dite épreuve.

En effet, en 1478, on accorda VIII s. à ung compaignon *quy desfouy hors de terre et rapporta deux grosses pierres de grés, dont l'en avoit fait par deux fois la ditte espreuve* [1].

Longtemps après, on accordait VI s. aux compaignons *qui allèrent quérir et rapportèrent les quattre pieres, tant de lad. bombarde comme du morsier* (mortier), *qui furent jettez en faisant l'assay d'iceulx hors de la porte Saint-Sauveur* [2].

La raison de cette sollicitude ? Deux hypothèses sont permises.

Était-ce pour une vérification à faire après le tir ? ou bien plutôt n'estimait-on pas qu'il était inutile de laisser perdre, après l'épreuve, des projectiles coûteux et rares et qu'il valait mieux les rechercher et les replacer dans les arsenaux ? Cette dernière considération, toute économique, nous paraît le mieux expliquer ce soin que l'on mettait à récupérer les projectiles ayant servi.

Et cela est tellement vrai, qu'en 1382, un ban du *magistrat* de la ville de Lille ordonnait à tout bourgeois, bourgeoise et manant de la ville, quel qu'il soit, qui aurait ou qui saurait où se trouvent des boulets en pierre *(pieres d'engien)*, grands ou petits, en leurs maisons ou héritages, dans la ville ou aux alentours de celle-ci, de *les mettre hors de leurs maisons, et devant celles-ci*, afin que la ville puisse s'en aider et s'en servir pour ses propres besoins.

Le même ban informait les habitants que tous ceux et celles qui sauraient ou pourraient savoir où se trouvaient de telles *pieres d'engien*, quelles qu'elles soient, grandes ou petites, enfouies en terre ou non enfouies, en quelque lieu que ce soit, devraient le venir dire et annoncer aux échevins, ce pour quoi on leur donnerait récompense [1].

Afin qu'il ne soit pas attenté à la propriété comme à la vie des citoyens, divers bans du *Magistrat* de la ville de Lille vinrent réglementer le port et l'usage de certaines armes, comme aussi des *plommés* et de certains objets pouvant, à l'occasion, être employés comme armes.

Ainsi un ban de 1546 porte : « défense de porter espée, daghe, poignart, *renele, resdon (verds reddons de bois)*, javeline, picque, ne aultre baston ; ne aussy cailleaux, bricques, *ou aultres pières*, ou plommés, depuis le commenchement du son de la cloche de la porte au soir, jusques au son de lad. cloche du matin » [2].

Ce ban, qui défendait le port des cailloux, briques, ou *autres pierres*, et des plommés, devait viser également les petits boulets en pierre qui, à l'instar des plommés, étaient facilement transportables et

1. DE LA FONS MÉLICOCQ, *op. cit.*, p. 23.
2. *Ibid.*, p. 24.

1. 1382, p. 10, lig. 36. « Que tout bourgois, bourgoises et manant de ceste ville, quel que il soient, qui sevent ou ont *pieres d'engien* aucunes, grandes ou petites, en leurs maisons et hiretages, dedens ceste ville et taille d'icelle, *les machent hors de leurs dictes maisons, au-devant d'icelles*, par quoi le ville, pour le seurté de ycelle, s'en puist edier et servir à ses besoins, sur quanques mesfais se poeent envers nos. le comte et envers le ville.

« Et se vous fait on assavoir de par eschevins, que tout chil et celles qui sevent, ou poeent savoir aucunes desdites pieres d'engien, queles qu'elles soient, grandes ou petites, *soient enfouyes en tiere*, ou non enfouyes, en quelque liu que chou soit, le viegne dire et nonchier à eschevins, et on leur en donra le vin convinquablement. » *Cf.* DE LA FONS MÉLICOCQ, *op. cit.*, p. 45.

2. *Cf.* DE LA FONS MÉLICOCQ, *op. cit.*, p. 45.

pouvaient, au besoin, servir, comme eux, d'armes de jet.

Plus spécialement en ce qui concerne les *plommés*, divers bans du magistrat de Lille, outre celui que nous avons cité, prohibaient le port de ces projectiles. Puisque aussi bien nous en sommes à cette question des armes défendues par les bans du magistrat, nous reproduirons ici quelques-unes des défenses relatives aux plommés.

Ainsi, en 1395, un ban du magistrat de Lille fait « défense de porter plommées, martiaulx de plonc, martiaulx d'estain, etc... sur LXs » [1].

En 1405 : « Défense de porter aucunes plommées rondes, quarées, ne plates, de fier, d'estain, de cœuvre, de letton, ne d'autre métal quelconqs, à anses, ou sans anses, ne bastons, que on nomme *vis de tor*, où il soit aucun plonc, fier, ne autre métal quelconqs, sur XX l. de fourfait » [2].

En 1421, on mentionne « les bastons *affailiés*, les plommés rons, à manière d'estocs (d'espière, 1447), plain de ploncq, couvers et non couvers, où il y ait plonc, fier, ne autre métal » [3].

En 1458, on défend les « *maques estantelées*, longs coutiaulx... fouets garnis de ploncq, de fer, ou d'autre métal, *esteux de ploncq* » [4].

Les *esteufs* ou *esteux* étaient des balles d'un jeu de main, mais particulièrement du jeu de paume pratiqué dans l'antiquité et remis en honneur depuis le XVe siècle.

Ces balles étaient remplies de bourre de tondeur ou de morceaux, de rognures de drap, bien serrées et ficelées et recouvertes de cuir de mouton ou de solide drap blanc. On les lançait au moyen d'une raquette [5].

Les *esteux de ploncq*, par analogie, étaient des balles en plomb, semblables, quant à la forme, aux balles servant à ce jeu de paume : c'étaient donc, en réalité, de véritables *plommés*.

Enfin le ban de 1546, cité plus haut, faisait défense de porter « ... plommés, depuis le commenchement du son de la cloche de la porte au soir, jusques au son de lad. cloche du matin » [6].

Comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, les boulets en pierre furent d'un usage constant pendant toute la durée du XVe siècle. Les pièces d'artillerie de gros calibre continuèrent, du reste, pendant longtemps encore, à employer les projectiles en pierre, jusqu'à la fin du XVIe siècle [7], et même au XVIIe siècle.

Ainsi au XVIIe siècle on employait encore des *mortiers* et des *pierriers* qui, les premiers du moins, tiraient des boulets en pierre, les seconds tirant plus souvent des pierres ou des cailloux sous forme de mitraille. Les mortiers étaient, du reste, également employés pour le tir à mitraille. Nous examinerons plus loin cette dernière question.

Il est intéressant de le noter, les boulets en pierre étaient confectionnés, au XVIe siècle, d'après les principes adoptés pour leur fabrication au XVe siècle [1].

Ainsi les comptes de la ville de Lille nous apprennent qu'en 1515 l'on confia à un *escringnier*, Estienne de Hallewin, le soin de faire VII *grans traux en une assielle* (planche) *en fourme de molle, pour l'artillerie de la ville.*

L'argentier mentionne aussi *un compas à mesurer* boulletz [2].

Quant aux *plommés*, nous avons vu qu'ils ont commencé à être employés à partir de la seconde moitié du XIVe siècle (1368, en ce qui concerne l'artillerie de la ville de Lille) [3]. Ils restèrent en usage pendant tout le XVe et aussi au XVIe siècle, pour les pièces d'artillerie de petit calibre.

Un compte de la ville de Lille de 1537 mentionne qu'il a été accordé XXVIII s. à Julien Mas, febvre, pour trois fortes tenailles destinées à tenir *les molles à faire gallées à l'artillerye* [4]. Le terme *gallées* est ici synonyme de *plommés* et n'a donc plus l'acception que nous proposions plus haut de donner aux mots *galés de plonc*. Ces derniers me semblent devoir être considérés, en effet, comme les prototypes des plommés et n'avoir été, en somme, que des galets, des morceaux de plomb à contour irrégulier.

Les *galès de plonc* auraient donc constitué l'origine de l'invention des balles en plomb.

Les plommés, au contraire, étaient coulés dans des moules, limés ensuite, bien arrondis.

Ces *gallées* dont parle le compte de 1537 étaient eux aussi coulés dans des moules, le texte mentionnant les tenailles servant à tenir ces moules l'indique nettement : il s'agit donc là de véritables plommés tels que nous les connaissons.

Il est probable que le terme *galès* ou *gallée* qui, à l'origine, servait à désigner les projectiles en

1-2. *Cf.* DE LA FONS MÉLICOCQ, *op. cit.*, p. 44.

3-4. *Ibid.*, p. 45.

5. *Cf.* V. GAY, *Glossaire*, p. 670.

6. *Cf.* DE LA FONS MÉLICOCQ, *op. cit.*, p. 45.

7. 1552. Encoire une demye serpentine, quatre grosses pièces de fer tirant de gros boulets de pierre ». (*Cf. Arch. du Royaume.* HENNE.)

1. *Cf. Bulletin des Musées royaux*, 5e année, n° 8, mai 1906, p. 60.

2. *Cf.* DE LA FONS MÉLICOCQ, *op. cit.*, pp. 35 et 36.

3. *Cf. Bulletin des Musées royaux*, 5e année, n° 6, mars 1906, p. 46.

4. *Cf.* DE LA FONS MÉLICOCQ, *op. cit.*, p. 40.

plomb, à contour irrégulier, employés tels quels, fut appliqué quelquefois dans la suite, par extension, aux projectiles en plomb coulés dans des moules et bien réguliers, connus sous le nom de *plommés*.

En 1576, « le plommier Arnoult Peustre avait livré aux Mes de l'artillerie et aux XVI capitaines de la ville plusieurs sortes de boulets et balles de petis bastons et harquebouses à crocq, à raison de IIII s. la livre [1] ». C'étaient encore là des plommés.

Les comptes de la ville de Lille nous apprennent également qu'en 1558, Heudebert obtient XXXVI s. *pour avoir rappoinctié une forme pour faire les plombz servans à tirer l'oyselet* [2].

On sait que les coulevriniers lillois faisaient usage de veuglaires pour tirer leur oiselet [3]. Au XIVe siècle, du reste, ces pièces d'artillerie étaient désignées sous le nom d'*engiens à tirer l'oyselet* [4].

Ces *plombz servans a tirer l'oyselet* et pour la fabrication desquels une forme était nécessaire, ce sont encore des *plommés* ou *plombés*.

Les comptes de la ville de Lille mentionnent qu'en 1521, Victor Rohart recevait XVIII s. pour *quatre fourmes de pierre bleuwe à faire boulletz, une à getter quattre boulletz au cop, et les autres deux* [5].

En nous référant à ce que nous avons dit touchant le mode de fabrication des plommés et les moules en pierre qui servaient pour cette opération, il nous est permis de conclure que le compte de 1521 vise quatre formes de pierre bleue servant à fabriquer des boulets en plomb ou plommés et qu'un de ces moules pouvait permettre de fabriquer quatre plommés d'un coup et les deux autres moules deux plommés seulement.

Les plommés qui, au XIVe siècle, servaient pour les pièces d'artillerie de petit calibre, étaient employés également, à cette époque, pour les canons à main, les *traits à poudre* [6] et, au XVe siecle, pour les *hacquebuttes* et les *arquebuses* [1], qui sont des dérivés de ces primitifs traits à poudre qui constituent l'origine des armes à feu portatives.

Les arquebuses et les mousquets du XVIe siècle tiraient également des balles en plomb, qui étaient des plommés de petit calibre. A partir du commencement du XVIIe siècle, les balles en plomb ne furent plus employées que pour les armes à feu portatives et aussi les boîtes à balles, dont nous dirons un mot plus loin.

Il importe toutefois de remarquer qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, ainsi qu'en témoignent le P. Daniel et Surirey de Saint-Remy, des balles en plomb étaient employées pour le service de certaines arquebuses à croc qui, montées sur des chevalets ou trépieds de bois ferrés, remplissaient le rôle de canons de petit calibre [2].

C'est donc là une survivance de l'emploi des balles en plomb pour les pièces d'artillerie de petit calibre.

Les plommés sont, en somme, les ancètres des balles en plomb employées encore aujourd'hui sous des formes diverses, notamment pour certaines de nos armes à feu portatives, en passant par les arquebuses, et les mousquets plus modernes.

Les boulets en pierre, qui ont été employés pendant tout le XVIe siècle, furent, au XVIIe siècle, remplacés par les projectiles en fer forgé ou fondu. Ceux-ci remplacèrent également, au XVIIe siècle, les plommés pour le service des pièces d'artillerie de petit calibre, sauf l'exception citée ci-dessus.

---

1. *Cf.* DE LA FONS MÉLICOCQ, *op. cit.*, p. 40.
2. *Ibid.*, p. 42.
3. En 1465, en effet, les comptes de la ville de Lille mentionnent « le hurtoir fait pour un canon mis en nouvel bos, *qui fu rompu aux culevrinyers traire leur oselet* ». Ce même compte de 1465 parle également du *veughelaire*, ainsi que des pierres conduites au buisson de Wallencamp, « où *les confrères culevrinyers tirèrent dud. veughelaire, pour avoir roy en leur confrarie* ». Cfr DE LA FONS MÉLICOCQ, *loc. cit.*, p. 19.
4. *Ibid.*, p. 42.
5. *Ibid.*, p. 36.
6. *Cf. Bulletin des Musées royaux*, 5e année, mars 1906, p. 46, note 3, et p. 47.

1385. « Cy après ensievent les parties des choses qui par noble homme Mons. Johan de Vienne, seigneur de Roulans, amiral de France, ont esté fait prendre en la ville de l'Escluse en Flandres, pour résister contre les ennemis du roy nostre sire, estant devant ycelle ville : 1o) ... it. de Pierre But, 7 canons portatifs jetans plom, la pièce 50 s. t., 14 l. »

Bibliothèque Richelieu, manuscrit du Fonds Gaignières, t. IV, p. 5. *Apud* V. GAY, *Glossaire*, p. 274.

1. *Cf. Bulletin des Musées royaux*, 5e année, mars 1906, p. 47. « En 1492, il faut III c. V. l. de plomb pour faire VII c. XV plommés d'hacquebuttes à main. » Cfr DE LA FONS MÉLICOCQ, *op. cit.*, p. 25.
2. Au XVIe siècle déjà, l'arquebuse à croc constituait une pièce d'artillerie, employée concurremment avec les six calibres de France.

Cf. Colonel FAVÉ, *op. cit.*, t. III, p. 241 et 242 et pl. 39 (fig. 7).

Au XVIIe siècle, comme nous l'avons dit, l'arquebuse à croc continua à être employée, de même qu'au XVIIIe encore, comme pièce d'artillerie.

Cf. Colonel FAVÉ, *op. cit.*, t. III, p. 324 et pl. 53 (fig.) et p. 328 et pl. 55 (fig. 5).

Cf. également R. P. G. DANIEL, *Histoire de la milice françoise*, Amsterdam, M.DCC.XXIV, t. I, p. 334 et pl. 33 (fig.).

SURIREY DE SAINT-REMY, *Mémoires d'Artillerie*, 2e édit., Paris, Rigaud, M.DCCVII, t. I, p. 317 et pl. 89 (fig.).

Voyons comment. Les projectiles en fer forgé étaient déjà employés, nous l'avons vu, dès les premières années du XVe siècle, mais cela pour les petits calibres. Ils étaient alors employés concuremment avec les plommés [1].

Les progrès réalisés en métallurgie permirent bientôt de confectionner des projectiles en fonte de fer ou de bronze, à l'usage des pièces d'artillerie de calibres moyens.

Cependant cette pratique, mentionnée dès le commencement du règne de Charles le Téméraire, n'acquit une réelle importance qu'à la fin du XVe siècle [2].

Au XVIe siècle, leur usage devint plus général, mais ce n'est guère qu'au XVIIe que les boulets en fonte supplantèrent les boulets en pierre pour les gros et les moyens calibres, comme ils remplacèrent également alors les projectiles en plomb pour les pièces d'artillerie de petit calibre.

Quant aux projectiles en fer forgé, ils furent encore employés pendant tout le XVIe siècle, pour les pièces de petit calibre [3].

(A suivre.) GEORGE MACOIR.

DONS.

M. FLORENT LAMBERT, ancien échevin, à Furfooz, nous a fait don de quelques silex taillés recueillis sur un terrain situé à l'extrémité nord-ouest de la commune de Lesves (province de Namur). Nous lui renouvelons ici nos bien sincères remerciements, de même qu'à M. EUGÈNE MAILLIEUX, qui vient de nous envoyer le produit de ses recherches de silex de l'année sur les plateaux des environs de Couvin.

A. L.

Musée de la Porte de Hal :

M. LOUIS CAVENS vient de faire don, à notre Musée d'armes, de deux pièces intéressantes : un sabre d'officier supérieur de Cosaques et une sabretache du XVIIIe siècle. Nous aurons l'occasion de revenir un jour dans le *Bulletin* sur l'intérêt de ces pièces.

M. L. LECOMTE, sous-lieutenant au régiment des carabiniers, vient de nous donner, pour nos collections documentaires, quatre billets de logement datés de Tubize, les 14 et 15 mars 1814 et les 12 avril et 15 mai 1814.

Ces billets, signés « Lefebvre », invitent le sieur Jean-Baptiste Decoch, de Tubize, à loger des militaires et à leur fournir *ce qui est voulu par les lois*.

L'un de ces billets de logement, celui du 15 mai 1814, ordonne au sieur Jean-Baptiste Decoch de loger un *militaire* français, ce qui semblerait indiquer à cette date un mouvement de troupes dans la localité.

Nous tenons à adresser tous nos remerciements à nos généreux donateurs.

GEORGE MACOIR.



On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

1. *Bulletin des Musées royaux*, 5e année, mai 1906, p. 62 et note 4.
2. *Ibid.*, p. 62 et note 5.
3. En 1566, la ville de Malines passe avec Henry Jamotte, maitre-forgeron à Soulienne, comté de Namur, un contrat par lequel ce dernier s'engage à fournir, endéans deux mois, près de 5,000 boulets des calibres de 5, 3 1/2, 2 et 1 1/2 livres pour l'artillerie de la ville, « le tout à telle rondeur et grosseur dont audit Jamotte sont délivrés les patrons ou calibres, et au cas que lesditz bolletz ne fussent faicts et forgés rontz et de bonne fachon, comme il appartient, sera ledit Jamotte tenu en délivrer autres bolletz duysables et propres ». (Minute aux archives de Malines.) Cité par HENRARD, *op. cit.*, p. 188, note 3.

Les Musées sont ouverts au public gratuitement tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusqu'à 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET C, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES.

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . . . . . 5 francs. | Pour l'Étranger . . . . 6 fr. 50.

Le numéro : 50 centimes.

SECTION D'ART MONUMENTAL.

TANDIS que se prolonge l'incertitude sur le sort futur des locaux destinés à abriter nos collections de moulages, celles-ci ne cessent de s'accroître : mais l'exiguïté du hall actuel nous oblige à reléguer nos acquisitions dans un magasin qui, lui-même, devient insuffisant.

Mais pourquoi, se demandera-t-on, ces acquisitions d'objets que l'on sait ne pouvoir exposer qu'à une époque plus ou moins lointaine ?

Tout simplement parce que, pour les moulages comme pour les objets d'art originaux, il faut bien souvent saisir les occasions.

C'est ainsi qu'après la fermeture de l'Exposition de l'art rétrospectif à Düsseldorf (1902), nous sommes entrés en possession d'une belle série de reproductions, parmi lesquelles celle du tombeau, avec baldaquin, du comte palatin Henri II, dont l'original se trouve dans l'église abbatiale de Laach. C'est ainsi encore que l'intéressante collection de fac-similé de dinanderies dont nous avons parlé naguère [1] a passé de l'Exposition de Dinant dans notre Musée.

D'un autre côté, le coulage des pièces en plâtre exige, tout comme certains autres travaux — ceux d'impression, par exemple, — une certaine mise en train dont les frais, relativement considérables pour des objets importants, restent les mêmes quel que soit le nombre d'exemplaires coulés ; ces frais sont donc supportés intégralement par un acquéreur unique, ou bien divisés entre un certain nombre d'acquéreurs et, par conséquent, d'autant moins élevés pour chacun de ces derniers qu'ils sont plus nombreux ; il est donc de l'intérêt des musées de moulages de s'arranger entre eux pour la commande collective de plusieurs exemplaires d'une même reproduction ; l'économie ainsi réalisée se chiffre parfois par plusieurs milliers de francs.

Il arrive aussi que l'on n'exécute pas de « bons creux », et que les moules sont détruits après le tirage d'un nombre limité d'exemplaires; c'est à une circonstance de cette nature que nous devons de posséder le moulage du célèbre *Colleone*, d'Andrea del Verrocchio.

Bien d'autres occasions, sur lesquelles il serait oiseux de nous étendre davantage, peuvent nous amener à recevoir des pièces qui devront demeurer emmagasinées plus ou moins longtemps.

Nous prenons à tâche, cependant, de placer ces pièces intéressantes sous les yeux de nos visiteurs, pour autant qu'il soit possible de le faire sans encombrer notre local restreint et déjà très richement garni.

Il y a quelques semaines, on a placé dans le fond du grand hall la reproduction de la jolie statue agenouillée de Catherine de Mecklembourg, par Carlo de Cesare (no 2410), dont l'original, en bronze, existe au Dôme de Freiberg. Plus récemment, des reproductions d'œuvres de l'antiquité ont été mises au jour, à l'occasion d'un remaniement qui avait pour but de rendre plus méthodique l'arrangement de la partie de la section d'art monumental consacrée à l'art grec.

1. *Bulletin*, 4e année, no 4, et 5e année, no 2.

La plus belle de ces œuvres est, sans conteste, la réplique de la superbe Athéna Lemnia, de Phidias. La statue originale est à l'Albertinum, à Dresde; la tête en est malheureusement fort mutilée : le nez, le crâne, une partie de la bouche sont brisés ; mais le Musée de Bologne possède la tête, en parfait état, d'une autre réplique de la même œuvre, et c'est la reproduction de cette tête intacte qui est placée sur notre moulage (n° 2389).

Le n° 2390 reproduit une statue, mutilée, d'athlète se frottant d'huile. Le torse est penché en arrière ; la main gauche, à demi-fermée et appuyée contre l'abdomen, est pleine d'huile ; l'homme y a trempé les doigts de la main droite pour s'en frotter la nuque ou les muscles postérieurs des épaules. La tête et le bras droit ont disparu ; mais on voit un personnage dans un mouvement identique sur le bas-relief n° 26 (salle I). En examinant l'original, M. Treu a retrouvé des traces d'ailes aux chevilles, ce qui l'a porté à restaurer en Hermès cet athlète.

La troisième statue (n° 2393) est complète. Elle représente une femme élégamment drapée, qui reproduit un type du IVe siècle avant Jésus-Christ, peut-être de l'école de Lysippe. L'original, trouvé à Herculanum, appartient aussi au Musée royal de sculpture de Dresde.

Ces trois figures ont pris place, à la suite du « Jeune homme casqué » de l'ancienne collection de Somzée (aujourd'hui au château de Mariemont), derrière l'hémicycle des statues du Parthénon, à l'endroit où se trouvaient, en grande partie cachés par ces dernières, le *Centaure dompté par l'Amour* et le guerrier combattant dit *Gladiateur Borghèse*. Le *Centaure* a été transporté du côté droit du hall, derrière la *Vénus de Milo* ; quant au prétendu *Gladiateur*, force a été, faute d'emplacement convenable, de le renvoyer provisoirement au magasin. Cette perte, d'ailleurs temporaire, paraît peu sensible : non seulement cette œuvre est connue par cœur de tous les artistes, amateurs d'art et élèves des académies, mais encore il en existe un autre exemplaire dans une des allées du Parc du Cinquantenaire.

Vis-à-vis de l'ensemble des sculptures de Phidias et d'autres artistes de son époque, on a groupé les moulages d'œuvres qui se rattachent à l'art de Praxitèle ou en dérivent : autour de son admirable *Hermès portant Dionysos enfant* voisinent l'*Apollon Sauroctone*, le *Faune joueur de flûte*, l'*Artémis de Gabies*, inspirée sans doute de l'*Artémis Brauronia* du célèbre sculpteur ; puis le *Faune à l'Enfant* et, enfin, le charmant *Apollino*, de la Galerie des Offices, à Florence.

(A continuer.) Henry Rousseau.

MARTEAU RELIQUAIRE.

L'ART du moyen âge s'est toujours montré ingénieux. La remarque s'applique aussi bien aux artistes religieux qu'à ceux qui ont traité exclusivement les objets du mobilier civil. Parfois, la recherche, le désir de donner une forme neuve aux objets a peut-être induit en erreur certains artistes; mais on doit convenir que c'est à cette recherche du pittoresque que l'on est redevable d'œuvres qui, en dépit du temps, ne perdent pas leur attrait original.

Le reliquaire, de nos jours, affecte soit la forme d'un coffret, d'une châsse, d'un médaillon, quelle que soit la nature de la relique qu'il s'agit de présenter à la vénération des fidèles. Jadis, l'orfèvre se laissait guider par le désir de mettre en évidence l'objet du culte : une particule d'un pied était enchâssée dans un pied d'argent rehaussé d'ornements divers ; une mandibule s'accusait nettement sous l'enveloppe de métal précieux ; un bras ou un fragment de bras se mettait dans un bras en bois paré de filigranes, d'émaux, de pierres, etc. Le frère Hugo d'Oignies a même réussi à faire un reliquaire, très original, en forme de croissant, pour y réfugier une côte de saint Pierre.

Les reliquaires les plus somptueux affectaient la forme d'un buste ou d'une tête. On connaît le chef du pape saint Alexandre dont l'exécution, datant de 1145, est attribuée à Godefroid de Claire, les bustes de saint Lambert, du début du XVIe siècle, ceux de saint Popon et de saint Hadelin, de saint Perpète, de Dinant du XVIIe siècle, qui ont été exposés, l'été dernier, au Palais de l'Art ancien, à Liége.

Il me souvient d'avoir vu la reproduction d'un reliquaire affectant la forme d'un cimeterre, lequel était censé rappeler l'instrument de supplice du saint martyr.

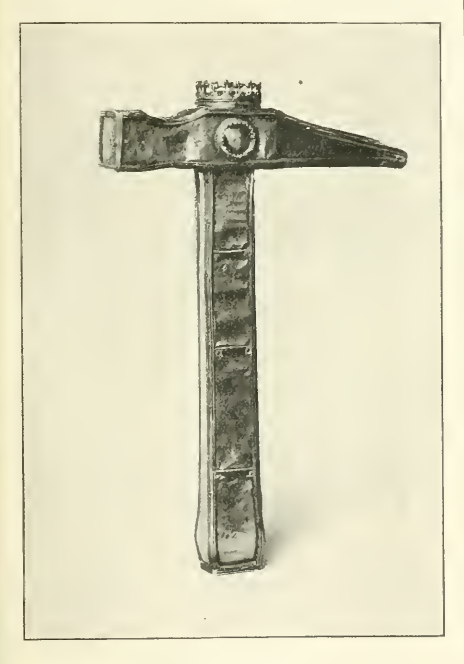
Le reliquaire qui vient d'entrer dans les collections des Musées appartient à une autre catégorie, à celle des attributs ; elle n'est pas nombreuse, si mes souvenirs ne m'abusent : aussi ce spécimen offre-t-il un intérêt spécial au point de vue archéologique. Il s'agit d'un marteau. Cet objet, est formé d'une âme en bois revêtue de plaques en argent de très faible épaisseur, lesquelles sont fixées sur le support au moyen d'une monture, aussi en argent, finement moulurée et dorée [1]. Le marteau proprement dit est chargé, sur l'un des longs côtés, d'un médaillon circulaire formé d'un ornement cordiforme et d'une rangée de dents rabattues de manière à maintenir une len-

1. Hauteur totale 0m245, sous la couronne 0m230 ; longueur du marteau proprement dite 0m155.

tille en cristal de roche qui protège une relique posée sur un morceau de soie rouge. Il est, en outre, surmonté d'une couronne en argent fondu et doré, consistant en fleurons, dont quelques-uns ont été détruits. Sous le manche du côté de l'habitacle dont il vient d'être question, on remarque l'inscription suivante, faite à la pointe : *S Loij.*

Elle n'évoque pas, comme on pourrait le croire à première vue, le souvenir de Louis IX, roi de France ; c'est une orthographe vicieuse, à moins qu'on veuille la considérer comme une corruption d'un mot flamand.

Cet objet provient, m'assure-t-on, de la Flandre orientale. Et si l'on tient compte du style des fleurons de la couronne, il doit émaner, en tout cas,



MARTEAU RELIQUAIRE.

d'un artiste de nos contrées. Sous sa forme simple et rationnelle, il est, en somme, préférable à des spécimens plus riches d'aspect, mais parfois prétentieux.

JOS. DESTRÉE.



A PROPOS DE QUELQUES BOULETS EN PIERRE PROVENANT DU SIÈGE DU CHATEAU D'ARCHE-EN-RENDARCHE, EN 1430. *(Suite.)*

POUR en finir avec l'étude des projectiles employés dans l'artillerie à poudre aux XIVe et XVe siècles, il nous reste encore trois questions à examiner : celle du tir à boulets rouges et des projectiles incendiaires, celle du tir à mitraille et enfin celle de l'emploi des boulets ramés.

Le *tir à boulets rouges* remonte tout au moins au siège d'Audenarde, en 1452, ainsi qu'en témoigne la chronique de J. de Lalaing. Les détails très précis que donne celle-ci ne permettent aucune confusion comme aucun doute à cet égard [1].

Un dessin d'un manuscrit du commencement du XVe siècle, de la collection d'Ambras (fig. 1), reproduit par Demmin [2], prouve que, déjà à cette époque, le tir à boulets rouges était connu. (Dans la fig. 1, la partie A représente la culasse, et celle marquée d'un B, la volée (bouche).

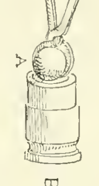


FIG. 1.

Canon ou bombarde qu'un artilleur charge par la culasse de boulets rougis au feu.

D'après un manuscrit de la collection d'Ambras, XVe siècle (Reproduit par Demmin.)

Cependant certains auteurs assignent une date postérieure à l'emploi des boulets rouges. Quelques-uns, à la suite de Moritz Meyer [3], en font remonter l'invention à Franz de Sickingen en 1525.

D'autres en attribuent l'invention à Étienne

---

1. *Cf. Chron. de J. de Lalaing,* ch. 81.

2. *Cf.* AUGUST DEMMIN, *Die Kriegswaffen in ihren geschitlichen Entwickelungen von den altesten Zeiten bis auf die Gegenwart,* vierte Auflage. Leipzig, P. Friesenhahn, 1893, p. 924 (fig. 4) et p. 925 (n° 4 et note 1).

Cf. également, AUGUSTE DEMMIN, *Guide des amateurs d'armes et d'armures,* etc., Paris, Ve J. Renouard, 1869, p. 516 (fig. 49) et p. 517 (n° 4 et note 1).

Comme le fait remarquer Demmin, le dessin de ce manuscrit prouve que ni Franz de Sickingen, en 1525, ni Étienne Bathory, roi de Pologne, ne se sont servis les premiers de boulets rouges. On sait, du reste, ainsi qu'en témoigne le *Livre du Secret de l'art de l'artillerie et canonnerie,* que des boulets rouges ou des morceaux de fer enveloppés de linges mouillés furent déjà lancés, au XVe siècle, pour incendier les places assiégées. C'est au XVIIe siècle que l'usage des boulets rouges devint seulement général.

3. *Cf.* MORITZ MEYER, *Handbuch der Geschichte der Feuerwaffen-Technik ;* Berlin, Schlesinger, 1832.

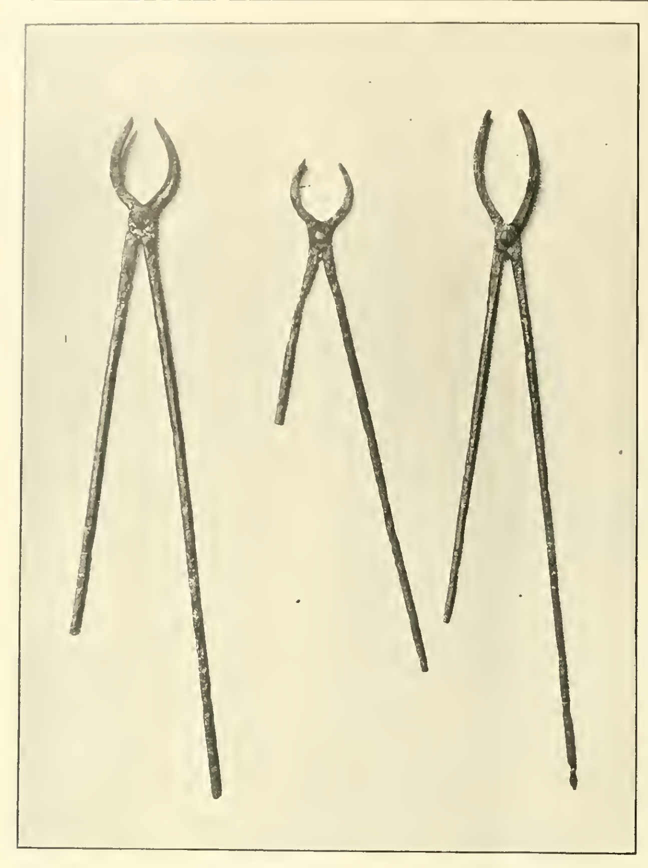


FIG. 2. — TENAILLES A BOULETS ROUGES. *(Musée de la Porte de Hal.)*

Bathory, roi de Pologne, qui s'en serait servi, en 1577, au siège de Dantzig [1].

Quoi qu'il en soit, les boulets rouges étaient des boulets ordinaires, en métal, un peu plus petits que le calibre de la pièce, que l'on faisait rougir sur un gril ordinairement, et que l'on portait ensuite au moyen de pinces ou de tenailles dans l'âme des bouches à feu, après les avoir recouverts de futaine ou de drap mouillé. Ces boulets rougis au feu servaient, dans les sièges, à porter l'incendie dans les ouvrages assiégés.

Le Musée de la Porte de Hal possède trois de ces tenailles à boulets rouges, trouvées dans les fouilles de l'ancien château de Bouvignes, et qui ont été données à notre musée d'armes, en 1862, par M. Alexandre Amand, de Bouvignes. Trouvées à l'endroit où furent découverts les veuglaires et la coulevrine dont nous avons parlé, il est vraisemblable que ces tenailles datent, comme ces pièces d'artillerie, du XVe siècle (voir fig. 2).

A cette époque, on employait pour le tir à boulets rouges non seulement des projectiles en métal, en plomb par exemple, comme les plommés, mais aussi des projectiles incendiaires en pierre [2].

Le livre du secret de l'art de l'artillerie et canonerie, ce curieux manuscrit de la Bibliothèque

1. 1580 « Le dix huictiesine de Novembre, Rennenberg commença à faire battre la Gasthuys-porte, avec la poudre, qu'il avoit prins des gens de Hegeman, et ainsi abatit toutes les défenses d'enhault. Et après qu'on eut assez descouvert les maysons, lesquelles on pouvait aysement voir, il fit tirer avec des boulets ardants en la ville, et par ce moyen mit le feu en plusieurs endroicts, mesmement pource que beaucoup de maysons y estoyent encore couvertes de paille, de foin, et de gasons, de sorte que le feu s'augmenta fort, et devant que de s'apperçevoir d'où cela procédoit, ils pensoyent qu'on eut mis le feu par trahison en la ville, etc. »

Relation du siège de Steenwyck en 1580.

Cf. EMMANUEL DE METEREN, *Histoire des Pays-Bas,* dition de La Haye, 18[illegible], fol. 196 v°.

2. Le véritable tir à boulets rouges ne peut s'effectuer naturellement qu'avec des boulets en métal que l'on fait rougir au feu. Le tir à boulets rouges au moyen de plommés ou de projectiles en pierre n'est, en réalité, qu'une sorte de tir à boulets rouges.

Les plommés, en effet, sous peine de fondre, ne pouvaient être que *chauffés* au feu et c'est la présence du drap mouillé dont on les entourait qui les rendait incendiaires. De même, les projectiles en pierre, ne pouvant être chauffés, n'étaient rendus incendiaires que grâce à la préparation spéciale qu'on leur faisait subir. Mais comme, au XVe siècle, les projectiles en fer étaient en usage, il est probable qu'ils servaient particulièrement pour le tir à boulets rouges, parce que leur nature ne s'opposait pas à ce qu'ils fussent rougis au feu.

impériale que nous avons eu déjà l'occasion de citer, et qui date du commencement du xv[e] siècle (1430 environ), donne à ce sujet des renseignements bien intéressants.

D'abord, en ce qui concerne les projectiles en plomb employés comme boulets rouges, voici la *manière de tirer plombées ardans que tout ce qu'elles rencontreront qui soict de boys elles brûleront :*

« Prenez un canon ou aultre baston de canonnage, lequel voudrez, et faictes fairedes plom bées toutes propices au dit baston ; et quand vous vouldrez tirer une des dictes plombées, bouttés la dedans le feu et la chauffez tant qu'elle soict toute ardente, puys la portez avecques des tenailles et l'enveloppez de fustaines et vieulx draps linge tout mouilliez, et la mectez dedans le baston le mieulx que vous pourrez pour tirer, puys mectez le feu, et sur quelque chose qu'elle chée, elle se allumera, mais qu'il y ait du bois ou aultre chose qu'il puisse ardyr [1]. »

Quant à la manière d'employer des projectiles en pierre comme projectiles incendiaires, elle n'était pas moins curieuse :

« Pour tirer pierres ardans d'une bombarde, canon ou aultre baston de canonnerye, lesquels feront grand dommaige en quelque lieu qu'elles sont tirées, ayez une pierre plus légère et plus petite qu'il ne fault pour le baston dont vous vouldrez tirer, et fondez de la poix, du soufre et de la chaux ensemble, puys trempez la dicte pierre dedans; puys avant que les dictes matières soient sèches, gectez la dicte pierre dedans les pouldres et elles se aherdront à la dicte pierre et se incorporeront avecques les dictes matières; ce faict, enveloppez la dicte pierre avec ung drap linge mys en double, trempé et abreuvé avec les dictes matières, puys après plongez encore la dicte pierre, ainsi enveloppée, esdites matières, comme dessus, et tandis qu'elle sera chaulde, mectez la encore dedans les dictes pouldres ainsi comme au premier.

» Après ayez des feustennes *(futaines)* et les trempez es dictes matières et enveloppez encore la dicte pierre comme devant, et la gectez dedans, et le faictes tant de foys en ceste manière que la pierre soict propice pour vostre baston tant en poix *(sic)* que en grandeur, et quand vouldrez tirer la dicte pierre, mectez la dedans le dict baston, et afin que le feu pregne, tout à l'environ d'icelle mectez y de bonne pouldre d'amorce, et puys boutez le feu dedans icelluy baston, et en quelque partie que choye la dicte pierre, elle fera moult grant dommaige [2]. »

A côté de ces sortes de boulets rouges, l'on employaitégalement d'autres projectiles incendiaires, tels que des flèches ou carreaux (la *falarique* des Romains) portant une composition incendiaire, comme le feu grégeois, par exemple, ou bien encore des pots en argile remplis de feu grégeois ou d'une composition analogue [3].

Avant l'invention de la poudre à canon, les machines de guerre de l'ancienne poliorcétique lançaient déjà de semblables projectiles incendiaires, qu'envoyaient également, à l'occasion, l'arc ou l'arbalète ; après l'invention de la poudre et des premières pièces d'artillerie à poudre, ces dernières servirent au même usage.

Ainsi en 1385, au siège de l'Escluse, en Flandre, il fut fait usage de *fers à geter feu*, contre les assiégeants de la ville. Ces *fers à geter feu* étaient des carreaux portant à leur extrémité une composition incendiaire [4].

De même en 1356, au siège de Breteuil, il fut fait, selon Froissard, usage du feu grégeois [5].

Voici, d'après le *Livre du secret de l'art de l'artillerie et canonnerie*, un procédé employé pour projeter des lances ou de grandes flèches au moyen d'un canon. L'emploi de ce procédé ne devait,

1. *Cf.* COLONEL FAVÉ, *op. cit.*, t. III, pp. 156-157.

2. *Ibid.* p. 156.

3. Sur la question du feu grégeois, cf. LUDOVIC LALANNE, *Recherches sur le feu grégeois et sur l'introduction de la poudre à canon en Europe ;* Paris, 1841.

Cf. Marcus Graecus, dans son *Liber ignium ad comburendos hostes.* — REINAUD et FAVÉ, *Du feu grégeois, des feux de guerre ;* Paris, 1845.

Cf. également, FAVÉ, *op. cit.*, t. III, pp. 18-19. Sur le même sujet, *ibid.*, pp. 47 à 68 et notes. Cfr aussi le *Livre de canonnerie et artifice de feu,* imprimé à Paris en 1561. Extraits dans FAVÉ, *op. cit.*, t. III, p. 161, note 2, et p. 163 (en note).

4. 1385. « Cy après ensievent les parties des choses qui par noble homme Mons. Johan de Vienne, seigneur de Roulans, amiral de France, ont esté fait prendre en la ville de l'Escluse en Flandres, pour résister contre les ennemis du roy nostre sire, estant devant ycelle ville. »

1° ... It. dud. Johan Douhen 100 fers à geter feu, chascun fer un gros, valent 50 s. t.

(Bibliothèque Richelieu. Manuscrit du Fonds Gaignières, t. IV, p. 5.)

Cité par V. GAY, *Glossaire*, p. 274.

5. 1356. Siège de Breteuil. « Ceux de la garnison avoient bien vu faire led. beffroi, et savoient bien l'ordonnance en partie comment on devoit les assaillir. Si étoient pourvus selon ce de canons jetant feu et de grans gros carreaux pour tout dérompre... Ils commencèrent à traire de leurs canons et à jeter feu sur ce beffroy et dedans et avec ce feu traire épaissement grands carreaux et gros... Le feu qui étoit grégois se prit au toit de ce beffroy et convint ceux qui dedans étoient issir de force. »

(FROISSARD, t. I, p. 332.)

Cité par V. GAY, *Glossaire*, p. 273.

du reste, que fournir des résultats assez médiocres.

« Si vous voulez tirer lances ferrées d'une bombarde, chargez la tierce partie de la chambre du dict baston et mectez un tampon de boys ; puys ayez un aultre tampon faict d'argile molle et le mectez contre l'aultre ; puys les lances que vous vouldrez tirer, amenuisez les dedans et dehors le dict baston, tout droict devant la bouche ou orifice de celuy ayt un siège que l'on puisse lever contre mont ou baisser contre bas quand on vouldra, lors boutez la lance dedans le dict baston par le gros bout de derrière d'ycelle, jusques contre le tampon de boys qui sera fourré en la dicte chambre d'iceluy baston, et les dictes lances au dehors mectez les et faictes porter sur le siège, ce faict bouttez le feu au dict baston [1]. »

Ce procédé a probablement été employé pour envoyer au moyen de pièces d'artillerie des lances ou de grandes flèches portant à leur extrémité une composition incendiaire.

On savait également fabriquer au XV[e] siècle des *balles à feu*. La balle à feu se composait d'une boule formée de poudre à canon mise en pâte; cette boule était ensuite enveloppée de futaine trempée dans un mélange de cire et de poix fondues, puis plongée dans un bain de cire, poix et soufre fondus ensemble, qui formait une couche extérieure ; ensuite venait une seconde enveloppe, et ainsi de suite jusqu'à ce que la balle à feu ait atteint la grosseur voulue. En fabriquant la boule, on faisait passer d'outre en outre trois baguettes de coudrier. Ces baguettes étaient retirées au moment de tirer la balle à feu et l'on avait soin également de pratiquer dans le tampon de bois, qui fermait la chambre à feu, une ouverture par laquelle le feu de la charge se communiquait au projectile. Une baguette passant dans le trou de la balle à feu et dans celui du tampon assurait le projectile dans la position voulue. Au moment de l'explosion, cette baguette sortait de la balle à feu, le centre de celle-ci prenait feu et communiquait son inflammation aux couches voisines.

Le livre du secret de l'art de l'artillerie et canonnerie donne la recette de ces balles à feu :

« Prenez de pouldres communes ce que vous vouldrez selon le nombre de boulles que vous vouldrez faire et icelles estrampez en eau de vye, et faictes en manière de paste, de laquelle paste formez boulles, et dans chascune d'icelles mectez et faictes passer tout oultre trois verges de couldre *(coudrier)* de la grandeur d'une plume esgarée; puys enveloppez les dictes boulles tout à l'entour de fustaines, et icelles ainsi enveloppées plongez-les et abrevez en cire et en soufre fondus tout chault et après les empastez de la paste dessus dicte meslée avecques autant de soufre ; ce faict, enveloppez-les de vieulx draps linges mys en double et les mouilliez et trempez en soufre, thérébentine et chaulx vive fondus ensemble autant de l'un comme de l'aultre. Alors tirez et ostez les dictes verges hors des dictes boulles, et avec une tairière *(tarière)* faictes le pertuys des dictes boulles bien droit parmi le meilleu. Et quand vous vouldrez tirer, faictes un pertuys au tampon à l'endroit de celuy de la boulle ; et quand vous vouldrez tirer, mectez une verge dedans le pertuys de la boulle et du tampon jusques au fons de la pouldre dont est chargé le baston ; ce faict, boutez-y le feu, et la dicte boulle saillira fort enflammée et fort ardant [2]. »

Ces balles à feu ont conduit aux boulets à feu et aux grenades, dont parle le *Livre de canonnerie et artifice de feu*, imprimé à Paris en 1561, et qui sont les ancêtres de nos projectiles creux, de la bombe et de l'obus modernes.

(A suivre.) GEORGE MACOIR.

1. *Cf.* COLONEL FAVÉ, *op. cit.*, t. III, pp. 155-156.

2. *Ibid.*, p. 157.

UNE FRISE DÉCORATIVE DE RENÉ LALIQUE.

DANS un intéressant article publié dans *l'Art décoratif* [3] et consacré à la décoration des salles françaises au Palais des Beaux-Arts à l'Exposition de Liége, M. Henri Frantz expliquait, en la commentant, l'heureuse initiative qu'avait prise, au sujet de celles-ci, M. Pol Neveux, commissaire des Beaux-Arts, pour la France, près l'Exposition de Liége.

Laissant de côté les vieilles traditions et rompant du même coup avec « le vieux rouge classique », M. Pol Neveux se décida à adopter pour les salles d'exposition du compartiment français des Beaux-Arts, des tentures et des tapis de couleur havane. Mais là ne s'arrêta pas son esprit d'initiative : il voulut, en outre, pour chacune de ces salles une série de frises décoratives conçues dans un style approprié et dans un esprit de synthèse.

Le thème choisi fut celui-ci : « Résumer les beautés essentielles de la terre française, dans sa flore, ses jardins, ses parcs, ses vergers, ses montagnes, ses rivières, les estuaires de ses fleuves, ses principaux monuments, ses manufactures mêmes. »

3. *L'Art décoratif*, 7[e] année, n° 85, octobre 1905, pp. 144 à 147 (fig.).

La tâche fut répartie entre un certain nombre d'artistes qui acceptèrent d'y collaborer :

MM. Lalique et Georges Pirard, Mlle Delasalle, M. E. de la Touche, Mlle Dufau, M. Wéry, M. Lepère, M. Noël Bouhon et enfin M. Adler, s'occupèrent respectivement à traduire en frises décoratives, dans le thème donné, les divers sujets que nous venons d'énoncer.

De toutes ces frises, la plus belle, sans contredit, était celle de M. René Lalique, consacrée à la flore de France. Au point de vue décoratif, cette œuvre est parfaite : c'est la copie de la nature, mais une copie non servile, tempérée par les nécessités spéciales de l'adaptation décorative.

Ce qui constitue une réelle originalité dans cette frise si bien conçue, c'est le mode d'expression choisi par l'artiste pour traduire son œuvre. La frise de René Lalique est en grosse toile écrue sur laquelle sont appliqués des motifs en drap d'or découpé, qui sont eux-mêmes entourés et cerclés de grosse ficelle. Au-dessus et au-dessous du motif de décoration florale qui occupe le milieu de chaque panneau, des lacis de ficelle circulent sur plusieurs rangs, produisant, malgré la simplicité du moyen, mais grâce au talent de l'artiste, un effet décoratif des plus séduisant.

Le souhait formé par M. Henri Frantz, de voir ces intéressantes frises acquises par quelques particuliers, par quelque musée, n'aura pas été fait en vain.

Grâce à l'obligeante entremise de M. Pol Neveux et de M. Horteloup, sous-commissaire de l'exposition des Beaux-Arts, le Musée du Cinquantenaire a pu s'assurer la possession de deux fragments de la frise de M. René Lalique. Ces deux morceaux, choisis parmi les plus beaux, faisaient partie : l'un du panneau des chardons, l'autre du panneau des lunaires (vulgò *monnaie du pape).*

Nous avons exposé ces deux fragments de frise dans notre compartiment de la Peinture décorative (section française), où ils pourront, pensons-nous, être utilement consultés par nos artistes décorateurs. GEORGE MACOIR.

DONS.

NOUS avons reçu de Mlle JULIE HAYEZ, au nom de sa famille, une série de mouchoirs brodés, presque tous bordés de valenciennes, ayant appartenu à ses parentes, Mlle Gau des Voves et Mme la baronne de Thuret.

Ces pièces intéressantes, dont l'exécution se place, semble-t-il, vers le milieu du siècle dernier, nous apportent d'utiles indications sur la façon dont, à cette époque, la dentelle intervenait couramment dans la garniture du linge, en concours avec la broderie.

Nous exprimons ici tous nos remerciements aux donateurs.

A propos du marbre de Mousty, offert par M. LOUIS CAVENS au Musée, nous avions hasardé l'assertion que c'était le seul morceau de sculpture antique travaillé dans cette pierre, que nous eût conservé le sol de la Belgique. M. Tandel, président de l'Institut archéologique d'Arlon, nous écrit que le Musée de cette ville possède une tête de marbre en parfait état, découverte il y a quelque soixante-dix ans à Messancy. Le morceau que nous venons d'acquérir n'est donc pas unique mais il reste extrêmement rare, ce qui est déjà suffisant.

F. C.

Porte de Hal :

M. H. HILLER, ancien major de l'armée allemande, vient de nous envoyer pour notre collection d'armes à feu portatives, quatre fusils qui manquaient dans nos séries.

Ce sont d'abord deux fusils à silex ayant servi dans la Landwehr allemande jusque vers 1850.

Ces deux fusils sont munis d'un bassinet en laiton. L'embouchoir, la grenadière, la capucine et la sous-garde de ces armes sont également en laiton.

Les canons ont une longueur de 0m915, leur calibre est de 0m0175.

Les platines de ces armes portent chacune un millésime : l'une, celui de 1841, l'autre celui de 1843.

Ces platines sont du type français 1822, à bassinet en laiton avec garde-feu et chien à espalet. Ce bassinet en laiton est une survivance de celui du fusil français modèle 1777. Au surplus, ces deux fusils, qui nous ont été donnés par M. Hiller, rappellent par beaucoup de leurs détails, le fusil français 1777 qui fut, du reste, rapidement adopté par les diverses armées du continent et, dans la suite, subit diverses modifications, surtout en ce qui concerne la platine.

Les deux autres armes données au Musée de la Porte de Hal, par M. Hiller, sont respectivement, l'une : un exemplaire du *fusil impérial allemand, modèle de 1871, à cylindre de Mauser*, fabriqué chez Mauser frères, armuriers à Oberndorf, Wurtemberg, et l'autre, un exemplaire du *fusil d'infanterie allemand, modèle de 1871-84, à répétition, du système Mauser (et Commission).*

L'on sait que le fusil français Chassepot, modèle

de 1866, employé pendant la guerre de 1870-71, était une arme supérieure au point de vue de ses qualités balistiques, mais assez défectueuse au point de vue de l'obturation et de la munition.

La guerre de 1870-71 terminée, l'Allemagne qui avait pu apprécier les qualités du fusil Chassepot, tout en reconnaissant ses défauts, se préoccupa de doter ses troupes d'un nouvel armement. Elle choisit pour cela l'excellent canon du chassepot au calibre de $0^{m}011$, y ajouta la cartouche métallique à inflammation centrale et en munissant la nouvelle arme du système d'obturation construit par les frères Mauser (cylindre de Mauser), elle aboutit à la création du *fusil impérial allemand*, modèle de 1871.

Dans la suite, la nécessité de posséder un fusil à répétition pour l'infanterie se fit sentir en Allemagne et la commission pour les essais de fusils, à Spandau, s'occupa à résoudre la question.

En 1884, Mauser, le constructeur du fusil modèle 1871, et la commission allemande pour les essais de fusil présentèrent et firent adopter un fusil combiné à répétition, du calibre de $0^{m}011$.

Ce fusil, c'est le fusil d'infanterie, modèle 1871-84, à répétition, système Mauser (et Commission).

Ce fusil dont la construction intérieure du canon est la même que celle du fusil allemand, modèle 1871, présente encore, avec celui-ci, d'autres analogies sur lesquelles nous n'insisterons pas.

Le fusil Mauser à répétition, modèle 1871-84, peut s'employer comme arme à simple charge aussi bien que comme arme à répétition.

Depuis l'adoption de cette arme, les nécessités résultant de l'invention de la poudre sans fumée, des avantages balistiques du calibre minimum avec projectile à enveloppe métallique, comme aussi des perfectionnements apportés au mécanisme de la répétition, ont amené à la création d'un nouveau fusil d'infanterie, à l'invention duquel contribuèrent plusieurs spécialistes et qui est connu sous le nom de *modèle 88*.

M. le baron ARTHUR DE HEUSCH, sous-lieutenant au régiment des carabiniers, vient de nous faire don d'une tunique et d'une plaque de ceinturon de sous-lieutenant du 5e régiment de ligne.

Ces deux pièces seront utilisées pour servir à une reconstitution de costume devant figurer dans notre salle d'Histoire du costume militaire, en voie de formation.

Nous tenons à adresser à nos généreux donateurs tous nos meilleurs remerciements pour l'aide précieuse que leur collaboration dévouée apporte à l'accroissement de nos collections.

GEORGE MACOIR.



AVIS.

Un grand nombre de nos abonnés se sont plaints de l'état fâcheux dans lequel leur parviennent les numéros de notre *Bulletin*, envoyés sous bande, par la poste, et qui n'arrivent très souvent à destination qu'endommagés, ce qui n'en permet pas la conservation. Pour remédier à cet inconvénient, nous offrons à nos lecteurs, moyennant un supplément de 50 centimes sur le prix d'abonnement, de leur faire parvenir mensuellement le *Bulletin* dans des rouleaux en carton.

Désireux de favoriser la propagation de notre *Bulletin*, nous consentons, à la demande de plusieurs instituteurs et institutrices, à accorder une diminution de 50 % sur le prix de l'abonnement à tous les membres du personnel enseignant qui se présenteront par groupe de cinq, pour en faire la demande.



On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

Les Musées sont ouverts au public gratuitement tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusqu'à 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES.

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . . . . . 5 francs. | Pour l'Étranger . . . . 6 fr. 50.

Le numéro : 50 centimes.

LA SECTION DES DENTELLES.

(Suite.)

II

LES Documents-dentelles comprennent deux divisions :

a) L'analyse des genres, sous forme de répertoires, aussi étendus que possible, offrant, pour chaque dentelle en particulier, une succession de spécimens retraçant tous les *détails* de son évolution ;

b) La synthèse de ces mêmes genres, sous forme de tableaux d'*ensemble*, résumant, au moyen de spécimens dûment choisis, la caractéristique dentellière des diverses époques et des divers pays.

La première de ces divisions ne se borne pas à présenter, pour chaque dentelle, Malines, Bruxelles, Binche, Valenciennes... un certain nombre d'échantillons ; mais elle en suit l'histoire pas à pas, entrant pour chacune d'elles dans les détails les plus menus. C'est ainsi, par exemple, qu'elle montre, pour un même genre, les différentes façons d'en exécuter le réseau, suivant l'époque, ou suivant les localités, ainsi qu'on l'observe dans la Valenciennes, dont la maille est tour à tour ronde ou carrée; elle recherchera, de même, les motifs favoris qui se sont succédé dans les dessins de telle dentelle et elle en formera autant de jalons susceptibles de faciliter les déterminations chronologiques; ou bien encore, elle mettra en lumière les dessins moins éphémères, dont le succès constant a triomphé des caprices de la mode et qui se sont maintenus à travers une longue suite d'années, sous des noms parfois bizarres ou naïfs.

Dans leur partie synthétique, avons-nous dit, les documents-dentelles procèdent, au contraire, par ensembles, ne montrant de l'histoire d'une dentelle que les grandes lignes et les traits principaux.

L'exemple suivant fera, mieux que toute autre explication, comprendre nettement notre pensée, d'autant plus qu'il se trouve déjà presque entièrement réalisé dans nos galeries et que le public pourra, par conséquent, l'y vérifier *de visu*.

Il porte sur l'ensemble de l'évolution dentellière en Italie.

Un premier cadre renferme des spécimens de ces ouvrages, qui, tout spécialement en Italie, après avoir été les précurseurs de la dentelle, ont accompagné cette dernière dans son évolution : les fils tirés, les points coupés, les filets brodés.

Viennent ensuite les dentelles proprement dites, se partageant en points à l'aiguille et en dentelles aux fuseaux.

En ce qui concerne le point à l'aiguille, c'est naturellement Venise qui ouvre la marche. Aux dessins géométriques, presque gothiques encore du XVIe siècle, succèdent les conceptions déjà plus ordonnées, mais toujours régulières, de l'époque Louis XIII.

Le milieu du XVIIe siècle est représenté par un beau spécimen de ce gros Point de Venise, aux rinceaux opulents, confinant presque à la ciselure.

Mais le gros Point évolue bientôt vers les dentelles à motifs plus menus :

a) Le Venise plat, dont l'aspect général, répon-

dant à son nom, rappelle un peu celui des dentelles aux fuseaux, mais, bien entendu, avec le caractère nerveux et ferme inhérent à l'aiguille;

b) Le Point de rose et la Rosaline, où, sur un fond de brides légères, hérissées de picots variés, s'enlèvent des fleurettes à reliefs très prononcés.

Avec le XVIIIe siècle, apparaît le Venise à fond de réseau : c'est principalement le point dit de Burano, dont nous sommes en mesure d'exposer une bonne série.

Le Point de Venise, presque complètement perdu dans la tourmente révolutionnaire, s'est réveillé dans la deuxième moitié du siècle dernier par les soins de quelques grandes dames, fondatrices de l'école de Burano, dont les productions délicates couronnent honorablement l'évolution de la dentelle dans la cité des lagunes.

Bien que Venise ait constitué jusqu'ici le seul centre important du point à l'aiguille en Italie, il convient de mentionner à côté d'elle des travaux de même nature qui s'exécutent çà et là dans les campagnes et, tout spécialement, les intéressantes productions d'une vallée du Mont Rose, Valle Vogna, si heureusement signalées et si généreusement encouragées par les soins d'une bienfaitrice éclairée, Mrs Lynch. Nous en possédons également une bonne série.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence, dans le même ordre d'idées, le point à l'aiguille qui se fabrique actuellement à Bologne. L'Emilie n'a certes pas, en fait de dentelles, le passé retentissant des provinces du nord. Mais un groupe distingué de promoteurs de l'art a fait éclore récemment dans le chef-lieu un ensemble de travaux de premier ordre, parmi lesquels le point à l'aiguille occupe un rang des plus honorables.

En ce qui concerne maintenant les dentelles aux fuseaux, Gênes nous offre ses anciennes guipures et, plus tard, ses dentelles à grandes mailles, d'un aspect si décoratif. On n'y fabrique, à vrai dire, plus de dentelles aujourd'hui. Mais l'industrie s'est largement conservée dans la Riviera, di Levante, d'une part, vers Rapallo et Santa Margherita, di Ponente, d'autre part, jusqu'à Albissola.

Milan vient ensuite nous dérouler les rinceaux élégants dont la Flandre, bien certainement, a dû faire plus d'une fois son profit.

Plus au nord, au bord du lac de Côme, la petite ville de Cantù donne également asile à une population dentellière, produisant d'ailleurs un travail médiocre.

Des dentelles, plus communes encore, se fabriquent dans quelques îles des environs de Venise.

Restent enfin les dentelles paysannes, qui s'exécutent surtout dans le sud du pays, spécialement dans les Abruzzes, et dont nous devons de bons spécimens à la générosité de Mme Van der Stappen.

Tel est le tableau, succinct, mais assez fidèle, pensons-nous, de l'ensemble de la production dentellière en Italie. Tout cela tient en six ou sept cadres et peut donc, dans toute la force du terme, être embrassé d'un coup d'œil.

Un travail analogue portera sur la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, et, en ce qui concerne la Belgique spécialement, sur les divers grands centres entre lesquels l'industrie s'y partage.

III

Les pièces de collection sont celles qui, s'élevant au-dessus des simples spécimens, nous offrent soit des morceaux d'une réelle importance, soit l'objet confectionné, conservé tel qu'on le vit porté jadis aux beaux jours.

Car elle était de toutes les festivités autrefois la dentelle, accompagnement obligé de toutes les solennités. La cour et l'autel s'en disputaient les splendeurs ; les beaux messieurs en mettaient autant, sinon plus encore, que les belles dames ; il n'était pas d'élégance sans elle, pas de joie, pas de fête dans laquelle ne vînt se glisser sa pointe de blancheur.

C'est de tous ces échos, déjà lointains, hélas ! que nous voudrions arriver à former une collection digne du pays dont les produits jouèrent certainement la partie la plus importante dans ce concert : voiles de mariées, de nouveau-nés, volants, tabliers, fanchons, cravates, cols, bonnets, berthes, mouchoirs, dentelles d'église, bas d'aubes ou de rochets...

Nous n'en sommes d'ailleurs plus tout à fait au début d'une telle entreprise et, sans parler des pièces bien connues de la collection Montefiore, notre fonds s'est, grâce à de généreux amis, enrichi, depuis deux ou trois ans surtout, d'un certain nombre de beaux morceaux.

Un tel exemple, nous en avons la conviction, sera suivi, maintenant surtout qu'apparaît plus clairement le service important qui doit en résulter. Peut-on imaginer d'ailleurs un plus gracieux tribut à la glorification de nos industries d'art, une sauvegarde plus pieuse et plus noble des reliques aimées, une plus digne commémoration du savoir-faire industriel auquel nos anciennes familles de fabricants durent leur renom et souvent leur fortune ?

Les trois dernières divisions de la section ne demandent que fort peu d'explications.

IV

Notre bibliothèque dentellière, déjà fort importante, a fait l'objet d'un catalogue, paru tout récemment. Celui-ci se compose d'un index général et d'une partie systématique, comprenant les divisions suivantes : Généralités. Ouvrages généraux. 1. Histoire générale ; 2. Technique, caractères : dentelles à l'aiguille, aux fuseaux, etc. ; 3. Lieux de production ; 4. Port de la dentelle ; 5. Rôle économique : législation, commerce, ouvrières ; 6. Enseignement ; 7. Collections publiques et privées ; 8. Expositions ; 9. Bibliographie.

Nous y avons, en outre, introduit, sous la rubrique *Desiderata*, la liste des ouvrages dont l'acquisition reste à faire. Nous espérons que les personnes s'intéressant à la dentelle voudront bien, à l'occasion, nous faciliter ces achats, dont elles seront du reste les premières à profiter. De plus, notre énumération n'épuise certainement pas la liste des ouvrages et des écrits de toutes espèces qui ont paru sur la matière et nous serions très heureux de pouvoir la compléter au moyen des indications de livres, de brochures et d'articles de journaux qu'on voudrait bien nous faire parvenlr.

V

Les documents graphiques comprennent les dessins de dentelles et surtout les photographies. Chacun sait à quel point la dentelle *vient bien* en photographie. Dans certains cas, la vue de la photographie vaut presque celle de la dentelle originale. Ressource précieuse, par conséquent, et que nous ne pouvons assez conseiller à nos amis de développer chez nous par l'apport des documents qu'ils auraient l'occasion de recueillir au cours de leurs voyages. Ces documents comprennent naturellement aussi les portraits à dentelles bien caractéristiques et les représentations de costumes, principalement des coiffures et bonnets, dans lesquels la dentelle et la lingerie interviennent pour une part nettement marquée.

VI

Notre sixième division se compose des renseignements et informations. Il serait fastidieux d'entrer dans le détail des subdivisions qu'elle comporte. Qu'on sache seulement que nous y sommes très accueillants et que les informations les plus infimes en apparence peuvent y prendre, grâce à un bon classement, une valeur très appréciable.

Nous voudrions enfin, par une sorte d'extension de la section des dentelles, y réunir deux autres genres de collections.

Ce serait d'abord une collection, d'un caractère plus ou moins ethnographique, formée tant d'objets réels que de simples représentations et portant sur les coiffures paysannes et les broderies populaires, principalement celles exécutées sur toile.

La seconde de ces collections comprendrait les menus objets et bibelots féminins dont l'élégance et la mignardise méritent de retenir l'attention, tandis que leur manque de valeur intrinsèque et leur caractère frivole les empêchent, pour ainsi dire, de prendre place dans les séries classiques d'un musée : petites boîtes gentilles, calendriers, trousses diverses, carnets, menus outils de travail, etc. Tout cela n'est plus de la dentelle évidemment ; mais cela se meut dans la même atmosphère, c'est du même esprit et du même milieu. Il n'y a donc point de contre-sens à faire de ces objets un accompagnement à nos dentelles et d'ajouter ces quelques reflets à la lumière de celles-ci.

On comprend qu'un assemblage aussi complexe tournerait assez promptement au désordre, notamment en ce qui concerne l'indication des provenances, si nous ne prenions des mesures strictes à cet égard. C'est une question de simple honnêteté d'ailleurs que de perpétuer le souvenir des concours qui nous sont apportés et sans lesquels nous n'irions sans doute pas loin. Aussi, faisons-nous le possible pour en assurer la conservation. En ce qui concerne, par exemple, la division qui comporte le plus de détails, celle des spécimens-dentelles, retraçant l'évolution de chaque genre et de chaque point, il est tenu un registre spécial, dans lequel se trouvent inscrites, chacune sous un numéro à part, toutes les personnes qui nous apportent de semblables spécimens. Chacun de ceux-ci porte, en outre, fixé par un point de couture, un petit carré de toile où se trouvent inscrits non seulement le numéro d'ordre du donateur, mais un deuxième chiffre numérotant, à mesure de leur arrivée, les divers morceaux qu'il nous donne. Enfin, ce nom même du donateur se trouve répété sous tous les morceaux exposés. Tout cela n'est rien de trop assurément ; mais encore importe-t-il qu'on sache qu'il en est bien ainsi.

Nous en dirons autant des menus articles d'outillage, des ouvrages, brochures ou découpures de journaux se rapportant à la dentelle, des dessins, des photographies, des portraits et, d'une façon générale, de tous documents qu'on aurait la bonté de nous faire parvenir.

A fortiori, dirons-nous publiquement notre reconnaissance à ceux qui consentiraient à nous offrir de vraies pièces de collection ou qui se borneraient mêmeà nous en confier quelqu'une, à titre de dépôt, pour un temps plus ou moins long.

Si nous sommes entrés dans ces détails, c'est

pour bien marquer la place que nous entendons faire aux collaborations du dehors dans l'édification du monument national que nous avons le devoir et, partant, la prétention d'élever, spécialement à la dentelle belge, dans le Musée de l'Etat ; c'est pour que nul n'ignore que, s'il est fait appel à sa bonne volonté et à son patriotisme, c'est avec la pensée de lui laisser, aux yeux de tous, le mérite d'y avoir répondu suivant ses moyens.

E. v. O.

COFFRET BYZANTIN.

LE Musée a acquis en 1893, à la vente de la collection Spitzer, un coffret en bois de forme rectangulaire, revêtu de plaques d'ivoire sculpté, qui est entré dans nos collections sous le n° 10148. Ce coffret, qui provient de Volterra [1], fait partie d'une série considérable de monuments du même genre, en os ou en ivoire, facilement reconnaissables, pour la plupart, aux files de rosettes enfermées dans des cercles, dont le pourtour de chacune de leurs faces est orné. Ces bandes décoratives encadrent des panneaux représentant presque tous des sujets profanes, en grande partie empruntés et à l'art antique et à l'art oriental : scènes de chasse ou de mythologie, animaux réels ou fantastiques, combats de l'hippodrome. L'usage de ces petits meubles devait être courant, puisqu'il en subsiste encore près d'une cinquantaine, intacts ou fragmentaires. M. Graeven leur a consacré des études spéciales [2], qui établissent d'une manière indéniable qu'ils sont d'origine byzantine. Ils datent, en général, des X[e] et XI[e] siècles et il est probable que plusieurs d'entre eux sont des imitations faites en Occident, que seule une étude d'ensemble, basée sur des matériaux complets, arriverait à séparer des œuvres proprement byzantines.

Le coffret de Bruxelles n'est pas inédit. Il a fait, notamment, l'objet d'une description assez détaillée de la part de M. Molinier [3] et de M. Destrée [4] qui en ont reproduit une des faces. Toutefois, quelques particularités leur ont échappé, parmi lesquelles il en est qui peuvent intéresser les lecteurs du *Bulletin*.

Le coffret du Musée appartient à la catégorie, de loin la plus nombreuse, des coffrets civils. Comme il a été dit, les sujets que ceux-ci représentent et qu'ils répètent fréquemment, se rattachent soit à l'art oriental, soit à l'art gréco-romain, desquels l'art byzantin dépend en grande partie, ou bien ils sont empruntés à certaines scènes de la vie byzantine elle-même, des chasses ou des jeux de l'hippodrome. Les figures du coffret de Bruxelles ont été prises à chacune de ces trois classes de motifs. Des treize panneaux qu'il renferme en tout, dix trahissent l'influence orientale. Ce sont des représentations d'animaux, telles qu'on en trouve fréquemment sur les sculptures et les étoffes orientales, surtout provenant de la Perse. Sur un des longs côtés (A) on trouve ainsi un lion, à côté d'un arbre très stylisé ; deux paons becquetant dans un vase; un chien (?) à côté d'un arbre également stylisé; un aigle terrassant un lièvre [5]. Sur l'autre face (B) : de nouveau l'aigle terrassant un lièvre, un lion ailé, un griffon. Sur les petits côtés, il y a deux lions affrontés, dont l'un ailé, se tenant par les pattes de devant; deux animaux, biches ou gazelles (?) occupés à brouter. Sur le couvercle, un fauve à la robe mouchetée (tigre?) attaquant un cerf (?) dont les pattes de devant sont posées sur un rocher [6].

Deux motifs paraissent empruntés aux jeux de l'hippodrome. Le long côté (B) porte un combattant armé d'un bouclier, coiffé du casque conique que l'on voit sur tant de monuments et de miniatures byzantines, et tirant de l'arc. Sur le couvercle, on remarque un belluaire, vêtu d'une sorte de maillot, tenant dans les mains un épieu ou une lance courte, qu'un ours a attaqué dans le dos. L'animal, dressé sur ses pattes de derrière, au moyen desquelles il maintient son adversaire à genoux, le mord à l'épaule droite. Plusieurs coffrets sont ornés de représentations analogues, dont l'interprétation ne laisse subsister aucun doute. Ainsi, sur le coffret de Xanten [7] « on voit, dit

1. *Cf.* SAMBON, *Description des ivoires de la ville de Volterra.* Florence, 1880, n° 2.

2. H. GRAEVEN, *Ein Reliquienkästchen aus Pirano*, dans *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses*, t. XX, 1899, pp. 5-9. Du même auteur, *Adamo ed Eva sui cofanetti d'avorio bizantini*, extrait de l'ARTE, t. II, 1899, 36 pp.

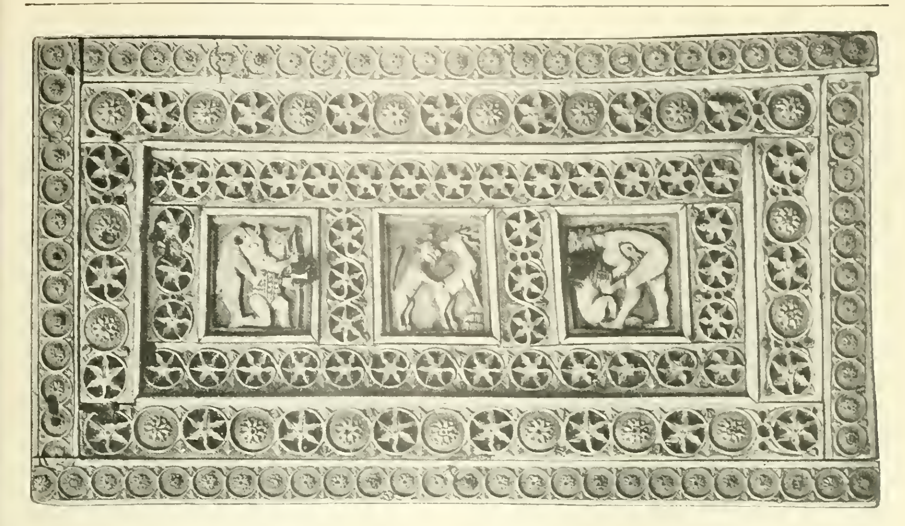
3. *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, t. I, Les Ivoires, p. 88.

4. Musées royaux des Arts décoratifs et industriels, [illegible] *Ivoire*, etc. 1902, pp. 17-20.

5. Même sujet sur une plaque de marbre sculptée du couvent de Lavra, au Mont Athos, reproduite par SCHLUMBERGER, *L'Épopée byzantine à la fin du X[e] siècle*, t. II, p. 189.

6. Aucun de ces motifs n'est nouveau ; on en trouve de semblables sur beaucoup de monuments byzantins et particulièrement sur les coffrets.

7. Reproduit dans AUS'M WEERTH, *Kunstdenkmäler des christlichen Mittelalters in den Rheinlanden*, pl. VI, 8, 8 *a-c*.



COUVERCLE D'UN COFFRET BYZANTIN. *(Musées du Cinquantenaire.)*

M. Molinier, des personnages coiffés de casques pointus, armés de lances courtes, de boucliers ronds ou décochant des flèches ; si l'on en juge par le costume de quelques-uns, ces guerriers sont simplement des belluaires, des combattants du cirque : il en est qui portent, par-dessus leur tunique courte, une pièce, probablement de métal ou de maille, destinée à protéger le haut du bras et le flanc quand ils combattent les bêtes féroces avec un épieu... Ce sont des sujets analogues que l'on trouve sur le coffret de Cranenburg [1] : des cavaliers chargeant avec la lance ou lançant le javelot, des belluaires, des athlètes, des génies nus et ailés ou des personnages présidant aux jeux du cirque... Le coffret du Musée de Cluny ne peut laisser aucun doute sur la signification des sujets représentés tant sur les flancs que sur le couvercle du coffret. Si l'on y voit Hercule portant sa massue et la peau du lion de Némée, on y reconnait une foule de combattants du cirque et même un belluaire qu'une bête féroce a terrassé [2]. »

Il me reste à parler d'un dernier motif, qui figure sur le couvercle. Plutôt étrange à première vue, il mérite une mention spéciale. Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la reproduction ci-jointe, il est indéniable que, malgré les défectuosités du dessin, la scène représente une femme nue, qui se fait caresser par un lion ; son attitude exprime le plaisir. En passant en revue les coffrets déjà publiés, on a bien vite la clef de l'énigme. Comme on le sait, une bonne partie des figures dont ils sont ornés ont été fournies aux ivoiriers par les monuments de l'art gréco-romain. On y remarque, par exemple, une prédilection particulière pour la représentation des travaux d'Hercule : ainsi, à différentes reprises, on voit Hercule nu étouffant le lion de Némée [3]. D'autre part, un des principaux arguments que l'on a apportés pour démontrer que les coffrets ne remontent pas eux-mêmes à l'antiquité, c'est la déformation que leurs auteurs ont fait subir à plusieurs épisodes mythologiques fréquemment reproduits dans la sculpture par l'art classique [4]. Ces deux faits nous fournissent une explication sûre de la scène qui est sculptée sur le coffret du Musée. L'ivoirier avait sous les yeux une représentation d'Hercule étouffant le lion de Némée : par ignorance des données de la mythologie et peut-être aussi par esprit d'érotisme, il a dénaturé la scène classique. Cette transformation s'est-elle opérée d'un coup ? « Il en va des types, dit M. Graeven, comme du texte d'un écrivain ancien : ils s'éloignent d'autant plus de l'original que plus d'inter-

1. Voir une reproduction *ibid.*, pl. XVII, 2, 2 *a-b*.
2. MOLINIER, *op. cit.*, p. 87.

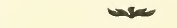
3. Lire sur ceci : FURTWAENGLER, *Der Herakles des Lysipp in Konstantinopel*, dans *Sitzungsb. der philos.-philolog. und der hist. classe der kgl. bayer. Akademie der Wissenschaften*, 1902, p. 437 et suiv.
4. *Cf.* H. GRAEVEN, *Ein Reliquienkästchen aus Pirano*, pp. 10-11.

médiaires les en séparent [1]. » Un de ces intermédiaires pouvait ressembler à la figure d'Hercule étouffant le lion, que j'ai eu l'occasion d'examiner tout récemment à Florence sur un coffret conservé au Musée du Bargello : l'Hercule et le lion y sont dessinés d'une manière maladroite [2] qui fait songer à la pose de la femme et du lion que porte le coffret de Bruxelles. L'auteur de celui-ci était certainement peu instruit, ainsi que mauvais dessinateur; on reconnait difficilement plusieurs des animaux qu'il a voulu représenter, tant il leur manque de traits distinctifs.

Tantôt les coffrets sont à couvercle plat et ferment à coulisse, tantôt le couvercle est en forme de pyramide tronquée. Le coffret du Musée est dans le premier cas et, comme tous ceux de cette catégorie, il était muni d'une serrure placée à l'une des extrémités. Cette serrure a disparu, laissant une solution de continuité dans la bande de rosettes et des traces de vert-de-gris sur les plaques d'ivoire. Celles-ci ont même été entaillées sur l'espace d'un demi-centimètre environ tout autour de la cavité ménagée, pour recevoir la serrure, dans la caisse en bois qui supporte les revêtements sculptés.

Selon M. Molinier [3], le coffret de Bruxelles serait en os, ainsi que la plupart des coffrets du même genre, qui étaient des meubles à bon marché. M. De Pauw, conservateur des collections d'histoire naturelle de l'Université de Bruxelles, qui a bien voulu l'examiner de près, nous a assuré, par contre, que tout le travail était en ivoire.

P. VAN DEN VEN.



SECTION D'ART MONUMENTAL.

(Suite [4].)

Le placement de certains spécimens de l'art du moyen âge a été modifié aussi.

Dans le grand hall, contre la cloison de la salle VI, l'encadrement de porte provenant de l'église de Sauland (n° 729) se trouvait à côté des vantaux de porte de l'église d'Hildesheim (n° 728). L'enlèvement du premier de ces moulages, le glissement du second jusqu'au bord de la baie d'accès des salles VI et VIII, ont donné l'espace nécessaire pour monter le moulage d'une des chapelles de la cathédrale de Drontheim (n° 2481), offert à nos musées par le Roi.

Ce moulage est un spécimen fort intéressant de l'architecture religieuse du XIIIe siècle ; je ne dis pas « de l'architecture scandinave », car il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'un *type* exclusivement propre à la Scandinavie ; en effet, les éléments de cette construction ne diffèrent pas sensiblement de ceux des édifices élevés, à la même époque, dans le centre de l'Europe.

Le grand arc de l'entrée retombe, de chaque côté, sur un pilastre cantonné de trois colonnes à section en amande, avec chapiteaux à grandes feuilles recourbées en crochets ; à droite et à gauche, le long des parois, trois colonnettes soutiennent des arcatures trilobées, fleuronnées ; au-dessus s'ouvrent deux petites fenêtres avec archivolte en arc brisé ; ces deux baies, à profonds ébrasements, ne sont pas de même dimension : celle de droite mesure 0m68 de largeur, celle de gauche 0m51 seulement. La chapelle est voûtée d'arêtes à nervures ogivales.

Les chapiteaux des colonnettes des arcatures sont d'un joli travail ; outre des feuillages à crochets variés, on y remarque un type original dans lequel deux grosses volutes sortent d'une corbeille évasée.

Toutes les bases sont du même type : deux tores d'une saillie prononcée, séparés par une scotie.

Le fond de la chapelle était nu ; on y a installé le moulage de l'encadrement de porte de l'ancienne église de Flaa (n° 774), et celui de l'église de Sauland a été accolé au revers de la paroi gauche de la chapelle, vers l'entrée du Musée. Ces deux spécimens de la construction et de la sculpture décorative en bois, caractéristiques de l'art monumental scandinave à la dernière période de l'époque romane, se trouvent ainsi rapprochés et mis en parallèle avec un exemple de l'interprétation d'un style importé en Norvège.

Le moulage de l'encadrement de porte de l'église de Flaa se trouvait antérieurement dans la salle VI. Sa place a été occupée par cinq chapiteaux de l'ancienne abbaye d'Orval.

Les ruines, si justement admirées, de la vieille église Notre-Dame s'en vont pierre à pierre ; une incompréhensible indifférence laisse ces précieux débris d'un passé artistique glorieux s'anéantir dans un coupable abandon ; fort heureusement, la section artistique de la Commission royale des Échanges internationaux a pu faire prendre les moulages d'une série de chapiteaux et de bases de colonnes, isolées ou groupées, ainsi que de la belle rose du fond du transept ; ces documents nous permettront de faire reconstituer — lorsque nous disposerons d'un local suffisamment spacieux — tout

1. H. GRAEVEN, *Ein Reliquienkästchen aus Pirano*, p. 15.
2. Voir une photographie dans GRAEVEN, *Frühchristliche und mittelalterliche Elfenbeinwerke, Italien*, n° 37.
3. *Ouvrage cité*, p. 88.
4. Voir le *Bulletin*, 5e année, n° 11 (août 1906).

le bras septentrional du transept de la vénérable église abbatiale ; et ce ne sera pas la moindre attraction du futur Musée.

Le moulage du grand portail de l'église Saint-Servais, à Maestricht, qui se trouve aussi dans notre magasin, est une autre pièce de grande importance ; monté, il ne mesurera pas moins de 9m87 de hauteur sur 9m27 de largeur et 4m00 de profondeur. Largement ébrasé, il comporte quatre archivoltes avec figurines assises, retombant sur des couples de colonnes en retraite ; elles alternent avec une archivolte moulurée et trois ornées de feuillages variés, qui retombent sur des pilastres auxquels sont adossées huit figures plus grandes que nature : à gauche, le Christ (portant l'agneau mystique accompagné de la croix et entouré d'une auréole) ; le roi David, avec sa harpe ; Moïse, qui montre les tables de la Loi, et Abraham, qui pose une main sur la tête d'Isaac et porte de l'autre le glaive, que l'ange retient ; à droite et en remontant du fond : la Vierge portant l'Enfant Jésus, saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Évangéliste et saint Servais, évêque. Au fond, au-dessus de la baie, un tympan divisé en trois compartiments représente la mort de la Vierge, les anges s'apprêtant à la porter au ciel, et son couronnement.

Les chapiteaux des colonnes et des pilastres, d'un travail admirablement délicat, et les feuillages des archivoltes tiennent encore de très près à la décoration romane ; ce portail date, en effet, du commencement du XIIIe siècle.

Une série de chapiteaux du portail de l'église Saint-Jacques, à Coesfeld, qui datent de la même époque et présentent un travail analogue, quoique plus simple, attend également le transfert des collections pour être exposée ; cette série a été acquise parmi les moulages exposés à Düsseldorf en 1902, en même temps que plusieurs autres reproductions, parmi lesquelles, notamment, la superbe pierre tombale, avec deux statues, des comtes Otto et Godfried de Cappenberg, et le tombeau de Henri II, dont l'original se trouve dans l'église abbatiale de Laach. Ce tombeau comporte un sarcophage avec statue gisante, du commencement du XIVe siècle. Il est placé en dessous d'un baldaquin, plus ancien d'un demi-siècle environ et composé de six colonnes qui supportent une galerie d'arcatures à jour surmontée d'un dôme de nervures.

Parmi les moulages importants que l'exiguïté de nos locaux actuels nous empêche, à notre grand regret, d'exposer à la vue du public, il faut mentionner encore la fontaine de Neptune construite à Bologne par Jean Bologne, et la superbe statue équestre du condottière Bartolomeo Colleoni par Andrea del Verrocchio ; cette œuvre magistrale est appelée à faire pendant, à l'entrée de la section de la Renaissance italienne, au « Gattamelata » de Donatello (n° 1556).

Nous ne parlerons point, pour l'instant, des moulages de moindre importance : nous étudions un projet de nouveau remaniement qui nous permettra, nous l'espérons, de les placer, si pas tous ensemble, au moins successivement, sous les yeux de nos visiteurs.

HENRY ROUSSEAU.



MARTEAU RELIQUAIRE DE SAINT ÉLOI.

Dans le numéro du mois d'août, en parlant du marteau reliquaire acquis par les Musées royaux, j'ai laissé une lacune dont je me suis aperçu trop tard. J'avais consulté un érudit flamand sur la valeur de la forme *Loy*. Il ne pouvait être question de saint Louis et il me fut répondu qu'il s'agissait d'une forme ancienne pour désigner Eloi. Seulement j'ai omis d'intercaler un paragraphe complémentaire. Cette inadvertance a été remarquée et signalée par le R. P. Vanden Gheyn, par un anonyme d'Anvers, par M. Stroobant, M. Frantz Vermeylen, M. Jos. Casier et M. le professeur J. Dewert. Ces deux derniers m'ont adressé des notes intéressantes. Dans celle de M. Dewert, je remarque des détails dont plusieurs me paraissent inédits. Je reproduirai ici, pour nos lecteurs, la note de M. Dewert :

Loy est une abréviation de *Eloy*, *Eloi*[1], encore en usage actuellement en Flandre mais employée, au XIVe siècle, comme on le voit dans *De Rekeningen der Stad Gent*, t. III, p. 359 : *in S. Loys daghe* « au jour de Saint-Eloi, au 1er décembre [2] ». Dans *Kalender en gezondheidsregels* [3] publié par l'Académie flamande, la gravure, placée au commencement de l'ouvrage, donne au mois de décembre l'inscription gothique *loy* au-dessus d'un marteau blanc avec manche rouge. On y lit, p. 48 : *voor December : Loys*... et p. 54 : « Onder December vindt men (de volgende feestdagen) : *Loy*... »

Le marteau est l'attribut de saint Eloi, patron des orfèvres et aussi des maréchaux-ferrants. C'est à ce titre qu'on l'invoque contre les maladies des

1. VERDAM, *Middelnederlandsch Woordenboek*, vierde deel. S' Gravenhage, M. Nyhoff, 1899, p. 735.

2. *De Rekeningen der Stad Gent*, Tijdvak van Jacob Van Artevelde, 1336 1349, derde deel, 1885.

3. P. ALBERDINGK-THYM, *Kalender en Gezondheidsregels*... Gent, A. Siffer, 1893.

chevaux [1]. De là l'expression athoise : « Il est froid comme le marteau de saint Eloi. » Du temps d'A. Wauters, il y avait à Geest-Gérompont une petite fête à la Saint-Eloy : « Les fermiers conduisent leurs chevaux à l'église, où le curé les touche d'un marteau d'argent, opération que l'on nomme le signement ; cette cérémonie attirait autrefois une grande affluence de monde ; supprimée momentanément, il y a une vingtaine d'années, elle menace de l'être bientôt d'une manière définitive [2]. »

Ce reliquaire, assure-t-on à M Destrée, provient de la Flandre orientale. Cette origine est rendue vraisemblable par l'inscription et par le fait que plusieurs églises de cette province ont pour patron saint Eloi : Cruyshautem, Eyne; Maercke, Seveneeken, Vosselaere. Il est vrai qu'il s'en trouve davantage encore dans la Flandre occidentale : Moen, Snelleghem, Courtrai (Basse-Ville), Vive-Saint-Eloi, Wynkel, Ettelghem, Comines (Ten-Brielen), Westoutre, Ruddervoorde. A cela rien d'étonnant : saint Eloi fut évêque de Noyon ; les évêchés de Noyon et de Tournai furent longtemps réunis et ce dernier évêché comprenait le comté de Flandre. J. D.

1. Reinsberg-Düringsfeld, *Calendrier belge*, 1870, t. II, p. 294.

2. Tarlier et Wauters, *Communes belges*, canton de Perwez, 1865, p. 163.

A PROPOS DE L'ANCIEN ARSENAL DE BRUXELLES.

A plusieurs reprises, notre *Bulletin* a publié différentes listes des objets qui figuraient dans les collections de l'ancien Arsenal de Bruxelles, les unes complétant les autres.

Nous venons d'avoir sous les yeux une sorte de résumé d'inventaire renfermé dans le *Guide de Flandre et de Hollande*, publié « à Paris, chez la veuve Duchesne, libraire, rue Saint-Jacques, au Temple du Goût, M. DCCLXXIX. Avec approbation et permission du sceau. »

Nous lisons à la page 153 : « On voit dans l'Arsenal d'anciennes armures dont on fait, aux étrangers, une explication fort longue et fort ennuyeuse. On débite aussi un petit livre manuscrit qui contient le catalogue de l'Arsenal ; il est si mal écrit, qu'il est presque inintelligible ; c'est ce qui m'engage à le transcrire ici. »

Suit donc l'inventaire dont nous avons parlé plus haut et dont nous ne transcrivons ici que la mention des objets qui ne figuraient pas dans les listes que nous avons publiées précédemment.

VI. L'armure de parade de l'Empereur Charles-Quint; la cuirasse est richement gravée et incrustée en or, estimée 50,000 florins.

VII. La pique dont l'Archiduc Albert se servit pour inspirer du courage à ses Soldats ; elle est de bois d'ébène et a seize pieds et demi de long, estimée 1,000 florins.

VIII. L'image de Sainte-Elisabeth, que l'Infante apporta dans son vaisseau quand elle vint d'Espagne ; elle est estimée 300 florins.

IX. Une machine dans laquelle le Duc d'Albe se renfermoit pour voir faire l'exercice à ses Soldats, sans être apperçu.

XI. L'armure de parade dont l'Archiduc Albert se servit, en 1601, au siége d'Ostende.

XIII. L'armure de l'Empereur Charles-Quint, et le chapeau de fer dont il se servoit à l'armée.

XIV. L'armure du Prince Cardinal Grouneval, qui battit les troupes à Louvain, avec le secours des Bourgeois et des Etudiants de l'Université. Ils jouissent à Louvain de grands priviléges, à raison de cet important service.

XV. L'armure de l'Archiduc Léopold, Grand-Général d'Espagne : il reçut trois balles dans la cuirasse ; on en voit encore une qui y est restée.

XVI. L'armure de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, avec une des lances dont on se servoit avant l'invention de la poudre, elle a vingt-deux pieds de long.

XX. La représentation en bronze du cheval sur lequel l'Infante Isabelle alla de Louvain à Bruxelles ; on l'a décoré de l'armure de Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne.

XXVI. Une paire de timballes du Prince Antoine, de la maison de Lorraine.

On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

Les Musées sont ouverts au public gratuitement tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusqu'à 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES.